

# DOCUMENT DE REFERENCE

EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2007  
AU 30 JUIN 2008



Changing the rules of business™



Changing the rules of business™

# DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2007 AU 30 JUIN 2008



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 octobre 2008, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Des exemplaires du document de référence sont disponibles auprès d'ILOG, 9 rue de Verdun, 94253 Gentilly, sur le site Internet d'ILOG : [www.ilog.fr](http://www.ilog.fr) et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).



# sommaire

<b>1</b>	<b>PERSONNE RESPONSABLE</b>	<b>5</b>	<b>6.8</b>	Fournisseurs, partenariats et/ou alliances	42
1.1	Responsable du document de référence	5	<b>6.9</b>	Propriété industrielle et intellectuelle	42
1.2	Attestation du responsable du document de référence	5	<b>6.10</b>	Assurance	42
1.3	Information relative aux états financiers et informations financières des exercices 2005/2006 et 2006/2007	6	<b>6.11</b>	Saisonnalité	43
<b>2</b>	<b>CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>ORGANIGRAMME</b>	<b>44</b>
2.1	Attestation des comptes	7	7.1	Place de la Société au sein du groupe ILOG	44
2.2	Attestation des comptes consolidés	7	7.2	Principales filiales et sociétés affiliées	45
<b>3</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS</b>	<b>46</b>
3.1	États financiers libellés en euros conformément aux IFRS à partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2004 et aux principes comptables généralement admis en France jusqu'au 30 juin 2004	9	8.1	Locaux occupés par la Société et autres immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	46
3.2	États financiers libellés en dollars U.S. conformément aux principes comptables américains jusqu'au 30 juin 2007	11	8.2	Environnement	47
<b>4</b>	<b>FACTEURS DE RISQUE</b>	<b>13</b>	<b>9</b>	<b>EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</b>	<b>48</b>
4.1	Risques liés à l'acquisition de la Société par IBM	13	<b>10</b>	<b>TRÉSORERIE ET CAPITAUX</b>	<b>60</b>
4.2	Risques concernant les résultats financiers de la Société	15	<b>11</b>	<b>POLITIQUE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES</b>	<b>62</b>
4.3	Risques relatifs à l'activité commerciale	20	<b>12</b>	<b>INFORMATION SUR LES TENDANCES</b>	<b>64</b>
4.4	Risques liés à la propriété intellectuelle d'ILOG	23	<b>13</b>	<b>PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE</b>	<b>65</b>
4.5	Autres risques	24	<b>14</b>	<b>ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>	<b>66</b>
4.6	Risques de marché	25	14.1	Membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	66
<b>5</b>	<b>INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ</b>	<b>27</b>	14.2	Limitations des pouvoirs du Directeur Général	68
5.1	Histoire et évolution de la Société	27	14.3	Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance	69
5.2	Investissements	29			
<b>6</b>	<b>APERÇU DES ACTIVITÉS</b>	<b>30</b>			
6.1	Présentation de la Société et du Groupe	30			
6.2	Marchés et concurrence	31			
6.3	Stratégie	33			
6.4	Produits	35			
6.5	Services	39			
6.6	Clients et applications	40			
6.7	Clientèle, concentration et termes de paiement	41			

<b>15</b>	<b>RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES</b>	<b>70</b>		
15.1	Rémunération des dirigeants	70		
15.2	Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages	72		
<b>16</b>	<b>GOVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>	<b>73</b>		
16.1	Rôle et fonctionnement du Conseil d'administration	73		
16.2	Comité de direction	74		
16.3	Comités du Conseil d'administration	75		
16.4	Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne prévues par l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2008	77		
16.5	Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président	83		
<b>17</b>	<b>SALARIÉS</b>	<b>84</b>		
17.1	Ressources humaines	84		
17.2	Participation et stock-options des administrateurs et des mandataires sociaux	85		
17.3	Plans d'options de souscriptions et autres régimes d'actionnariat salarié	87		
17.4	Accords d'intéressement et de participation	90		
17.5	Mécanismes de contrôle prévus de l'actionnariat du personnel	91		
17.6	Hommes clés	91		
<b>18</b>	<b>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>	<b>92</b>		
<b>19</b>	<b>OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS</b>	<b>94</b>		
<b>20</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ</b>	<b>95</b>		
20.1	Informations financières historiques	95		
20.2	Comptes consolidés	96		
20.3	Comptes annuels	140		
20.4	Rapports des Commissaires aux comptes	159		
20.5	Date des dernières informations financières	166		
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	166		
20.7	Politique de distribution des dividendes	166		
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	166		
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	166		
<b>21</b>	<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>167</b>		
21.1	Renseignements de caractère général concernant le capital	167		
21.2	Marché des titres de la Société	179		
21.3	Appartenance à des indices	182		
<b>22</b>	<b>CONTRATS IMPORTANTS ET CONTRATS SOUMIS À DES CLAUSES DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE</b>	<b>183</b>		
22.1	Contrats importants	183		
22.2	Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société	184		
<b>23</b>	<b>INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT</b>	<b>185</b>		
<b>24</b>	<b>DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b>	<b>185</b>		
<b>25</b>	<b>INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</b>	<b>185</b>		
<b>26</b>	<b>INFORMATION SUR LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL</b>	<b>186</b>		
<b>A</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>187</b>		
	Annexe 1 - Glossaire	187		
	Annexe 2 - Calendrier indicatif des dates de publications des informations financières	189		
	Annexe 3 - Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions	190		

Certaines informations contenues dans ce document de référence portant sur les projets, objectifs et prévisions d'ILOG sont de nature prospective et sont basées sur les hypothèses et prévisions de la direction d'ILOG et fondées sur les informations actuellement à sa disposition. Ces informations de nature prospective sont soumises à des facteurs de risques et d'incertitudes et les résultats ou événements réels sont susceptibles de différer sensiblement des informations prospectives fournies. Des précisions sur ces facteurs de risques et d'incertitudes sont données dans le chapitre 4 du présent document de référence.

Dans le présent document de référence, les termes « ILOG » et « Société » se rapportent à ILOG S.A., et le terme « Groupe » à la Société et ses filiales consolidées.

Les termes figurant avec un astérisque « \* » sont définis dans le glossaire (voir Annexe A).

## 1.1 Responsable du document de référence

M. Pierre Haren

Président du Conseil d'administration d'ILOG

## 1.2 Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant dans le présent document présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux qui contiennent les observations suivantes :

- Sans remettre en cause l'opinion qu'ils ont exprimée sur les comptes, les contrôleurs légaux, dans leur rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2008, figurant à la page 159 du présent document, ont fait une observation attirant l'attention du lecteur sur les modalités d'enregistrement du crédit d'impôt recherche de la société telle que décrite dans la note 1.14 relative aux frais de recherche et de développement, subventions et crédits d'impôt recherche.
- Sans remettre en cause l'opinion qu'ils ont exprimée sur les comptes, les contrôleurs légaux, dans leur rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2008, figurant à la page 161 du présent document, ont fait une observation attirant l'attention du lecteur sur les modalités d'enregistrement du crédit d'impôt recherche de la société telle que décrite dans les notes relatives aux postes du compte de résultat et du bilan.

**Le Président du Conseil d'administration,  
Pierre Haren**

Gentilly, le 29 octobre 2008

### 1.3 Information relative aux états financiers et informations financières des exercices 2005/2006 et 2006/2007

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés et les rapports d'audit correspondants figurant aux pages 86 et suivantes du document de référence de l'exercice 2006/2007 déposé auprès de l'AMF en date du 9 octobre 2007 sous le n° D. 07-893, ayant fait l'objet d'un rectificatif déposé le 24 octobre 2007 sous le numéro D. 07-893-R01 et d'une actualisation déposée le 22 février 2008 sous le numéro D. 07-0893-A01 ;
- les comptes consolidés et le rapport d'audit correspondant figurant aux pages 82 et suivantes du document de référence de l'exercice 2005/2006 déposé auprès de l'AMF en date du 6 octobre 2006 sous le n° D. 06-903 ;

- les informations figurant dans le chapitre 9 « Examen de la situation financière et du résultat » et dans le chapitre 10 « Trésorerie et capitaux » aux pages 42 à 54 (incluses) du document de référence de l'exercice 2006/2007 déposé auprès de l'AMF en date du 9 octobre 2007 sous le n° D. 07-893, ayant fait l'objet d'un rectificatif déposé le 24 octobre 2007 sous le numéro D. 07-893-R01 et d'une actualisation déposée le 22 février 2008 sous le numéro D. 07-0893-A01 ;
- les informations figurant dans le chapitre 9 « Examen de la situation financière et du résultat » et dans le chapitre 10 « Trésorerie et capitaux » du document de référence de l'exercice 2005/2006 déposé auprès de l'AMF en date du 6 octobre 2006 sous le n° D. 06-903 aux pages 42 à 54 (incluses).

Les parties de ces documents non incluses par référence sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par ailleurs dans le présent document de référence.

## Commissaires aux comptes titulaires

**Audit et Diagnostic**

160, boulevard Haussmann  
75008 Paris

représenté par Olivier Maurin

**Date de début du premier mandat**

1998

**Durée et date d'expiration des mandats**

Du 30 novembre 2004 jusqu'à l'Assemblée  
statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2010.

**Ernst & Young Audit**

Tour Ernst & Young  
Faubourg de l'Arche  
92037 Paris-La Défense Cedex

représenté par Gilles Cohen

**Date de début du premier mandat**

1996

**Durée et date d'expiration des mandats**

Du 30 novembre 2004 jusqu'à l'Assemblée  
statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2010.

## Commissaires aux comptes suppléants

**M. Philippe Millan**

160, boulevard Haussmann  
75008 Paris

**Date de début du premier mandat**

1998

**Durée et date d'expiration des mandats**

Du 30 novembre 2004 jusqu'à l'Assemblée  
statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2010.

**M. Bruno Perrin**

Tour Ernst & Young  
Faubourg de l'Arche  
92037 Paris-La Défense Cedex

**Date de début du premier mandat**

1996

**Durée et date d'expiration des mandats**

Du 30 novembre 2004 jusqu'à l'Assemblée  
statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2010.



## Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge au titre des exercices 2007/2008 et 2006/2007, exclusivement par les filiales intégrées globalement, s'établissent comme suit :

	Ernst & Young Audit				Audit & Diagnostic			
	Exercice clos le 30 juin		Exercice clos le 30 juin		Exercice clos le 30 juin		Exercice clos le 30 juin	
(en milliers d'euros)	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	666	424	53%	40%	87	65	97%	96%
Filiales	593	420	47%	40%				
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes								
Émetteur		216		20%	3		3%	
Filiales								
<b>Total Audit</b>	<b>1 260</b>	<b>1 060</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>90</b>	<b>65</b>	<b>100%</b>	<b>96%</b>
<b>Autres prestations</b>								
Juridique, fiscal et social								
Autres						3		4%
<b>TOTAL</b>	<b>1 260</b>	<b>1 060</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>90</b>	<b>68</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Les travaux d'audit des comptes annuels et de revue des comptes semestriels français sont partagés entre Ernst & Young Audit et Audit et Diagnostic.

Les honoraires du cabinet Ernst & Young Audit comprennent l'audit des comptes annuels, la revue des comptes semestriels, l'audit des filiales du Groupe, la revue des comptes intérimaires établis de façon trimestrielle, la certification des comptes consolidés en conformité avec les principes comptables IFRS et américains, ainsi que les autres certifications et documents nécessaires à sa cotation sur le Nasdaq et sur Euronext Paris.

Les autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes, incluent l'assistance à la Société dans la mise en œuvre des procédures de contrôle interne dans le cadre de la loi américaine *Sarbanes-Oxley* et les procédures de *due diligence* au titre des acquisitions de l'année.

Durant l'exercice 2007/2008, l'augmentation d'environ 20% par rapport à l'exercice précédent des honoraires des Commissaires aux comptes de la Société est principalement due à la mise en place, pour la première fois, d'une certification par les Commissaires aux comptes de la Société relative à la conformité (notamment en matière de contrôle interne) à la réglementation américaine *Sarbanes-Oxley*.

### 3.1 États financiers libellés en euros conformément aux IFRS à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2004 et aux principes comptables généralement admis en France jusqu'au 30 juin 2004

Pour les exercices clos les 30 juin 2008, 2007, 2006 et 2005, l'information financière a été reprise des états financiers consolidés de la Société préparés suivant le référentiel comptable international émis par l'IASB (normes IFRS ou *International Financial Reporting Standards*) tel qu'approuvé par l'Union européenne, audités par Ernst & Young Audit et Audit et Diagnostic, Commissaires aux comptes, et inclus dans ce document de référence. Une note relative à la transition aux IFRS au 1<sup>er</sup> juillet 2004 et pour l'exercice clos au 30 juin 2005 a été publiée le 27 octobre 2005 (disponible sur les sites internet de l'AMF et de la Société) afin de se conformer au règlement n° 1606/2002 du Conseil Européen adopté le 19 juillet 2002. Les informations clés sur le compte de résultat et sur le bilan pour l'exercice

clos le 30 juin 2004 sont ainsi également reprises des états financiers audités et ont été préparées selon les principes comptables généralement admis en France.

Toutes les informations financières présentées dans ce document de référence sont en euros, sauf mention contraire.

Les informations financières pour l'exercice 2005/2006 présentées dans ce document de référence ont été retraitées rétrospectivement suite au changement de méthode adopté lors de l'exercice 2006/2007 lié à l'adoption de l'amendement d'IAS (*International Accounting Standard*) 19 décrit en Note 1.4 des états financiers consolidés de l'exercice 2006/2007.

États financiers libellés en euros conformément aux IFRS à partir du 1er juillet 2004 et aux principes comptables généralement admis en France jusqu'au 30 juin 2004

(information en milliers d'euros, exceptés les montants par action)	Exercice clos le 30 juin				
	2008	2007	2006	2005	2004
	IFRS	IFRS	IFRS	IFRS	Principes comptables français
<b>Chiffre d'affaires :</b>					
Licence	53 845	57 101	54 517	53 153	48 543
Maintenance	36 070	33 995	31 320	26 861	23 160
Prestations de services	32 736	32 108	23 840	18 410	14 217
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>122 651</b>	<b>123 204</b>	<b>109 677</b>	<b>98 424</b>	<b>85 920</b>
<b>Coût des ventes :</b>					
Licence	971	1 128	833	821	888
Maintenance	3 698	3 840	3 521	3 064	2 942
Prestations de services	27 417	25 052	18 867	15 667	11 766
<b>Coût des ventes total</b>	<b>32 086</b>	<b>30 020</b>	<b>23 221</b>	<b>19 552</b>	<b>15 596</b>
<b>Marge brute</b>	<b>90 565</b>	<b>93 184</b>	<b>86 456</b>	<b>78 872</b>	<b>70 324</b>
<b>Charges opérationnelles :</b>					
Frais marketing et commerciaux	49 318	48 814	45 930	42 431	40 932
Frais de recherche et développement	26 317	26 633	23 506	21 236	18 996
Frais généraux et administratifs	15 964	15 144	12 194	11 196	8 976
<b>Total des charges opérationnelles</b>	<b>91 599</b>	<b>90 591</b>	<b>81 630</b>	<b>74 863</b>	<b>68 904</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(1 034)</b>	<b>2 593</b>	<b>4 826</b>	<b>4 009</b>	<b>1 420</b>
Produits (charges) financiers	1 502	1 580	1 111	705	582
Gain (perte) net de change et autres	175	220	(226)	(57)	197
Résultat des sociétés mises en équivalence	(36)	(214)	(20)	-	-
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>607</b>	<b>4 179</b>	<b>5 691</b>	<b>4 657</b>	<b>2 199</b>
Produit (charge) d'impôts	(479)	1 702	684	(589)	(926)
<b>Résultat net</b>	<b>128</b>	<b>5 881</b>	<b>6 375</b>	<b>4 068</b>	<b>1 273</b>
<b>Résultat net par action :</b>					
- base	0,01	0,32	0,35	0,23	0,07
- dilué	0,01	0,32	0,33	0,22	0,07
<b>Nombre moyen d'actions en circulation (milliers) <sup>(a)</sup></b>					
- base	18 489	18 231	17 995	17 815	17 485
- dilué	18 255	18 523	19 054	18 654	18 417

(a) Se référer à la Note 17 des notes annexes aux états financiers consolidés pour plus de détails sur la détermination du nombre d'actions retenu dans le calcul du résultat par action.

(information en milliers d'euros et extraite du bilan)	Exercice clos le 30 juin				
	2008	2007	2006	2005	2004
	IFRS	IFRS	IFRS	IFRS	Principes comptables français
Trésorerie et équivalents de trésorerie	47 114	40 781	54 469	51 050	42 961
Fonds de roulement <sup>(a)</sup>	35 044	34 884	45 782	42 059	37 360
<b>Total de l'actif</b>	<b>107 549</b>	<b>109 206</b>	<b>93 429</b>	<b>87 515</b>	<b>72 355</b>
Dettes financières non courantes	0	12	165	299	262
Capitaux propres	61 162	61 732	53 543	47 890	41 199

(a) Le « Fonds de roulement » correspond à la différence entre l'actif courant et le passif courant.

*États financiers libellés en dollars U.S. conformément aux principes comptables américains jusqu'au 30 juin 2007*

## 3.2 États financiers libellés en dollars U.S. conformément aux principes comptables américains jusqu'au 30 juin 2007

Dans le cadre de sa double cotation en France et aux États-Unis, ILOG a préparé des comptes consolidés en dollars U.S. conformément aux principes comptables américains (ou « U.S. GAAP ») depuis sa première cotation en 1987 jusqu'à l'exercice clos le 30 juin 2007. En date 4 janvier 2008 la *Securities and Exchange Commission* américaine (« SEC ») a adopté une nouvelle règle *Final Rule Release Nos. 33-8879, 34-57026 ; International Series Release No. 1306 ; File No. S7-13-07 Acceptance From Foreign Private Issuers of Financial Statements Prepared in Accordance With International Financial Reporting Standards (ou « IFRS ») Without Reconciliation to U.S. GAAP*. Par conséquent, la SEC accepte désormais que les états financiers clos à compter du 15 novembre 2007, inclus dans les Form 20-F des *Foreign Private Issuers* soient préparés en conformité avec les IFRS,

tels que publiés par l'*International Accounting Standards Board* (ou « IASB »). La Société a ainsi décidé, à compter du 30 juin 2008, de ne plus inclure dans son Form 20-F d'états financiers annuels préparés conformément aux U.S. GAAP.

Les informations financières clés ci-dessous sont tirées des comptes consolidés au 30 juin 2007 audités par Ernst & Young Audit, et font partie du rapport annuel (Form 20-F) déposé auprès de la *Securities and Exchange Commission* américaine. Par ailleurs, les divergences entre les normes françaises et américaines étaient détaillées en euros en Note 23 des annexes aux états financiers consolidés du 30 juin 2007.

États financiers libellés en dollars U.S. conformément  
aux principes comptables américains jusqu'au 30 juin 2007

	Exercice clos le 30 juin			
(information en milliers de dollars U.S., exceptés les montants par action)	2007	2006	2005	2004
<b>Chiffre d'affaires :</b>				
Licence	74 970	66 376	67 707	58 163
Maintenance	44 435	38 115	34 158	27 625
Prestations de services	42 054	29 068	23 438	16 999
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>161 459</b>	<b>133 559</b>	<b>125 303</b>	<b>102 787</b>
<b>Coût des ventes :</b>				
Licence	1 489	1 014	1 031	1 062
Maintenance	5 024	4 303	3 870	3 510
Prestations de services	32 835	23 055	19 782	14 052
<b>Coût des ventes total</b>	<b>39 348</b>	<b>28 372</b>	<b>24 683</b>	<b>18 624</b>
<b>Marge brute</b>	<b>122 111</b>	<b>105 187</b>	<b>100 620</b>	<b>84 163</b>
<b>Charges opérationnelles :</b>				
Frais marketing et commerciaux	64 117	56 391	53 364	48 815
Frais de recherche et développement	35 024	28 886	27 224	22 782
Frais généraux et administratifs	20 229	15 276	13 561	10 726
<b>Total des charges opérationnelles</b>	<b>119 370</b>	<b>100 553</b>	<b>94 149</b>	<b>82 323</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>2 741</b>	<b>4 634</b>	<b>6 471</b>	<b>1 840</b>
Produits (charges) financiers	2 413	1 107	832	696
Gain (perte) net de change et autres	15	32	74	249
Résultat des sociétés mises en équivalence	(282)	(25)	-	-
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>4 887</b>	<b>5 748</b>	<b>7 377</b>	<b>2 785</b>
Produit (charge) d'impôts	(23)	869	(650)	(1 120)
<b>Résultat net</b>	<b>4 864</b>	<b>6 617</b>	<b>6 727</b>	<b>1 665</b>
<b>Résultat net par action :</b>				
- base	0,27	0,37	0,38	0,10
- dilué	0,26	0,35	0,36	0,09
<b>Nombre moyen d'actions en circulation (milliers)</b>				
- base	18 231	17 995	17 815	17 485
- dilué	18 445	18 936	18 722	18 417

	Exercice clos le 30 juin			
(information en milliers de dollars U.S.)	2007	2006	2005	2004
Trésorerie et équivalents de trésorerie	54 656	69 246	61 730	52 220
Fonds de roulement <sup>(a)</sup>	48 135	59 461	51 056	45 077
Total de l'actif	145 128	118 762	105 811	87 757
Dettes financières non courantes	2 553	1 152	1 042	959
Capitaux propres	81 020	68 812	58 400	49 738

(a) Le « Fonds de roulement » correspond à la différence entre l'actif courant et le passif courant.

Les facteurs de risques suivants, complétés des autres informations figurant dans ce document et des états financiers consolidés de la Société, doivent être pris en compte pour évaluer ILOG et ses activités, avant toute décision d'investissement dans les actions ou ADS d'ILOG.

Certains facteurs de risques affectant l'industrie du logiciel en général et les sociétés de technologie en particulier s'appliquent également à ILOG. Ces facteurs incluent :

- une concurrence accrue pour ses produits et services, avec des stratégies de prix agressives de la part des concurrents ;
- des reports d'achats liés à une réduction des investissements informatiques ;
- un changement dans les conditions du marché de la technologie, caractérisé par des développements rapides et non prévisibles ;
- la diminution de l'efficacité des opérations commerciales et marketing d'ILOG ;
- la perte de clients si la situation économique aux États-Unis, en Europe ou en Asie se détériore, entraînant l'accroissement du nombre de faillites ;

- des arrêts d'activités liés à des incendies, catastrophes naturelles (certains bureaux en France et en Californie sont situés dans des zones touchées par des tremblements de terre ou des inondations), et
- le plagiat de droits de propriété intellectuelle ou le vol d'informations confidentielles.

La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité d'ILOG, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives. La Société a procédé à une revue de ses risques et considère qu'elle n'est pas exposée à d'autres risques significatifs que ceux qui sont présentés dans le présent document de référence. Même si ILOG n'identifie pas de stratégie ou de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique, autre que ceux figurant dans le présent chapitre, ayant influencé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, ses opérations, d'autres risques ou incertitudes dont ILOG n'a pas connaissance, ou qui sont actuellement non significatifs, pourraient devenir des facteurs importants, susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur ILOG, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

## 4.1 Risques liés à l'acquisition de la Société par IBM

### 4.1.1 L'activité et les résultats opérationnels de la Société pourraient être affectés par son acquisition par IBM.

Le 28 juillet 2008, la Société et IBM ont annoncé la conclusion d'un accord (*Memorandum of Understanding*) relatif au projet d'acquisition de la Société par IBM destiné à permettre l'acquisition des actions et des bons de souscription d'actions de la Société par l'intermédiaire d'offres publiques aux États-Unis et en France (les « Offres »). Cette annonce a été suivie le 26 août 2008 d'un dépôt à l'AMF d'un projet d'offre par la société CITLOI, filiale indirecte à 100% d'IBM, et d'un projet de note en réponse par ILOG.

L'offre de CITLOI a été déclarée conforme par l'AMF le 12 septembre 2008 et l'AMF a apposé son visa sur la note d'information de CITLOI et la note en réponse d'ILOG. Le montant estimé de l'offre est d'environ 230 millions d'euros (soit approximativement 330 millions de dollars américains selon le taux de change au 30 septembre 2008). L'offre a débuté le 14 octobre 2008, et est toujours en cours à la date de dépôt du présent document de référence. L'annonce de cette opération pourrait affecter la saisonnalité de l'activité

*Risques liés à l'acquisition de la Société par IBM*

d'ILOG et/ou avoir un impact positif ou négatif sur le chiffre d'affaires de la Société si ses clients avançaient, retardaient, suspendaient ou abandonnaient leur décision d'achat tant que l'opération n'est pas menée à son terme. Les clients actuels ou potentiels pourraient se montrer réticents à acheter les produits ou services de la Société, pour des raisons concurrentielles, en raison de l'incertitude liée à l'évolution de l'offre combinée de produits de la Société et d'IBM et de l'assistance technique et du support pour les produits existants. Dans l'hypothèse où l'acquisition envisagée conduirait un nombre significatif de clients à retarder leur décision d'achat ou à se tourner vers un autre fournisseur, les résultats de la Société pourraient

en être affectés. Cette acquisition pourrait également avoir des répercussions sur le chiffre d'affaires de la Société si ses partenaires mettaient un terme à leur partenariat parce qu'ils identifient par exemple IBM comme leur concurrent, ou qu'ils craignent que la Société n'offre plus de produits pouvant fonctionner de manière indépendante (*stand-alone products*) si l'acquisition était menée à bien. Enfin, le travail généré par cette acquisition et les incertitudes qu'elle véhicule pourraient détourner l'attention des dirigeants et des employés de la Société de sa gestion quotidienne voire inciter certains employés à quitter la Société, et ce même si les offres devaient ne pas aboutir.

#### **4.1.2 Si les conditions mentionnées dans la note d'information de CITLOI, filiale d'IBM, et dans le *Memorandum of Understanding*, n'étaient pas satisfaites, l'acquisition pourrait ne pas avoir lieu et le cours des titres de la Société pourrait diminuer.**

L'offre publique déposée par la société CITLOI est soumise à certaines conditions, notamment décrites dans la note d'information de CITLOI visée par l'AMF le 12 septembre 2008 qui reprend les conditions figurant dans le *Memorandum of Understanding* dont le résumé a été publié par la Société. D'une part, la société CITLOI, filiale indirecte à 100% d'IBM, ne donnera une suite positive à l'offre que si elle est en droit de détenir des actions représentant, à la date de la clôture des Offres, au moins 66,67% du capital social et des droits de vote de la Société sur une base entièrement diluée. D'autre part, l'offre est soumise à la condition de l'obtention de l'autorisation de l'opération par la Commission Européenne en application de l'article 6(1)(b) du Règlement CEE No.139/2004. La Société ne peut pas garantir que toutes ces conditions seront réalisées.

En outre, conformément aux dispositions de l'article 232-11 du Règlement général de l'AMF, et comme indiqué dans la note d'information de la société CITLOI, celle-ci pourra renoncer à son offre (i) dans le délai de cinq jours de négociation suivant la publication du calendrier d'une offre ou d'une surenchère concurrente, et (ii) avec l'autorisation préalable de l'AMF si la Société adoptait des mesures modifiant, pendant la période d'offre ou en cas de suite positive de l'offre, sa consistance ou si l'offre devenait sans objet.

Si l'acquisition envisagée n'est pas menée à terme ou si elle est retardée de manière significative, le cours de bourse des titres de la Société pourrait baisser au niveau prévalant antérieurement à l'annonce de l'offre, voire significativement en deçà.

#### **4.1.3 L'incapacité d'IBM de mener à son terme l'acquisition envisagée pourrait avoir des répercussions négatives sur les activités et opérations futures de la Société, ainsi que sur le cours de ses actions.**

Si l'acquisition n'est pas réalisée, est retardée ou retirée, la Société pourrait devoir supporter un certain nombre de conséquences qui pourraient avoir un impact négatif significatif sur l'activité et les résultats de la Société, et notamment :

- Le travail additionnel généré par l'acquisition et les incertitudes qu'elle peut véhiculer pourraient conduire à une baisse du chiffre d'affaires et un affaiblissement de la position concurrentielle de la Société qu'elle pourrait ne pas être capable de retrouver si l'opération n'avait pas lieu ;

*Risques concernant les résultats financiers de la Société*

- La Société pourrait être enjointe de payer à IBM une indemnité de rupture s'élevant à 4 millions d'euros si le Conseil d'administration de la Société retirait ou modifiait sa recommandation sur l'offre et/ou s'il recommandait une offre provenant d'un tiers ou si l'offre en France était retirée en application de l'article 232-11 du Règlement Général de l'AMF ;
- La Société serait tenue de payer ses propres frais relatifs à l'acquisition, tel que les honoraires de ses avocats et comptables, ou encore une partie des honoraires des conseils financiers de la Société, qui pourraient représenter un montant important susceptible de diminuer son résultat net ;
- La Société pourrait ne pas être en mesure de profiter d'autres opportunités sur le marché ou de réagir aux pressions de la concurrence ;
- Le cours des actions de la Société pourrait chuter dans la mesure où le cours actuel des actions de la Société tient d'ores et déjà compte du succès de l'acquisition ;
- La Société pourrait ne pas être en mesure de retenir le personnel indispensable au succès de son activité ; et
- La Société pourrait ne pas être en mesure de conserver un contrôle interne efficace sur son reporting financier en raison du départ de certains de ses employés.

#### **4.1.4 Le montant en numéraire que les actionnaires percevront au terme des Offres envisagées par IBM est basé sur un montant fixe par titre, et le prix des ADS est soumis aux variations des taux de change. Dès lors, la prime par rapport au cours des actions de la Société pourrait baisser au moment où ces titres seront apportés aux Offres.**

Selon les termes des Offres, les détenteurs d'actions de la Société recevront 10 euros en numéraire par action. Les détenteurs d'ADS recevront une somme en dollars qui, convertie en euros, équivalra à 10 euros à la date de règlement-livraison des Offres. Puisque le prix par action est fixe, le montant par action que recevront les détenteurs de titres de la Société ne changera pas, même si le cours des actions de la Société évolue. Il n'y aura pas d'ajustement du prix par action, ni de droit de retirer les Offres uniquement

en raison de fluctuations du cours des actions de la Société. De plus, les détenteurs d'ADS doivent faire face au risque de diminution du taux de change dollar/euro avant la clôture des Offres; la valeur offerte en dollar pour chaque ADS diminuerait alors. Ainsi, le cours des actions et des ADS de la Société pendant et après la clôture des Offres pourrait être plus élevé que leur cours au moment de la clôture des Offres, que leur cours actuel ou que leur cours au moment où les titres seront apportés aux Offres.

## **4.2 Risques concernant les résultats financiers de la Société**

### **4.2.1 Risques liés aux résultats opérationnels trimestriels d'ILOG**

Les résultats opérationnels d'ILOG et le cours de l'action ILOG ont varié de façon significative et sont susceptibles de faire l'objet de telles variations à l'avenir.

Les raisons de ces fluctuations sont les suivantes :

- la demande saisonnière pour les produits et services d'ILOG ;
- la taille, la période d'exécution ou la structure de certains contrats de licences significatifs clients et/ou de paiement de redevances par ses clients ;
- les dépassements de budget dans le cadre de contrats de conseil au forfait, la rentabilité variable des contrats de conseil et les pertes liées à la réalisation de ces contrats ;



*Risques concernant les résultats financiers de la Société*

- la complexité croissante du processus décisionnel des clients ;
- la taille des équipes de consultants nécessaires pour répondre à la demande des clients en prestations de services et la difficulté à adapter la taille de ces équipes aux demandes du marché qui peuvent évoluer de façon très rapide ;
- la dépendance de la Société vis-à-vis de prestataires externes afin de répondre à des besoins temporaires croissants en prestations de services, entraînant la diminution des marges sur les prestations de services ;
- le caractère saisonnier du chiffre d'affaires, notamment du fait qu'une part importante des ventes est réalisée en Europe où le chiffre d'affaires du trimestre se terminant au 30 septembre est généralement inférieur à celui du trimestre précédent, l'activité économique étant plus faible en Europe durant les mois d'été ;
- les conditions économiques générales et les investissements des clients en logiciels et produits d'information technologique ;
- les fluctuations des taux de change ;
- les attentes des analystes et leurs recommandations et rapports ;
- la performance de la Bourse, particulièrement dans le secteur des hautes technologies ;
- la période d'annonce de sortie de nouveaux produits ; et
- tout changement dans le climat concurrentiel suite à l'augmentation des parts de marché d'un concurrent, ou à l'arrivée d'un produit très attendu.

Le chiffre d'affaires trimestriel généré par les licences et les redevances repose essentiellement sur les commandes enregistrées et expédiées pour le trimestre considéré et sur les ventes des ISV\*, des distributeurs et autres revendeurs de la Société.

Les dépenses de la Société sont relativement indépendantes du volume des ventes. En conséquence, si au cours d'un trimestre donné, le niveau du chiffre d'affaires réel décline ou se trouve inférieur aux prévisions, le rapport des dépenses au chiffre d'affaires global peut se révéler disproportionné et avoir un impact négatif immédiat sur le résultat d'exploitation de ce trimestre. De plus, si les résultats d'exploitation sont inférieurs aux attentes des investisseurs et/ou des analystes, le cours de l'action peut baisser.

### 4.2.2 Risques liés à l'offre produits

ILOG a réalisé environ 43% de son chiffre d'affaires de licence et de maintenance avec les produits de règles métier (« BRMS »), 39% avec les produits d'optimisation et 18% avec les produits de visualisation pendant l'exercice 2007/2008. ILOG prévoit que les chiffres d'affaires respectifs de ces gammes de produits continueront à représenter une part substantielle de son chiffre d'affaires de licence et de prestations de maintenance dans le futur. En conséquence, tout facteur susceptible d'affecter une ou plusieurs de ces lignes de produits pourrait avoir un impact négatif sur l'activité, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Par ailleurs, une part prépondérante du chiffre d'affaires généré par les prestations de conseil provient du déploiement des produits de règles métier BRMS pour des nouveaux clients ou des clients existants. Une diminution de la demande en logiciels aurait donc pour conséquence une diminution de la demande pour les prestations de services de la Société.

Le secteur financier est essentiel pour le déploiement des produits de règles métier BRMS, notamment pour le

développement des ordres en ligne ou des demandes de crédits. Le secteur financier est sujet aux risques de crédit, de liquidité, de marché de taux et d'intérêt, et est susceptible d'être influencé par des événements exceptionnels, tels que la crise de sub-prime aux États-Unis, la crise générale de crédit et de liquidité, ainsi que la baisse des cours. En 2007/2008, les conditions économiques du secteur bancaire ont eu un impact négatif sur le chiffre d'affaires généré par les produits BRMS de la Société (10% de baisse du chiffre d'affaires exprimé en euros comparée à 19% de croissance en 2006/2007 pour les produits de licence et de maintenance) et ont également négativement impacté le chiffre d'affaires généré par les services professionnels liés à l'implémentation des produits BRMS pour des clients nouveaux et existants. Si les conditions économiques du secteur bancaire continuent à se détériorer, la Société pourrait être amenée à constater une poursuite de la baisse des ventes de produits BRMS et cela pourrait impacter négativement les résultats financiers de la Société.

Par ailleurs, durant l'exercice 2007/2008 la forte croissance du coût du pétrole a eu un impact significatif sur la profitabilité

des compagnies aériennes dont les investissements informatiques, notamment pour les produits ILOG, ont été réduits. Si le cours du pétrole devait augmenter à nouveau,

l'impact négatif sur la demande de produits ILOG pourrait se poursuivre.

### 4.2.3 Risques liés à l'activité de prestations de services

En 2005/2006 et 2006/2007, l'activité de prestations de services avait connu une croissance significative, laquelle s'est fortement réduite en 2007/2008 du fait des difficultés du secteur bancaire qui se sont traduites par une demande moins importante de prestations de services ILOG. En conséquence, la demande des clients en prestations de services ILOG s'était temporairement trouvée supérieure lors des précédents exercices à la capacité de la Société à mettre à disposition des équipes internes, nécessitant ainsi le recours à des consultants extérieurs afin de satisfaire ses engagements contractuels. Le recours à ces consultants extérieurs n'a pas pu être freiné à temps en 2007/2008 afin de prendre en compte la réduction des besoins, et la marge a été négativement impactée durant l'exercice. Lors du dernier trimestre de l'exercice, la Société a remis en adéquation ses ressources internes et externes avec son activité et retrouvé un niveau de marge brute supérieur à 20%.

Le recours à des prestataires externes est significatif pour les besoins de l'activité de prestations de services. Pour l'exercice 2007/2008, les coûts relatifs à la sous-traitance représentaient 25% du coût total des prestations de services.

La marge des prestations de conseil était de 16% en 2007/2008, comparé à 22% en 2006/2007, reflétant la sous-utilisation des consultants sur cet exercice 2007/2008.

Le nombre de contrats de conseil et de formation en vigueur ne cesse de fluctuer et n'est pas prévisible. En conséquence la Société n'est pas en mesure de dire si elle aura suffisamment de contrats sur lesquels affecter ses employés engagés à plein-temps ou ses prestataires externes. Recourir à des embauches sans avoir de certitude sur l'augmentation du chiffre d'affaires correspondant représente un risque sur les résultats d'exploitation de la Société. En outre, ces services requièrent des compétences hautement techniques et spécifiques. Il est arrivé et il peut arriver que la Société ne puisse offrir le support technique voulu car les consultants ayant les connaissances requises étaient déjà engagés sur un autre contrat, ce qui peut entraîner une perte de revenus. En raison de la complexité de son offre de services, les marges réalisées sur ces contrats de conseil pourraient se révéler inférieures à celles attendues au moment de leur signature, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur le résultat et sur le cours de l'action de la Société.

### 4.2.4 Risques liés au développement de nouveaux produits d'optimisation destinés à des secteurs particuliers n'entraînant pas nécessairement une hausse des profits, en particulier du fait du coût élevé de leur mise en place et des prix réduits qu'ILOG propose comme incitation à leur vente

En 2007/2008, ILOG a continué à travailler sur le développement de plusieurs nouveaux produits d'optimisation destinés à des secteurs particuliers. Investir dans de nouveaux produits ou services est toujours très risqué. Le chiffre d'affaires généré par ces nouveaux produits ne couvre pas à ce jour, et risque de ne pas couvrir, les frais de recherche et développement engagés et restant à engager sur ces produits. Le succès commercial de nouveaux produits dépend de différents facteurs, comme la capacité de la Société à déployer sa stratégie commerciale sur ces produits,

l'adoption de ces produits par les clients, et les conditions économiques générales de ces secteurs, notamment l'industrie des semi-conducteurs, les domaines du transport et de la production industrielle. La stratégie actuelle de la Société est de prendre en charge certains coûts de mise en place afin d'encourager la vente de ces produits. La Société a récemment décidé de réduire les coûts engagés pour deux des trois produits verticaux en cours de développement. La Société n'a aucune certitude sur la viabilité et la rentabilité commerciale de ces produits.

#### 4.2.5 Risques liés à la concurrence intense caractérisant le secteur d'activité de la Société et aux consolidations et partenariats susceptibles d'entraîner la diminution du nombre, de la valeur et de la taille des commandes

Les marchés sur lesquels ILOG distribue ses produits et services sont particulièrement compétitifs. La Société s'attend à ce que la concurrence sur l'offre de produits et services et sur les prix s'intensifie. La Société est en concurrence avec un certain nombre d'entreprises privées et cotées sur certaines de ses lignes de produits mais elle ne connaît pas de concurrent couvrant ses trois gammes de produits. Ses principaux concurrents, cotés ou non cotés, par gamme de produits sont : (i) Business Rule Management Systems\* : Computer Associates, Corticon Technologies, Fair Isaac, Haley, Microsoft, Pegasystems et Red Hat ; (ii) Optimisation : Cosytech, Dash Associates (qui fait partie de Fair Isaac) et SAS ; (iii) Visualisation : Infragistics SL Corporation et Tom Sawyer. Par ailleurs, la gamme de produits d'optimisation comprend les applications logicielles de gestion de la chaîne logistique (« *Supply Chain Management Application* ») pour lesquelles Infor est un concurrent. Certaines sociétés concurrentes disposent d'un historique plus long que celui de la Société, de ressources financières, techniques et marketing beaucoup plus importantes, d'une réputation mieux établie, d'une offre de produits plus large et d'une base de clientèle plus importante. De plus, certains des concurrents de la Société ont des relations stables avec certains de ses clients existants et potentiels. Par conséquent, ces concurrents pourraient être capables de réagir plus rapidement à l'apparition de nouvelles technologies et à l'évolution des besoins des clients. Ils pourraient également être en mesure de consacrer plus de ressources que la Société au développement, à la promotion et à la vente de leurs produits, et offrir des prix plus intéressants.

La Société fait également face à une concurrence grandissante de sociétés comme Red Hat, ou de communautés de développeurs informatiques qui fournissent des logiciels en « *open source* », ou gratuitement, qui offrent certaines des fonctionnalités des produits BRMS\* d'ILOG. Par ailleurs, la concurrence des sociétés à « faibles coûts » implantées en Inde, en Chine, ou dans d'autres pays se développe et certaines sociétés concurrentes offrent aussi des solutions logicielles propres à des applications spécifiques. En outre, pratiquement tous les clients d'ILOG ont largement investi dans leurs solutions actuelles et peuvent disposer des ressources nécessaires pour améliorer les produits existants et développer de nouveaux produits. Certains clients ont ou

pourraient développer et intégrer des applications propres, remplaçant les solutions d'ILOG. Ainsi leurs besoins en produits ou services ILOG disparaîtraient, limitant le champ des opportunités pour la Société. ILOG devra donc persuader les équipes de développement interne de ces clients d'externaliser le développement de leurs logiciels et leur fournir des produits et solutions qui concurrencent efficacement leurs développements internes en termes de coûts.

Les barrières à l'entrée dans le secteur sont assez faibles. De plus, le domaine du logiciel vit actuellement une phase de consolidation. Les sociétés du secteur tentent d'offrir des suites logicielles plus complètes, un plus large éventail de produits et des solutions intégrées logiciel et matériel. Les concurrents actuels ou potentiels de la Société ont noué ou peuvent nouer des accords de coopération entre eux ou avec des tiers afin de mieux anticiper les besoins des clients ou des prospects. De fait, non seulement de nouveaux concurrents ou coalitions de concurrents pourraient émerger et gagner rapidement des parts de marchés significatives, mais de plus si des concurrents d'ILOG venaient à fusionner ou s'allier, la pression concurrentielle pour ILOG pourrait s'accroître de manière significative. Les produits de la Société pourraient subir une concurrence accrue de nouveaux produits ou de nouvelles spécifications fournies par les concurrents présents ou à venir. En outre, des entreprises plus importantes pourraient entrer sur le marché par croissance organique ou par alliance avec l'un des concurrents d'ILOG et fournir des produits moins chers. Les concurrents actuels peuvent aussi s'allier ou renforcer leurs liens avec les distributeurs, revendeurs, partenaires actuels ou futurs de la Société et réduire ainsi ses capacités à vendre par ces intermédiaires et à promouvoir ses produits.

La concentration du marché et/ou l'accroissement de la concurrence dus aux regroupements ou aux partenariats des concurrents d'ILOG, pourraient entraîner la diminution du nombre, de la valeur et de la taille des commandes et en conséquence, réduire les marges et les parts de marché de la Société ; ce qui aurait un impact négatif sur son développement, son résultat d'exploitation et son équilibre financier. Voir le chapitre 6.2 Marchés et concurrence du présent document de référence.

#### 4.2.6 Risques liés à la longueur et à la variabilité du processus de vente de la Société, rendant les prévisions de chiffre d'affaires peu fiables et pouvant entraîner des fluctuations significatives des résultats d'exploitation, ainsi qu'une baisse du cours de l'action

Du fait de la nature « générique » des fonctionnalités des composants logiciels d'ILOG, des développements complémentaires sont nécessaires pour s'adapter aux besoins particuliers des clients de différents secteurs. La ligne de produits verticaux nécessite également des coûts significatifs de mise en place afin de répondre aux besoins et aux paramètres opérationnels d'un client particulier. Pour les clients d'ILOG qui essaient d'automatiser des problèmes très complexes, le processus d'adaptation peut parfois être long et coûteux. Il est pour cela parfois difficile d'estimer de manière fiable les futures décisions d'achats des clients.

Le cycle de vente des produits ILOG est généralement de trois à six mois, voire plus selon les clients et un nombre important de ses contrats de licences de logiciels sont signés dans les semaines qui précèdent immédiatement la fin du trimestre. Les clients font souvent preuve de prudence avant de prendre la décision d'acheter des produits ILOG car leur mise en place peut entraîner pour ces clients un changement de plateforme logicielle ou un changement de leurs procédures opérationnelles. Des délais dans la finalisation de la vente ou des modifications dans le montant des commandes escomptées peuvent survenir du fait des clients, lors de la phase finale de leurs processus internes d'approbation des dépenses d'acquisition, de tests et d'acceptation des produits

d'ILOG. De plus, il est arrivé par le passé, et cela pourrait être le cas à l'avenir, que le manque de ressources de conseil ralentisse le cycle de vente des licences de logiciels ou génère la perte de contrats commerciaux.

Ce cycle de vente relativement long peut entraîner des variations importantes dans le chiffre d'affaires des licences et dans les résultats d'exploitation d'une période à l'autre. De fait, la Société éprouve des difficultés à prévoir le trimestre sur lequel une vente va se réaliser. Par ailleurs, la complexité des contrats de conseil peut entraîner des retards dans la réception des prestations par les clients, et donc dans la reconnaissance du chiffre d'affaires correspondant. ILOG se fonde sur des prévisions de revenus pour établir ses prévisions de résultats avant que les commandes soient effectivement signées. Ces prévisions de résultats sont donc des estimations et les résultats finaux peuvent varier pour un trimestre en particulier ou pour une période plus longue. En conséquence, des écarts potentiellement significatifs entre chiffres réels et prévisions peuvent réduire la capacité de la Société à planifier, budgéter et effectuer des prévisions trimestrielles de chiffre d'affaires et de profit. Ceci peut avoir un impact négatif sur le cours de l'action. Toute prévision de chiffre d'affaires et de profit annoncée publiquement comporte ce risque.

#### 4.2.7 Risques liés au fait qu'ILOG travaille plus fréquemment que par le passé sur des contrats au forfait, ce qui représente des risques supplémentaires de mauvaise gestion des temps passés, de dépassement des coûts prévisionnels, de refus de réception des clients et de pertes à terminaison sur ces contrats

ILOG n'est pas en mesure de chiffrer le risque concernant ses contrats au forfait et/ou clé en main. Leur nombre reste peu significatif, mais ILOG note une demande plus forte de ce type d'engagement, d'où l'existence d'un risque rapporté dans le présent paragraphe. Si le client n'accuse pas réception de tout ou partie des prestations de la Société, cette dernière pourrait ne pas percevoir le chiffre d'affaires escompté pour couvrir les frais engagés à l'occasion de l'exécution de sa mission, ou n'en percevoir qu'une partie. Cela pourrait avoir

un effet défavorable sur les résultats d'exploitation et sur la situation financière de la Société.

De plus, ce type de prestations au forfait augmente le risque pour la Société de ne pas gérer ses missions de façon satisfaisante et efficace. De surcroît, la Société pourrait sous-estimer la quantité de travail nécessaire et ces engagements pourraient entraîner des pertes à terme. Enfin la Société pourrait, du fait d'engagements sur certaines missions au forfait, perdre d'autres opportunités de missions susceptibles d'être plus profitables.

### 4.2.8 Risques liés à la dépendance envers les principaux clients ISV\* de la Société

En 2007/2008, 16% du chiffre d'affaires d'ILOG provenait des ventes aux ISV\*. Ces derniers intègrent les composants de la Société dans leurs applications et les vendent ensuite à leurs propres clients. Durant l'exercice 2007/2008, les deux clients les plus importants de la Société, IBM et SAP A.G., deux ISV\*, représentaient 2,6% et 2,3%, respectivement, du chiffre d'affaires d'ILOG et des huit clients les plus importants hors IBM et SAP, deux sont des ISV\* et représentaient 1,4% de plus.

Si, pour quelque raison que ce soit, les ISV\* individuellement ou collectivement, décidaient de remplacer les composants logiciels d'ILOG par leurs propres composants ou par une technologie concurrente, ou s'ils cessaient de vendre leurs applications intégrant les composants de la Société, ou encore s'ils subissaient un ralentissement économique, cela risquerait d'avoir un impact négatif sur le chiffre d'affaires et les résultats d'exploitation de la Société.

## 4.3 Risques relatifs à l'activité commerciale

### 4.3.1 Risques liés à la rapidité des évolutions technologiques et des besoins clients

La Société opère dans un secteur très compétitif caractérisé par des évolutions technologiques rapides, des standards hautement évolutifs, des changements dans les besoins des clients et l'introduction fréquente de nouveaux produits ou de nouvelles fonctionnalités. La réussite future d'ILOG dépendra donc en grande partie de sa capacité à améliorer ses technologies existantes et à acquérir, développer et commercialiser en temps opportun de nouveaux produits ou des produits améliorés, en réponse à l'évolution des besoins du marché. Le développement de logiciels est un processus complexe qui peut demander de longues périodes de développement et de tests. Par ailleurs, les investissements dans les nouvelles technologies sont intrinsèquement spéculatifs. Le succès commercial dépend de nombreux facteurs, notamment la capacité d'innovation, la capacité de la Société à respecter sa stratégie de vente concernant ces produits, l'acceptation par le marché de ces produits et la situation économique prévalant dans les différents pays dans lesquels la Société offre ses produits, ainsi que celle prévalant dans les secteurs industriels des clients.

Il n'existe aucune garantie que la Société réussisse à acquérir, développer et commercialiser de nouveaux produits ou

des améliorations de produits ; qu'elle ne rencontrera pas de difficultés susceptibles de reporter ou de mettre fin à l'acquisition, au développement, à l'amélioration, au lancement ou à la commercialisation de ces produits ; ou que ces nouveaux produits ou améliorations de produits répondront de manière adéquate aux besoins du marché et seront acceptés par ce marché. Comme beaucoup d'acteurs de l'industrie du logiciel, ILOG a connu par le passé des retards dans le lancement de nouveaux produits ou de nouvelles fonctionnalités, et de tels phénomènes sont susceptibles de se reproduire dans le futur. En conséquence les nouveaux produits ou services risquent de ne dégager aucun chiffre d'affaires pendant plusieurs années, voire même jamais. De plus, si certains produits ou services sont rentables, la marge brute dégagée sur ces nouveaux produits ou services peut ne pas atteindre le même niveau que les marges historiques obtenues. Si la Société était incapable, pour des raisons technologiques, ou autres, d'intégrer des produits acquis, de développer de nouveaux produits ou d'améliorer des produits existants en temps opportun afin de répondre aux conditions d'un marché changeant ou aux besoins de la clientèle, cela pourrait affecter de manière négative son activité, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.



### 4.3.2 Risques liés à la satisfaction des attentes des clients pouvant entraîner la perte de clients ou la nécessité de les rembourser pour des logiciels et services déjà payés

Durant l'exercice 2007/2008, 27% du chiffre d'affaires de la Société provenait directement de son activité de prestations de services ayant pour but de faciliter l'intégration des produits par les clients et d'en accélérer le déploiement et, de ce fait, accroître le chiffre d'affaires des licences et de la maintenance. Mais dans le cas où la Société ne parviendrait

pas à satisfaire les demandes de ses clients en matière de conseil, des sources de revenus futurs pourraient disparaître et la Société pourrait être contrainte de rembourser des frais engagés sur des projets incluant des licences et des services non aboutis.

### 4.3.3 Risque lié à l'évolution du droit fiscal

La Société est soumise à l'impôt sur les sociétés en France, aux États-Unis et dans certaines autres juridictions étrangères. La Société a recours à des estimations dans le calcul des provisions pour impôts sur les sociétés. Les taux effectifs d'impôt futurs pourraient être affectés par des changements dans les législations fiscales locales, par la capacité de la Société à dégager du résultat taxable dans des juridictions étrangères afin d'utiliser les pertes fiscales reportables, et

par l'évaluation de ses actifs d'impôts différés. La Société recalcule régulièrement sa provision pour impôt sur les sociétés, mais il n'est pas certain que les hypothèses retenues dans les calculs seront toujours reconnues comme étant exactes par l'une ou plusieurs autorités fiscales auxquelles le Groupe est soumis dans les différentes juridictions où il exerce ses activités.

### 4.3.4 Risques liés aux défauts des logiciels entraînant la mise en cause de la responsabilité de la Société liée aux produits

Du fait de leur complexité, les logiciels contiennent fréquemment des erreurs ou des défauts non détectés, notamment lors de leur première mise sur le marché ou lors de la diffusion de nouvelles versions ou améliorations. Bien qu'ils soient testés par ILOG avant leur lancement commercial, et qu'ils soient aussi testés et utilisés par des clients et des prospects, il n'existe aucune garantie que les nouveaux produits ou améliorations diffusés dans le futur par ILOG ne recèleront pas d'erreurs ou de défauts. L'apparition de telles erreurs ou défauts est susceptible de générer des pertes significatives pour ILOG, qui pourrait se voir contraint à rembourser les frais de licence et de maintenance ou à payer des dommages et intérêts. Des problèmes persistants d'erreurs et défauts non détectés pourraient avoir un impact négatif sur la réputation de la Société dans l'industrie.

Les contrats de licence conclus par la Société avec ses clients contiennent en général des dispositions destinées à limiter

le risque d'éventuels recours en responsabilité suite à une mise en cause de ses produits ou de tout autre contentieux. Il est toutefois possible que les clauses de limitation de responsabilité figurant dans les accords de licence de la Société, notamment dans les licences « *shrink wrap* » non signées inscrites sur les emballages, ne soient pas applicables selon certaines législations. Un contentieux sur un produit, fondé ou non, pourrait mobiliser des ressources importantes et avoir un effet négatif sur les opérations et la situation financière de la Société. De plus, la Société accorde parfois à ses clients des délais de garantie plus longs que les périodes standards ou des garanties additionnelles spécifiques. La Société a souscrit une assurance en responsabilité civile qui couvre les risques de recours liés aux défauts éventuels pouvant affecter ses produits. Cette couverture est limitée et il n'existe aucune garantie que cette couverture soit adéquate ou qu'une extension puisse être souscrite à l'avenir à des conditions commerciales raisonnables.

### 4.3.5 Risques liés à l'importance des « collaborateurs clés »

La réussite future d'ILOG dépendra pour une large part de la pérennité dans leur poste de ses personnels techniques, commerciaux et de ses dirigeants clés, y compris le Président Directeur Général, Pierre Haren. La Société est particulièrement tributaire de ses ingénieurs spécialisés dans le domaine des technologies orientées objet, des architectures distribuées et de la recherche opérationnelle.

La réussite future d'ILOG dépendra notamment de sa capacité à former, motiver et fidéliser des collaborateurs

techniques, commerciaux et d'encadrement, hautement qualifiés et compétents, et il n'existe aucune garantie que la Société y parviendra. La concurrence dans ce domaine est très forte, en particulier pour les personnes ayant des compétences en matière de technologies orientées objet. Si ILOG devait perdre un de ses ingénieurs, commerciaux ou dirigeants clés ou si elle n'était plus à même d'attirer et de fidéliser du personnel hautement qualifié, son développement en serait négativement affecté.

### 4.3.6 Risques liés au caractère mondial des opérations

Les activités d'étude, de recherche et de développement d'ILOG sont principalement implantées en France, à l'exception des produits CPLEX, développés à Incline Village (Nevada) et à Sunnyvale (Californie), ainsi que les produits LogicTools, récemment acquis, développés à Eugene (Oregon) aux États-Unis. La Société prévoit que des activités limitées de recherche et de développement soient prochainement effectuées dans le bureau de Shanghai en Chine. Les fonctions commerciales et marketing sont réparties sur quatre continents. Les distances entre ces différents lieux d'activité ont provoqué par le passé, et pourraient provoquer à l'avenir, des difficultés d'ordre logistique et de communication.

En outre, l'activité opérationnelle d'ILOG peut être directement affectée par la conjoncture économique, sanitaire et géopolitique des pays où la Société opère. Environ 46% du chiffre d'affaires 2007/2008 provient d'Amérique du Nord, 45% d'Europe et 10% de la région Asie-Pacifique. Le fait d'opérer sur un plan mondial expose la Société à un certain nombre de risques tels que :

- les difficultés et coûts de recrutement et de gestion liés aux opérations internationales ;
- les fluctuations des taux de change ;
- l'impact des différentes fiscalités ;

- les coûts d'adaptation des produits pour les différents pays ;
- les longs délais d'encaissement de créances dans certaines régions du monde, notamment en Europe ;
- les changements imprévus de la réglementation ;
- la dépendance vis-à-vis des différents distributeurs indépendants ;
- la dépendance vis-à-vis des différents standards technologiques ;
- les barrières à l'import/export et les droits de douane ;
- les difficultés liées au respect des droits de la propriété intellectuelle ;
- l'instabilité politique ;
- les maladies et éventuelles quarantaines ;
- le droit du travail plus contraignant, les boycotts et/ou grèves ;
- la difficulté de se conformer à des réglementations multiples et parfois contradictoires ;
- l'impact des cycles commerciaux régionaux ; et
- l'instabilité, les conditions et le caractère cyclique des économies régionales.

## 4.4 Risques liés à la propriété intellectuelle d'ILOG

### 4.4.1 Risques liés aux litiges relatifs à la propriété intellectuelle

Une procédure judiciaire pourrait entraîner des frais significatifs pour la Société et détourner les efforts de son personnel technique et d'encadrement de ses tâches opérationnelles. Aucune garantie n'existe contre l'éventuelle prétention d'un tiers soutenant que les produits d'ILOG enfreignent, ou sont susceptibles d'enfreindre, ses droits de propriété. ILOG a fait face par le passé à plusieurs prétentions de tiers, et ne peut empêcher l'existence de telles prétentions. En 2003, un tiers a soutenu, sans toutefois tenter d'action en justice, que le produit ILOG Solver enfreignait l'un de ses brevets. La Société a vigoureusement contesté cette affirmation sans fondement. Bien que n'ayant pas changé de position sur ce sujet, la Société a résolu ce litige à l'amiable sans entraîner d'impact significatif sur sa situation financière.

ILOG pourrait également entamer une action en justice contre un tiers pour violation de ses droits de propriété intellectuelle ou pour faire valoir lesdits droits. Toute action de ce type entraînerait des frais significatifs et une perte de temps pour le personnel technique et pour la Direction, que la conclusion du litige soit en faveur de la Société ou non.

Comme le nombre de logiciels, ainsi que leurs fonctionnalités ne cessent d'augmenter hors d'Europe, la Société pense que les éditeurs de logiciels sont susceptibles de s'exposer de plus en plus à des contentieux. Ces contentieux envers la Société, fondés ou non, ainsi que toute action en justice contre un tiers pour violation de droits de propriété intellectuelle, pourraient représenter pour la Société une charge financière et humaine importante, avec des difficultés de résolution, et pourraient occasionner des retards de livraison. En cas d'issue défavorable de telles procédures, la Société pourrait être amenée à verser des sommes importantes au titre des dommages et intérêts, à interrompre l'utilisation et la commercialisation des produits objets du litige, ou à engager des ressources importantes pour développer des technologies licites ou obtenir les licences de ces technologies, ou à faire face à une concurrence accrue de la part d'autres produits. Rien ne permet de garantir que ces licences seront disponibles ou qu'elles seront disponibles à des conditions commerciales raisonnables.

### 4.4.2 Risques liés à la protection de la propriété intellectuelle

ILOG protège ses droits de propriété grâce aux lois sur les droits d'auteurs et sur les marques commerciales. Des clauses contractuelles précisent, entre autres, les clauses de confidentialité et de secret commercial. Par ailleurs, ILOG essaie de limiter la divulgation de ses secrets commerciaux y compris par la signature de contrats de confidentialité par les personnes ayant accès à la technologie ILOG et en restreignant l'accès aux codes sources de la Société. Voir section 6.9 du présent document de référence.

Malgré les efforts d'ILOG pour protéger ses droits de propriété intellectuelle, des tiers non autorisés peuvent tenter de copier certains composants de ses produits, d'obtenir ou d'utiliser des informations que la Société considère comme étant sa propriété, ou d'utiliser ou de copier des produits ILOG. Empêcher les utilisations illicites des produits de la Société est difficile. De plus, les lois de nombreuses juridictions ne protègent pas les droits de la Société de

manière aussi étendue que les lois françaises ou américaines. Les licences « *shrink wrap* », notamment, peuvent se révéler intégralement ou partiellement inapplicables selon certaines juridictions et la protection des droits d'auteur ou des secrets commerciaux n'existe pas dans certains pays. Selon le droit européen de la propriété intellectuelle, les droits relatifs aux logiciels ne sont pas brevetables. En conséquence, les lois françaises et américaines relatives aux droits d'auteurs s'appliquent à la propriété intellectuelle de la Société. ILOG a déposé conjointement avec Mitsubishi Chemical Kabushiki Kaisha, un brevet au Japon, et a déposé un brevet aux États-Unis intitulé « *Interactive Generation of Graphical Visualisations of Large Data Structures* » et cinq brevets d'applications en attente avec les intitulés suivants : « *Method and System for Optimizing Mixed Integer Programming Solutions* », « *Method and System for Optimizing Business Process Management Using Mathematical Programming Techniques* », « *Method and System for Identifying*



*Conflicting Constraints in Mixed Integer Programs* », « *Method and System for Applying Evolutionary Search to Generate Robust Search Strategies* », et « *Method and System for Sequential Compilation and Execution of Rules* ». La Société ne peut garantir que ces brevets seront accordés sur la base de ses demandes actuelles ou à venir. De plus, ces brevets et tous les autres brevets que la Société pourra obtenir à l'avenir peuvent être contournés et contestés par

d'autres sociétés qui pourront en obtenir l'annulation ou en modifier la propriété intellectuelle protégée, afin de ne plus être soumises à cette protection. L'impossibilité objective de protéger effectivement la propriété intellectuelle d'ILOG pour quelque raison que ce soit, y compris celles décrites ici, pourrait avoir un impact négatif sur sa position commerciale, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

## 4.5 Autres risques

### 4.5.1 Risques liés aux acquisitions passées et futures et aux prises de participation

La stratégie d'ILOG inclut, entre autres, de procéder à des prises de participation ou d'acquérir de nouvelles activités, des technologies ou des offres produits complémentaires. Ces investissements et acquisitions futurs pourraient entraîner la constitution d'une dette et d'autres passifs éventuels, des dépréciations exceptionnelles de goodwill ou autres immobilisations incorporelles, ce qui aurait un impact négatif sur la rentabilité de la Société. Si la Société poursuivait une ou plusieurs acquisitions, il n'y a pas d'assurance que ces acquisitions soient finalisées, que la Société soit en mesure d'obtenir le retour sur investissement attendu, qu'elle soit capable d'intégrer les actifs, les fonds de commerce acquis et les employés des sociétés acquises ou d'en retenir les employés clés. De même, l'acquisition d'intérêts minoritaires

peut ne pas apporter les bénéfices escomptés et générer des risques supplémentaires tels que l'incapacité à mettre en œuvre dans ces sociétés les stratégies désirées du fait d'un contrôle insuffisant, ou des risques de stratégies et d'intérêts divergents de ceux d'ILOG. De telles acquisitions ou prises de participations peuvent entraîner des litiges relatifs aux produits, et pourraient détourner l'attention de la Direction de la gestion quotidienne de la Société. Par ailleurs, de telles acquisitions et prises de participation peuvent entraîner une dilution pour les actionnaires du résultat par action si la Société utilise des actions afin de faire ces acquisitions ou prises de participation, et peuvent aussi entraîner des risques et dépenses inattendus.

### 4.5.2 Risque lié à l'évolution des principes comptables

Les principes comptables généralement admis, les recommandations et interprétations afférentes concernant de nombreux aspects de l'activité de la Société, tels que la comptabilisation du chiffre d'affaires et le traitement des écarts d'acquisition, sont très complexes et font appel à des interprétations subjectives. Toute évolution de ces règles,

de leur interprétation, ou de ses produits ou activités pourrait modifier de manière importante son chiffre d'affaires et son résultat d'exploitation, et pourrait accroître la volatilité de ces éléments, sans pour autant que les flux de trésorerie de la Société évoluent de la même façon.

## 4.6 Risques de marché

### 4.6.1 Risque de change

Le risque de change concerne principalement la société-mère du Groupe en France qui coordonne la politique de couverture du Groupe. La société-mère en France facture des redevances à ses filiales dans leurs monnaies nationales et doit donc couvrir le risque de change lié à ces transactions, qu'elles soient déjà réalisées ou prévues. Les filiales opèrent principalement dans leurs monnaies nationales. La politique de couverture du Groupe concerne donc essentiellement la protection de ces transactions intra-Groupe. Cette politique est définie par une procédure, et fait l'objet d'une revue mensuelle par la Direction générale grâce à des états de suivi appropriés. Les devises concernées sont le dollar U.S. et dans une moindre mesure d'autres devises (GBP, RMB, JPY, AUD et SGD).

Les variations des taux de change sur les créances et dettes en devises de la société-mère et de chacune de ses

filiales, incluant leurs comptes intra-Groupe, conduisent à comptabiliser des écarts de change réalisés ou latents qui sont enregistrés dans le compte de résultat. Afin de limiter l'impact des fluctuations des taux de change, la Société souscrit des instruments financiers dérivés de couverture pour se protéger de l'évolution défavorable de ces devises sur ses transactions futures entre la société-mère et ses filiales (voir Notes 1.20 et 9 des états financiers consolidés au chapitre 20 du présent document de référence). En raison du nombre important de devises concernées, de l'exposition aux variations de devises et de la volatilité des taux de change, la Société ne peut prévoir l'effet des fluctuations des taux de change sur ses résultats opérationnels futurs. Toutes les activités de couverture de la Société sont effectuées et gérées par la société-mère. L'efficacité ou la bonne exécution de cette politique de couverture ne peuvent être garanties.

Le tableau ci-dessous récapitule les positions relatives à ces devises au 30 juin 2008 et la gestion correspondante par des couvertures appropriées permettant de réduire le risque de change induit par ces positions.

(en milliers d'euros au 30 juin 2008)

	Devise dollar U.S.	Autres devises	Total
Actif - Comptes clients intra-groupe en devises étrangères	(412)	(1 579)	(1 991)
Passif - Comptes fournisseurs intra-groupe en devises étrangères	-	201	201
Position nette avant gestion	(412)	(1 378)	(1 790)
Hors bilan	-	346	346
Position nette après gestion	(412)	(1 032)	(1 444)
Taux au 30 juin 2008	0,6344	Divers taux	NA
Impact de la variation d'un centime d'euro sur la devise	(4)	(10)	(14)

La position nette bilancielle débitrice exposée au risque de change s'élève donc approximativement à 1 790 milliers d'euros au 30 juin 2008. Elle fait l'objet de couvertures à hauteur de 346 milliers d'euros et la position nette après prise en compte des couvertures est d'approximativement 1 444 milliers d'euros et est exposée à la variation des différentes devises contre l'euro.

Par ailleurs, ILOG dispose aussi de couvertures de change pour des opérations intra-Groupe qui seront réalisées après le 30 juin 2008. Ces transactions sont couvertes sur un horizon qui n'excède pas un an, et portent au 30 juin 2008 essentiellement sur le dollar U.S. et sur des transactions

s'élevant à un montant maximal de 14 millions d'euros, soit approximativement 80% de l'exposition estimée pour l'exercice. Ces couvertures sont destinées à atténuer la baisse de résultat qui résulterait d'une appréciation de l'euro par rapport au dollar.

La Société opère à l'international et une partie significative de son activité est réalisée en devises autres que l'euro, monnaie d'établissement des états financiers pour sa communication sur Euronext Paris. Durant l'exercice 2007/2008, environ 46% des ventes et 36% des dépenses opérationnelles ont été libellées en dollars U.S., le solde étant principalement en euros et dans une moindre mesure, en autres devises.

*Risques de marché*

Dans l'hypothèse où la structure chiffre d'affaires/coûts reste similaire, toute appréciation de l'euro par rapport au dollar U.S. entraînerait une baisse du résultat exprimé en euros. Sur la base de l'exercice 2007/2008, toutes les autres devises restant au même niveau par rapport au dollar U.S.,

une appréciation théorique de l'euro d'un centime par rapport au dollar U.S. impacterait négativement le résultat opérationnel d'ILOG de 170 milliers d'euros, ou de 1 centime par action.

#### 4.6.2 Risque de liquidité

ILOG dispose au 30 juin 2008 de trésorerie et d'équivalents de trésorerie mobilisables à court terme dont les montants dépassent très significativement ses dettes financières,

constituées essentiellement d'engagements de crédit-bail. La Société ne présente donc pas de risque de liquidité significatif.

#### 4.6.3 Risque de taux

Les actifs financiers de la Société sont composés d'équivalents de trésorerie, essentiellement des certificats de dépôts, des SICAV et FCP monétaires, qui ne présentent pas de risque significatif de variation de valeur en cas de variation des taux d'intérêt et qui peuvent être convertis en trésorerie à tout moment. Les classements comptables retenus au 30 juin 2008 et leur caractère approprié ont bien été revus compte tenu des tensions récentes constatées sur les marchés. La revue des principaux critères (caractère négligeable du risque

de variation de valeur, volatilité rétrospective, existence de valeurs liquidatives quotidiennes ou hebdomadaires sur la période annuelle écoulée) n'a pas donné lieu à des changements de classification. Voir les Notes 1.22 et 11 aux états financiers consolidés au chapitre 20.2 du présent document de référence. ILOG ne dispose pas de passif financier en dehors des engagements de crédit-bail dont les montants sont négligeables.

#### 4.6.4 Risque de crédit

Les instruments financiers sur lesquels la Société encourt un risque de crédit sont principalement la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les créances clients.

La Société a mis en place une politique de gestion de la trésorerie avec pour objectif de limiter ses placements à des instruments financiers à court terme et à faible risque. La trésorerie de la Société est principalement libellée en euros et concentrée essentiellement dans deux grandes banques françaises : Calyon et Société Générale.

La Société commercialise ses produits auprès d'une clientèle variée en Europe, aux États-Unis et en Asie. La Société évalue périodiquement le risque crédit et la situation financière de ses clients, et provisionne les pertes potentielles sur créances non recouvrables. Le montant de ces pertes est resté dans les limites anticipées par la Direction pour l'exercice 2007/2008 (voir Note 9.5 et 10 des états financiers consolidés au chapitre 20 du présent document de référence). La Société ne demande généralement pas de garantie, mais peut en exiger dans certaines circonstances.

#### 4.6.5 Risque sur actions

Au 30 juin 2008, les liquidités de la Société ne présentent pas de risque sur actions car il s'agit essentiellement de certificats de dépôt, de SICAV monétaires et de bons de caisse à court terme avec un capital garanti. L'exposition de

la Société au risque sur actions se limite donc à ses actions propres. Au 30 juin 2008, la Société détient 822 798 actions propres. La valeur des actions propres pourrait fluctuer et, ainsi, avoir un effet négatif sur les capitaux propres de

la Société. Les changements de valeur des actions propres ne sont pas enregistrés dans le résultat de la période comprise dans la ligne « Report à nouveau et écart de conversion » mais directement dans la ligne « Actions propres » des capitaux propres. Au 30 juin 2008, la Société ne détient pas d'instruments financiers permettant de se couvrir contre les variations de la valeur de ses titres.

La Société ne supporte pas de risques sur actions liées à des investissements dans des entités non consolidées car ils ne concernent pas des sociétés cotées.

Le siège social de la Société se trouve 9, rue de Verdun à Gentilly, Val de Marne, France. Son numéro de téléphone est le 01 49 08 35 00. L'adresse de son site Internet est [www.ilog.fr](http://www.ilog.fr). Les informations contenues sur le site Internet de la Société ou liées à celui-ci ne font pas partie de ce document de référence. La Société publie ses rapports annuels sous le format de ce document de référence, et aussi en anglais sous le format 20-F déposé aux États-Unis. Ces documents et tout amendement à ces rapports sont disponibles gratuitement sur son site Internet aussitôt après leurs dépôts respectifs auprès de l'AMF et de la SEC.

## 5.1 Histoire et évolution de la Société

### 5.1.1 Dénomination sociale et nom commercial de la Société

ILOG

### 5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement

ILOG est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 340 852 458. Le code APE d'ILOG est le 722 A. Il correspond à l'activité de réalisation de logiciels.

### 5.1.3 Date de constitution et durée

ILOG a été constituée le 25 mars 1987 et immatriculée le 7 avril 1987 pour une durée de 99 ans expirant le 6 avril 2086.

### 5.1.4 Siège social de la Société, forme juridique et législation applicable

ILOG  
9, rue de Verdun  
B.P. 85  
94253 Gentilly  
France  
Téléphone : +33 (0)1 49 08 35 00

Société Anonyme à Conseil d'administration soumise aux dispositions du livre II du Code de commerce et régie par le droit français, la Société est principalement soumise pour son fonctionnement aux articles L. 225-1 et suivants du Code de commerce.

### 5.1.5 Historique du Groupe

La Société a été créée en 1987 par Messieurs Pierre Haren, Marc Fourier et Jérôme Chailloux, avec le soutien de l'Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique, ou INRIA. La Société édite des composants logiciels et des applications qu'elle commercialise auprès des départements informatiques d'entreprises, d'autres éditeurs de logiciels et des intégrateurs systèmes, afin de les aider à construire des environnements informatiques plus efficaces, rapides et capables de s'adapter rapidement aux changements.

ILOG a commercialisé en 1987 ses premiers logiciels à des sociétés développant des applications logicielles. Ces clients utilisaient les composants ILOG pour ajouter de nouvelles fonctionnalités à leurs applications logicielles. Les composants logiciels étaient initialement développés en utilisant le langage de programmation\* LISP. En 1992, la Société a effectué une transition de ses produits du LISP au langage de programmation\* C++ pour suivre les tendances technologiques du secteur du logiciel. En 1993, la Société a démarré la commercialisation de deux nouveaux produits, permettant aux clients d'ILOG d'ajouter des fonctionnalités à leurs applications comme de meilleures interfaces de visualisation (ILOG Views) ou des capacités d'allocation de ressources (ILOG Solver). Jusqu'en 1995, les ventes étaient principalement concentrées en Europe, et plus particulièrement en France. En 1995, la Société a commencé un développement commercial plus international en établissant une présence commerciale aux États-Unis en Californie et en Asie. En 1997, ILOG a acheté l'activité de CPLEX Optimization Inc., ou CPLEX, située à Incline Village au Nevada, ce qui a apporté au Groupe des moteurs de programmation mathématique\* linéaire pour l'industrie de la chaîne logistique. À la fin des années 1990, la Société a introduit les premières versions Java de ses produits pour suivre une fois de plus l'évolution technologique de l'industrie du logiciel. La Société a introduit ses systèmes de gestion des règles métier, ou BRMS\*, en 1996, qui permettent aux ingénieurs logiciels de mieux gérer les règles régissant leurs applications. Le secteur des services financiers est le marché principal pour les produits BRMS\* d'ILOG, qui les utilise par exemple dans le développement

d'applications spécialisées dans la gestion de portefeuilles en ligne, ou dans la prise de décisions d'accords de crédits. La ligne de produits BRMS\* est aujourd'hui la principale ligne de produits d'ILOG et génère la moitié du chiffre d'affaires de licence et de maintenance. En 2004, ILOG a introduit une version C# de certains de ses produits de visualisation, et en 2005 de ses produits BRMS\*. C# est le langage de programmation\* de Microsoft.

En 1997, ILOG a été introduite en Bourse au Nasdaq National Market (qui est devenu le Nasdaq Stock Market le 1<sup>er</sup> août 2006), levant des capitaux pour 24,9 millions de dollars. Auparavant, la Société avait financé sa croissance sur ses fonds propres, et grâce à des fonds provenant de capital-risque et des prêts sans intérêts de la part du gouvernement français et de l'Union européenne. L'acquisition de CPLEX s'est faite en numéraire pour 15 millions de dollars, par émission de 1,7 million d'actions et de paiement différé pour 5 millions de dollars. En 1998, un financement supplémentaire de 10,5 millions de dollars a été obtenu de la part de SAP A.G. en échange de 685 064 actions. En 1998, les actions de la Société ont été introduites sur le Nouveau Marché d'Euronext Paris, avant d'être cotées sur Eurolist d'Euronext Paris en 2005 (désormais Euronext Paris de NYSE Euronext depuis 2007) avec la disparition du Nouveau Marché.

Le 28 juillet 2008, la Société et IBM ont annoncé la conclusion d'un accord (*Memorandum of Understanding*) relatif au projet d'acquisition de la Société par IBM destiné à permettre l'acquisition des actions et les bons de souscription d'actions de la Société par l'intermédiaire d'offres publiques aux États-Unis et en France pour un montant d'environ 230 millions d'euros (soit approximativement 330 millions de dollars américains selon le taux de change au 30 septembre 2008) (les « Offres »). Cette annonce a été suivie le 26 août 2008 d'un dépôt à l'AMF d'un projet d'offre par IBM et d'un projet de note en réponse par ILOG, laquelle offre a été déclarée conforme par l'AMF le 12 septembre 2008. Les Offres ont débuté le 14 octobre 2008, et sont toujours en cours à la date de dépôt du présent document de référence.

## 5.2 Investissements

### 5.2.1 Principaux investissements réalisés

Les investissements de la Société comprennent des acquisitions d'immobilisations pour des montants respectivement de 2,9 millions d'euros et 5,3 millions d'euros pour les exercices 2007/2008 et 2006/2007, mais aussi l'acquisition d'actions propres pour 1,5 million d'euros pour l'exercice 2007/2008 et 1,2 million d'euros pour l'exercice 2006/2007.

En 2006/2007, les investissements de la Société étaient principalement composés de l'acquisition de LogicTools pour 11,5 millions d'euros, de participations dans FirstTech et Prima Solutions pour respectivement 1,5 million d'euros et 3,4 millions d'euros.

### 5.2.2 Principaux investissements en cours

Pour l'exercice 2008/2009, les dépenses courantes d'investissement sont estimées à environ 3,4 millions d'euros, et seront couvertes par la trésorerie de la Société. Ces dépenses devraient être majoritairement composées

d'acquisitions d'immobilisations. Au 31 août 2008, la Société n'avait pris aucun engagement ferme sur un investissement significatif.

## 6.1 Présentation de la Société et du Groupe

### Généralités

ILOG est un fournisseur mondial de composants logiciels d'entreprise et de services associés. La Société développe, commercialise et assure la maintenance de BRMS\*, ainsi que de composants logiciels d'optimisation et de visualisation. Ces outils aident les entreprises à prendre de meilleures décisions, plus rapidement, et à gérer le changement et la complexité de leur environnement.

Les applications logicielles métiers n'étaient jusqu'à présent pas à même de s'adapter facilement aux rapides évolutions de l'environnement des entreprises. La masse croissante de données, les applications logicielles où la logique est incorporée dans le code, les systèmes informatiques en place, sont autant de freins à l'agilité. Les produits de BRMS\* ILOG donnent aux entreprises la capacité de rendre leurs systèmes logiciels existants plus agiles, leur permettant de redéployer rapidement des changements de politiques et de procédures, et de s'adapter aux changements du marché ou de l'industrie d'une façon rentable. En outre, grâce au BRMS\* ILOG, les entreprises peuvent centraliser leurs règles métier dans un ou plusieurs référentiels, ce qui facilite leur maintenance et garantit un déploiement harmonieux à l'échelle de l'entreprise. Un des atouts clé du BRMS\* est qu'il peut être installé en maintenant les systèmes en place.

Les outils logiciels d'optimisation d'ILOG permettent aux entreprises d'optimiser l'affectation de leur personnel et de

leurs ressources en équipement. Par exemple, afin d'optimiser sa rentabilité, un fournisseur de pièces détachées cherchera à réduire au mieux son stock tout en en gardant des quantités suffisantes pour pouvoir répondre à la demande courante. Les composants d'optimisation d'ILOG, de même que ses applications verticales, permettent aux entreprises de décider quels sont les facteurs clés de leur profitabilité, un stock minimal dans l'exemple ci-dessus, pour créer l'application qui déterminera la gestion optimale de leurs ressources et atteindre ainsi les objectifs de la société.

Les composants logiciels de visualisation d'ILOG fournissent aux développeurs des outils avancés pour créer des interfaces\* graphiques utilisateurs pour lesquelles la visualisation d'un volume important d'informations complexes est essentielle pour garantir la gestion et le succès des opérations, par exemple des applications de gestion de réseaux télécoms ou dans l'aéronautique.

La Société est actuellement présente dans neuf pays et dispose de deux principaux centres de décision. Son principal établissement français est situé 9, rue de Verdun, à Gentilly, France, à proximité de Paris. Son principal établissement américain est situé 1195 West Fremont Avenue, Sunnyvale, Californie.

### Développements récents

En dehors de l'offre publique d'achat en cours sur les titres de la Société, mentionnée dans le chapitre 5.1.5, aucun développement récent n'est venu affecter les activités de la Société au cours de l'exercice 2007/2008. Les activités commerciales de la Société continuent à se répartir de façon égale entre l'Amérique du Nord et l'Europe, l'Asie représentant 10% du chiffre d'affaires global. Les activités

de recherche sont principalement situées en France. En avril 2008, la Société a annoncé l'emménagement dans un nouveau bâtiment de 2 300 mètres carrés à Shanghai (Chine). L'engagement relatif à la location de ce bâtiment court jusqu'en 2012, toutefois la Société a la possibilité de résilier le bail unilatéralement en respectant un délai de préavis de trois mois. La Société estime que la location de



ce bâtiment jusqu'en 2012 représenterait un engagement financier d'environ 1,5 million d'euros. La Société souhaite avec cet investissement poursuivre son implantation en Chine. Au-delà de ses activités commerciales directes, la Société détient aussi un centre de développement informatique à Shanghai qui fournit des services et des solutions sur mesure pour les besoins du marché chinois et pour ceux des autres filiales de la Société.

Le 11 avril 2007, ILOG a finalisé l'acquisition de LogicTools, fournisseur d'applications de gestion de la chaîne logistique, spécialisé dans la conception de réseaux et l'optimisation de la gestion des stocks, basé à Chicago. Le prix d'achat s'est élevé à 11,5 millions d'euros (15,5 millions de dollars). Les applications de LogicTools sont fondées sur le composant d'optimisation d'ILOG, CPLEX. Le chiffre d'affaires de LogicTools est comptabilisé dans la ligne des produits d'optimisation au même titre que les autres applications verticales développées par ILOG. Le chiffre d'affaires total de LogicTools pour l'année calendaire 2006 a été de 5,6 millions d'euros, la part du chiffre d'affaires revenant à ILOG pour la période comprise entre la date d'acquisition du 11 avril 2007 et la clôture au 30 juin 2007 s'est élevée à 1,1 million d'euros. Sur ce montant, 0,6 million d'euros représente du chiffre d'affaires de licence et maintenance et 0,5 million d'euros correspond à des prestations de services.

Le 26 octobre 2006, ILOG a acquis 35% du capital et des droits de vote d'une société chinoise, Shanghai First Tech Co., Ltd. (FirstTech) pour 1,5 million d'euros. FirstTech est un intégrateur de systèmes, partenaire d'ILOG pour le développement et la commercialisation de solutions industrielles et d'assurance pour le marché chinois. Avant cette acquisition, FirstTech était majoritairement détenue par Shanghai Baosight Software Co., Ltd., filiale cotée de Shanghai Baosteel Group Corporation. ILOG espère que ces relations permettront de développer et de commercialiser des solutions de planification, d'ordonnancement et d'aide à la décision pour l'industrie chinoise, ainsi que de promouvoir des produits de gestion pour le secteur grandissant de l'assurance en Chine.

Le 20 novembre 2006, ILOG a acquis 33% du capital et des droits de vote de Prima Solutions (Prima), fournisseur de plateformes logicielles pour le secteur de l'assurance, implanté à Paris. Cet investissement de 3,4 millions d'euros a été réalisé dans l'optique d'accroître la pénétration des produits BRMS\* d'ILOG dans le domaine de l'assurance. Prima est le développeur d'un objet de modélisation globale pour l'assurance, nommé Prima IBCS, permettant le déploiement rapide dans ce secteur d'applications dont l'architecture est orientée services. Prima Solutions inclut également dans son architecture de référence les produits ILOG JViews et ILOG JRules, facilitant ainsi leur adoption par le secteur de l'assurance.

## 6.2 Marchés et concurrence

ILOG dispose de trois lignes de produits pour répondre aux besoins variés des entreprises qui développent des applications logicielles pour des usages internes ou pour les revendre à des tiers. Les principaux secteurs clients de la Société sont les services financiers et l'assurance, la chaîne logistique, les télécommunications, le transport et l'administration (ou *e-government*).

D'après IDC<sup>(1)</sup>, dans un rapport récent du 4 juin 2008 intitulé « *Software Market Forecast* », le marché des *Business Rules Management Systems\** (BRMS), systèmes de gestion de règles métier, a été estimé à 260 millions de dollars U.S. en 2007. ILOG est le leader sur le marché des BRMS\* avec une part de marché de 24,9%. Avec l'expansion des marchés des *Business Process Management* (BPM\*), gestion

(1) Le rapport d'IDC décrit ci-dessus contient des données, des opinions sur des recherches ou des points de vue publiés dans le cadre d'une souscription à un service fourni par une agence, disponible uniquement pour ses clients, et ne représente pas un état de faits. Ce rapport ne constitue pas un guide spécifique pour réaliser un investissement, et le lecteur du présent document de référence assume seul la responsabilité de sa sélection, ou confiance dans le rapport IDC, ou tout extrait en prenant toute décision, incluant une décision d'investissement. Le rapport IDC doit être considéré à la date à laquelle il a été publié (et non à la date du présent document de référence), et les opinions exprimées dans le rapport IDC sont sujettes à changement sans notification. IDC ne peut être tenu pour responsable vis-à-vis de la Société, ou de tout lecteur du présent document de référence pour des erreurs, omissions ou insuffisances, ou toute interprétation ou tous calculs basés sur des données contenues dans le rapport IDC ou de ses extraits.



des processus métier, et des architectures orientées services (SOA\*), le fait de gérer des règles métiers explicites et de les traiter comme des actifs réutilisables devient de plus en plus important. Le BPM est une discipline de gestion plus large que ses composants technologiques, les systèmes de gestion de règles métiers sont eux aussi plus larges que les simples moteurs de règles métiers utilisés pour automatiser des systèmes de décision. ILOG estime ainsi que les BRMS sont un composant essentiel du marché du BPM\* et des SOA\*, architectures orientées services, et que ce marché devrait suivre leurs développements.

Selon l'étude publiée en 2006 par AMR Research « *Supply Chain Management (SCM) Market Sizing Report 2006 - 2011* », le marché des applications du *Supply Chain Management* (SCM\*), gestion de la chaîne logistique, est évalué à 6 milliards de dollars. Les logiciels d'ILOG, en particulier ses produits d'optimisation constituent une technologie de base utilisée par au moins un tiers des vendeurs d'applications de SCM\*. ILOG a conclu des accords de partenariat avec les vendeurs les plus importants du marché, dont les deux leaders SAP et Oracle. Désormais, ILOG développe et commercialise des applications conçues pour la chaîne logistique qui incluent également les solutions de conception de réseau et d'optimisation de gestion des stocks développées par la société LogicTools récemment acquise par ILOG.

Les marchés sur lesquels ILOG distribue ses produits et services sont particulièrement compétitifs, et la Société s'attend à ce que la concurrence sur l'offre de produits et services, et sur les prix s'intensifie. À la connaissance de la Société, aucun concurrent ne couvre ses trois gammes de produits BRMS\*, Optimisation et Visualisation. Ses principaux concurrents, cotés ou non cotés, par gamme de produit sont : (i) *Business Rule Management Systems* : Computer Associates, Corticon Technologies, Fair Isaac, Haley, Microsoft, Pegasystems et Red Hat ; (ii) Optimisation : Cosytech, Dash Associates (qui fait partie de Fair Isaac) et SAS ; (iii) Visualisation : Infragistics, SL Corporation et Tom Sawyer. Par ailleurs, la gamme de produit d'optimisation comprend les applications logicielles de gestion de la chaîne logistique (« *Supply Chain Management Application* ») pour lesquelles Infor est un concurrent. Certaines sociétés concurrentes disposent d'un historique plus long que celui de la Société, de ressources financières, techniques et de marketing beaucoup plus importantes, d'une réputation mieux établie, d'une offre de produits plus large et d'une base de clientèle plus importante. De plus, certains des concurrents de la Société ont des relations stables avec certains de ses clients existants

et potentiels. Par conséquent, ces concurrents pourraient être capables de réagir plus rapidement à l'apparition de nouvelles technologies et aux évolutions des besoins des clients. Ils peuvent aussi être en mesure de consacrer plus de ressources que la Société au développement, à la promotion et à la vente de leurs produits.

La Société fait face à une concurrence grandissante de sociétés comme Red Hat, ou de communautés de développeurs informatiques qui fournissent des logiciels libres, dits « *open source* », avec certaines des fonctionnalités fournies dans ses produits de règles métier et pouvant être gratuits. Par ailleurs, la concurrence des sociétés à « faibles coûts » implantées en Inde, en Chine ou dans d'autres pays se développe et certaines sociétés concurrentes offrent aussi des solutions logicielles propres à des applications spécifiques. En outre, pratiquement tous les clients d'ILOG ont largement investi dans leurs propres solutions et peuvent disposer des ressources nécessaires pour les améliorer. Certains clients ont décidé ou pourraient décider de développer leurs propres applications sans effectuer d'achats auprès d'ILOG. Leurs besoins en produits ou services ILOG disparaîtraient alors, ce qui limiterait en conséquence le champ des opportunités. ILOG devra donc persuader les équipes de développement interne de ces clients d'externaliser le développement de leur logiciel et être capable de leur fournir des produits et des solutions qui concurrencent efficacement leurs développements internes à un moindre coût.

Les barrières pour entrer dans le secteur sont assez faibles, et le secteur des logiciels vit en ce moment une période de consolidation. Les éditeurs de logiciels tentent d'offrir des suites logicielles plus complètes et un plus large éventail de logiciels et d'applications, ainsi que des solutions intégrées logiciel et matériel. Les concurrents actuels ou potentiels ont noué ou peuvent nouer des accords de coopération entre eux ou avec des services tiers qui leur permettront de mieux anticiper les besoins des clients actuels ou potentiels. Il est donc envisageable que de nouveaux concurrents ou que des alliances entre concurrents s'établissent et gagnent une part significative du marché. Si l'un ou plusieurs des concurrents d'ILOG venaient à fusionner ou à s'allier, la concurrence serait encore plus significative. De nouveaux produits ou de nouvelles fonctionnalités fournies par ces concurrents présents ou à venir augmenteraient la concurrence qu'affrontent les produits de la Société. En outre, des entreprises plus importantes pourraient entrer sur le marché par une expansion interne ou par une alliance avec l'un de ses concurrents pour fournir des produits moins chers que les siens. Les concurrents actuels peuvent aussi s'allier ou renforcer leurs liens avec

les distributeurs, revendeurs, partenaires actuels ou futurs de la Société et réduire ainsi ses capacités à vendre par ces intermédiaires et à promouvoir ses produits.

Cette consolidation, ainsi qu'une concurrence croissante venant d'un groupe de concurrents ou d'une collaboration réussie entre un concurrent et des partenaires commerciaux, pourraient entraîner une baisse des commandes de clients, des réductions de prix, une diminution de la taille des transactions, une baisse de la marge brute, des pertes de parts de marché, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur la situation financière de la Société.

Afin de limiter l'impact de la crise financière actuelle sur l'activité de la Société (voir section 4.2.2 ci-dessus), ILOG a renforcé ses efforts commerciaux dans des secteurs d'activités autres que ceux du secteur bancaire, afin d'élargir son portefeuille d'affaires.

Se reporter également au chapitre 4 du présent document de référence : facteurs de risques : Incertitude sur les résultats financiers - Une concurrence intense caractérise le secteur d'activité de la Société. ILOG s'attend donc à ce que la concurrence sur l'offre de produits et services et sur les prix s'intensifie ce qui pourrait entraîner une diminution des prix, de l'importance des contrats, des marges bénéficiaires, des parts de marché, et au final, une perte de revenus.

## 6.3 Stratégie

La stratégie d'ILOG s'organise autour des axes clés suivants :

### Imposer les systèmes de gestion de règles métier comme plateformes logicielles d'entreprise

En faisant la promotion des produits de BRMS\* auprès des grandes entreprises internationales, ILOG tente d'établir la technologie de règles métier comme essentielle pour automatiser et gérer le changement dans les systèmes opérationnels. Comme les BRMS\* jouent un rôle croissant dans les architectures orientées services (SOA\*) et dans les systèmes de BPM\*, ILOG cherche à tirer parti du fort

développement sur ce marché d'éditeurs de logiciels comme IBM, Oracle, SAP, Microsoft, BEA, Software AG et Sun, pour tirer les ventes de BRMS\*, en concevant des produits BRMS\* compatibles avec les plateformes logicielles de ces vendeurs et en développant également des connecteurs et des interfaces\* facilitant leur utilisation avec ces plateformes.

### Développer un marché plus large pour les produits d'optimisation d'ILOG

ILOG essaie d'accroître sa pénétration sur le marché de l'optimisation en assurant la promotion de ses produits auprès d'une audience plus large. Ces efforts de promotion s'adressent à ses clients directement et par l'intermédiaire de canaux indirects de distribution, mais passent aussi par le développement de solutions dites « verticales », c'est-à-dire répondant à des besoins spécifiques. ILOG offre plusieurs outils de développement. Le produit *Optimization Decision Management System* (ODMS) permet le développement de modèles d'optimisation qui accélèrent le déploiement

d'applications informatiques d'optimisation en offrant aux utilisateurs métier la possibilité d'intervenir grâce à une interface\* de développement générée automatiquement pour définir des indicateurs clés, des modèles de règles métier, des vues sur les solutions proposées et des objectifs à atteindre. Par ailleurs, le produit ILOG *OPL Development Studio* est un environnement de développement qui permet d'accélérer le développement et le déploiement d'applications informatiques pour optimiser l'allocation de ressources. De plus, la nouvelle ligne de produits LogicTools,

permet le développement rapide d'un réseau de distribution optimisé basé sur des historiques de « niveaux de stocks » et des modèles d'achat de clients, ainsi que l'optimisation des niveaux de stocks pour chaque centre de distribution. La Société développe également de nouvelles applications informatiques destinées à des activités de planification et d'ordonnancement dans les secteurs des semi-conducteurs et

de l'industrie. Alors que les stratégies marketing de la Société, liées à ces produits sont en constante évolution, ILOG se concentre sur la promotion de ces services par des efforts de marketing direct dans le secteur industriel, et en combinant des ventes directes et des contrats de distribution avec IBM pour le secteur des semi-conducteurs.

## Capitaliser sur l'intérêt pour les logiciels de BPM\*

Le besoin d'une plus grande efficacité des processus, ainsi que la popularité croissante des architectures orientées services (SOA\*) tire la demande de *Business Process Management Systems* (BPM\*). Le BPM\* permet à une entité de gérer ses processus interdépendants, comme les ventes, la logistique et la facturation, en utilisant un langage unique compris universellement, et éliminant ainsi le besoin de ressaisir des données à chaque étape du processus. Le BPM\* utilisera les services d'applications connectées pour effectuer des opérations, comme le calcul d'un échéancier de remboursement d'emprunt, ou bien enverra des messages à des personnes en leur demandant d'effectuer certaines tâches qui nécessitent une intervention humaine. Une des spécificités des BRMS\* d'ILOG est que le responsable opérationnel peut effectuer des changements dans son processus en temps réel en changeant les règles directement dans le processus, ou automatiser les prises de décision (par exemple on peut ajouter la règle suivante « si le client a plus de dix jours

de retard, lui imputer 10% d'intérêts sur l'échéancier de remboursement d'emprunt »). Cela permet aux changements de règles d'être opérationnels plus rapidement que par le passé, quand les changements de règles nécessitaient une réécriture du code d'une application par un développeur informatique, ce qui représentait un long processus.

ILOG pense que la nécessité de développer des contrôles plus souples et efficaces sur les processus internes, afin d'assurer un meilleur suivi des performances de l'entreprise et une meilleure responsabilisation des utilisateurs, a créé de nouvelles opportunités pour ses produits. Ses BRMS\* et composants d'optimisation ajoutent en effet des possibilités de décisions en temps réel aux processus gérés par des applications BPM\* et permettent donc aux utilisateurs de gérer directement ces règles de décisions, tandis que ses composants de visualisation fournissent un affichage en temps réel des processus pendant leur exécution.

## Renforcer son activité de services

ILOG s'attache activement à assurer la promotion et l'amélioration de son offre de services. Ces services ont pour but de faciliter l'intégration des produits par les clients et d'accélérer le déploiement, afin d'accroître le chiffre d'affaires licences et maintenance. Dans le cadre de l'amélioration

de son offre, ILOG a créé un ensemble de services et une méthodologie pour évaluer, concevoir, et mettre en place des projets de règles métier afin d'aider ses clients à réduire leurs temps de développement et leur permettre ainsi de déployer plus vite leurs propres applications.

## Renforcer les accords passés avec les principaux intégrateurs de systèmes

ILOG a conclu des accords de partenariat de vente conjointe et de co-marketing pour ses produits avec les principaux acteurs des secteurs du BPM\* et de l'EAI\*. Afin d'étendre son spectre d'intervention, ILOG a signé des accords de vente croisée avec les intégrateurs de systèmes leaders sur

le marché, tels qu'Accenture, Bearing Point, Capgemini, Infosys, Wipro ou IBM Global Services, avec des intégrateurs régionaux, ainsi qu'avec BEA, IBM, Oracle, Microsoft, et les vendeurs de BPM\* comme Adobe, Documentum, FileNet, Fujitsu, HandySoft et Vitria parmi d'autres.

## Augmenter le chiffre d'affaires avec les éditeurs de logiciel (ISV\*)

Les accords de la Société avec les ISV\* ont toujours été un élément clé de sa stratégie commerciale parce qu'ils permettent la pénétration de marchés auxquels ILOG n'aurait pas eu accès directement. Les ISV\* intègrent des parties des logiciels d'ILOG dans leurs applications afin d'éviter de devoir développer certains éléments comme des interfaces\* graphiques, ou des fonctionnalités comme un moteur de règles, pour exécuter les règles qui président

ou contribuent à la mise en œuvre de l'application. Ceci permet aux ISV\* de réduire leur temps de développement et d'introduire ainsi leurs applications plus rapidement sur le marché. L'objectif est de percevoir des redevances suite à l'intégration d'un ou plusieurs composants ILOG dans les produits de ces éditeurs. Au 30 juin 2008, ILOG a conclu des accords avec environ 500 éditeurs de logiciels dont 220 ont généré du chiffre d'affaires durant l'exercice 2007/2008.

## Poursuivre les relations avec la clientèle existante

Un des objectifs clés d'ILOG est d'augmenter son chiffre d'affaires provenant de sa clientèle existante, soit en vendant des licences complémentaires ou des droits d'utilisation illimitée pour une application déterminée, en permettant à ses clients d'étendre à d'autres projets leurs propres développements logiciels, et en faisant la promotion d'une utilisation illimitée des logiciels ILOG dans toute l'entreprise.

Cette stratégie pourrait être significativement revue si l'offre publique en cours initiée par CITLOI, filiale d'IBM, étant couronnée de succès, CITLOI ayant rendu publiques ses intentions en cas d'un tel succès dans la note d'information qui a reçu le visa n° 08-186 de l'AMF en date du 12 septembre 2008 (voir notamment la section 1.1.5(a) de cette note d'information).

## 6.4 Produits

ILOG fournit des modules de logiciels d'entreprises pour des applications de gestion de règles métier, d'optimisation de ressources et de visualisation. Ces logiciels sont conçus pour être flexibles et faciles à intégrer et pour être déployés sur un grand nombre de plateformes et de logiciels. ILOG fournit également des logiciels pour la création d'applications industrielles dédiées à la production dans les secteurs des semi-conducteurs, du transport et de la production industrielle. Ces logiciels peuvent être directement intégrés dans le développement du client après une phase d'adaptation spécifique au projet.

Les composants d'ILOG sont commercialisés sous forme d'exécutables sur CD-ROM ou disponibles sur Internet. Les acquéreurs de ces produits sont les développeurs C\*, C++\*,

C# ou Java\* des départements informatiques d'entreprises utilisatrices, les intégrateurs de systèmes, les distributeurs de logiciels (VAR\*), les ISV\* ou les OEM\*. Les composants logiciels d'ILOG facilitent et accélèrent le développement et le déploiement d'applications complexes en fournissant des éléments de code pré-écrits. Ils permettent de réduire la durée, le coût et les risques du développement d'applications. Ils sont intégrables dans des applications nouvelles ou existantes, individuellement ou en association avec d'autres composants. Ils fonctionnent sur les plates-formes Windows et Unix les plus courantes ou sur les architectures *main frame*, et permettent les développements en architecture Client/Serveur\* ou Internet, ou dans les travaux de développement liés aux SOA.

## Produits

Le chiffre d'affaires par ligne de produits s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)

	Exercice clos le 30 juin 2008			Exercice clos le 30 juin 2007			Variation 2008/2007		
	Licence	Maintenance	Total	Licence	Maintenance	Total	Licence	Maintenance	Total
<b>Chiffre d'affaires :</b>									
Règles métier	23 149	15 413	38 562	29 125	13 715	42 840	-21%	12%	-10%
Optimisation	20 921	13 715	34 636	16 905	13 254	30 159	24%	3%	15%
Visualisation	9 775	6 942	16 717	11 071	7 026	18 097	-12%	-1%	-8%
<b>TOTAL</b>	<b>53 845</b>	<b>36 070</b>	<b>89 915</b>	<b>57 101</b>	<b>33 995</b>	<b>91 096</b>	<b>-6%</b>	<b>6%</b>	<b>-1%</b>

## Les systèmes de gestion de règles métier

Les produits BRMS\* permettent aux responsables des politiques métier d'écrire leurs règles métier dans leur langage habituel et de les gérer dans un référentiel central. Les opérationnels contrôlent ainsi exactement la manière dont leurs règles seront exécutées. Le système est conçu pour faciliter les changements de règles métier aussi souvent que nécessaire. La gamme BRMS\* d'ILOG répond à la fois aux besoins des équipes informatiques en leur permettant de développer des applications flexibles basées sur les meilleures pratiques du développement applicatif et à ceux des responsables des politiques métier de changer l'implémentation de leurs politiques quand elles évoluent et non plus en fonction des impératifs des équipes informatiques.

ILOG offre les produits de BRMS\* suivants :

- **ILOG JRules** est la pierre angulaire de l'offre BRMS\* d'ILOG en Java. Il comprend quatre modules : *Rule Team*

*Server* permet aux gestionnaires de processus de créer, modifier, conserver et maintenir les règles métier, *Rule Studio* fournit aux développeurs un environnement de modélisation et de mise au point d'applications de règles intégrées à la plateforme Eclipse, ainsi que *Rule Execution Server*, un serveur d'exécution de règles performant (*Rule Execution Server*) et *Rule Scenario Manager*, qui permet aux responsables des processus opérationnels d'effectuer des tests et des simulations ;

- **ILOG Rules** est la version C++\* d'ILOG JRules ;
- **ILOG Rules for .NET** constitue l'offre BRMS\* d'ILOG pour la plate-forme .NET de Microsoft. Il comprend la plupart des composants d'ILOG JRules, plus une intégration dans la suite bureautique Microsoft Office permettant aux utilisateurs métier de modifier des règles dans cet environnement.

## Les produits d'optimisation et les applications de gestion de la chaîne logistique

Les produits d'optimisation ILOG sont largement utilisés pour construire et maintenir des applications standard qui les aident à prendre de meilleures décisions dans leur planification, leur programmation, leurs investissements, l'établissement de leurs prix, leurs approvisionnements et dans d'autres processus métier clés. SAP, Oracle, i2, Manhattan Associates, Sabre et Siemens intègrent les moteurs d'optimisation d'ILOG dans leurs solutions. La flexibilité dans la planification, l'ordonnancement et dans l'affectation de ressources est un élément clé dans le secteur industriel, le

transport et la gestion d'investissements, et devient de plus en plus importante dans les secteurs des biens de consommation, des services, de l'énergie, de l'exploitation et du commerce de détail. La position de leader d'ILOG est aussi confirmée par le fait que ses produits sont utilisés dans des programmes de recherche et de formation dans plus de 500 universités dans le monde.

Les applications d'aide à la décision construites avec ILOG ODMS (*Optimization Decision Management System*) sont

plus faciles d'utilisation et permettent au développeur ou à l'utilisateur métier d'anticiper et de tester les résultats avant de passer à la phase opérationnelle. Les applications basées sur ILOG ODMS, permettent de déployer des simulations et des comparaisons de scénarios, et aident les utilisateurs opérationnels à comprendre les conséquences des différents choix sans avoir suivi de formation en mathématiques avancées. La suite ILOG ODMS offre les produits suivants :

- **ILOG CPLEX** est un moteur de programmation mathématique\* capable de résoudre de manière optimale des programmes linéaires et des programmes en nombres entiers ;
- **ILOG CP** (*Constraint Programming*) est un moteur de programmation par contraintes capable de résoudre des problèmes d'ordonnancement qui ne peuvent pas être résolus par des programmations mathématiques. Il est composé d'ILOG Solver, ILOG Scheduler et ILOG Dispatcher ;
- **ILOG OPL-CPLEX Development System** est un studio de développement graphique complet dédié à la construction, au test, à la correction d'erreur, au réglage et au déploiement de modèles d'optimisation ;
- **ILOG Optimization Decision Manager** est un environnement de développement d'applications

d'aide à la décision, basé sur un ou plusieurs modèles d'optimisation. Ces applications permettent la création rapide et interactive de scénarios, leur résolution en ligne et leur comparaison.

En raison de l'importance de problèmes d'ordonnancement et de planification dans l'industrie manufacturière et dans les transports et des besoins en ordonnancement qui existent dans certains domaines spécifiques, ILOG offre plusieurs applications logicielles, basées sur l'ensemble des technologies d'ILOG, et plus particulièrement sur l'optimisation. Ces applications n'ont pas généré de chiffre d'affaires significatif sur l'exercice 2007/2008 et précédemment, c'est pourquoi leur chiffre d'affaires est inclus dans celui de l'optimisation :

- **LogicTools** a été acquis en avril 2007 et commercialise une suite de solutions intégrées, qui couvrent de multiples domaines de l'optimisation de la chaîne logistique, et plus particulièrement l'optimisation de la conception de réseaux, la planification, la gestion de stocks multi-échelons ;
- **ILOG FabPowerOps** est une application dédiée aux différents processus de production au sein d'usines de semi-conducteurs (circuits intégrés) ;
- **ILOG PlantPowerOps** est une application dédiée à la planification et à l'ordonnancement de production industrielle continue ou discrète.

## Les composants de visualisation

Les composants de la ligne de produits de visualisation permettent aux clients d'ILOG de réaliser, en un temps record, des interfaces\* homme-machine riches, intuitives et performantes. ILOG commercialise aujourd'hui les produits suivants :

- **ILOG JViews** est un ensemble de composants portables, basés sur la technologie Java\*, permettant de réaliser des applications visuelles et interactives dans de multiples domaines. Ils couvrent en particulier la cartographie (module *Maps*), la schématisation, l'arrangement automatique de graphes (*Diagrammer*), la supervision, le tracé de courbes (*Charts*), les diagrammes de Gantt et de réseaux (TGO). Ils sont destinés à la construction d'interfaces\* graphiques de modélisation, de contrôle et d'analyse dans des domaines comme la gestion des processus métier, le contrôle de l'activité, la gestion des flottes, la supervision de réseaux de télécommunications, les systèmes d'information et de commandement dans le domaine de la défense, la planification et l'ordonnancement

de production. ILOG JViews permet aux équipes de développement de créer de meilleures applications plus rapidement, en diminuant significativement leurs coûts de réalisation et de déploiement. Ces applications peuvent tourner sur un ordinateur de bureau ou être déployées sur Internet. Chacun des composants de cette gamme est disponible séparément ;

- **ILOG Views** est un environnement de développement complet pour la réalisation d'interfaces\* utilisateurs en technologie C++\*. Il permet de développer des applications visuelles avancées de supervision, de modélisation et de cartographie. Il est composé d'un ensemble d'éditeurs et de composants, offrant des objets graphiques interactifs, des cartes, des tableaux, des diagrammes de Gantt et des algorithmes\* d'arrangements automatiques de graphes. Il contient également des connexions à des sources de données d'entreprise telles que des bases de données ou XML. ILOG Views est utilisable sur un grand nombre de plates-formes Unix, Windows et Linux ;



*Produits*

- **ILOG Gantt for .NET** est une évolution majeure du module Gantt déjà présent dans les suites JViews et Views. Ce produit permet au développeur ayant choisi la technologie .NET de Microsoft, de construire très rapidement des applications de planification, d'ordonnancement et de gestion de projets. En particulier, ILOG Gantt for .NET fournit la représentation des tâches et ressources disponibles, des calendriers et des graphiques indiquant le niveau d'utilisation de ressources. Pour la gestion de projets, il offre les vues et les algorithmes\* permettant d'optimiser automatiquement le contenu d'un planning, en fonction des diverses contraintes de planification. Les programmes réalisés peuvent être déployés en tant qu'applications traditionnelles ou en tant qu'applications Web, dans un navigateur Internet ;
- **ILOG Diagrammer for .NET** est une suite complète d'outils, de composants et de bibliothèques pour créer des interfaces graphiques de supervision et de contrôle sur des plateformes .NET. Les diagrammes disponibles peuvent être utilisés pour facilement créer des interfaces

qui montrent la relation entre des objets, et des tableaux de bord qui représentent et donnent les moyens de superviser des transactions ou des processus industriels. ILOG Diagrammer for .NET est idéal pour des interfaces graphiques qui peuvent représenter des réseaux, des processus, des flux, des organigrammes, et des diagrammes de type Unified Modeling Language (UML), mais aussi des outils de supervision et d'acquisition de données (SCADA), des contrôles de processus, et des tableaux de bord ;

- **ILOG Elixir** fournit des composants de visualisation graphiques destinés à améliorer les applications Internet riches (RIA) créées avec Adobe® Flex® 3 et Adobe AIR™. ILOG Elixir transforme des données brutes en informations claires, d'emblée exploitables, agrémentées de contenus graphiques et interactifs. Le produit permet d'afficher des plannings, de la cartographie, des indicateurs, des courbes 3D et radar, des *treemaps*, et des diagrammes d'organisation. ILOG commercialise ce produit directement auprès de ses clients et a également conclu un accord exclusif avec Adobe qui promeut et vend le produit à ses clients finaux.

## Prestations de maintenance

Le support client est assuré par les équipes des centres de Gentilly (France), de Sunnyvale (Californie), du Japon et de Singapour. Les services de maintenance proposés permettent aux abonnés d'avoir un accès au service de support en ligne, au service d'assistance téléphonique, ainsi qu'aux nouvelles versions et améliorations pour des produits de la Société qu'ils ont achetés. La stratégie consiste à maintenir les licences vendues par ILOG afin d'aider ses clients à utiliser ses produits le plus largement possible et d'accélérer l'adoption de sa technologie.

ILOG met à la disposition de ses clients quatre niveaux de maintenance. La maintenance standard permet d'appeler durant les heures de bureau le centre de maintenance auquel le client a été rattaché pour poser des questions relatives à

l'usage des produits ou pour rapporter des problèmes. En dehors des heures de bureau, un niveau supplémentaire permet une disponibilité 24 heures sur 24, cinq jours ouvrés par semaine, en appelant indistinctement les centres de maintenance d'ILOG autour du monde durant leurs heures d'ouverture. ILOG dispose aussi d'une offre 24/7 permettant d'appeler un centre de maintenance à tout moment afin de rapporter un problème qui aurait un impact critique sur la capacité du client à continuer ses opérations. Enfin, une option VIP est proposée pour laquelle ILOG s'engage à résoudre un problème ou proposer une solution de contournement concernant une erreur critique le jour ouvré suivant celui où le problème lui a été transmis. En général, les clients de la Société souscrivent à une ou plusieurs de ces offres sur une base annuelle.

## 6.5 Services

ILOG propose un certain nombre de services pour assister ses clients dans les phases d'étude, de développement et de déploiement de leurs applications lorsqu'ils utilisent les logiciels ILOG.

### Prestations de conseil

ILOG offre des prestations de conseil pour les phases d'étude, de développement et de déploiement des applications métier basées sur les systèmes de gestion de règles métier, sur les produits d'optimisation des ressources et de visualisation ILOG. Cette expertise a permis à ILOG de mieux appréhender les besoins de ses clients et de développer, pour y répondre, des applications métier verticales dans les secteurs des télécommunications, de la chaîne logistique, de la production industrielle, des services financiers, des prêts aux particuliers et aux entreprises, du transport, de la défense et du gouvernement. La plupart des contrats de prestations de services sont effectués en régie.

Les tarifs d'ILOG pour ces prestations de conseil sont principalement basés sur l'expérience des consultants affectés à la mission considérée ainsi qu'à sa durée. Parfois, la Société accorde des remises pour des prestations de conseil qui durent plus longtemps ou si le client a commandé plusieurs prestations successives.

La demande pour des prestations de conseil au forfait et/ou des prestations de conseil clé en main s'accroît, c'est pourquoi ILOG accepte plus de travaux de conseil au forfait. Généralement, la Société exécute les services de conseil au forfait à sa charge, et en contrepartie, le paiement pour le travail effectué par ILOG est lié à l'acceptation par le client de prestations qu'ILOG délivre à différents intervalles ou à la fin de la prestation. Si le client n'accepte pas toutes les composantes de la prestation qu'ILOG délivre, la Société peut ne pas recevoir une partie ou la totalité des revenus anticipés pour la couverture des coûts encourus, pouvant ainsi avoir un impact négatif sur le chiffre d'affaires, le résultat net et la situation financière d'ILOG.

Ces prestations au forfait sont habituellement engagées avec l'un des intégrateurs de système responsable du développement de l'application finale. Parfois, la Société agit en tant que sous-traitant d'un prestataire principal qui est responsable d'un projet de développement global et plus important. Il existe un risque inhérent à toute

prestation au forfait puisqu'il n'existe pas deux projets de conseil strictement identiques. ILOG doit estimer le temps nécessaire à un projet lors de sa mise en forme et avant d'avoir l'opportunité d'en évaluer tous les risques et défis. Par ailleurs, les attentes du client changent souvent au cours du cycle de développement car les alternatives sont souvent des compromis entre « la solution parfaite » et les contraintes existantes. En conséquence, ces prestations de conseil ayant une part de risque non quantifiable, la Société fixe le prix de ces prestations de façon prudente dans le but d'assurer l'exécution des services promis en atteignant les marges attendues. Dans de rares occasions, la Société s'est engagée dans des projets où une partie du travail est exécutée en régie et l'autre au forfait. La décision de réaliser des prestations en régie ou au forfait est prise au cas par cas.

À cause de la nature complexe des opérations de conseil, la Société peut avoir des difficultés à prévoir les marges de ses prestations et les marges réelles réalisées sur les services de conseil peuvent être inférieures aux attentes de la Société au moment où elles sont signées.

Ces services de conseil sont disponibles dans la plupart des pays à travers le monde et la Société fait appel à des partenaires extérieurs quand elle n'a pas les ressources suffisantes en interne pour répondre directement à la demande. Ces partenaires extérieurs sont plus chers que les consultants d'ILOG, en conséquence les marges des services de conseil sont diminuées pour les prestations pour lesquelles la Société doit faire appel à des consultants externes. Voir le chapitre 4 du présent document de référence – Facteurs de risque – 2. Risques concernant les résultats financiers de la Société. ILOG a régulièrement augmenté le chiffre d'affaires des services de conseil, ce qui oblige la Société à augmenter la taille des équipes de consultants et ainsi augmenter le nombre d'employés, celui-ci risquant de ne pas être couvert par le chiffre d'affaires réel des prestations de conseil, plus particulièrement durant les périodes de faible intensité qui sont imprévisibles. Par ailleurs, les prestations de services de



la Société exigent des compétences techniques spécifiques, difficiles à prévoir et qui évoluent, ce qui peut entraîner une

perte de chiffre d'affaires et des marges moins importantes que prévues.

## Prestations de formation

Différentes formations sont proposées pour les clients souhaitant développer leur maîtrise des produits BRMS\*, d'optimisation et de visualisation ILOG. Les formations ont

lieu régulièrement dans les bureaux de la Société à travers le monde. La Société propose également des formations sur demande en entreprise.

## 6.6 Clients et applications

ILOG commercialise ses produits dans le monde entier grâce à ses forces de vente directe et par le biais d'un réseau de VAR\*, d'intégrateurs systèmes, d'ISV\* et d'OEM\*. L'organisation commerciale est répartie en trois zones géographiques : Amérique, Europe et Asie Pacifique. La structure commerciale se compose d'ingénieurs commerciaux chargés des relations avec la clientèle, d'ingénieurs technico-commerciaux qui traitent les aspects techniques, procèdent aux démonstrations et développent des prototypes d'avant-projet pour la clientèle, et d'équipes de télévente. ILOG commercialise aussi ses produits par ILOG Direct, division dédiée à la vente directe, basée à Incline Village dans le Nevada, à Paris et à Singapour. Cette structure gère par téléphone les commandes de taille moins importante. ILOG Direct permet à la force commerciale de se concentrer sur les dossiers complexes, de gérer les licences d'entreprises, et les projets incluant beaucoup de conseil.

Le cycle de vente chez ILOG varie entre trois et six mois, ce délai variant de façon importante en fonction des clients. Le cycle peut être plus long si le client demande des évaluations approfondies des technologies disponibles sur le marché avant de passer commande.

Afin de soutenir l'effort commercial, la Société mène des opérations marketing sous forme de publicité, de publipostage, de relations publiques, de séminaires en ligne et sur site, de salons et également sous forme d'événements et d'activités de communication auprès de la clientèle.

Les logiciels ILOG fournissent une valeur ajoutée à un grand nombre d'applications dans les secteurs de la production

industrielle, des services financiers, des transports, des télécommunications, de l'administration (ou *e-government*), de la défense et de l'aérospatial. Voici un résumé du type d'applications développées par des clients avec les outils ILOG, par secteur.

Dans le secteur de la production industrielle, les trois lignes de produits trouvent des applications dans la supervision et la visualisation des données, l'optimisation de ressources et la planification de la production (comme la gestion de la chaîne logistique, et la gestion d'entrepôts).

Dans le secteur des télécommunications, les composants d'ILOG sont utilisés dans la planification et la gestion de réseaux, de systèmes et de services, par exemple dans les analyses économiques, la planification des missions satellitaires, la visualisation de réseaux, le contrôle de flux d'alarmes, le test d'équipements, le traitement et l'aiguillage des appels clients, la planification des techniciens d'installation et de maintenance et la gestion flexible de la facturation.

Dans le secteur des services financiers, les produits d'ILOG sont intégrés dans des applications de gestion d'actifs, de crédit en ligne, d'assurance et de comptabilité.

La Défense et l'aérospatiale sont des clients importants pour les produits de la ligne de visualisation pour les systèmes d'information et de commandement (SIC), les systèmes d'information géographique et la planification de missions.

*Clientèle, concentration et termes de paiement*

Le secteur public peut utiliser les technologies d'ILOG dans les domaines suivants : l'évaluation des critères d'éligibilité (sécurité sociale, prêts, services de santé), le calcul des allocations, la gestion des primes et des dossiers, et la validation de la conformité et de l'interopérabilité des données.

Dans le domaine du transport, les produits d'ILOG permettent par exemple d'optimiser les ressources et de visualiser et superviser des données géographiques, de trafic ou de sécurité.

**Production industrielle**

IBM	I2 Technologies
Daimler Chrysler	Paypal
Ford Motor Company	MG Industries
Hallmark Cards	Peugeot Citroen
SAP	Oracle
Danone	Manhattan Associates

**Télécommunications**

Alcatel	Nortel
DMR	Fujitsu Network
France Telecom	Huawei Technologies
O2	Siemens
Nokia	Verizon

**Services financiers**

Santander group	UBS
National Australia Bank	Visa
Citigroup	Freddie Mac
Royal Bank of Canada	Generali
ISBAN	IDG
Allianz	Metlife
Equifax	

Au 30 juin 2008, ILOG compte environ 2 500 clients dans environ 60 pays dans le monde dont des ISV\*, des administrations gouvernementales, des institutions liées à l'éducation ainsi que des entreprises leaders de différents secteurs. Une liste partielle des clients classés par secteur ayant acquis les logiciels et/ou services ILOG au cours des deux dernières années est présentée ci-dessous (ils incluent des divisions ou des filiales de multinationales ou de conglomérats) :

**e-Administration et autres**

Companies House	Reuters Limited
Lockheed Martin	DTC
Singapore Computer Systems	Concentra Health Network

**Défense & Aérospatiale**

Thales	Focus Systems
CNES	Northrop Grumman
Airbus Industry	EADS

**Bœing****Transports**

Air France	British Airways
Deutsche Bahn	Atlas World Group
FedEx	Metro de Madrid
SNCF	Sabre

**Solutions inter-secteurs**

Hewlett-Packard	Accenture
Oracle	

## 6.7 Clientèle, concentration et termes de paiement

Durant l'exercice 2007/2008, IBM a été le client le plus important de la Société avec 2,6% du chiffre d'affaires. Lors des exercices précédents 2006/2007 et 2005/2006, le client le plus important était SAP A.G., qui représentait respectivement 3% et 3,3% du chiffre d'affaires total. Durant ces mêmes trois

exercices, les quatre plus gros clients suivants ont représenté globalement 7,3%, 6,4% et 6,5% du chiffre d'affaires total, et les cinq suivants approximativement 4,1%, 4,6% et 4,8%. En juin 2008, la Société a renouvelé le contrat commercial la liant à SAP A.G. pour une période minimum de trois ans,

à compter de l'année civile 2009. SAP A.G. a été lors de l'exercice 2007/2008 le deuxième client le plus important de la Société avec 2,3% du chiffre d'affaires.

Une commande émanant d'un seul client sur un trimestre spécifique peut influencer de façon significative le chiffre

d'affaires et le résultat d'exploitation de la Société sur ce trimestre.

Les termes de paiement moyens de la clientèle varient de 30 à 90 jours selon les pays.

## 6.8 Fournisseurs, partenariats et/ou alliances

La Société développe ses propres logiciels et n'est pas dépendante d'un fournisseur dans le cadre de son activité. Ses principaux fournisseurs sont les vendeurs de matériel

informatique. La Société n'a pas de partenariat et/ou d'alliance autre que ceux développés avec ses clients et décrits dans le paragraphe 6.6.

## 6.9 Propriété industrielle et intellectuelle

ILOG détient les droits de propriété industrielle et intellectuelle de ses logiciels à chaque fois que cela est possible. ILOG a mis en place des procédures visant à protéger ses droits, notamment en demandant au personnel ayant accès aux informations patrimoniales de la Société de signer un engagement de confidentialité, et en restreignant l'accès aux codes sources de la Société. ILOG s'appuie sur la réglementation en matière de secret commercial et de droits d'auteur, qui n'offre cependant qu'une protection limitée, pour assurer la protection de ses produits logiciels, de sa documentation et des supports écrits divers. ILOG pourra se défendre pour protéger ses droits de propriété industrielle et

intellectuelle en s'appuyant sur les lois sur les droits d'auteur et les dépôts de marques et de produits, le secret commercial, les accords de confidentialité et les termes des contrats.

La marque ILOG et celles de ses produits sont enregistrées en Europe, en Amérique du Nord et dans certains pays asiatiques.

Les codes sources d'ILOG ont été déposés en France à l'Agence pour la Protection des Programmes, à la *NCC Escrow International Limited* au Royaume-Uni et au *Recall Total information Management Services and Digital Systems Innovations, Inc.* (DSI) aux États-Unis.

## 6.10 Assurance

ILOG et ses filiales sont couvertes par les polices d'assurance suivantes :

- responsabilité civile du chef d'entreprise et responsabilité civile professionnelle exploitation et professionnelle pour ILOG S.A. et ses filiales, à hauteur de 15 millions d'euros pour la France et ses filiales autres que la filiale américaine.

Aux États-Unis, la responsabilité civile d'ILOG est couverte à hauteur de 12 millions de dollars par année, de 11 millions de dollars par événement, et 5 millions de dollars pour les erreurs et omissions ;

- diverses polices couvrant les locaux, les véhicules et les missions des collaborateurs ;

- responsabilité civile des dirigeants mandataires sociaux ;
- assurance perte d'emploi auprès d'un prestataire extérieur au bénéfice de M. Haren.

Le montant des primes d'assurance passé en charge au titre des exercices 2007/2008, 2006/2007 et 2005/2006 s'élève respectivement à 722 milliers d'euros, 740 milliers

d'euros et 572 milliers d'euros. Ces montants concernent essentiellement les primes relatives aux responsabilités civiles et professionnelles, ainsi que celle des dirigeants mandataires sociaux. Il n'existe pas de mécanismes d'auto assurance à ce jour. La Société estime que ces couvertures sont suffisantes.

## 6.11 Saisonnalité

Une partie significative des ventes de la Société provient d'Europe. À l'image de nombreuses entreprises de l'industrie du logiciel, réalisant des ventes significatives en dehors des États-Unis, ILOG réalise en général un chiffre d'affaires plus faible durant le premier trimestre de son exercice, clos le 30 septembre, par rapport au trimestre précédent,

principalement lié à l'activité économique plus réduite pendant la période estivale. Voir également les facteurs de risque pouvant affecter la saisonnalité de l'activité de la Société, notamment aux sections 4.1 « Risques liés à l'acquisition de la Société par IBM » et 4.2.1 « Risques liés aux résultats opérationnels trimestriels d'ILOG ».

## 7.1 Place de la Société au sein du groupe ILOG

ILOG détient directement 100% du capital de ses filiales, et des titres dans trois sociétés consolidées par mise en équivalence (12,5% des titres d'une société sud-coréenne RTO, 35% d'une société chinoise FirstTech et 33,07% d'une société française Prima Solutions).

ILOG et l'ensemble de ses filiales constituent le périmètre de consolidation du Groupe. ILOG emploie 351 des 847 employés du Groupe au 30 juin 2008, a une activité commerciale propre et centralise la plupart des ressources en matière de recherche et développement. ILOG détient la propriété intellectuelle de ses logiciels, et facture à ce titre des

redevances à ses filiales. En dehors des actifs stratégiques, ILOG détient la partie la plus importante de la trésorerie du Groupe.

Le Comité de direction se partage entre ILOG et sa principale filiale ILOG Inc. dont le poids dans l'activité économique de la Société est le plus important de toutes ses filiales. ILOG Inc. emploie aux États-Unis 260 des 847 employés du Groupe au 30 juin 2008 et contribue pour 45% au chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Les autres filiales du Groupe sont principalement des filiales de distribution pour les produits ILOG.

## 7.2 Principales filiales et sociétés affiliées

ILOG est la société-mère d'un Groupe incluant au 30 juin 2008 les sociétés mentionnées dans le tableau suivant. L'ensemble des autres sociétés du Groupe a principalement une activité de distribution.

### Tableau des filiales et participations aux 30 juin 2007 et 2008

Filiales	Pays	Monnaie fonctionnelle	Année d'acquisition	Détention au 30 juin 2008 <sup>(a)</sup>	Détention au 30 juin 2007 <sup>(a)</sup>	Intégration
ILOG S.A.	Espagne	EUR	1990	100%	100%	Globale
ILOG Inc.	États-Unis	USD	1992	100%	100%	Globale
ILOG Limited	Royaume-Uni	GBP	1992	100%	100%	Globale
ILOG (Pte) Ltd.	Singapour	SGD	1993	100%	100%	Globale
ILOG GmbH	Allemagne	EUR	1997	100%	100%	Globale
ILOG Ltd.	Japon	JPY	1997	100%	100%	Globale
ILOG Pty Ltd.	Australie	AUD	2006	100%	100%	Globale
ILOG Software Technology Co. Ltd.	Chine	RMB	2006	100%	100%	Globale
RTO	Corée du Sud	KW	2004	12,5%	12,5%	Mise en équivalence
Shanghai FirstTech Co., Ltd. (FirstTech)	Chine	RMB	2006	35%	35%	Mise en équivalence
Prima Solutions	France	EUR	2006	33,07%	33,07%	Mise en équivalence

(a) Le pourcentage de capital est équivalent au pourcentage des droits de vote détenus.

Le 26 octobre 2006, la Société a acquis 35% du capital et des droits de vote de la société chinoise Shanghai FirstTech Co., Ltd. (FirstTech), avec un investissement de 14,4 millions de yuans (soit 1,5 million d'euros). FirstTech, spécialisée dans le développement et la commercialisation de solutions logicielles pour l'industrie et l'assurance, est le partenaire d'ILOG sur le marché chinois depuis 2004. Cette entreprise est consolidée par mise en équivalence. ILOG détient un siège au Conseil d'administration de FirstTech.

Le 20 novembre 2006, ILOG a également acquis 33% du capital et des droits de vote de Prima Solutions (Prima), un fournisseur de plateformes logicielles dans le domaine de l'assurance, basé à Paris. Cet investissement, qui s'élève à 3,4 millions d'euros, a pour objectif de renforcer le partenariat entre les deux entreprises et de soutenir une pénétration plus forte des systèmes de gestion de règles métier (BRMS\*)

d'ILOG sur le marché de l'assurance, grâce à une relation commerciale et technique plus étroite. Cette participation est consolidée par mise en équivalence. ILOG détient un siège au Conseil d'administration de Prima Solutions.

Le 11 avril 2007, ILOG a finalisé l'acquisition, pour 15,5 millions de dollars U.S. (11,5 millions d'euros), de LogicTools, fournisseur de solutions pour la planification stratégique de la chaîne logistique. Les activités de LogicTools, après avoir été fusionnées avec celles d'ILOG, sont consolidées dans les comptes d'ILOG depuis le 11 avril 2007.

Les bureaux de la direction d'ILOG sont situés au siège social de la société-mère en France, dans les bureaux de sa principale filiale, ILOG, Inc. en Californie et dans les bureaux de sa filiale chinoise à Shanghaï.

## 8.1 Locaux occupés par la Société et autres immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées

Établissements	Adresse	Expiration du bail de location	Surface
ILOG S.A. – Siège social	Gentilly (banlieue de Paris)	2009 à 2013 selon les lots loués	5 700 m <sup>2</sup>
Centre de recherche et développement	Sophia-Antipolis (Alpes-Maritimes)	2008 à 2015 selon les lots loués	1 900 m <sup>2</sup>
ILOG, Inc.	Sunnyvale (Californie, États-Unis)	2017	6 000 m <sup>2</sup>
Bureau de vente et centre de recherche et développement	Incline Village (Nevada, États-Unis)	2010	500 m <sup>2</sup>
ILOG Software Technology Co. Ltd.	Shanghai (Chine)	2012 (résiliation unilatérale par la Société possible sous réserve d'un préavis de 3 mois)	2 300 m <sup>2</sup>

ILOG dispose également d'agences commerciales à Arlington (Virginie, États-Unis), Southborough (Massachusetts, États-Unis), Eugene (Oregon, États-Unis), Chicago (Illinois, États-Unis), New York (New York, États-Unis) et Boca Raton (Florida, États-Unis), ainsi que de bureaux de vente et de support technique à Bracknell (à proximité de Londres, Angleterre), à Bad Homburg (à proximité de Francfort, Allemagne), à Madrid (Espagne), à Singapour, à Tokyo (Japon), à Sidney (Australie) et à Beijing (Chine).

La Société loue ses bureaux au travers de contrats de location simple. Les engagements minima futurs au titre de ces contrats de location au 30 juin 2008 s'élèvent globalement à 17,9 millions d'euros.

La valeur nette des équipements financés par des contrats de crédit-bail au cours de l'exercice clos le 30 juin 2008

est proche de zéro et s'élevait à 0,2 million d'euros au 30 juin 2007. La capitalisation de ces contrats se traduit par l'inscription en immobilisations corporelles d'une valeur de 2,2 millions d'euros pour ces deux mêmes années. Les amortissements cumulés correspondants s'élèvent respectivement à près de 2,2 millions et 2,0 millions d'euros. Les engagements minima futurs au titre de ces contrats de crédit-bail au 30 juin 2008 sont proches de zéro.

Aucune charge ne pèse sur ces immobilisations corporelles existantes ou planifiées.

Voir les Notes 7 et 18 des états financiers consolidés présentés au chapitre 20 du présent document de référence pour de plus amples informations.



## 8.2 Environnement

### Risques industriels et liés à l'environnement

La Société ne stocke pas de produits inflammables ou dangereux dans ses locaux. Elle n'est pas non plus soumise à des contraintes spécifiques liées à des risques environnementaux ou industriels.

La Société n'a pas connaissance de risques industriels ou liés à l'environnement, déclarés ou suspectés, afférents au

développement, à la fabrication, au transport ou à l'utilisation de ses produits et services. La Société n'a pas non plus connaissance de risques industriels ou liés à l'environnement affectant ou susceptibles d'affecter l'utilisation de ses équipements.

Les informations présentées dans ce chapitre doivent être lues au regard des comptes consolidés et de leurs notes annexes ainsi que des autres informations de nature financière apparaissant dans les autres chapitres du présent document de référence.

Ce chapitre contient des informations portant sur des projets, objectifs et prévisions d'ILOG. Ces informations de nature prospective sont soumises à des facteurs de risques et d'incertitudes. Les résultats et événements réels sont susceptibles de différer sensiblement des informations prospectives fournies. Des précisions sur ces facteurs sont données dans le chapitre 4 du présent document de référence.

ILOG développe, commercialise, assure un support technique et des prestations de conseils liés aux composants logiciels utilisés pour mettre en œuvre dans des environnements informatiques des fonctions de gestion de règles métier, d'optimisation de ressources et de visualisation. Les composants logiciels d'ILOG ne sont pas spécifiques à une activité, et peuvent être utilisés dans de nombreux secteurs d'activités. La Société développe des applications d'optimisation dédiées aux secteurs des semi-conducteurs, des transports ou encore de l'industrie. Ses clients, ou sur leur demande, son département de conseil, utilisent ses composants logiciels pour le développement d'applications informatiques stratégiques d'entreprise ou la résolution de problèmes complexes tels que des applications de gestion des

garanties d'assurance et de suivi des recours en garantie, des applications de planification des équipements et équipages aériens, des applications de sécurité nationale, des applications de visualisation de réseaux de télécommunications, des applications de gestion d'ordres de Bourse, des applications de gestion de prêts personnels ou professionnels, ou encore des applications de traitement informatisé d'ordres. Du fait du caractère générique des fonctionnalités de ses produits, des développements complémentaires sont nécessaires pour les adapter à un secteur d'activité particulier. Pour les clients d'ILOG qui ont des contraintes complexes à résoudre, les développements complémentaires peuvent s'avérer compliqués et coûteux. Les décisions d'achat par ses clients sont donc difficiles à appréhender dans le cadre de ses prévisions.

Le chiffre d'affaires de la Société provient de trois sources distinctes :

- les ventes de licences ;
- les prestations de maintenance ; et
- les prestations de services, incluant le conseil et la formation.

Durant l'exercice 2007/2008, environ 44% du chiffre d'affaires provient des ventes de licences, 29% des prestations de maintenance, et 27% de la vente de prestations de conseil et de formation.

## Principes comptables essentiels pour la Société

### Recours aux estimations

Les comptes consolidés sont établis conformément aux normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union européenne. Ces normes conduisent les dirigeants de la Société à faire des estimations et évaluations qui affectent la reconnaissance et la valorisation des éléments d'actif et de passif du bilan de clôture ainsi que le chiffre d'affaires et les dépenses engagées sur la période. Les estimations sont notamment utilisées pour la reconnaissance du chiffre d'affaires, la détermination des créances douteuses, l'allocation du prix

dans les regroupements d'entreprises, les durées de vie probables des immobilisations corporelles et incorporelles, les tests de dépréciation du goodwill et des immobilisations corporelles et incorporelles, le calcul des engagements de retraite, le calcul de la charge relative aux paiements sur la base d'actions, certaines charges sociales et les calculs d'impôts courants et différés. Les résultats réels peuvent s'avérer différents de ces prévisions.

### Reconnaissance du chiffre d'affaires

La complexité des transactions rend essentiels les principes comptables de reconnaissance du chiffre d'affaires. La reconnaissance du chiffre d'affaires conditionne également les dates de prise en compte de certaines charges, telles que les rémunérations sur performance. ILOG suit des principes spécifiques et détaillés quant à la détermination du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires de la Société provient de trois sources principales : les redevances sur les licences d'utilisation de ses logiciels, les services associés de maintenance et de prestations de conseil et de formation.

La Société a retenu, dans la mise en œuvre des principes comptables de reconnaissance du revenu selon la norme IAS 18, des options qui les rendent compatibles avec les principes comptables américains définis par le *Statement of Position* (« SOP ») 97-2, « Software Revenue Recognition », émis par l'American Institute of Certified Public Accountants (« AICPA »), et à ses amendements, notamment le SOP 98-9. Ces principes sont appliqués par ILOG dans la mesure où il s'agit de principes spécifiques à l'industrie du logiciel (Software).

Par conséquent, ILOG reconnaît le chiffre d'affaires provenant des ventes de licences, qu'elles soient vendues directement, par le biais de distributeurs ou d'autres éditeurs de logiciel, lorsqu'il existe la preuve matérielle d'un accord, que le produit a été expédié, que les risques et avantages importants inhérents à l'utilisation des licences ont été transférés à l'acheteur, que le prix est déterminé

ou déterminable, que les coûts encourus ou à encourir en contrepartie de la transaction peuvent être évalués de façon fiable, que toutes les obligations contractuelles ont été satisfaites et que le recouvrement de la créance est probable. Si l'un de ces critères n'est pas respecté, la reconnaissance du chiffre d'affaires est différée jusqu'à ce que tous les critères soient respectés.

Les accords sur les ventes de licences comprennent souvent des prestations de conseil et de formation. Ces prestations sont comptabilisées séparément du chiffre d'affaires licences, si elles 1) ne sont pas essentielles au fonctionnement des licences, 2) sont disponibles auprès d'autres prestataires, et 3) n'incluent pas de modification significative du logiciel. S'il persiste une incertitude importante eu égard à l'achèvement du projet ou à la réception du paiement pour les prestations de conseil, le chiffre d'affaires est différé jusqu'à la levée de cette incertitude.

Le chiffre d'affaires sur les prestations de conseil et de formation est enregistré en produit lors de la réalisation du service correspondant. Le chiffre d'affaires sur les contrats de prestations de services au forfait est reconnu selon la méthode de l'avancement.

Dans tous les cas de prestations de conseil ou de formation, la Société vérifie systématiquement si ces prestations sont déterminantes au regard de la fonctionnalité des autres obligations contenues dans l'accord. Lorsque ces prestations de services sont considérées comme déterminantes, ou lorsque la transaction implique une modification significative

du logiciel, le chiffre d'affaires issu des ventes de licences et des prestations de conseil est reconnu selon la méthode de l'avancement.

Les prestations de formation sont reconnues à la date où les prestations sont fournies.

Le chiffre d'affaires sur la maintenance est étalé au prorata de la durée du contrat, 12 mois en général. La partie de ce chiffre d'affaires facturée mais non encore reconnue est comptabilisée au bilan en Produits constatés d'avance.

Dans le cas d'accords comprenant à la fois des licences logicielles, des prestations de maintenance et/ou d'autres services, ILOG applique la méthode dite « résiduelle » (telle que définie par SOP 97-2) pour comptabiliser le chiffre d'affaires relatif à chaque élément de l'arrangement. Cette méthode consiste à différer la juste valeur de chaque

élément non livré et à allouer le montant résiduel de l'accord aux éléments qui ont été livrés. Ainsi, la juste valeur de la prestation de maintenance est déterminée à partir du taux de renouvellement appliqué lorsque celle-ci est vendue de façon séparée à des clients et la juste valeur des prestations de service est déterminée à partir des taux de facturation utilisés lorsque ces prestations sont vendues séparément.

Le chiffre d'affaires est difficilement prévisible et la moindre baisse soudaine de ce dernier, ou retard dans sa reconnaissance peut provoquer des variations importantes du résultat opérationnel d'un trimestre sur l'autre, et peut être la cause d'une perte opérationnelle future.

Le chiffre d'affaires est reconnu net du montant des retenues à la source imputées dans certaines juridictions fiscales sur les ventes de logiciels.

## Impôt

La charge ou le produit d'impôt inclus dans la détermination du résultat net est égal au montant total des impôts courants et des impôts différés. La charge ou le produit d'impôt est comptabilisé dans le compte de résultat à l'exception de la fraction d'impôt relative aux éléments comptabilisés directement en capitaux propres.

La Société est soumise à l'impôt sur les sociétés en France, aux États-Unis et dans certaines autres juridictions étrangères. L'estimation a une part importante dans le calcul des provisions pour impôts sur les sociétés. Les taux effectifs d'impôt futurs pourraient être affectés par des changements dans les législations fiscales locales, par la capacité de la Société à dégager du résultat taxable dans des juridictions étrangères pour utiliser les pertes fiscales reportables, et par l'évaluation de ses actifs d'impôts différés.

Les impôts différés sont déterminés sur la base des différences temporaires existant entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan des sociétés consolidées. Ils sont calculés en fonction des dispositions fiscales et des taux d'impôt escomptés au moment où ces différences se renverseront. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que ces économies

d'impôts futurs se réaliseront. Ils sont annulés dès lors que la probabilité de leur réalisation est remise en cause. Les impôts différés ne sont pas actualisés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au niveau d'une même entité fiscale lorsqu'elle a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants ainsi comptabilisés.

Dans certains pays où ILOG réalise du chiffre d'affaires mais n'a pas de présence fiscale, la Société peut être amenée à encaisser un montant de chiffre d'affaires net de retenues à la source reversées aux autorités fiscales dudit pays. Conformément aux normes IAS 1 (Présentation des états financiers) et IAS 18 (Produits des activités ordinaires), le résultat des transactions découlant des principales activités génératrices de produits est présenté, lorsque cette présentation traduit la nature de la transaction ou l'événement concerné, en compensant tout produit avec les charges liées générées par la même transaction. Par conséquent, ces retenues à la source sont présentées en déduction du chiffre d'affaires.

Enfin, la Société a opté pour la présentation du crédit d'impôt recherche en déduction des frais de recherche et de développement.

## Créances clients, autres actifs courants et non courants

Les créances clients sont évaluées pour leur montant net de provisions pour créances douteuses et d'avoirs à établir. Ces estimations sont basées sur l'historique des enregistrements en perte de créances clients, l'analyse des avoirs émis,

les créances que l'activité de recouvrement qualifie spécifiquement de douteuses, la maturité des créances clients ainsi que d'autres facteurs portés à la connaissance d'ILOG.

## Regroupements d'entreprises

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Les actifs, les passifs et passifs éventuels de l'entité acquise répondant aux critères d'identification sont comptabilisés dans le bilan consolidé à la date d'acquisition, séparément du goodwill, à leur juste valeur. Les évaluations qui en ressortent requièrent la mise en place d'hypothèses et d'estimations significatives de la part de la Direction, et plus particulièrement en ce qui concerne les actifs incorporels. Ces estimations sont considérées comme raisonnables. Elles sont basées sur l'expérience et les informations obtenues de la part des dirigeants des entités acquises, et sont par là même incertaines. Les estimations principales dans la valorisation des actifs incorporels incluent entre autres : les flux futurs de trésorerie attendus des ventes de licences, les accords de maintenance, les contrats de prestations de services, les contrats clients, et les technologies et brevets acquis. Des

événements et circonstances non prévus peuvent affecter la réalité et la validité de ces hypothèses, estimations ou résultats.

Le goodwill représente l'excès de prix payé, frais de transaction inclus, sur la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels des activités acquises et il est affecté dans un délai maximum de 12 mois après la date d'acquisition. Le goodwill est enregistré dans la devise de l'entité acquise. Les goodwills ne sont pas amortis, mais soumis à des tests annuels de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît.

Conformément à IAS 28 (Participation dans des entreprises associées), les goodwills associés aux prises de participation dans RTO Technologies Corporation, Shangai FirstTech Co., Ltd et Prima Solutions sont inclus dans la valeur comptable de la participation, soit au poste Titres mis en équivalence au Bilan.

## Perte de valeur du goodwill

Un test de dépréciation est réalisé pour l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle le goodwill a été affecté, conformément à IAS 36, en comparant la valeur recouvrable et la valeur comptable de l'UGT. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génèrent des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

La Société opère à un niveau international et de manière centralisée sur son seul segment de marché : l'activité de vente de composants logiciels et de services associés. Les tests de dépréciation des goodwills ont donc été réalisés au niveau de la Société dans son ensemble.

La détermination de la valeur recouvrable de l'UGT se base sur la valeur de marché de la Société (valeur boursière). Si la valeur ainsi évaluée se révèle inférieure à la valeur comptable des actifs et passifs associés à l'UGT, la Société comptabilise alors une dépréciation.

Pour les entités mise en équivalence, le test de dépréciation est réalisé sur l'ensemble de la participation, goodwill y compris, en comparant sa valeur recouvrable, quote-part de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'entreprise, à sa valeur comptable.

## Perte de valeur des autres actifs à long terme

La Société revoit la valeur comptable de ses actifs à long terme, incluant les immobilisations corporelles, incorporelles et les titres mis en équivalence pour détecter une éventuelle perte de valeur lorsqu'un événement ou changement dans les circonstances indique que la valeur nette comptable de ces actifs puisse ne pas être recouvrable. La détermination de la valeur recouvrable se base sur une comparaison entre la valeur nette comptable de l'actif (ou du groupe d'actifs, représentant le plus petit niveau de flux de trésorerie identifiables) et la juste valeur. La juste valeur est déterminée

en actualisant les flux de trésorerie générés par l'actif, quand un prix de marché n'est pas disponible pour cet actif. Si les flux futurs de trésorerie non actualisés sont inférieurs à la valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actifs, l'actif ou le groupe d'actifs est considéré avoir subi une perte de valeur, et une charge est enregistrée pour la différence entre la valeur nette comptable et la juste valeur. Les flux de trésorerie futurs estimés sont basés sur des hypothèses, et sont sujets à des risques et incertitudes.

## Indicateurs spécifiques

### Indicateurs à taux de change constant

Par souci de clarté et d'homogénéisation des commentaires sur les performances réelles de la Société, ILOG analyse certains indicateurs à taux de change constant.

Dans certains cas jugés pertinents, ILOG compare le chiffre d'affaires ou les dépenses d'une période à une autre, en utilisant une présentation à taux de change constant. Afin de présenter ce type d'information, les composantes du compte de résultat des filiales ayant une monnaie fonctionnelle autre que l'euro, sont converties aux taux de change de la période précédente et non aux taux de change de la période de référence. Par exemple, si la filiale américaine vendait pour un million de dollars de produits durant les exercices 2007/2008 et 2006/2007, le compte de résultat de la Société afficherait un chiffre d'affaires de 0,68 million d'euros pour l'exercice 2007/2008 (le taux de change moyen de l'exercice 2007/2008 étant de 1 dollar U.S. = 0,68 euro) et de 0,77 million d'euros pour l'exercice 2006/2007

(le taux de change moyen de l'exercice 2006/2007 étant de 1 dollar U.S. = 0,77 euro). Dans un tel cas, la présentation à taux de change constant refléterait une conversion du chiffre d'affaires de l'exercice 2007/2008 au taux de change moyen de l'exercice 2006/2007 et indiquerait que le chiffre d'affaires ainsi obtenu est resté constant et non que le chiffre d'affaires a diminué de 0,09 million d'euros comme cela serait indiqué dans la publication des comptes selon les normes IFRS. Cette information à taux de change constant permet une analyse des performances réelles de la Société hors impact des fluctuations des taux de change.

La Société utilise les données à taux de change constants à des fins d'analyses internes et de communication externe. Elle estime, en effet, que ces données permettent une analyse pertinente des variations annuelles. Ces données à taux de change constant ne sont pas auditées.

Le tableau ci-après présente l'impact des fluctuations des taux de change pour certains postes du compte de résultat tels que présentés dans ce document de référence, pour l'exercice clos au 30 juin 2008 :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 30 juin			2007	Variation 2008/2007	
	2008				Réalisé	Constatée
	Réalisé	Effet de change	À taux de change constant			
<b>Chiffre d'affaires</b>						
Amérique du Nord	55 962	7 022	62 984	58 359	-4%	8%
Europe	54 830	1 278	56 108	52 358	5%	7%
Asie-Pacifique	11 859	426	12 285	12 487	-5%	-2%
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL</b>	<b>122 651</b>	<b>8 726</b>	<b>131 377</b>	<b>123 204</b>	<b>0%</b>	<b>7%</b>
Coût des ventes et charges opérationnelles	123 685	6 488	130 173	120 611	3%	8%
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>(1 034)</b>	<b>2 238</b>	<b>1 204</b>	<b>2 593</b>	<b>-140%</b>	<b>-54%</b>

## Résultat opérationnel

### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires total a peu varié d'une année sur l'autre avec 122,7 millions d'euros en 2007/2008 contre 123,2 millions d'euros en 2006/2007. Exprimé à taux de change constant, le chiffre d'affaires 2007/2008 aurait augmenté d'environ 7%. Sur l'ensemble des zones géographiques où ILOG opère, l'évolution du chiffre

d'affaires est principalement due à l'augmentation des ventes de maintenance (+6,1% entre 2006/2007 et 2007/2008), puis à celle des ventes de prestations de services (+2% entre 2006/2007 et 2007/2008) alors que les ventes de licences ont significativement diminué (-5,8% entre 2006/2007 et 2007/2008).

### Chiffre d'affaires par zone géographique

Le chiffre d'affaires en Amérique du Nord s'est élevé à 56,0 millions d'euros en 2007/2008, contre 58,4 millions d'euros en 2006/2007 représentant respectivement environ 45% et 47% du chiffre d'affaires total de la Société ces deux derniers exercices. Le chiffre d'affaires en Amérique du Nord a baissé d'environ 4% au cours de l'exercice 2007/2008, mais se serait accru d'environ 8% exprimé à taux de change constant. Outre l'effet de l'évolution des taux de change, l'évolution du chiffre d'affaires au cours de cet exercice a été principalement marquée par l'augmentation des ventes de produits d'optimisation et de la maintenance associée, avec notamment la bonne performance des ventes du produit

CPLEX. Le chiffre d'affaires 2007/2008 a également bénéficié de l'intégration de LogicTools suite à son acquisition en avril 2007 : son chiffre d'affaires compte pour la totalité de l'exercice 2007/2008 contre un seul trimestre l'exercice précédent. Cette croissance a été en partie réduite par la contre performance des ventes de produits de BRMS qui ont souffert de la crise des prêts hypothécaires.

Le chiffre d'affaires en Europe est passé de 52,4 millions d'euros en 2006/2007, à 54,8 millions d'euros en 2007/2008 représentant respectivement 43% et 45% du chiffre d'affaires total de la Société. L'augmentation du chiffre d'affaires



## Résultat opérationnel

en Europe de 5% provient principalement de la bonne performance des ventes de prestations de services, grâce à la promotion de plus de services pour aider les clients à développer leurs applications avec les BRMS\* d'ILOG et ce malgré le ralentissement de la croissance de cette ligne de produit. Dans une moindre mesure, les ventes de prestations de maintenance ont également contribué à la croissance. Par ailleurs, les ventes de produits d'optimisation se sont accrues, avec notamment la bonne performance des ventes du produit CPLEX dans le secteur de la production industrielle, ce qui a permis de compenser le ralentissement des ventes de BRMS. L'évolution des taux de change a négativement impacté la croissance du chiffre d'affaires en Europe, qui aurait été de 7% à taux de change constant.

Le chiffre d'affaires en Asie-Pacifique est passé de 12,5 millions d'euros en 2006/2007 à 11,9 millions d'euros en 2007/2008, représentant environ 10% du chiffre d'affaires total de la Société ces deux derniers exercices. La baisse du chiffre d'affaires de 5% en Asie-Pacifique en 2007/2008 est principalement due à l'évolution des taux de change (le chiffre d'affaires n'aurait baissé que de 2% à taux de change constant), et à la baisse des ventes de prestations de

conseil dont le chiffre d'affaires était élevé durant l'exercice 2006/2007 du fait de la signature de contrats significatifs. Par ailleurs, le chiffre d'affaires combiné de licences et de maintenance est resté stable d'un exercice à l'autre avec une demande pour les BRMS qui s'est accrue suite à la signature de contrats significatifs au second trimestre de l'exercice 2007/2008, et qui a été compensée par une baisse des ventes de produits de visualisation.

Durant l'exercice 2007/2008, IBM a représenté le client le plus important de la Société avec 2,6% du chiffre d'affaires. Lors des exercices précédents 2006/2007 et 2005/2006, le client le plus important était SAP A.G., qui représentait 3% et 3,3%, respectivement, du chiffre d'affaires total. Durant ces mêmes trois exercices, les quatre plus gros clients suivants ont représenté globalement 7,3%, 6,4% et 6,5% du chiffre d'affaires total, et les cinq suivants approximativement 4,1%, 4,6% et 4,8%. En juin 2008, la Société a renouvelé le contrat commercial la liant à SAP A.G. pour une période minimum de trois ans, à compter de l'année civile 2009. SAP A.G. a été lors de l'exercice 2007/2008 le deuxième client le plus important de la Société avec 2,3% du chiffre d'affaires.

## Marge brute

Le tableau suivant présente le chiffre d'affaires, le coût des ventes et la marge par nature de chiffre d'affaires pour les exercices clos aux 30 juin 2008 et 2007.

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 30 juin	
	2008	2007
<b>Chiffre d'affaires :</b>		
Licence	53 845	57 101
Maintenance	36 070	33 995
Prestations de services	32 736	32 108
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL</b>	<b>122 651</b>	<b>123 204</b>
<b>Coût des ventes :</b>		
Licence	971	1 128
Maintenance	3 698	3 840
Prestations de services	27 417	25 052
<b>COÛT DES VENTES TOTAL</b>	<b>32 086</b>	<b>30 020</b>
<b>Marge :</b>		
Licence	98%	98%
Maintenance	90%	89%
Prestations de services	16%	22%
<b>MARGE BRUTE</b>	<b>74%</b>	<b>76%</b>

## Ventes de licences

Le chiffre d'affaires généré par les ventes de licences est passé de 57,1 millions d'euros en 2006/2007, à 53,8 millions d'euros en 2007/2008, soit une baisse de 6%, entièrement due à l'évolution des taux de change : à taux de change constant, les ventes de licences n'auraient que légèrement crû. Outre l'effet de la dégradation des taux de change, cette évolution du chiffre d'affaires est principalement liée à la crise du crédit hypothécaire aux États-Unis en 2007 et 2008 qui s'est propagée au secteur financier, mais aussi à d'autres secteurs comme celui du transport touché par la hausse du cours du pétrole. Ces deux facteurs ont impacté négativement les ventes de produits de règles métier dont le chiffre d'affaires a baissé de 21% d'une année sur l'autre. La ligne de produits de visualisation a connu également une baisse de l'ordre de 12% provenant de la dégradation des taux de change et des difficultés rencontrées dans le secteur des télécommunications avec notamment une baisse importante des flux de royalties perçus. L'augmentation du chiffre d'affaires de la ligne de produits d'optimisation a en partie compensé la baisse des deux autres lignes de produits avec une croissance de 24% provenant d'une part de l'intégration de LogicTools pour une année complète durant l'exercice 2007/2008 alors que cette acquisition n'était incluse que pour un trimestre dans les comptes de l'exercice 2006/2007, et d'autre part grâce à la stratégie de verticalisation de l'offre (voir section 6.3 du présent document de référence pour de plus amples informations) au travers, par exemple, des

produits Plant PowerOps, OPL ou encore ODMS malgré la dégradation des taux de change.

Depuis le 11 avril 2007, le chiffre d'affaires de la nouvelle activité LogicTools acquise est comptabilisé dans la ligne de produits d'optimisation et impacte le chiffre d'affaires des licences en Amérique du Nord à hauteur de 0,6 million d'euros sur l'exercice 2006/2007 et de 2,5 millions d'euros sur l'exercice 2007/2008.

La répartition du chiffre d'affaires entre les trois lignes de produits a évolué de la manière suivante en 2007/2008 par rapport à 2006/2007, la ligne des produits de règles métier représente environ 43% du chiffre d'affaires total en 2007/2008 contre environ 51% en 2006/2007, les produits d'optimisation 39% contre 30%, et les produits de visualisation 18% contre 19% l'exercice précédent.

La marge brute sur les licences est restée stable à 98% depuis l'exercice 2006/2007. Le coût des ventes de licences, comprenant principalement les redevances versées à des tiers, les coûts de documentation, d'emballage et d'expédition, a légèrement diminué et est passé à 1,0 million d'euros en 2007/2008 comparé à 1,1 million d'euros en 2006/2007, représentant 2% des ventes de licences. Toutefois, si la Société accroissait significativement dans ses produits la part de technologie en provenance de tiers, le versement de redevances pourrait avoir un effet négatif sur sa marge brute.

## Ventes de prestations de maintenance

Les prestations de maintenance sont généralement facturées à un tarif annuel égal à 18% du prix payé des logiciels faisant l'objet de la maintenance. Les prestations de maintenance sont généralement facturées d'avance, alors que le chiffre d'affaires correspondant est étalé linéairement sur la durée du contrat, soit généralement sur un an. Le chiffre d'affaires généré par les ventes de prestations de maintenance est passé de 34,0 millions d'euros en 2006/2007, à 36,1 millions d'euros en 2007/2008, soit une augmentation de 6%. La croissance continue du chiffre d'affaires généré par les prestations de maintenance au cours des deux derniers exercices provient, d'une part de la base installée de licences ILOG de plus en plus large, et, d'autre part, de l'amélioration du processus de renouvellement des contrats de maintenance mené par le

département administration des ventes. Le chiffre d'affaires provenant des prestations de maintenance pour les exercices clos aux 30 juin 2008 et 2007 a représenté respectivement 29% et 28% du chiffre d'affaires total.

La marge brute sur l'activité de maintenance s'est légèrement accrue à hauteur de 90% en 2007/2008 contre 89% en 2006/2007, reflétant la croissance du chiffre d'affaires provenant des ventes de prestations de maintenance dans un contexte de stabilité des effectifs affectés à cette activité. De plus, les coûts des ventes et de réalisation des prestations de maintenance, principalement représentés par des coûts de personnel, ont légèrement baissé grâce à l'effet du taux de change sur les coûts localisés dans la zone dollar U.S.

## Ventes de prestations de services

Les prestations de services incluent du conseil et de la formation. Les prestations de services sont facturées à la journée ou sur une base forfaitaire. Le chiffre d'affaires généré par ces services est passé de 32,1 millions d'euros en 2006/2007 à 32,7 millions d'euros en 2007/2008, soit une augmentation de 2%. Ce ralentissement de la croissance du chiffre d'affaires des prestations de services en 2007/2008, après une croissance constatée sur l'exercice 2006/2007 de 35%, est le résultat de la crise récente du crédit hypothécaire aux États-Unis et de la non-récurrence d'importants contrats signés en Angleterre durant l'exercice 2006/2007. LogicTools a contribué pour un montant de 0,5 million d'euros au chiffre d'affaires des prestations de services sur le dernier trimestre de l'exercice 2006/2007 et pour 2,2 millions d'euros sur l'exercice 2007/2008. La persistance du ralentissement affectant les ventes de prestations de services pourrait avoir un impact sur les ventes de licences de la Société.

Le chiffre d'affaires des prestations de conseil et de formation pour les exercices 2007/2008 et 2006/2007 a représenté respectivement 27% et 26% du chiffre d'affaires total.

## Charges opérationnelles

Pour l'exercice clos au 30 juin 2008, l'effectif moyen de la Société s'élevait à 858 personnes, contre 784 personnes au 30 juin 2007. Cette croissance d'environ 10% de l'effectif moyen provient principalement d'une part de l'intégration

Le coût des ventes de prestations de conseil et de formation, principalement composé de charges de personnel, est passé de 25,1 millions d'euros en 2006/2007, à 27,4 millions d'euros en 2007/2008 s'expliquant principalement par les investissements en ressources réalisés sur l'exercice 2006/2007 et par une augmentation des ressources nécessaires pour accompagner l'augmentation de l'activité des prestations de services. Le besoin de prestations de conseil et de formation de la part des clients de la Société, pour faciliter leur adoption des produits ILOG, et la capacité de la Société à satisfaire la demande de ce type de services ont souvent un impact direct sur la capacité de la Société à vendre des licences.

La marge brute sur les prestations de conseil et de formation a atteint 16% en 2007/2008 contre 22% en 2006/2007, reflétant la plus faible utilisation de nos consultants au cours de l'exercice principalement liée au déclin du secteur bancaire aux États-Unis. L'utilisation des consultants s'est cependant améliorée vers la fin de l'exercice grâce à une réduction des effectifs et du recours aux sous-traitants afin d'avoir une structure plus adaptée au niveau d'activité.

au cours du dernier trimestre de l'exercice 2006/2007 de 43 personnes venant de LogicTools et d'autre part du renforcement des équipes basées dans son centre de recherche à Shanghai.

## Frais de marketing et frais commerciaux

Les frais de marketing et les frais commerciaux sont principalement composés des salaires et charges rattachées, telles que les rémunérations sur performance, des coûts des activités de marketing promotionnel, des coûts d'assistance technique client dans le processus d'avant-vente, et du coût des locaux occupés. Les frais de marketing et frais commerciaux se sont élevés à 49,3 millions d'euros en 2007/2008 contre 48,8 millions d'euros en 2006/2007 soit environ 40% du total des ventes pour chacun des deux exercices.

La stabilisation de la part des dépenses de marketing et commerciales dans le chiffre d'affaires total entre l'exercice 2007/2008 et 2006/2007 résulte de l'impact positif provenant de l'effet de change qui a été compensé par la hausse, restée modérée, des effectifs des services marketing et commerciaux de la Société, ainsi que de leurs rémunérations sur performance. Ces effectifs s'élevaient respectivement à 335 et 311 personnes aux 30 juin 2008 et 2007.

## Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont principalement composés des frais de personnel, des coûts des locaux occupés, de l'amortissement des équipements utilisés et des frais de déplacement, déduction faite des subventions de l'Union européenne et des aides publiques françaises qui réduisent les coûts engagés par la Société sur certains

projets spécifiques de recherche et développement ainsi que du crédit d'impôt recherche. Les subventions et le crédit d'impôt recherche sont enregistrés en déduction des frais de recherche et développement sur les périodes pendant lesquelles ces projets sont réalisés et les charges correspondantes sont engagées.

Le tableau suivant présente les frais de recherche et développement et le montant des financements publics aux 30 juin 2008 et 2007 :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 30 juin	
	2008	2007
Frais de recherche et développement bruts	29 247	27 948
Crédit d'impôt recherche	(2 512)	(1 076)
Subventions	(418)	(239)
<b>Frais de recherche et développement nets</b>	<b>26 317</b>	<b>26 633</b>

Les frais de recherche et développement nets des subventions et du crédit d'impôt recherche, se sont élevés à 26,3 millions d'euros en 2007/2008 contre 26,6 millions d'euros en 2006/2007, représentant respectivement 21% et 22% du chiffre d'affaires total ces deux dernières années. Les frais de recherche et développement se sont accrus du fait de l'augmentation annuelle des salaires et l'utilisation plus importante de ressources basées en Chine. Cette croissance des coûts a été en grande partie compensée par l'augmentation du crédit d'impôt recherche, suite à l'entrée en vigueur en 2008 d'une nouvelle loi fiscale. La part du crédit impôt, calculée en pourcentage des coûts liés aux projets de recherche éligibles, a augmenté de manière

significative et est établie selon des critères plus prévisibles. En conséquence, ILOG provisionne chaque trimestre une partie du crédit impôt recherche de l'année calendaire en cours depuis le début de l'année calendaire 2008 auquel s'est ajouté l'enregistrement, durant l'exercice 2007/2008, du crédit d'impôt recherche relatif à l'année calendaire 2007. Entre le 30 juin 2007 et le 30 juin 2008, les effectifs de recherche et développement de la Société ont diminué pour passer de 214 à 194 personnes. La Société n'a capitalisé aucun coût de développement de logiciel, à l'exception de ceux acquis. En 2007/2008 et 2006/2007, la part des logiciels acquis n'était pas significative (voir chapitre 11 du présent document de référence).

## Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs sont principalement composés des frais de personnel et des frais généraux relatifs à la gestion financière, juridique et administrative de la Société. Les frais généraux et administratifs se sont élevés à 16,0 millions d'euros en 2007/2008 et 15,1 millions d'euros en 2006/2007, représentant respectivement 13% et 12% du chiffre d'affaires total de ces deux derniers exercices. L'augmentation de 5% des frais généraux et administratifs au cours de l'exercice 2007/2008 est notamment due à l'augmentation des honoraires d'audit et juridiques liés à la croissance de la Société et aux exigences de la loi américaine Sarbanes-Oxley, mais aussi la comptabilisation de la

dépréciation des actifs identifiés dans le cadre de l'acquisition de la société LogicTools, et enfin de l'augmentation modérée de ses effectifs administratifs. Entre le 30 juin 2007 et le 30 juin 2008, les effectifs des services généraux et administratifs sont passés de 118 à 122 personnes. En contrepartie, la non-récurrence de la comptabilisation durant l'exercice 2006/2007 d'une provision sur créance douteuse de 457 milliers d'euros sur American Home Mortgage (AHM), société américaine qui avait fait faillite en août 2007, a entraîné la réduction du montant des dotations aux provisions pour créances douteuses d'une année sur l'autre.

## Produits financiers

Les produits financiers comprennent essentiellement des intérêts sur les équivalents de trésorerie de la Société. Les produits financiers se sont élevés à 1,5 et 1,6 million d'euros

respectivement aux 30 juin 2008 et 2007, l'amélioration du niveau de la trésorerie n'étant intervenue qu'en fin d'exercice.

## Gain net de change et autres

Les gains nets de change s'élèvent à 175 milliers d'euros en 2007/2008, relativement stables par rapport à l'exercice 2006/2007 (220 milliers d'euros), et sont relatifs aux couvertures de change concernant les flux intra-groupes de

redevance en devises étrangères contre leur dépréciation vis-à-vis de l'euro et notamment celle du dollar qui n'a pas cessé de se déprécier lors de ces deux derniers exercices.

## Résultat des sociétés mises en équivalence

Les pertes sur les sociétés mises en équivalence s'élèvent à 36 milliers d'euros en 2007/2008 contre 217 milliers d'euros en 2006/2007. Elles sont essentiellement attribuables à

FirstTech pour l'exercice 2007/2008 et à Prima Solutions pour l'exercice 2006/2007.

## Impôts sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés s'est élevé à 0,5 million d'euros au 30 juin 2008, comparé à un produit d'impôt de 1,7 million d'euros au 30 juin 2007. La charge d'impôt de l'exercice 2007/2008 correspond principalement à l'impôt payé dans les juridictions fiscales n'ayant pas de pertes fiscales reportables. Le produit d'impôt de l'exercice 2006/2007 est quant à lui principalement lié à la constatation d'un impôt différé actif de 1,7 million d'euros relatif aux pertes reportables d'ILOG, Inc. Cet impôt différé actif a été comptabilisé suite à la constatation d'un impôt différé passif de même montant. Cet impôt différé passif a été enregistré suite à l'allocation du prix d'achat de LogicTools à des actifs incorporels, dont les amortissements ne sont pas déductibles, et en contrepartie d'une augmentation du goodwill lié à cette acquisition.

Au 30 juin 2008, la Société dispose de déficits fiscaux reportables pour un montant d'environ 50,9 millions d'euros, dont 24,4 millions en France et 2,6 millions au Royaume-Uni, sans limite de validité dans ces deux pays, et 23,8 millions d'euros aux États-Unis avec des dates d'expiration allant de 2013 à 2027. Selon le Code des impôts des États-Unis (*U.S. Internal Revenue Code*), le recouvrement de ces pertes accumulées peut être limité en cas de changement de contrôle de la Société de plus de 50% sur toute période consécutive de trois ans. Au 30 juin 2008, une provision pour irrécouvrabilité de 16,2 millions d'euros a été constituée pour des impôts différés actifs d'un montant de 18,7 millions d'euros résultant essentiellement de pertes fiscales reportables. Voir la Note 16 aux états financiers présentés au chapitre 20 du présent document de référence.

## Variations de change

La Société poursuit ses activités à l'international, et une partie significative de son activité est réalisée en devises autres que l'euro, monnaie de référence comptable pour sa communication en France. Une partie importante des produits et charges de la Société est libellée en dollars U.S., le solde étant libellé en euros, et dans une moindre mesure en autres devises. Les variations de la valeur des devises dans lesquelles la Société conduit son activité par rapport à l'euro ont entraîné et entraîneront des conversions en euro variables d'une période à l'autre. Durant l'exercice 2007/2008, environ 45% des ventes et 36% des dépenses opérationnelles ont été libellées en dollars U.S., le solde principalement en euros, et dans une moindre mesure, en autres devises. Dans l'hypothèse d'une structure chiffre d'affaires/coûts similaire, toute appréciation de l'euro par rapport au dollar U.S. entraînerait une baisse du résultat exprimé en euros, tandis qu'une dépréciation de l'euro vis-à-vis du dollar entraînerait une augmentation du résultat exprimé en euros.

De plus, les variations de taux de change portant sur les éléments d'actif et de dettes des bilans de clôture libellés en devises autres que l'euro (comptes intra-groupes inclus) peuvent générer des gains ou pertes de change réalisés ou latents, qui sont enregistrés dans le compte de résultat. Afin de limiter l'impact des fluctuations des taux de change, la Société utilise des instruments financiers dérivés pour se protéger contre l'effet d'une variation de certaines devises

contre l'euro notamment sur les flux financiers attendus des transactions entre la maison-mère et ses filiales. En raison du nombre de devises concernées, de l'exposition variable au risque de change et de la volatilité des taux de change, la Société ne peut pas prévoir les effets des variations des taux de change sur ses résultats d'exploitation futurs. Toutes les activités de couverture de la Société sont effectuées et gérées par la maison-mère. L'efficacité ou la bonne exécution de cette politique de couverture ne peuvent être garanties.

Selon la méthode comptable de conversion des comptes des filiales étrangères appliquée par la Société, les résultats de la Société et de chacune de ses filiales sont déterminés dans la devise dans laquelle l'entité conduit l'essentiel de son activité (la devise fonctionnelle). Les devises fonctionnelles de la Société et de ses filiales sont leurs devises locales respectives. Les éléments d'actif et de passifs des bilans des entités dont la devise fonctionnelle est autre que l'euro ont été convertis en euro aux taux suivants : (i) les comptes d'actif et de passif au taux de clôture, excepté les comptes de capitaux propres convertis au taux historique ; et (ii) les comptes de résultat au taux moyen mensuel de l'exercice. Les écarts de change qui en résultent sont enregistrés dans un poste distinct des capitaux propres. Les écarts de change sur opérations en devises sont enregistrés au compte de résultat.

Les gains nets de change se sont élevés à 0,2 million d'euros au 30 juin 2008 et 2007.



La trésorerie de la Société est principalement détenue en euros par la société-mère, et dans une moindre mesure en dollars U.S. par sa filiale américaine, et dans d'autres devises des pays où ILOG a des filiales. La politique de gestion et de contrôle de la trésorerie est définie par la société-mère et appliquée de façon uniforme dans chaque pays. La politique d'ILOG comprend des règles de base relatives à la réconciliation de ses soldes de banques et de ségrégation des tâches dans le contrôle des opérations de trésorerie et de couverture des risques de change. La politique relative aux investissements monétaires est de prendre des risques limités dans des instruments simples, à court terme avec une notation de qualité. Les investissements monétaires sont donc principalement constitués de SICAV monétaires, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie, dont le principal risque est un risque de contrepartie sur les banques auprès desquelles les instruments sont souscrits. Étant donné la taille de la Société, la gestion de trésorerie est directement opérée par les départements financiers de la société-mère et des filiales, et non par un département séparé.

Au cours des deux derniers exercices, la Société a financé son activité opérationnelle et ses investissements grâce aux flux de trésorerie provenant de l'exploitation ainsi que par l'émission d'actions au profit de ses salariés dans le cadre de levées de bons ou d'options de souscription d'actions.

Au 30 juin 2008 et au 30 juin 2007, la Société détient une trésorerie et des équivalents de trésorerie pour respectivement 47,1 et 40,8 millions d'euros, et son fonds de roulement s'élève respectivement à 35,0 millions et 34,9 millions d'euros.

La trésorerie générée par l'exploitation représente 11,9 million d'euros au 30 juin 2008 contre 6,8 million d'euros au 30 juin 2007 malgré un résultat net inférieur pour l'exercice 2008 comparé à l'exercice 2007. Cette augmentation de la trésorerie d'exploitation résulte de l'amélioration du recouvrement des créances clients de la Société dont le délai moyen est passé de 78 jours au 30 juin 2007 à 72 jours au

30 juin 2008. Les variations de délai de recouvrement sont dues aux conditions de paiements accordées aux clients et ne traduisent pas de difficultés particulières de recouvrement.

Nos activités d'investissements incluent principalement des activités de regroupement d'entreprises, des acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles, notamment d'équipements informatiques, et des participations dans des sociétés mises en équivalence représentant un total de 3,5 million d'euros en 2007/2008 et 21,3 million d'euros en 2006/2007. La trésorerie utilisée en 2007/2008 pour les opérations d'investissements consiste en dépenses d'agencements et de mobiliers pour les nouveaux bureaux de Sunnyvale en Californie, représentant approximativement 0,7 million d'euros de trésorerie, et en avance de trésorerie de 0,7 million d'euros à l'une des participations d'ILOG, consolidée par mise en équivalence, Prima Solutions. Les dépenses d'investissement pour l'exercice 2006/2007 incluent l'acquisition de LogicTools pour 11,5 million d'euros (\$15,5 million) et les participations dans les sociétés consolidées par mise en équivalence, FirstTech et Prima Solutions.

Pour l'exercice 2008/2009, les dépenses d'investissement devraient être couvertes par la trésorerie de la Société. Les immobilisations de la Société ne sont généralement grevées d'aucune sûreté.

Les activités de financement de la Société ont utilisé en 2007/2008, 0,8 million d'euros et généré 1,5 million d'euros en 2006/2007. Durant les exercices 2007/2008 et 2006/2007, respectivement 0,8 et 3,0 millions d'euros proviennent de l'émission d'actions dans le cadre de l'exercice de bons ou d'options de souscription d'actions. Durant ces deux mêmes périodes 1,5 et 1,2 million d'euros ont été consacrés au rachat de ses propres actions.

La Société estime qu'elle dispose d'un fonds de roulement suffisant pour satisfaire ses besoins et ses projets d'investissements au cours des douze prochains mois.



## Engagements contractuels et hors bilan

Les obligations contractuelles et les autres engagements commerciaux au 30 juin 2008 sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Note	Total	Paiements dus par période		
			À moins d'un an	De deux à cinq ans	À plus de cinq ans
<b>Obligations contractuelles :</b>					
Contrats de location simple		18 639	4 248	8 131	6 260
Contrats de location financement	7/13	12	12	-	-
<b>Autres engagements :</b>					
Couvertures des comptes intra-groupes	9	345	345	-	-
Couvertures des transactions intra-groupes futures	9	9 041	9 041	-	-

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres engagements hors bilan significatifs au 30 juin 2008.

Une provision pour indemnités de départ en retraite est dotée sur la base d'hypothèses et de calculs actuariels. La dette correspondante n'est pas couverte par des fonds (voir les

Notes 1.25 et 15 aux états financiers consolidés présentés au chapitre 20 du présent document de référence).

Il n'existe aucune restriction à l'utilisation des capitaux de la Société.

ILOG a déjà consacré des ressources importantes aux activités de recherche et développement et a l'intention de poursuivre dans cette voie. Les frais de développement susceptibles d'être immobilisés conformément à IAS 38 (Immobilisations incorporelles) n'étant pas significatifs, ils sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. En effet, le délai qui s'écoule entre la faisabilité technique des logiciels développés et leur commercialisation est court. En 2007/2008, les dépenses nettes engagées sur les activités de recherche et de développement se sont élevées à 26,3 millions d'euros, soit 21% du montant des ventes. En 2006/2007, les dépenses nettes engagées représentaient 26,6 millions d'euros, soit 22% du montant des ventes. Les dépenses brutes de recherche et développement avant compensation avec les subventions de l'Union européenne, les aides publiques françaises et les crédits d'impôts recherche enregistrés en France, se sont élevées respectivement à 29,2 et 27,9 millions d'euros en 2007/2008 et 2006/2007.

Ces dépenses doivent être ajoutées aux brevets et licences acquis (LogicTools, Soft Computing, RTS, JLoox), ainsi qu'aux participations acquises dans ce domaine (RTO, FirstTech, Prima).

Les ingénieurs d'ILOG travaillent avec certains clients importants pour s'assurer que leurs problèmes seront résolus de manière efficace. Ils sont également en contact étroit avec les communautés scientifiques et universitaires, car la Société estime que c'est le meilleur moyen d'obtenir et de conserver des algorithmes\* performants.

Depuis sa création, ILOG a consacré une large partie de ses efforts de recherche et de développement à la résolution de problèmes complexes par la technologie orientée objet. Cet axe de recherche a nécessité la combinaison de deux cultures de programmation différentes, à savoir celle des développeurs orientés objet, qui ont tendance à être attirés par la modélisation de haut niveau, et celle des développeurs travaillant sur des algorithmes\* complexes, qui ont tendance, quant à eux, à se concentrer sur du code mathématique. La culture d'ILOG est le fruit de plus de vingt années de développement au quotidien, d'optimisation algorithmique et de conception orientée objet.

Cette politique pourrait être significativement revue si l'offre publique en cours à la date du présent document de référence initiée par IBM (par l'intermédiaire de sa filiale CITLOI), était couronnée de succès.

Les marques suivantes ont été déposées par ILOG en France et dans d'autres pays :

---

ILOG	ILOG CPLEX
ILOG OPL Development Studio	ILOG Constraint Programming
ILOG Solver	ILOG Scheduler
ILOG Turbo Planner	ILOG Dispatcher
ILOG DB Link	ILOG InForm
ILOG Vision	ILOG Views
ILOG Jviews	ILOG JTGO
ILOG TGO	ILOG Rules
ILOG JRules	ILOG Server
ILOG Views Maps	OPL Studio
ILOG Configurator	ILOG TGF
ILOG Jsolver	Powered by ILOG
ILOG Jconfigurator	ILOG Concert Technology
ILOG Business Rule .NET	Think net
ILOG Business Rule Suite	Changing the rules of business
ILOG FabPowerOps (FPO)	ILOG PlantPowerOps (PPO)
ILOG Transport PowerOps (TPO)	ILOG Optimization Decision Manager (ODM)
ILOG Rules for .NET	ILOG Optimization Decision Manager System (ODMS)
ILOG Gantt for .NET	ILOG ODM
LogicTools	LogicChain
LogicNet	Optimize Your World
LogicNet Plus	

---

Un des avantages uniques de la Société réside dans sa ligne de produits BRMS\* qui permet de créer des architectures logicielles flexibles en permettant aux utilisateurs métier de maintenir une partie des codes du logiciel, la logique ou les règles métier sans qu'ils aient nécessairement à faire appel à des équipes informatiques. La mise en œuvre de systèmes de gestion de règles métier à l'échelle de l'entreprise permet aux sociétés de s'adapter plus rapidement aux changements des processus métier, des réglementations ainsi qu'aux changements de leur environnement économique. ILOG a pour objectif de satisfaire la demande de technologie de règles métier, technologie conçue pour permettre une plus grande flexibilité et l'automatisation des processus métier à l'échelle de toute l'entreprise. Les clients d'ILOG sont majoritairement les grandes organisations internationales, qui voient les produits de règles métier et la gestion des processus métier (*business process management* – BPM\*) comme les composants essentiels des stratégies d'architectures orientées

services (SOA). Le SOA est une nouvelle approche de la conception des architectures informatiques promue par des cabinets d'étude et de conseil en technologies informatiques, comme Forrester, Gartner, et IDC, et par des grands éditeurs de logiciels comme IBM, Oracle, Microsoft et SAP.

Durant l'exercice clos au 30 juin 2008, malgré la renommée de l'avance technologique de la Société et sa position de leader sur le marché des composants logiciels, les conditions économiques difficiles ont ralenti le cycle de ventes. La crise financière ayant affecté le secteur bancaire, a engendré une volatilité et une incertitude sur le niveau d'activité de la Société, en particulier en ce qui concerne la ligne BRMS. Par ailleurs, le renchérissement durant l'exercice 2007/2008 du cours du pétrole a ralenti les investissements informatiques des compagnies aériennes et donc négativement impacté la demande de ces sociétés pour les produits ILOG.

La Société ne communique aucune prévision ou estimation de ses bénéfices futurs.

## 14.1 Membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

### Conseil d'administration

L'administration de la Société est confiée à un Conseil d'administration qui comprend actuellement neuf membres. Le mandat des administrateurs est d'une durée de trois ans renouvelable. Le Conseil d'administration s'est réuni neuf fois au cours de l'exercice 2007/2008. Le taux d'assiduité

à ces réunions a été de 99% en prenant en compte les participants ayant le droit de vote. Aux termes de l'article 11 des statuts, les administrateurs doivent être propriétaires d'au moins une action de la Société pendant toute la durée de leur mandat.

Au 31 août 2008, le Conseil d'administration se compose comme suit :

Nom	Fonction dans la Société	Âge	Date de première nomination	Fin de mandat	Fonction et mandats exercés dans d'autres sociétés durant les cinq derniers exercices
Pierre Haren	Président du Conseil d'administration et Directeur Général	55 ans	décembre 1995	2008	Administrateur de MiddleNext <sup>(a)</sup> , de la Fondation de l'École Polytechnique <sup>(a)</sup> et de Prima Solutions <sup>(a)</sup>
Michel Alard	Administrateur	54 ans	juillet 2000	2009	Président de la société Wavecom SA <sup>(a)</sup>
Marie-Claude Bernal	Administrateur	61 ans	décembre 2000	2008	Présidente du conseil de surveillance d'Esker S.A. <sup>(a)</sup> et administrateur de Potentia Pharmaceuticals <sup>(a)</sup>
Pascal Brandys	Administrateur	49 ans	septembre 1998	2009	Président Directeur Général de Biobank Technology Ventures LLC <sup>(a)</sup> , administrateur de Ceres Inc. <sup>(a)</sup> et Calpass Corp. <sup>(a)</sup>
Marc Fourier	Administrateur	54 ans	avril 1987	2010	Président Directeur Général de Delphis <sup>(a)</sup> , administrateur de Coriolis, Dexem <sup>(a)</sup> , Highdeal <sup>(a)</sup> , Le Télégramme <sup>(a)</sup> , et de Kiala <sup>(a)</sup>
Richard Liebhaber	Administrateur	73 ans	décembre 2000	2009	Administrateur des sociétés JDS Uniphase <sup>(a)</sup> , Cogent Communications <sup>(a)</sup> et Soapstone Networks <sup>(a)</sup>
Stéphane Lizeray	Administrateur	43 ans	novembre 2005	2009	Président du Conseil de Surveillance du Fonds ILOG Actionnariat (PEE) <sup>(a)</sup>
Todd Lowe	Administrateur	52 ans	août 1997	2009	Actionnaire et siège au Comité exécutif de LTI, et Next Vascular <sup>(a)</sup> , sociétés non cotées
Pierre-Michel Peugnet	Administrateur	45 ans	avril 2006	2008	Administrateur de la Chambre de commerce franco-américaine de San Francisco <sup>(a)</sup>

(a) Mandat poursuivi au cours de l'exercice.

## Président

**Pierre Haren** est l'un des fondateurs de la Société et en est administrateur depuis sa constitution. Il est Président Directeur Général de la Société depuis décembre 1995. Il est également administrateur de ses filiales. Avant de créer ILOG, M. Haren a été pendant quatre ans responsable du projet SMECI à l'Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique (« INRIA »). Auparavant, il a dirigé pendant trois ans la Mission de Recherche du ministère de la Mer. Il est également membre du Conseil d'administration de MiddleNext, de la Fondation de l'École Polytechnique et de Prima Solutions, membre de l'International Advisors Group du Belfer Center de la Kennedy School of Government of Harvard, membre de l'International Advisors Group

de The Harris School, Public Policy, de l'université de Chicago et membre de l'Académie des Technologies. M. Haren est Ingénieur des Ponts et Chaussées, diplômé de l'École Polytechnique (1976) et de l'École Nationale des Ponts et Chaussées (1978). Il est également titulaire d'un M.S. (1978) et d'un PhD en Civil Engineering (1980) du Massachusetts Institute of Technology (« MIT »). Le mandat d'administrateur de M. Haren viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2008. Son renouvellement jusqu'en 2011 sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à se réunir le 16 décembre 2008. Il est âgé de 55 ans.

## Autres membres du Conseil d'administration

**Michel Alard** est Président du Conseil d'administration de Wavecom SA, dont il a été l'un des fondateurs en 1993. Auparavant, depuis 1988, il a été Directeur de projet chez Matra Communications. M. Alard est diplômé de l'École Polytechnique (1976) et de l'École Nationale Supérieure des Télécommunications (1978). Son mandat d'administrateur viendra à expiration en 2009. Il est âgé de 54 ans.

**Marie-Claude Bernal** était *Partner, Senior Vice President* et Gestionnaire de portefeuilles internationaux de valeurs mobilières chez Wellington Management, de 1979 à décembre 2000. Elle est également Présidente du conseil de surveillance d'Esker S.A. et membre du Conseil d'administration de Potentia Pharmaceuticals Inc. Mme Bernal est diplômée de HECJF, Paris, spécialisation finance et comptabilité (1967), et titulaire d'un MBA de finance et d'informatique (1971) de l'Université de Chicago. Le mandat d'administrateur de Mme Bernal viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2008. Son renouvellement jusqu'en 2011 sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à se réunir le 16 décembre 2008. Elle est âgée de 61 ans.

**Pascal Brandys** est le fondateur et le Président Directeur Général de Biobank Technology Ventures LLC, entreprise de capital-risque spécialisée dans la création et le développement d'entreprises de biotechnologie qu'il a créée en 2000. M. Brandys était auparavant Président Directeur

Général du Conseil d'administration de Genset S.A., dont il a été l'un des fondateurs en 1989. Il est administrateur des sociétés Ceres Inc. et Calpass Corp. M. Brandys est diplômé de l'École Polytechnique (1980), titulaire d'un master en systèmes économiques de l'Université de Stanford (1982) et Ingénieur des Ponts et Chaussées (1983). Son mandat d'administrateur viendra à expiration en 2009. Il est âgé de 49 ans.

**Marc Fourrier** est Président Directeur Général de Delphis, holding d'animation spécialisée dans la création et le développement d'entreprises innovantes depuis 1989. Il est également administrateur de Coriolis, Dexem, Highdeal, Le Télégramme et Kiala. Il est diplômé de l'École Polytechnique (1976) et de l'École Nationale des Ponts et Chaussées (1978). Il est titulaire d'un M.S. du MIT (1978). Son mandat d'administrateur viendra à expiration en 2010. Il est âgé de 54 ans.

**Richard Liebhaber** a été administrateur de Qwest Communications de 1995 à 2000 et a été membre du Conseil d'administration et du Comité de direction de MCI Communications de 1985 à 1995. M. Liebhaber a occupé différents postes chez IBM de 1954 à 1985. Il est aussi administrateur des sociétés JDS Uniphase, Cogent Communications et Soapstone Networks. Il est diplômé de l'Université de New York où il a reçu un BSEE en 1954. Son mandat d'administrateur viendra à expiration en 2009. Il est âgé de 73 ans.



*Limitations des pouvoirs du Directeur Général*

**Stéphane Lizeray** est administrateur de la Société représentant les salariés depuis novembre 2005, il a été notamment réélu par les employés français en mars 2006. Il est Président du Conseil de Surveillance du Fonds ILOG Actionnariat dans le cadre du PEE. Il est entré chez ILOG en décembre 2000 en qualité d'ingénieur de développement dans le département R&D. M. Lizeray est ingénieur du Conservatoire National des Arts et Métiers (1999). Le mandat d'administrateur de M. Lizeray viendra à expiration en 2009. Il est âgé de 43 ans.

**Todd Lowe** a occupé les fonctions de *Executive Vice President* jusqu'en avril 2002. De 1988 à 1997, il a été Président (*President*) de CPLEX Optimization Inc., société acquise par ILOG en 1997. Il est actionnaire et siège au Comité exécutif de deux sociétés non cotées, LTI et Next Vascular, Inc.. Il est titulaire d'un diplôme en *Chemical Engineering* de l'Université de Californie. Il est ingénieur patenté et a occupé divers postes de direction chez Shell Oil et Chemical Company. Son mandat d'administrateur viendra à expiration en 2009. Il est âgé de 52 ans.

**Pierre-Michel Peugnet** a été coopté par le Conseil d'administration en avril 2006. Pierre-Michel Peugnet est Vice-Président de la division « Performance Optimization Applications » pour la zone géographique EMEA (Europe, Moyen-Orient et Afrique) de SAP où il dirige les opérations européennes de l'entité qui commercialise la suite d'applications financières de SAP. Il a auparavant occupé le poste de Vice-Président Groupe en charge de la finance et du contrôle de gestion de Business Objects basé à San Jose en Californie. Il était alors responsable de la consolidation Groupe à l'attention des marchés boursiers du NASDAQ et d'Euronext Paris. Précédemment, il a été Directeur Financier de Business Objects pour les zones EMEA et Asie

Pacifique durant plus de six ans. Avant de rejoindre Business Objects, Pierre-Michel Peugnet a été auditeur chez Calan Ramolino, qui fait désormais partie du cabinet de conseil et d'audit Deloitte Touche Tohmatsu. Il possède par ailleurs une maîtrise en finance et en économie de l'université de Paris Dauphine. M. Peugnet est l'expert financier auprès du Conseil d'administration. Le mandat d'administrateur de M. Peugnet viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2008. Son renouvellement jusqu'en 2011 sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à se réunir le 16 décembre 2008. Il est âgé de 45 ans.

L'ensemble de ces personnes a, en qualité d'administrateur, pour adresse professionnelle, le siège social de la Société.

L'expertise et l'expérience, en matière de gestion, de ces personnes résultent des différentes fonctions salariées et/ou de direction qu'elles ont précédemment exercées et/ou qu'elles continuent à exercer au sein d'autres sociétés ou d'organes divers.

Il n'existe entre les personnes listées ci-dessus aucun lien familial.

Aucune de ces personnes, au cours des cinq dernières années, n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, n'a été associée, en qualité de dirigeant ou administrateur, à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer, n'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur, ni n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

## 14.2 Limitations des pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général a pour mission la gestion générale de la Société avec les limitations définies par le Code de commerce. Le Conseil d'administration n'a pas séparé les pouvoirs du Président du Conseil d'administration de ceux du Directeur Général.

Monsieur Pierre Haren officie en tant que Président du Conseil d'administration et Directeur Général de la Société, par les pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil d'administration et sa Charte, et selon le Code de commerce. Il assure ses fonctions selon certaines modalités revues et renouvelées chaque année par le Conseil d'administration.

### 14.3 Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance

À l'exception de la détention d'un nombre important d'actions et/ou de BSA par certains administrateurs, la Société n'a pas connaissance de conflits d'intérêt existants ou potentiels entre les devoirs, à l'égard de la Société, de l'une quelconque des personnes visées au chapitre 14.1 et leurs intérêts privés ou autres.

La Société n'a par ailleurs conclu aucun accord en vertu duquel une personne visée au chapitre 14.1 aurait été sélectionnée pour occuper ces fonctions.

Il n'existe pas de contrats de service liant les membres des organes d'administration ou de direction à la Société ou à ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

Dans le cadre de l'offre publique d'achat déposée par CITLOI, filiale d'IBM, la Société et IBM ont proposé, respectivement, des accords de fidélisation ou des lettres d'offres (tels que ces termes sont définis ci-après) aux principaux dirigeants de la Société. Ces accords entreront en vigueur sous réserve du règlement-livraison de l'offre. Ils sont détaillés notamment au paragraphe 5.1 de la note en réponse d'ILOG ayant reçu le visa n° 08-187 en date du 12 septembre 2008.

## 15.1 Rémunération des dirigeants

Les rémunérations et avantages de toute nature versés par la Société ou par les sociétés qu'elle contrôle à ses mandataires sociaux, avant impôts sont les suivantes :

(en euros)	Rémunération brute totale	2007/2008				
		Partie fixe	Partie variable	Jetons de présence <sup>(b)</sup>	Mutuelle	Autres avantages
<b>Mandataires sociaux</b>						
Pierre Haren	315 001	250 000	16 200	-	35 440	13 361
Bounthara Ing	223 725	130 559	6 156	-	-	87 010
Michel Alard	20 000	-	-	20 000	-	-
Marie-Claude Bernal	35 000	-	-	35 000	-	-
Pascal Brandys	31 000	-	-	31 000	-	-
Marc Fourrier	26 000	-	-	26 000	-	-
Richard Liebhaber	36 000	-	-	36 000	-	-
Stéphane Lizeray <sup>(a)</sup>	16 000	-	-	16 000	-	-
Todd Lowe	20 000	-	-	20 000	-	-
Pierre-Michel Peugnet	28 500	-	-	28 500	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>751 226</b>	<b>380 559</b>	<b>22 356</b>	<b>212 500</b>	<b>35 440</b>	<b>100 371</b>

(a) Conformément au guide d'élaboration des documents de référence du 27 janvier 2006 publié par l'Autorité des marchés financiers, les salaires versés aux administrateurs qui représentent les salariés ne sont pas indiqués dans le présent document de référence.

(b) Les jetons de présence sont ceux attribués et versés sur l'exercice cité.

## Rémunération des dirigeants

(en euros)	2006/2007					
	Rémunération brute totale	dont :				
		Partie fixe	Partie variable	Jetons de présence <sup>(b)</sup>	Mutuelle	Autres avantages
<b>Mandataires sociaux</b>						
Pierre Haren	296 139	250 000	-	-	33 390	12 749
Bounthara Ing	244 109	190 082	-	-	-	54 027
Michel Alard	20 000	-	-	20 000	-	-
Marie-Claude Bernal	42 000	-	-	42 000	-	-
Pascal Brandys	18 000	-	-	18 000	-	-
Marc Fourrier	26 000	-	-	26 000	-	-
Richard Liebhaber	37 000	-	-	37 000	-	-
Stéphane Lizeray <sup>(a)</sup>	14 000	-	-	14 000	-	-
Todd Lowe	29 000	-	-	29 000	-	-
Pierre-Michel Peugnet	29 000	-	-	29 000	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>755 248</b>	<b>440 082</b>	<b>-</b>	<b>215 000</b>	<b>33 390</b>	<b>66 776</b>

(en euros)	2005/2006					
	Rémunération brute totale	dont :				
		Partie fixe	Partie variable	Jetons de présence <sup>(b)</sup>	Mutuelle	Autres avantages
<b>Mandataires sociaux</b>						
Pierre Haren	292 939	251 923	-	-	32 217	8 799
Bounthara Ing	218 902	205 488	-	-	-	13 414
Michel Alard	18 000	-	-	18 000	-	-
Marie-Claude Bernal	33 000	-	-	33 000	-	-
Pascal Brandys	12 000	-	-	12 000	-	-
Marc Fourrier	22 000	-	-	22 000	-	-
Richard Liebhaber	27 000	-	-	27 000	-	-
Stéphane Lizeray <sup>(a)</sup>	6 000	-	-	6 000	-	-
Todd Lowe	21 000	-	-	21 000	-	-
Thomas Weatherford	24 500	-	-	24 500	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>675 341</b>	<b>457 411</b>	<b>-</b>	<b>163 500</b>	<b>32 217</b>	<b>22 213</b>

La part variable correspond à des primes sur objectifs pouvant atteindre 200 milliers d'euros pour M. Haren et 76 milliers d'euros pour M. Ing. Les salariés et membres du Comité de direction sont également éligibles à une prime sur objectifs, basée sur les mêmes critères. Ces objectifs, exprimés en dollars U.S. et en principes comptables américains, étaient fonctions d'une croissance du chiffre d'affaires de 20% et d'un profit opérationnel consolidé supérieur à 13 millions de dollars U.S. pour l'exercice 2007/2008. Seul le critère de croissance de chiffre d'affaires a été partiellement réalisé.

Les primes sur objectifs de l'ensemble des membres du Comité de direction et des salariés représentent pour l'exercice 2007/2008 un montant total d'environ 275 milliers d'euros.

Aucun régime de retraite complémentaire n'est souscrit par la Société pour ses mandataires sociaux et aucun autre engagement de toute autre nature n'a été souscrit par la Société au bénéfice des mandataires sociaux. Une assurance

perte d'emploi est souscrite auprès d'un prestataire extérieur au bénéfice de M. Haren.

L'Assemblée Générale qui s'est réunie le 29 novembre 2007 a approuvé une indemnité complémentaire de départ à M. Ing, en sus de ses indemnités légales de licenciement, en cas d'acquisition de plus de 50% de la Société par un acquéreur qui ne lui proposerait pas un poste équivalent à celui qu'il occupe actuellement et le même niveau de rémunération. Cette indemnité complémentaire de départ correspond à neuf mois de salaire, calculée sur une base à objectifs atteints. Le critère de performance lié à cette indemnité complémentaire de départ, en conformité avec l'article L. 225-42-1 du Code de commerce est que le prix d'acquisition des actions ILOG par un acquéreur de plus de 50% des actions ILOG soit supérieur d'au moins 20% au cours moyen de l'action sur Euronext Paris, calculé sur une période de 12 mois courant de 18 mois à six mois avant la date correspondant à l'annonce publique du rachat. Les stipulations relatives à ces indemnités complémentaires seront annulées si les offres initiées par

CITLOI S.A.S., une filiale indirectement détenue à 100% par IBM, venaient à réussir. Les informations relatives au sort de ces indemnités figurent notamment aux sections 5.1 et 6.10 de la note en réponse d'ILOG ayant reçu le visa n° 08-187 en date du 12 septembre 2008.

L'Assemblée Générale du 29 novembre 2005 a fixé à 300 milliers d'euros le montant global des jetons de présence pouvant être alloués aux membres du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration a alloué ces jetons de présence pour l'exercice 2007/2008, à proportion de 2 milliers d'euros pour toute participation à un Conseil ou un Comité, à 3 milliers d'euros pour les présidents des Comités, et à 2 500 euros pour l'expert financier auprès du Comité d'audit pour un montant total versé de 212 500 euros. Les administrateurs ont reçu 64 000 bons de souscription d'actions sur l'exercice. Ces administrateurs n'ont reçu aucune autre rémunération ou avantage de toute nature de la Société ou des sociétés qui leur sont liées au cours de l'exercice 2007/2008.

## 15.2 Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages

ILOG ou ses filiales n'ont pas versé de compléments de retraite ni de pension à ses dirigeants ou membres des organes d'administration.

La Société se conforme aux dispositions du droit français relatives au régime de gouvernement d'entreprise.

## 16.1 Rôle et fonctionnement du Conseil d'administration

Le fonctionnement du Conseil d'administration est régi par la loi et par les statuts de la Société. Le Conseil d'administration s'est doté en juillet 2004 d'une Charte précisant sa mission et ses méthodes de bonne gouvernance. Les travaux du Conseil d'administration n'ont pas fait l'objet de mesures formelles d'évaluation de performances, à l'exception de l'évaluation

conduite par le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise lors de sa réunion du 28 avril 2008. Au cours de cette réunion le Comité a estimé satisfaisantes les performances du Conseil d'administration pour l'exercice 2007/2008.

### Prévention des délits d'initiés

Lors de son entrée en Bourse au Nasdaq, la Société a mis en place une politique de prévention de délits d'initiés qui a été ratifiée par l'ensemble de ses salariés, de ses administrateurs et de ses mandataires sociaux, soit toute personne susceptible d'avoir accès à des informations sensibles en période

d'annonce de résultats. Pour les initiés, par défaut tous les salariés, toute vente ou achat des titres de la Société est interdit du 15 du dernier mois du trimestre jusqu'à 48 heures après l'annonce des résultats de ce même trimestre.

### Administrateurs indépendants

Le Conseil d'administration d'ILOG a examiné la situation des administrateurs au regard des critères d'indépendance retenus par l'AFEP et le MEDEF en octobre 2003. Ces critères stipulent que pour être qualifié d'indépendant, un administrateur doit :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la Société, salarié ou administrateur de sa société-mère ou d'une société qu'elle consolide, et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel

ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat d'administrateur ;

- ne pas être client fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement significatif de la Société ou de son groupe, ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq dernières années (articles L. 225-225 du Code de commerce) ;
- ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

Selon ces critères, ILOG compte cinq administrateurs indépendants sur un total de neuf membres du Conseil d'administration : Michel Alard, Pascal Brandys, Marie-Claude Bernal, Richard Liebhaber et Pierre-Michel Peugnet. Ne sont pas considérés comme indépendants au sens des critères énoncés par l'AFEP et le MEDEF :

- Pierre Haren, en sa qualité de Président Directeur Général de la Société ;

- Marc Fourier, en sa qualité d'administrateur de la Société depuis plus de 14 ans ;
- Stéphane Lizeray, en sa qualité de salarié de la Société ;
- Todd Lowe, en sa qualité d'ancien salarié de la Société.

La Société publie un rapport annuel américain. Dans ce rapport, en conformité avec la législation américaine, Marc Fourier est considéré comme administrateur indépendant (paragraphe *Item 6.A*).

## Administrateurs élus par les salariés

Le Conseil d'administration compte un administrateur représentant les salariés nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires de novembre 2005 et élu en mars 2006 dans les conditions de l'article L. 225-27 et suivants du Code

de commerce. Le seuil de détention de 3% du capital social détenu par les salariés, prévu par l'article L. 225-23 du Code de commerce est resté en deçà du seuil de 3% au cours de l'exercice 2007/2008.

## Censeurs

Un ou plusieurs censeurs peuvent assister avec voix consultative aux séances du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration d'ILOG ne compte actuellement pas de censeur.

## 16.2 Comité de direction

Le Comité de direction est composé au 31 août 2008 de son président, Pierre Haren et des cadres dirigeants suivants :

- **Jean-François Abramatic** est *Chief Product Officer* depuis février 2003. Depuis juillet 2006, il est également responsable des activités marketing. Il est responsable de la stratégie de recherche, de la conception et du développement des produits, de la gestion et du marketing des produits, du marketing stratégique et terrain, et de la communication. Il était auparavant *Chief Product Officer* depuis février 2003. De juillet 2000 à février 2003 il a été *Senior Vice President, Research and Development* de la Société, et a été administrateur de la Société de décembre 1994 à juillet 2000. De septembre 1996 à décembre 2001, M. Abramatic a été Président (Chairman) de l'*International World Wide Web Consortium*, et en juillet 2008 il a été réélu au Comité d'orientation du World Wide Web Consortium. Il a été, de septembre 1996

à septembre 1997, le Directeur associé du *Laboratory of Computer Science* du MIT. De 1992 à juillet 2000, il a été Directeur du Développement à l'INRIA. Il est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'École des Mines de Nancy (1971) et d'un doctorat de l'Université Paris VI (1980). Il est âgé de 59 ans ;

- **Jérôme Arnaud** est *Chief Financial Officer* d'ILOG depuis janvier 2004. Il était précédemment *Group Controller* depuis son entrée chez ILOG en 2000. Il a été Audit Manager puis Senior Manager pour Price Waterhouse à Lyon, Paris et New York de 1990 à 1999. Il fut ensuite Directeur du reporting financier chez Ansaldo Signal N.V. jusqu'à son entrée chez ILOG. Il est titulaire d'un diplôme de l'École Supérieure de Commerce de Lille (1990). Il est âgé de 41 ans ;
- **Éric Brisson** a été nommé Vice-Président exécutif des ventes et du conseil États-Unis et Europe en juillet 2006.



Il était précédemment Vice-Président des ventes Europe. Auparavant, il a dirigé la division *Strategic Business Development* d'ILOG. Au cours de ses onze ans de carrière au sein d'ILOG, M. Brisson a également dirigé la *Communications Business Division* d'ILOG, après avoir largement contribué à l'organisation des *Professional Services* d'ILOG. M. Brisson est entré chez ILOG en qualité de Senior Consultant en 1995. De 1991 à 1995 il était ingénieur de recherche au CSTB. Il est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'université de Nice (1988) et de docteur en informatique de l'université de Paris (1990). Il est âgé de 43 ans ;

- **Christian Deutsch** est *Chief Quality Officer* d'ILOG depuis décembre 2003. Il était précédemment Vice-Président, Directeur Général des ventes Europe, Directeur Général du département *Value Chain Management*, Directeur des alliances stratégiques et Directeur des services Clients. Avant de rejoindre ILOG en 1998, M. Deutsch était Directeur Général adjoint d'OPEFORM, et Directeur scientifique d'ERAAM. Auparavant, de 1973 à 1983, il fut chercheur et professeur de mathématiques à l'université de Paris. Il est également membre de plusieurs instituts professionnels dont IALA, UNIDO et IMO. Il est titulaire d'un diplôme d'ingénieur et de docteur de l'Université de Paris (1972). Il est âgé de 63 ans ;
- **Kim Funk** a été Vice-Président *General Counsel* d'ILOG de juillet 2000 au 26 octobre 2007, date de son départ de la Société ;
- **Bounthara Ing**, Directeur Général Délégué, a été nommé *Executive Vice President* Asie-Pacifique en juillet 2006.

Il est actuellement également administrateur de Shanghai FirstTech Co., Ltd. Il était *Chief Operating Officer* depuis avril 2002 et Directeur Général Délégué depuis janvier 2003 après avoir occupé les fonctions de Vice-Président et Directeur Général de la Division Applications Industrielles de juillet 1999 à avril 2002. Il était précédemment Président d'ILOG Ltd. Japon depuis septembre 1997 et de ILOG Pte. Ltd. Singapour depuis janvier 1994. Il est entré chez ILOG comme ingénieur logiciel en 1988, et il est devenu en 1992 Directeur du développement logiciel\*. Auparavant, M. Ing a été ingénieur logiciel à la Compagnie générale d'informatique à Paris et au Centre Européen de Recherche Informatique à Munich. Bounthara Ing est diplômé de l'École Centrale de Paris (1986). Il est âgé de 45 ans ;

- **Olivier Maurel** est *Chief Information Officer* d'ILOG depuis janvier 2006. Il était précédemment Directeur des Systèmes d'Information de la branche FRET de la SNCF de 1999 à 2006. Olivier Maurel était également Président de Raildata, organisation qui regroupe les CIO des principales entreprises européennes de Fret ferroviaires. Il a été Directeur des services de Software AG France de 1997 à 1999, Président de SAGA Informatique de 1995 à 1997 et a occupé différents postes de direction au sein de la société de services GSI (ADP-GSI) de 1987 à 1995. De 1983 à 1986, il travaillait pour Alcatel, alors que de 1981 à 1982 il faisait partie de Alsys. Auparavant, il travaillait pour Thomson de 1979 à 1981. Olivier Maurel a préparé une thèse de Docteur Ingénieur au sein des Laboratoires d'IBM puis a participé au développement du langage ADA, de 1976 à 1979. Il est titulaire d'un diplôme de l'ENSIMAG et d'une thèse de Docteur Ingénieur. Il est âgé de 56 ans.

## 16.3 Comités du Conseil d'administration

Une partie importante des analyses et du travail du Conseil d'administration est réalisée par des Comités spécialisés. Le Conseil d'administration dispose de quatre Comités : un Comité d'audit, un Comité des rémunérations, un Comité des nominations et un Comité de développement stratégique. Ces Comités sont destinés à améliorer le fonctionnement du Conseil et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions. Dans leur domaine de compétence, décrit dans leurs chartes respectives, chacun de ces Comités fait des recommandations au Conseil d'administration, soumises à son approbation. Chaque Comité dispose d'une charte particulière qui décrit sa fonction, son but et ses

responsabilités. Les chartes décrivent aussi les qualifications requises des membres et la structure du Comité ainsi que les procédures de nomination, de licenciement et de rapport au Conseil d'administration.

Les membres des Comités sont désignés par le Conseil d'administration sur la recommandation du Comité des nominations, en prenant en compte les impératifs imposés par la charte du Comité et les avis des administrateurs.

Le **Comité d'audit**, créé en juillet 1996, est composé de trois membres : Madame Marie-Claude Bernal, Messieurs

Marc Fourrier et Pierre-Michel Peugnet. Il est présidé par Madame Bernal. Madame Bernal et Monsieur Peugnet sont deux administrateurs indépendants. Le Comité est chargé de la revue des procédures comptables internes et des états financiers trimestriels et annuels, ainsi que de la consultation et de la vérification des prestations fournies par les Commissaires aux comptes. Le Comité revoit également les comptes trimestriels ainsi que les communiqués d'annonce des résultats. Le Comité veille également à l'application des procédures de contrôle interne requises par la loi *Sarbanes-Oxley* et par la loi de Sécurité financière. Le Comité opère le suivi de la politique de délits d'initiés et les termes de la politique de communication avec les investisseurs. Le Comité apporte son concours au Conseil d'administration dans sa mission de garant auprès des actionnaires, des actionnaires potentiels, des investisseurs et du public de l'intégrité et de la probité des états financiers, des procédures d'établissement des états financiers ; du contrôle interne sur le plan comptable et financier ; de l'indépendance et de l'expertise des Commissaires aux comptes ; du respect des règles éthiques, légales, réglementaires ; de la pertinence de la politique destinée à prévenir les délits d'initiés et de celle relative à la communication de la Société auprès des investisseurs. Le Comité a tous pouvoirs pour examiner tout problème qui lui est soumis et pour consulter les registres de la Société et/ou son personnel et tout inspecter. Dans le cadre de ces examens, il peut aussi avoir recours à des conseillers indépendants ou à des experts. Le Comité d'audit s'est doté d'une charte précisant les fondements de sa mission. M. Peugnet est désigné en tant qu'« expert financier » conformément à la réglementation de la *Securities and Exchange Commission* américaine. Au cours de l'exercice 2007/2008, le Comité d'audit s'est réuni cinq fois, et le taux d'assiduité a été de 100%.

Le **Comité des rémunérations**, créé en juillet 1996, est composé de deux membres : Messieurs Michel Alard et Richard Liebhaber, tous deux administrateurs indépendants. Le Comité est chargé de proposer au Conseil d'administration la rémunération de Pierre Haren, Président Directeur Général de la Société, du Directeur Général Délégué et des autres cadres dirigeants, ainsi que les conditions d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou toute autre forme d'intéressement des salariés, et des dirigeants, salariés ou non de la Société, aux résultats de la Société. Il est également chargé de revoir et d'approuver annuellement les politiques de rémunération appliquées aux cadres de l'entreprise ainsi que la relation entre la rémunération des dirigeants et les performances de l'entreprise. De même, il est chargé de revoir et d'aviser le Conseil d'administration en matière de tendances de politique salariale au niveau régional, national et

international et dans le milieu de l'industrie, pour déterminer l'adéquation et la compétitivité des plans de rémunération des cadres de la Société en se référant aux pratiques des entreprises de haute technologie et des entreprises de logiciel. Il doit aussi superviser et faire régulièrement des recommandations quant à l'adoption par le Conseil d'administration de plans d'option de souscription d'actions, de plans d'autorisation de souscription d'actions, de plans d'épargne et de participation, de plans de primes de résultat, de plans de rémunération différée, de plans d'attribution de bons de souscription d'action aux administrateurs indépendants et aux membres des Comités rattachés au Conseil d'administration, de plans de rémunération des administrateurs indépendants et autres programmes similaires. Il doit encore superviser et faire des recommandations au Conseil d'administration concernant les plans de participation et les plans d'épargne actionnariat de la Société, tels qu'ils sont soumis régulièrement à l'approbation des actionnaires de la Société ; accomplir toutes autres missions qui pourraient se révéler nécessaires ou appropriées et être doté des pouvoirs nécessaires à leur accomplissement et rapporter au Conseil d'administration sur ces sujets régulièrement ou quand il lui sera demandé de le faire. Au cours de l'exercice 2007/2008, le Comité des rémunérations s'est réuni deux fois, et le taux d'assiduité a été de 100%.

Le **Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise** est composé de trois membres : Madame Marie-Claude Bernal, Messieurs Richard Liebhaber et Todd Lowe qui le préside. Madame Bernal et Monsieur Liebhaber sont des administrateurs indépendants. Ce Comité a été créé en octobre 2002 avec pour objectifs principaux, conformément à sa charte, (i) de proposer un choix de personnalités pour un mandat d'administrateur que le Conseil d'administration pourrait soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société ; (ii) de s'assurer que les Comités d'audit, des rémunérations, des nominations et que tout autre Comité futur seront composés d'un nombre suffisant d'administrateurs expérimentés et indépendants ; (iii) de rédiger et de proposer au Conseil d'administration un ensemble de recommandations et de procédures en matière de gouvernement d'entreprise de la Société ; (iv) de suivre les évolutions des lois et des pratiques en matière de gouvernance d'entreprise ; et (v) d'aider le Conseil d'administration et chaque Comité dans l'évaluation de ses performances annuelles ainsi que dans l'établissement des critères pour cette évaluation. Le Comité, cette année, a conduit un audit des performances du Conseil et des Comités. Il a également revu la conformité de la politique interne d'alerte en cas d'erreur ou de fraude (*whistle blowing policy*), la conformité

*Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne prévues par l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2008*

de la politique d'indemnisation de départ des dirigeants en cas de cession de la Société et examiné les orientations de la Société concernant la loi de Sécurité financière et la réglementation américaine *Sarbanes-Oxley* ainsi que les procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société, en collaboration avec le Comité d'audit. Au cours de l'exercice 2007/2008, le Comité des nominations s'est réuni deux fois, et le taux d'assiduité a été de 100%.

Le **Comité de développement stratégique** est composé de trois membres : Messieurs Richard Liebhaber, Pierre Haren et Pascal Brandys qui le préside. Messieurs Pascal Brandys et Richard Liebhaber sont deux administrateurs indépendants. Il a été institué le 23 janvier 2007 dans le but d'aider le Conseil d'administration dans l'exercice de ses responsabilités envers les actionnaires, en particulier lors de l'étude, de l'évaluation et de l'approbation de transactions stratégiques ou d'investissements majeurs. Dans le déroulement de ses fonctions, le Comité établit les critères de revue des transactions ou investissements envisagés, et soumet ces critères au Conseil d'administration pour son approbation. Le Comité assiste le Conseil et l'équipe de direction lors de l'évaluation des

conditions générales et financières, des risques spécifiques et des questions clés propres à chaque transaction stratégique et à tout investissement majeur requérant l'approbation du Conseil. Il aide l'équipe dirigeante à fournir une information complète et opérationnelle au Conseil d'administration et au Comité sur les éléments commerciaux, financiers, techniques et autres pour leur permettre d'appréhender et d'évaluer en toute connaissance de cause les transactions stratégiques et les investissements majeurs proposés. Le Comité effectue aussi une évaluation des transactions stratégiques et des acquisitions précédemment réalisées. Au cours de l'exercice 2007/2008, le Comité a revu plusieurs transactions stratégiques qui étaient envisagées et a notamment étudié et recommandé au Conseil d'administration l'offre initiée par CITLOI S.A.S., filiale indirectement détenue à 100% par IBM. Un extrait du procès-verbal du Comité qui s'est tenu dans le cadre de cette offre publique est reproduit à la section 2 de la note en réponse d'ILOG ayant reçu le visa n° 08-187 en date du 12 septembre 2008. Au cours de l'exercice 2007/2008, le Comité de développement s'est réuni six fois, et le taux d'assiduité a été de 100%.

## 16.4 Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne prévues par l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2008

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, ce rapport a pour objet de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration du Groupe, ainsi que des

procédures de contrôle interne mises en place par la Société. Ce rapport indique en outre les éventuelles limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général.

### 16.4.1 Conditions de préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

#### Répartition du capital social

À la connaissance de la Société, le capital social de la Société est détenu, au 20 août 2008, à hauteur de 3,1% par les administrateurs et mandataires sociaux de la Société,

de 11,8% par Conversion Capital Partners, de 6,9% par Financière de l'Échiquier, de 6,2% par INRIA, de 3,4% par SAP, de 2,1% par les employés, de 62,3% par divers actionnaires minoritaires et de 4,1% d'autocontrôle (Voir également le chapitre 18 du document de référence).

*Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne prévues par l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2008*

La composition du Conseil d'administration tient compte de cette répartition du capital.

### Composition du Conseil

L'administration de la Société est confiée à un Conseil d'administration qui comprend actuellement neuf membres. Le mandat des administrateurs est d'une durée de trois ans renouvelable.

La liste des administrateurs en fonction, les dates de prise d'effet et d'expiration de leurs mandats, les fonctions exercées par eux dans la Société ainsi que les fonctions et les mandats exercés dans d'autres sociétés figurent au chapitre 14.1 du présent document de référence.

Le Conseil d'administration d'ILOG compte cinq administrateurs indépendants sur un total de neuf membres du Conseil d'administration. La notion d'indépendance se trouve appréciée en considération des critères énoncés par l'AFEP et MEDEF dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise d'octobre 2003.

Le Conseil d'administration compte un administrateur, M. Stéphane Lizeray, représentant les salariés.

Toute cooptation au Conseil d'administration est assujettie à une ratification de l'Assemblée Générale des actionnaires.

### Préparation des travaux du Conseil d'administration

Aux rendez-vous obligatoires du Conseil (arrêté des comptes annuels et semestriels) s'ajoutent les séances dont la tenue est justifiée par la marche des affaires. Au cours de l'exercice 2007/2008, le Conseil s'est réuni neuf fois.

Le Président arrête les documents préparés par les services internes de l'entreprise, organise et dirige les travaux du Conseil, s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Conseil d'administration participe à la définition et à la validation des orientations stratégiques de la Société. Il est régulièrement informé directement ou *via* les Comités des événements économiques marquants auxquels fait face la Société. Suite à des modifications de la situation financière ou à des engagements de la Société, le Conseil d'administration peut demander à tout moment toutes les informations qu'il juge nécessaires. Il approuve toute transaction ou engagement qui pourrait avoir un impact significatif sur l'activité de la Société ou qui changerait sa situation financière.

Le Conseil a mis en place, lors de sa séance du 29 juillet 1996, divers Comités consultatifs dont le rôle est de nourrir la réflexion des administrateurs. Le Conseil d'administration dispose de quatre Comités : un Comité d'audit, un Comité des rémunérations, un Comité des nominations et gouvernement d'entreprise et un Comité de développement stratégique qu'il s'est adjoint en janvier 2007. Chacun de ces Comités fait des recommandations au Conseil d'administration, soumises à son approbation. Des chartes détaillent et définissent les rôles et les responsabilités du Conseil d'administration et de ses Comités.

### Rôles et missions des Comités mis en place au sein du Conseil d'administration

Le **Comité d'audit** est composé de trois membres : Madame Marie-Claude Bernal, Messieurs Marc Fourrier et Pierre-Michel Peugnet. Il est présidé par Madame Bernal. M. Peugnet a été désigné « expert financier » conformément à la réglementation de la *Securities and Exchange Commission* américaine. Il a rejoint le Comité d'audit en avril 2006. Madame Bernal et Monsieur Peugnet sont deux administrateurs indépendants. En 2007/2008, outre les missions traditionnelles qui leur sont dévolues (examen préalable des comptes annuels et consolidés 2007/2008, des documents prévisionnels 2008/2009, vérification de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de la Société et vérification des procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissant celles-ci), les membres du Comité ont, plus particulièrement, examiné et pré-approuvé le périmètre d'intervention et les missions confiées aux Commissaires aux comptes d'ILOG pour l'année ainsi que leurs rémunérations. Le Comité s'assure du respect des règles garantissant l'indépendance et l'objectivité des Commissaires aux comptes, notamment, en pilotant la procédure de sélection des Commissaires aux comptes et en s'assurant que le montant des honoraires versés par la Société aux Commissaires aux comptes ou la part qu'ils représentent dans le chiffre d'affaires du cabinet et du réseau des Commissaires ne sont pas de nature à porter atteinte à leur indépendance. Ils ont également procédé à une revue préalable de tous les communiqués de presse financiers trimestriels de la Société, et ce avant leur diffusion à la communauté financière. Enfin, ils ont examiné l'impact de la loi de Sécurité financière sur la Société et ont pris position sur certaines mesures d'application. Plus généralement, ils ont fait le point sur l'état d'avancement des procédures internes mises en place dans le cadre des réglementations et



*Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne prévues par l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2008*

recommandations françaises et américaines applicables en matière de gouvernement d'entreprise.

Le **Comité des rémunérations** est composé de deux membres : Messieurs Michel Alard et Richard Liebhaber, deux administrateurs indépendants. Le Comité est chargé de proposer au Conseil d'administration les règles de fixation de la rémunération fixe et variable de Pierre Haren, Président Directeur Général de la Société, et des autres cadres dirigeants, ainsi que les conditions d'attribution d'options de souscription ou achat d'actions ou toute autre forme d'intéressement des salariés, et des dirigeants, salariés ou non de la Société, aux résultats de la Société, dans le respect des termes de sa charte et dans le droit fil des « Recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées » de l'AFEP/MEDEF en date de janvier 2007.

Le **Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise** est composé de trois membres : Madame Marie-Claude Bernal, Messieurs Richard Liebhaber et Todd Lowe qui le préside. Madame Bernal et Monsieur Liebhaber sont des administrateurs indépendants. Il a pour objectifs principaux (i) de proposer un choix de personnalités pour un mandat d'administrateur que le Conseil d'administration pourrait soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société ; (ii) de s'assurer que les Comités d'audit, des rémunérations, des nominations et que tout autre Comité futur sera composé d'un nombre suffisant d'administrateurs expérimentés et indépendants ; (iii) de rédiger et de proposer au Conseil d'administration un ensemble de recommandations et de procédures en matière de gouvernement d'entreprise ; (iv) de suivre les évolutions des lois et des pratiques en matière de gouvernance d'entreprise ; et (v) d'aider le Conseil d'administration et chaque Comité dans l'évaluation de ses performances annuelles ainsi que dans l'établissement des critères pour cette évaluation.

Le **Comité de développement stratégique** est composé de trois membres : Messieurs Richard Liebhaber, Pierre Haren et Pascal Brandys qui le préside. Messieurs Pascal Brandys et Richard Liebhaber sont des administrateurs indépendants. Ce Comité a été institué dans le but d'aider le Conseil d'administration dans l'exercice de ses responsabilités envers les actionnaires, en particulier lors de l'étude, de l'évaluation et de l'approbation de transactions stratégiques ou d'investissements majeurs. Le Comité assiste le Conseil et l'équipe de direction lors de l'évaluation des risques spécifiques et des questions clés propres à chaque transaction stratégique et à tout investissement majeur requérant l'approbation du Conseil. Il aide l'équipe dirigeante à fournir une information

complète et opérationnelle au Conseil d'administration et aux Comités sur les éléments commerciaux, financiers, techniques et autres pour leur permettre d'appréhender et d'évaluer en toute connaissance de cause les transactions stratégiques et les investissements majeurs proposés.

### Organisation des séances du Conseil d'administration

Le fonctionnement du Conseil d'administration est régi par la charte adoptée en juillet 2004 et mentionnée au chapitre 16.1 du document de référence 2007/2008 de la Société.

Les Commissaires aux comptes ont été convoqués à toutes les séances du Conseil qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires. Leur taux de participation s'est élevé en 2007/2008 à 83%.

Les représentants du Comité d'Entreprise ont été convoqués à toutes les réunions du conseil ; leur participation a été de 89%.

Chaque réunion du Conseil donne lieu à la publication de procès-verbaux disponibles généralement deux semaines après la réunion. Ces procès-verbaux sont rédigés par le Secrétaire Général de la Société et revus par le Président du Conseil d'administration. L'enregistrement et la publication de ces procès-verbaux sont assurés par le Président du Conseil d'administration.

### Modalités de participation aux assemblées des actionnaires

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées sont définies au Titre IV des statuts de la Société (voir le chapitre 21 du document de référence 2007/2008 de la Société).

### Limitations des pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général a pour mission la gestion générale de la Société avec les limitations définies par le Code de commerce. Le Conseil d'administration n'a pas séparé les pouvoirs du Président du Conseil d'administration avec ceux du Directeur Général.

Monsieur Pierre Haren officie en tant que Président du Conseil d'administration et Directeur Général de la Société.

*Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne prévues par l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2008*

## 16.4.2 Procédures de contrôle interne

### 16.4.2.1 Objectifs

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la Société ont pour objet de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de la Société par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes, règles et procédures internes à la Société, et que les informations comptables, financières et de gestion de la Société communiquées aux marchés et aux organes sociaux reflètent avec sincérité l'activité et la situation de celle-ci.

Ce rapport présente la démarche d'évaluation progressive engagée par la Société dont l'objectif à terme sera de définir et maintenir un référentiel de risques ainsi que les procédures de contrôles associées.

Les procédures de contrôle interne dans la Société, que ce soit au niveau de la société-mère ou au niveau des filiales, visent à :

- assurer la conformité des opérations avec la législation en vigueur et les procédures internes de la Société ;
- garantir la sécurité des actifs et en particulier la propriété intellectuelle, les ressources humaines et l'image de la Société ;
- améliorer la performance et l'efficacité des opérations grâce à une utilisation optimisée des ressources disponibles ;
- sécuriser la qualité, la confidentialité et la disponibilité des informations, notamment financières ;
- prévenir les risques d'erreurs ou de fraudes (voir le chapitre 4 sur les facteurs de risques du document de référence 2007/2008 de la Société).

Toutefois, comme le rappelle le COSO, et en conformité avec les recommandations de l'AMF du 22 janvier 2007, un système de contrôle interne, aussi bon soit-il, ne peut fournir qu'une assurance raisonnable (et non pas absolue) sur la réalisation des objectifs fixés. Comme le rappelle la norme CNCC 2-301, « un système de contrôle interne conçu pour répondre aux objectifs décrits ci-dessus ne donne cependant pas la certitude que les objectifs fixés sont atteints, et ce en raison des limites inhérentes au fonctionnement de toute procédure ».

### 16.4.2.2 L'environnement et les acteurs du contrôle interne

Toutes les instances impliquées dans la gouvernance d'entreprise participent à la mise en œuvre des processus de contrôle interne.

Les décisions stratégiques sont centralisées par le Comité de direction du Groupe qui se réunit chaque semaine. Il est composé du Président Directeur Général (*Chief Executive Officer*), du Directeur Général Délégué, du *Chief Product Officer*, du *Chief Financial Officer*, du *Chief Information Officer*, du Vice-Président des Ventes US & Europe et du *Chief Quality Officer*.

Le Conseil d'administration est sensibilisé aux problématiques de contrôle interne par l'intermédiaire de son Comité d'audit et par son Comité des rémunérations, créés dès 1996, ainsi que par son Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise créé en 2002. Le Conseil d'administration valide les propositions d'améliorations à promouvoir dans le domaine du contrôle interne.

Depuis janvier 2004, le Comité de direction dispose d'une cellule CQO (pour *Corporate Quality Office*) dont les objectifs sont liés à des fonctions de gestion des risques majeurs portant sur les principaux actifs de la Société, de la qualité et de l'audit des procédures de contrôle interne. Cette cellule est dirigée par le *Chief Quality Officer* rapportant directement au Président Directeur Général du Groupe et présentant les résultats au Comité d'audit.

Le Comité de direction de la Société donne périodiquement un avis sur les problèmes identifiés et caractérisés par le CQO afin de proposer une hiérarchisation des actions à mener, de garantir la mise à disposition des ressources nécessaires à leur exécution et de suivre l'évolution des projets visant à améliorer les principaux processus et les contrôles internes associés.

### 16.4.2.3 Les procédures de contrôle interne mises en place par la Société

Chartes de déontologie et d'éthique

La Société s'est dotée en janvier 2003 d'une charte de déontologie et d'éthique qui s'applique à l'ensemble des

*Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne prévues par l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2008*

collaborateurs de la Société. Elle contient notamment des règles en matière de prévention et de règlement des conflits d'intérêts, de confidentialité et de respect de la réglementation.

Une deuxième charte de déontologie et d'éthique, s'appliquant spécifiquement au Président Directeur Général, au Directeur Financier et au contrôleur de gestion ou, le cas échéant, à toutes personnes exerçant des fonctions similaires, a été simultanément mise en place.

Ces chartes ont été adoptées par le Conseil d'administration, assisté par son Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise. Ce dernier veille également à assurer leur mise à jour régulière. Elles répondent à des obligations de la loi américaine *Sarbanes-Oxley*.

#### Identification, suivi et maîtrise des risques

Depuis janvier 2004, des entretiens avec les chefs de départements ont été menés par le CQO afin d'obtenir leur appréciation des risques susceptibles d'affecter les principaux actifs de la Société dans leurs domaines respectifs, et sur les processus susceptibles de prévenir ou de limiter ces risques.

Les résultats obtenus sont présentés chaque trimestre au Comité de direction qui met à jour le plan de travail du département du CQO pour les années fiscales à venir.

Les objectifs de ces mises à jour sont d'améliorer en permanence les processus porteurs des principaux risques. Le premier plan portait sur les processus de vente, les processus financiers, les processus relatifs à la sécurité des systèmes informatiques de la Société, ainsi que les processus de gestion de l'activité de conseil.

Le plan pour 2008/2009 prévoit de poursuivre les activités du CQO notamment pour promouvoir le développement et déploiement de méthodologies visant à une amélioration constante de la qualité de la gestion et de la production des services à la clientèle. Il prévoit également d'apporter son concours à la mise en place d'une gouvernance pour les systèmes d'information et au déploiement des procédures de contrôle pour l'exploitation de ces systèmes.

#### 16.4.2.4 Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable

##### Organisation de la fonction comptable au sein du Groupe

Le Groupe exerce son activité dans un environnement international, réparti entre la société-mère ILOG S.A. à Paris, la principale filiale de distribution ILOG Inc. aux États-Unis et les sept autres filiales de taille plus réduite situées en Europe et en Asie-Pacifique.

Chacune des neuf entités juridiques du Groupe possède sa propre organisation de gestion, comptable et financière, organisée sous la responsabilité de Contrôleurs Financiers rattachés au *Chief Financial Officer*. L'équipe financière composée du *Chief Financial Officer*, assisté par le Contrôleur Groupe et une équipe d'analystes financiers, est responsable de la mise à jour et de la diffusion des normes et procédures comptables du Groupe en ce qui concerne le reporting de gestion et le reporting financier, l'enregistrement du chiffre d'affaires, les clôtures mensuelles et trimestrielles. Elle contrôle leur application. Elle est responsable de l'élaboration de l'information comptable et financière du Groupe.

Le Comité de revue de l'information financière (*disclosure committee* au sens de la loi américaine *Sarbanes-Oxley*) a pour mission d'assurer l'intégrité, l'exactitude, la conformité aux lois et règlements applicables et aux pratiques reconnues, la cohérence et la qualité de l'information financière du Groupe ILOG. Il est présidé par le Président Directeur Général, et comprend les Directeurs compétents dans les domaines comptable, juridique, et opérations. Tout membre du Comité peut demander périodiquement toute donnée, ou toute information justifiant les informations contenues dans les rapports destinés à être publiés.

##### Organisation des systèmes d'information comptable et financière

La comptabilité des filiales ainsi que les comptes consolidés sont tenus avec des logiciels standards du marché. Ceux-ci sont répartis en deux catégories :

- les systèmes comptables et de paie, spécifiques à chaque filiale en fonction des lois locales en vigueur ;



*Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne prévues par l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2008*

- les systèmes de reporting, relatifs au chiffre d'affaires, au suivi des effectifs, et à la consolidation des comptes, qui sont communs à toutes les entités du Groupe.

Ces derniers systèmes permettent non seulement d'établir la consolidation statutaire, mais aussi au Comité de direction d'analyser l'activité et de suivre les indicateurs financiers clés du Groupe.

#### Références générales

Le Groupe améliore en permanence les procédures relatives à l'information comptable et financière. Les procédures les plus importantes sont relatives aux domaines suivants :

- établissement des comptes consolidés ;
- processus de reconnaissance de revenu et de suivi des comptes clients ;
- processus de paie ;
- processus d'achat ;
- processus de suivi de la trésorerie.

Cet effort général de maintenance et de documentation des procédures s'inscrit dans le cadre du *Sarbanes-Oxley Act*, section 404, en vertu duquel le Groupe doit disposer d'une formalisation adéquate de son contrôle interne. Dans le cadre de cette obligation, l'évaluation du contrôle interne par le Président Directeur Général et le *Chief Financial Officer* fait l'objet d'un certificat spécifique, publié dans le rapport annuel américain de type « 20-F » relatif aux comptes de l'exercice clos le 30 juin 2008.

#### Contrôle budgétaire et de gestion

Toutes les entités du Groupe produisent annuellement un budget complet et des prévisions trimestrielles. Des instructions détaillées sont envoyées aux filiales pour chaque processus. Le département financier effectue tous les mois des analyses approfondies des données réelles en comparaison

des données budgétaires et de celles de l'année précédente. Il existe à ce niveau un dialogue permanent entre les filiales et le Groupe, élément indispensable du dispositif de contrôle interne financier. Ces différentes analyses permettent d'affiner le processus budgétaire ainsi que les prévisions de chiffre d'affaires et de coûts.

#### Planification des tâches pour l'exercice fiscal 2008/2009

Conformément aux obligations de la loi de Sécurité financière ce paragraphe expose le plan de travail pour l'exercice 2008/2009. Cette planification s'intègre dans un plan à horizon 2009 visant à couvrir l'ensemble de la cartographie des risques de la Société.

En fonction des obligations légales, des recommandations sur ces obligations et selon les priorités de la Société, le Comité de suivi et le Comité d'audit ont décidé de poursuivre l'effort engagé lors de l'exercice 2007/2008 sur les processus suivants :

- processus financiers ;
- processus de contrôle et de sécurité des systèmes informatiques ;
- processus de vente ;
- processus de gestion des activités de conseil.

Les efforts engagés concernent les tests sur la conformité entre le réalisé et la documentation des processus.

Ils ont également permis de mettre en service de nouveaux « tableaux de bord » de contrôle des activités commerciales et de services.

La liste des projets en cours, leurs états d'avancement ainsi que les documents indispensables aux travaux sont regroupés sur le site intranet de la Société.

## 16.5 Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président

Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le Rapport du Président du Conseil d'administration de la société ILOG, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

### Exercice clos le 30 juin 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ILOG et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2008.

Il appartient au Président de rendre compte et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport portant notamment sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, ainsi que d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Par ailleurs, nous attestons que ce rapport comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-La Défense, le 27 octobre 2008

Les Commissaires aux comptes

Audit & Diagnostic  
Olivier Maurin

Ernst & Young Audit  
Gilles Cohen

## 17.1 Ressources humaines

En règle générale, le personnel est engagé avec des contrats à durée indéterminée. Le recours à d'autres types de contrats est limité au remplacement de personnel momentanément

absent de la Société. Le recours à la sous-traitance n'est pas significatif. Le taux de rotation du personnel a été d'environ 19,6% en 2007/2008 et de 15% en 2006/2007.

Le tableau suivant présente l'évolution de l'effectif moyen au cours des deux dernières périodes de 12 mois achevées le 31 août :

	31 août 2008	31 août 2007
<b>Répartition des effectifs par direction :</b>		
Ventes/Marketing	346	295
Conseil/Support client	202	193
Recherche et Développement	200	199
Administration et Finance	123	117
<b>TOTAL EFFECTIF</b>	<b>871</b>	<b>804</b>

	31 août 2008	31 août 2007
<b>Répartition des effectifs par zone géographique :</b>		
Europe	458	452
Amérique du nord	271	243
Asie-Pacifique	142	109
<b>TOTAL EFFECTIF</b>	<b>871</b>	<b>804</b>

(en milliers d'euros)

	30 juin 2008	30 juin 2007
Charges de personnel	80 905	77 962

À ce jour, la Société n'a jamais connu de mouvements sociaux. La réussite continue de la Société repose en grande partie sur ses capacités à attirer et à fidéliser des collaborateurs dotés de compétences techniques, commerciales et managériales de haut niveau. La concurrence est très forte en ce domaine au sein de l'industrie du logiciel, et notamment en ce qui concerne les ingénieurs spécialisés dans les technologies orientées objet.

Des salariés d'ILOG ont constitué en 2004/2005 un syndicat indépendant. Par ailleurs, conformément aux dispositions du Code du travail, des rencontres mensuelles entre les délégués du personnel, le Comité d'Entreprise et la Direction

sont organisées pour débattre, en particulier, des questions relatives au personnel et à la situation économique de la Société. La Société doit fournir les informations et les documents correspondants. Conformément au Code du travail, un élu du Comité d'Entreprise est autorisé à assister aux réunions du Conseil d'administration, mais il n'a pas de droit de vote. De plus, l'Assemblée Générale des actionnaires du 29 novembre 2005 a approuvé une résolution modifiant les statuts de la Société afin de permettre la nomination d'un représentant des salariés au Conseil d'administration. M. Stéphane Lizeray a été élu administrateur par les salariés français de la Société le 17 mars 2006.

Certains salariés bénéficient d'accords prévoyant le versement d'indemnités, sous certaines conditions, en cas de changement de contrôle de la Société. Ces accords, ainsi que de nouveaux accords devant entrer en vigueur lors du règlement-livraison de l'offre publique d'achat initiée par CITLOI, filiale d'IBM, sont détaillés aux paragraphes 5.1 et 6.10 de la note en réponse d'ILOG ayant reçu le visa de l'AMF n° 08-187 en date du 12 septembre 2008.

Les dépenses de formation pour les exercices 2007/2008 et 2006/2007 se sont élevées respectivement à 135 milliers d'euros et 245 milliers d'euros.

Le bilan social au 31 décembre 2007 est disponible pour tous les salariés sur le site intranet de la Société. Il est également tenu à la disposition des actionnaires qui en font la demande.

## 17.2 Participation et stock-options des administrateurs et des mandataires sociaux

Durant l'exercice 2007/2008, le Conseil d'administration, suivant la recommandation du Comité des rémunérations, a approuvé le principe d'une émission de bons de souscription d'actions donnant droit à la souscription de 64 000 actions réservés aux administrateurs non dirigeants qui a été approuvé par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale qui s'est réunie le 29 novembre 2007. L'émission des bons de souscription comportait au profit des porteurs de ces bons, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient émises par exercice desdits bons. Le prix de souscription de chaque action d'un euro de nominal par exercice de bons (ou d'une fraction de bon le cas échéant) correspondait à 95% du plus élevé de ces deux montants : (i) la moyenne des dix derniers cours de l'action ILOG à la clôture sur Euronext

Paris la veille de l'Assemblée Générale des actionnaires, ou (ii) le cours de clôture de l'action ILOG sur Euronext Paris la veille de l'Assemblée Générale des actionnaires. Conformément aux modalités appliquées depuis l'attribution effectuée en décembre 2003, les bons ont été émis par un Conseil d'administration qui s'est réuni après la tenue de l'Assemblée Générale des actionnaires, à un prix égal à 5/95e du prix d'exercice du bon. L'exercice des bons est soumis notamment à la condition de leur participation à au moins quatre Conseils d'administration par an. La souscription et le règlement du prix d'émission des bons doit se faire dans un délai de trois mois à compter de la date du Conseil d'administration décidant de leur émission. Ces bons sont exerçables en tout ou en partie à tout moment dans un délai de cinq ans à compter de leur date d'émission.

*Participation et stock-options des administrateurs et des mandataires sociaux*

Le présent tableau indique la détention d'actions, d'options et de bons de souscription d'actions (BSA), non exercés au 31 août 2008 par les administrateurs et les mandataires sociaux, et les BSA attribués au cours de l'exercice 2007/2008 :

Bénéficiaire	Fonction	Nombre d'actions détenues au 31 août 2008	Nombre d'options et de bons de souscription d'actions attribués au cours de l'exercice 2007/2008 <sup>(a)</sup>	Prix d'exercice	Nombre d'options et de bons de souscription d'actions et non exercés au 31 août 2008	Fourchette de prix d'exercice	Date d'expiration
Pierre Haren	Président du Conseil d'administration et Directeur Général	129 577	100 000 <sup>(b)</sup>	€8,00	150 000 <sup>(b)</sup>	€8,00/€8,66	2011/2017
Bounthara Ing	Directeur Général Délégué	7 516	-	-	153 000	€6,70/€39,21	2008/2013
Michel Alard	Administrateur	1	8 000	€8,07	40 000	€8,07/€12,37	2008/2012
Marie-Claude Bernal	Administrateur	1	8 000	€8,07	32 000	€8,07/€12,37	2009/2012
Pascal Brandys	Administrateur	19 250	8 000	€8,07	40 000	€8,07/€12,37	2008/2012
Marc Fourrier	Administrateur	227 937	8 000	€8,07	40 000	€8,07/€12,37	2008/2012
Richard Liebhaber	Administrateur	1	8 000 <sup>(c)</sup>	€8,07	24 000	€9,17/€12,37	2009/2011
Stéphane Lizeray	Administrateur	1	8 000	€8,07	19 499	€8,07/€39,00	2010/2013
Todd Lowe	Administrateur	230 822	8 000 <sup>(c)</sup>	€8,07	30 000	€9,17/€12,37	2008/2011
Pierre-Michel Peugnet	Administrateur	500	8 000	€8,07	16 000	€8,07/€9,17	2011/2012
		<b>615 606</b>	<b>164 000</b>		<b>544 499</b>		

(a) Les 64 000 bons de souscription d'actions attribués le 29 novembre 2007 expirent le 28 novembre 2012.

(b) M. Pierre Haren a également bénéficié de l'attribution de 50 000 actions gratuites le 29 novembre 2007 dans le cadre du plan d'actions gratuites.

(c) Les 8 000 bons attribués respectivement à M. Richard Liebhaber et M. Todd Lowe le 29 novembre 2007 ont été annulés.

Les mandataires sociaux n'ont levé aucun BSA au cours de l'exercice 2007/2008. M. Eugen Freuder et M. Martin Groetschel, membres de l'ancien comité scientifique ont chacun levé 4 000 bons de souscription d'actions attribués à 4,48 euros le 26 février 2003. Le Conseil d'administration a octroyé le 29 novembre 2007 à M. Pierre Haren 100 000

stock-options au prix de 8,00 euros par action ainsi que 50 000 actions gratuites, dans le cadre du plan d'actions gratuites décrit au chapitre 17.3 du présent document de référence, d'une valeur de 8,00 euros par action à cette date, sous la condition qu'il conserve ces 50 000 actions gratuites tant qu'il demeurera employé par ILOG.

## 17.3 Plans d'options de souscriptions et autres régimes d'actionnariat salarié

Différents régimes d'actionnariat et plans d'options d'achat et de souscription d'actions sont actuellement en vigueur au sein de la Société.

### Plan d'options de souscription d'actions 1996

Aux termes d'une Assemblée Générale du 24 novembre 1994, le Conseil d'administration a été autorisé, jusqu'au 23 novembre 1999, à attribuer des options de souscription d'actions portant sur 500 000 actions (le « Plan 1994 »). Le prix d'exercice des options est arrêté par le Conseil à la date d'attribution des options en tenant compte de l'actif net d'ILOG et de sa capacité bénéficiaire. Pour satisfaire aux dispositions du Code des Impôts américain concernant l'octroi d'options de souscription d'actions à caractère incitatif (*incentive stock-options*), la Société a décidé d'adopter un nouveau plan (le « Plan 1996 »), qui intègre les options de souscription d'actions autorisées dans le cadre du Plan 1994.

Aux 500 000 options de souscription d'actions autorisées du Plan 1994, se sont ajoutées successivement 600 000 options nouvelles le 30 mai 1996, 200 000 options nouvelles le 17 octobre 1996, 1 600 000 options nouvelles

le 20 août 1997, 500 000 options nouvelles le 17 décembre 1997 et 1 000 000 options nouvelles le 31 août 1998. À la suite de l'approbation du Plan 1998 (voir ci-dessous), 1 000 000 options nouvelles autorisées dans le cadre du Plan 1996 ont été transférées sur le Plan 1998. Selon les termes du Plan 1996, les options peuvent être exercées par leur bénéficiaire durant une période de dix ans (ou sept ans moins un jour pour les salariés du Royaume-Uni). Le Plan 1996 prévoit également que, sauf disposition contraire, un quart des options peuvent être levées 12 mois après leur date d'attribution et 1/48 des options peuvent être levées ensuite chaque mois à condition que le bénéficiaire reste salarié de ILOG. Au 31 août 2008, les options du Plan 1996 en circulation permettaient de souscrire 189 663 actions à des prix d'exercice allant de 5,19 euros à 8,60 euros par action. Il n'y a plus d'option disponible au titre de ce plan.

### Plan d'options de souscription d'actions 1998 (le « Plan 1998 »)

À la suite de l'adoption par le Conseil d'administration du 24 septembre 1998 du plan d'options de souscription d'actions 1998, succédant au Plan 1996, 1 000 000 d'actions autorisées dans le cadre du Plan 1996 ont été transférées sur le Plan 1998. En outre, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 septembre 1999 a autorisé l'attribution de 900 000 options supplémentaires pour le Plan 1998 et celle

du 18 octobre 2000, 1 250 000 options supplémentaires. Les termes du plan d'options de souscription d'actions 1998 sont identiques à ceux du Plan 1996, lequel plan a expiré en octobre 2005. Au 31 août 2008, les options du Plan 1998 en circulation permettaient de souscrire 1 880 220 actions à des prix d'exercice allant de 2,92 euros à 51,50 euros par action.

### Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions 2001 (le « Plan 2001 »)

Lors de l'Assemblée Générale du 25 septembre 2001, les actionnaires ont autorisé le Conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, aux salariés et mandataires sociaux d'ILOG des options donnant droit à la souscription

d'actions nouvelles de la Société ou à l'achat d'actions existantes dans la limite de 1 100 000 actions existantes ou nouvelles. Le prix d'exercice des options est déterminé par le Conseil d'administration à la date d'attribution des options.

Le prix de souscription des actions nouvelles sera égal au cours de clôture de l'action ILOG sur Euronext Paris le jour de Bourse précédant le jour où les options seront attribuées, sans pouvoir être inférieur à 80% de la moyenne des cours cotés de l'action aux vingt séances de Bourse précédant ce jour. Le prix d'achat des actions existantes sera égal au cours de clôture de l'action ILOG sur Euronext Paris le jour de Bourse précédant le jour où les options seront attribuées, sans pouvoir être inférieur ni à 80% de la moyenne des cours cotés de l'action sur Euronext Paris aux 20 séances de Bourse précédant ce

jour, ni à 80% du cours moyen d'achat des actions détenues par ILOG au titre des articles L. 225-208 et/ou L. 225-209 du Code de commerce. Le Plan 2001 prévoit également que, sauf disposition contraire, un quart des options peuvent être levées 12 mois après leur date d'attribution et 1/48 des options peuvent être levées ensuite chaque mois à condition que le bénéficiaire reste salarié d'ILOG. Ce plan est arrivé à expiration en novembre 2005. Au 31 août 2008, les options en circulation permettaient de souscrire 594 516 actions à un prix d'exercice allant de 8,66 euros à 10,78 euros.

### **Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions 2004 (le « Plan 2004 »)**

Lors de l'Assemblée Générale du 30 novembre 2004, les actionnaires ont autorisé le Conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, aux salariés et mandataires sociaux d'ILOG des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société ou à l'achat d'actions existantes dans la limite de 800 000 actions existantes ou nouvelles. Le prix d'exercice des options est déterminé par le Conseil d'administration à la date d'attribution des options. Le prix de souscription des actions nouvelles sera égal au cours de clôture de l'action ILOG sur Euronext Paris le jour de Bourse précédant le jour où les options seront attribuées, sans pouvoir être inférieur à 80% de la moyenne des cours cotés de l'action aux vingt séances de Bourse précédant ce jour. Le prix d'achat des actions existantes sera égal au cours de clôture de l'action ILOG sur Euronext Paris le jour de

Bourse précédant le jour où les options seront attribuées, sans pouvoir être inférieur ni à 80% de la moyenne des cours cotés de l'action sur Euronext Paris aux 20 séances de Bourse précédant ce jour, ni à 80% du cours moyen d'achat des actions détenues par ILOG au titre des articles L. 225-208 et/ou L. 225-209 du Code de commerce. Le Plan 2004 prévoit également que, sauf disposition contraire, un quart des options peuvent être levées 12 mois après leur date d'attribution et 1/48 des options peuvent être levées ensuite chaque mois à condition que le bénéficiaire reste salarié de ILOG. Ce plan est arrivé à expiration le 29 janvier 2008. Au 31 août 2008, les options en circulation permettaient de souscrire 244 000 actions à un prix d'exercice allant de 8 euros à 12,45 euros, et à cette même date des options correspondant à 556 000 actions restent disponibles pour attribution.

### **Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions 2007 (le « Plan 2007 »)**

Lors de l'Assemblée Générale du 29 novembre 2007, les actionnaires ont autorisé le Conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, aux salariés et mandataires sociaux d'ILOG des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société ou à l'achat d'actions existantes dans la limite de 1 000 000 actions existantes ou nouvelles. Le prix d'exercice des options est déterminé par le Conseil d'administration à la date d'attribution des options. Le prix de souscription des actions nouvelles sera égal au cours de clôture de l'action ILOG sur Euronext Paris le jour de Bourse précédant le jour où les options seront attribuées, sans pouvoir être inférieur à 80% de la moyenne des cours cotés de l'action aux vingt séances de Bourse précédant ce jour. Le prix d'achat des actions existantes sera égal au cours

de clôture de l'action ILOG sur Euronext Paris le jour de Bourse précédant le jour où les options seront attribuées, sans pouvoir être inférieur ni à 80% de la moyenne des cours cotés de l'action sur Euronext Paris aux 20 séances de Bourse précédant ce jour, ni à 80% du cours moyen d'achat des actions détenues par ILOG au titre des articles L. 225-208 et/ou L. 225-209 du Code de commerce. Le Plan 2007 prévoit également que, sauf disposition contraire, un quart des options peuvent être levées 12 mois après leur date d'attribution et 1/48 des options peuvent être levées ensuite chaque mois à condition que le bénéficiaire reste salarié de ILOG. Ce plan arrivera à expiration le 28 janvier 2011. Au 31 août 2008, aucune option n'a été attribuée au titre du Plan 2007.



D'une manière générale et sauf disposition contraire, les Plans 1996, 1998, 2001, 2004 et 2007 prévoient que les options expirent au plus tard 10 ans après leur attribution (ou sept ans moins un jour pour les bénéficiaires salariés au Royaume-Uni). Ils prévoient également, sauf disposition contraire, qu'un bénéficiaire mettant fin à son contrat de travail avec ILOG pourra uniquement exercer les options exerçables à la date à laquelle son contrat de travail prend fin et aura le droit d'exercer ces options durant un délai de trois mois uniquement. En raison de la généralisation à tous les salariés de la politique de délits d'initiés qui prévoit l'interdiction de tout achat d'actions pendant six semaines chaque trimestre (du 15 du mois précédant l'annonce des résultats jusqu'à 48 heures après l'annonce des résultats), ces trois mois sont prorogés du nombre de semaines pendant lesquelles le salarié n'a pu exercer ses droits. Par exception, les bénéficiaires, résidents fiscaux français à la date d'attribution des options, peuvent exercer leur droit de souscrire ou d'acquérir des actions jusqu'à l'expiration de leurs options. D'une manière générale, en cas de décès d'un bénéficiaire titulaire d'un contrat de travail en vigueur de la Société, les options de souscription d'actions qu'il détenait peuvent être exercées durant un délai de six mois après son décès ou la fin de son contrat de travail, dans la mesure où le droit d'exercer l'option était effectivement acquis au moment du décès ou de la fin du contrat de travail. Une option ne peut être transférée que par dévolution successorale.

Conformément à la loi du 27 décembre 1996, telle que modifiée par la loi du 2 juillet 1998, la Société serait tenue de payer les charges sociales françaises et certaines taxes assises sur les salaires sur la différence entre le prix d'exercice d'une option et la valeur de marché des actions sous-jacentes à la date d'exercice des options en cas de cession ou de conversion au porteur des actions, souscrites par exercice d'options de souscription d'actions attribuées après le 1<sup>er</sup> janvier 1997,

avant l'expiration d'un délai de cinq ans après la date d'attribution des dites options à un bénéficiaire assujéti aux charges sociales en France au moment de l'attribution des options.

Afin d'éviter le paiement de ces charges sociales, les dispositions des plans prévoient que toutes les actions à provenir de l'exercice des options attribuées par la Société à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1997 à des bénéficiaires résidents français assujétis aux charges sociales en France à la date d'attribution ne peuvent être cédées ou mises au porteur avant le cinquième anniversaire de la date d'allocation des options sans autorisation expresse écrite de la Société (la période d'indisponibilité applicable aux actions obtenues par l'exercice des options étant limitée à trois ans à compter de la levée des options). De plus, conformément à la loi du 2 juillet 1998, le bénéficiaire et la Société sont exemptés des charges sociales, si les options ont été attribuées avant le 1<sup>er</sup> janvier 1997, exercées après le 1<sup>er</sup> avril 1998 et pourvu que la Société n'ait pas plus de 15 années d'existence au moment de l'attribution des dites options. Pour les options attribuées à partir du 27 avril 2000 et en application de la loi du 15 mai 2001, la période d'indisponibilité est réduite à quatre ans.

La Société n'a pas constitué de provision pour les charges sociales dont elle pourrait être redevable à raison d'options attribuées au 30 juin 2008, car il est impossible d'estimer le montant de ces charges, celui-ci dépendant de la valeur future des actions de la Société et du moment auquel le salarié exerce des options et cède ou convertit au porteur les actions en résultant. En outre, la Société considère que cette charge est peu probable en raison de son contrôle sur l'octroi d'exception aux dispositions du plan et du traitement fiscal défavorable pour les salariés résultant de l'exercice d'options et de la cession ou mise au porteur des actions avant l'expiration de la période d'indisponibilité.

## Plan international d'achat d'actions 1998

Le 17 octobre 1996, l'Assemblée Générale avait approuvé la création d'un plan international d'achat d'actions de la Société (le « plan d'achat d'actions »). Pour permettre la poursuite de ce plan, l'Assemblée Générale de décembre 2003 avait autorisé l'émission de 400 000 actions nouvelles réservées aux salariés hors de France, par l'intermédiaire d'ILOG S.A. *Employee Benefits Trust*, dans un délai maximum de deux ans. La dernière période de participation a été clôturée le 31 janvier 2005. Le plan d'achat d'actions permettait aux

salariés bénéficiaires d'acheter des actions de la Société souscrites par le Trust par le biais de prélèvements effectués sur leur salaire. Ce plan d'achat d'actions remplissait les conditions requises d'un « plan d'achat d'actions d'entreprise » conformément à la section 423 du Code des Impôts américain. L'approbation de l'Assemblée Générale de décembre 2003 a expiré en novembre 2005 et n'a pas été renouvelée.

## Plan d'épargne d'entreprise 1998

L'Assemblée Générale du 17 octobre 1996 avait approuvé la mise en place d'un Plan d'Épargne d'Entreprise (le « Plan d'Épargne »). Pour permettre la poursuite de ce plan, l'Assemblée Générale de décembre 2003 avait autorisé l'émission de 600 000 actions nouvelles réservées aux salariés qui adhèrent ou adhéreront au Plan d'Épargne dans un délai maximum de deux ans. La dernière période de participation a été clôturée le 30 septembre 2004. Le Plan d'Épargne permettait aux salariés bénéficiaires d'investir dans l'achat de parts d'un fonds de placement administré par ILOG pour le compte des salariés, ou dans l'acquisition d'actions à un tarif préférentiel. Ce Plan d'Épargne répond aux conditions requises d'un Plan d'Épargne d'Entreprise par les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail. Sept fonds communs de placement traditionnels sont proposés

aux salariés dans le cadre de ce Plan d'Épargne Entreprise. L'approbation de l'Assemblée Générale de décembre 2003 a expiré en novembre 2005 et a été renouvelée pour trois périodes annuelles successives et pour un total de 100 000 actions nouvelles. Au cours de ces trois dernières années, le Conseil d'administration a décidé de ne plus utiliser ce plan d'actionnariat.

Au cours de l'exercice fiscal 2004/2005, 177 720 actions ont été émises dans le cadre du plan international d'achat d'actions 1998 et 28 534 dans le cadre du Plan d'Épargne d'Entreprise 1998 de la Société, au titre des autorisations d'émission respectives délivrées par l'Assemblée Générale de décembre 2003. Depuis l'exercice 2004/2005, aucune action n'a été émise au titre de ces plans.

## Actions gratuites

L'Assemblée Générale du 29 novembre 2005 a donné l'autorisation au Conseil d'administration d'attribuer aux salariés et à certains dirigeants et mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de Commerce des actions gratuites, nouvelles et/ou existantes à hauteur de 4% du capital social de la Société. Les salariés concernés sont des salariés de la Société ou de ses filiales, peuvent être des membres du Comité de direction, et ne doivent pas détenir plus de 10% du capital de la Société. L'attribution d'actions gratuites devient définitive le 24<sup>e</sup> mois suivant la date d'attribution à hauteur de 24/60 du nombre d'actions attribuées à chaque bénéficiaire et chaque mois entre le 25<sup>e</sup> et le 60<sup>e</sup> mois suivant la date d'attribution, à hauteur de 1/60 du nombre d'actions attribuées à chaque bénéficiaire. À l'issue de son attribution définitive, chaque action fera l'objet d'une période de conservation obligatoire de deux ans. Les bénéficiaires doivent rester employés par la Société ou une de ses filiales afin que l'attribution des actions devienne définitive. En cas de décès d'un bénéficiaire, son héritier

peut soumettre une demande d'attribution des droits dans les six mois suivant le décès du bénéficiaire. Le Conseil d'administration du 30 novembre 2006, conformément à ces dispositions, et suivant l'autorisation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 29 novembre 2005, a attribué un total de 351 000 actions gratuites ILOG. La valeur de ces actions gratuites d'ILOG est égale à la valeur en euros du cours de clôture d'une action de la Société sur Euronext Paris le 29 novembre 2006, soit 9,59 euros. Le Conseil d'administration du 28 septembre 2007 a octroyé 3 000 actions gratuites à un salarié d'ILOG, d'une valeur de 8,25 euros par action à cette date. Le Conseil d'administration du 29 novembre 2007 a octroyé 50 000 actions gratuites à M. Pierre Haren, d'une valeur de 8,00 euros par action à cette date, sous la condition qu'il conserve ces 50 000 actions gratuites tant qu'il demeurera employé par ILOG. Au total, 60 000 actions gratuites ont été attribuées à la date du présent document aux mandataires sociaux de la Société (50 000 à M. Pierre Haren attribuées le 29 novembre 2007, et 10 000 à M. Bounthara Ing attribuées le 30 novembre 2006).

## 17.4 Accords d'intéressement et de participation

Un accord de participation a été conclu entre ILOG S.A. et ses salariés le 9 novembre 2000. Cet accord a été déposé auprès de la direction départementale du travail, de l'emploi

et de la formation professionnelle de la Marne le 17 novembre 2000 (n° AP/61/2000). Cet accord s'applique aux salariés ayant au moins trois mois d'ancienneté. La répartition de la

réserve est effectuée entre les bénéficiaires pour moitié en proportion des salaires perçus et pour moitié en proportion du temps de présence. Les droits constitués au profit des salariés sont indisponibles pendant cinq ans, sauf cas de déblocage anticipé prévu par la législation applicable. Les droits des bénéficiaires sont versés sur le Plan d'Épargne d'Entreprise et sont affectés à la souscription de parts de fonds communs de placement (sept fonds proposés). L'accord est conclu pour une durée d'une année à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2000 et est renouvelable chaque année.

Un accord d'intéressement a été conclu entre ILOG S.A. et les représentants du Comité d'Entreprise le 9 décembre 2004. Il prévoit l'attribution d'une prime d'entreprise à objectif atteint versée aux salariés d'ILOG S.A. pour les

années 2005, 2006, 2007. Cet accord d'intéressement a été renouvelé pour les années 2008, 2009 et 2010.

L'obtention de cette prime est fonction de l'atteinte d'objectifs, exprimés en dollars U.S. et en principes comptables américains, par la Société et correspondait pour l'exercice aux deux objectifs suivants : une croissance du chiffre d'affaires de 20% et une marge opérationnelle consolidée de 13 millions de dollars U.S. Pour l'exercice 2007/2008, seul un des deux objectifs, celui de la croissance, a été partiellement atteint, et donnera lieu au versement d'un montant global de 275 milliers d'euros aux salariés et membres du Comité de direction (Voir également le chapitre 15.1 du présent document de référence).

## Options conférées au personnel sur les actions de la Société

Les salariés ont pu bénéficier d'un certain nombre de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions depuis 1996. Ces plans sont décrits en détail au chapitre 17.3 du présent document de référence.

## 17.5 Mécanismes de contrôle prévus de l'actionnariat du personnel

Une partie des salariés de la Société détiennent des actions ILOG par l'intermédiaire du FCPE ILOG Actionnariat. La décision d'apport des titres ILOG détenus par le FCPE relève de la compétence du conseil de surveillance du FCPE. Ce conseil de surveillance est composé paritairement de deux membres salariés porteurs de parts représentant les porteurs de parts, élus par les porteurs de parts, et deux membres représentant l'entreprise, désignés par la direction de la

Société. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

Le conseil de surveillance du FCPE a décidé le 31 juillet 2008 d'apporter à l'offre initiée par CITLOI, filiale d'IBM, la totalité des actions de la Société qu'il détient, soit au 20 août 2008, à la connaissance de la Société, 428 314 actions de la Société.

## 17.6 Hommes clés

Monsieur Pierre Haren, fondateur de la Société est déterminant pour l'activité de la Société par sa connaissance du marché et ses interventions. La Société a souscrit une

police d'assurance invalidité permanente/décès à cet égard, donnant droit à un versement en capital de deux millions de dollars.

À la connaissance de la Société, la répartition du capital au 20 août 2008 est la suivante :

	Situation au 20 août 2008 <sup>(f)</sup>			Situation au 31 août 2007			Situation au 31 août 2006		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote <sup>(d)</sup>	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote <sup>(d)</sup>	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote <sup>(d)</sup>
Conversion Capital Partners	2 353 061	11,8%	12,3%	-	-	-	-	-	-
INRIA <sup>(a)</sup>	1 237 750	6,2%	6,5%	1 237 500	6,4%	6,7%	1 237 500	6,7%	6,9%
Financière de l'Échiquier	1 368 928	6,9%	7,2%	912 717	4,8%	4,9%	912 717	4,9%	5,1%
SAP	685 064	3,4%	3,6%	685 064	3,6%	3,7%	685 064	3,7%	3,8%
Autodétention <sup>(e)</sup>	819 386	4,1%	-	615 521	3,2%	-	514 832	2,8%	-
Administrateurs et mandataires sociaux <sup>(b)</sup>	615 606	3,1%	3,2%	750 611	3,9%	4,0%	695 413	3,7%	3,9%
Salariés <sup>(c)</sup>	428 314	2,1%	2,2%	484 015	2,5%	2,6%	666 510	3,6%	3,7%
Public	12 429 061	62,3%	65,0%	14 508 670	75,6%	78,1%	13 836 773	74,6%	76,7%
<b>TOTAL</b>	<b>19 937 170</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>19 194 098</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>18 548 809</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

(a) Institut national de recherche en informatique et automatique.

(b) Voir détail de cette ligne au chapitre 17.2.

(c) Au titre de l'article L. 225-102 du Code de commerce, le nombre total d'actions détenu par les salariés est de 428 314 actions, soit 2,1% du capital au 31 août 2008. Au 30 juin 2008, le nombre total d'actions détenu par les salariés est de 474 216 actions.

(d) Le pourcentage des droits de vote ne comprend pas l'autodétention.

(e) L'autodétention correspond aux actions propres détenues par ILOG en propre et *via* le contrat de liquidité.

(f) Date à laquelle une enquête TPI (Titre au Porteur Identifiable) a été réalisée.

À la connaissance de la Société, à l'exception de l'INRIA, de Conversion Capital Partners et de Financière de l'Échiquier, aucun actionnaire ne détient plus de 5% des actions ou des droits de vote de la Société.

Les franchissements de seuils suivants ont été déclarés à l'AMF et à la Société au cours de l'exercice 2007/2008 :

- Par courrier du 13 novembre 2007, complété par un courrier du 15 novembre 2007, la société Conversion Capital Partners Limited agissant pour le compte du fonds Conversion Capital Master Limited, a déclaré avoir franchi à la hausse, le 13 novembre 2007, par suite de l'acquisition d'actions ILOG sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir pour le compte dudit fonds 971 852 actions ILOG représentant autant de droits de vote, soit 5,06% du capital et des droits de vote de la Société (sur la base d'un capital

composé de 19 194 098 actions représentant autant de droits de vote).

- Le 29 mai 2008, la société Conversion Capital Partners Limited agissant pour le compte du fonds Conversion Capital Master Limited a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 10% du capital et des droits de vote de la Société et détenir pour le compte dudit fonds 1 945 252 actions de la Société représentant 10,13% de son capital et ses droits de vote (sur la base d'un capital composé de 19 208 848 actions). Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée : « *Conversion Capital Master Limited agit seul [et] envisage de procéder à des acquisitions de titres en fonction du prix et des conditions de marché. Conversion Capital Master Limited envisage de demander sa représentation au Conseil d'administration de la Société dans les douze prochains mois, mais n'entend pas acquérir le contrôle d'ILOG.* »

Depuis trois ans, il n'y a pas eu d'autre modification significative dans la répartition du capital social.

Chaque action de la Société donne droit à un droit de vote. Les statuts de la Société ne prévoient pas de droit de vote double et aucun titre sans droit de vote n'a été émis par la Société.

Pour les informations sur les produits optionnels de la Société approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires et la dilution potentielle maximale qu'ils représentent, voir le chapitre 21 du présent document de référence.

Au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, aucune personne physique ou personne morale ne détient le contrôle de la Société.

La Société n'a pas mis en place de mesures spécifiques en vue d'assurer que ce contrôle ne sera pas exercé de manière abusive. À la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord en place dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

Le 28 juillet 2008, la Société et IBM ont annoncé la conclusion d'un accord (*Memorandum of Understanding*) relatif au projet d'acquisition de la Société par IBM destiné à permettre l'acquisition des actions et des bons de souscription d'actions de la Société par l'intermédiaire d'offres publiques aux États-Unis et en France. Cette annonce a été suivie le 26 août 2008 d'un dépôt à l'AMF d'un projet

d'offre par CITLOI S.A.S, filiale indirectement détenue à 100% par IBM, et d'un projet de note en réponse par ILOG, laquelle offre a été déclarée conforme par l'AMF le 12 septembre 2008. Les Offres ont débuté le 14 octobre 2008, et sont toujours en cours.

Dans le cadre de cette offre, IBM a reçu les engagements d'apport suivants :

- par un accord en date du 25 juillet 2008, INRIA-Transfert s'est engagée à apporter à l'Offre la totalité des actions qu'elle détient dans le capital de la Société, au 25 juillet 2008, soit au total 1 237 750 actions, au prix de 10 euros par action, sous réserve de l'accord du Conseil d'administration de l'INRIA. Le Conseil d'administration d'INRIA a approuvé l'engagement d'apport d'INRIA-Transfert avant le début de l'offre ;
- SAP s'est engagé, par un accord du 27 juillet 2008, à apporter à l'Offre un total de 685 064 actions, au prix de 10 euros par action ;
- le conseil de surveillance du FCPE Actionnariat salarié a décidé le 31 juillet 2008 d'apporter à l'Offre la totalité des Actions qu'il détient, soit au 20 août 2008, à la connaissance de la Société, 428 314 actions ;
- par ailleurs, l'ensemble des membres du Conseil d'administration de la Société ont exprimé leur intention d'apporter à l'Offre les Titres de la Société qu'ils détiennent ou pourraient détenir, soit, à la connaissance de la Société, au total 615 606 actions et 238 000 BSA.

Dans le cadre de l'accord d'achat des actions de Prima Solutions, ILOG a accepté d'accorder un prêt d'un montant maximal de 1,1 million d'euros, sous forme d'avance en compte courant, à un taux d'intérêt de 4,5%, remboursable sur deux ans. Ce prêt a été approuvé par l'Assemblée Générale du 29 novembre 2007. Il a fait l'objet de trois versements, l'un d'un montant de 400 milliers d'euros le 30 novembre 2007, le deuxième d'un montant de 300 milliers d'euros le 3 janvier 2008, le dernier d'un montant de 400 milliers d'euros le 10 septembre 2008.

Par ailleurs, ILOG a vendu des produits logiciels pour un montant de 288 milliers d'euros à First Tech et à l'un de ses actionnaires, First Tech Cayman. ILOG a également acheté

des prestations de services à FirstTech pour un montant total de 17 milliers d'euros. Au 30 juin 2008, les montants à facturer à FirstTech et FirstTech Cayman inscrits en compte clients étaient de 100 milliers d'euros et 47 milliers d'euros.

Janet Lowe, salariée d'ILOG, est l'épouse de Todd Lowe, administrateur d'ILOG. Elle est vice-présidente Projets Spéciaux.

Les transactions entre parties liées ont été réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale.

## 20.1 Informations financières historiques

Les informations financières clés présentées doivent être lues au regard des commentaires des dirigeants sur les résultats et la situation financière de la Société et de ses filiales, des comptes consolidés et annuels, et de leurs notes annexes ainsi

que des autres informations de nature financière apparaissant dans le présent document de référence. Ces comptes ont fait l'objet de rapports d'audit par les Commissaires aux comptes d'ILOG.



## 20.2 Comptes consolidés

## Comptes de résultat consolidés

	Note	Exercice clos le 30 juin	
		2008	2007
<i>(montants en milliers, sauf données par action, exprimées en euros)</i>			
<b>Chiffre d'affaires :</b>			
Licence		53 845	57 101
Maintenance		36 070	33 995
Prestations de services		32 736	32 108
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL</b>	<b>19</b>	<b>122 651</b>	<b>123 204</b>
<b>Coût des ventes :</b>			
Licence		971	1 128
Maintenance		3 698	3 840
Prestations de services		27 417	25 052
<b>COÛT DES VENTES TOTAL</b>	<b>19</b>	<b>32 086</b>	<b>30 020</b>
<b>MARGE BRUTE</b>		<b>90 565</b>	<b>93 184</b>
<b>Charges opérationnelles :</b>			
Frais marketing et commerciaux		49 318	48 814
Frais de recherche et développement		26 317	26 633
Frais généraux et administratifs		15 964	15 144
<b>TOTAL DES CHARGES OPÉRATIONNELLES</b>		<b>91 599</b>	<b>90 591</b>
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>		<b>(1 034)</b>	<b>2 593</b>
Produits financiers		1 583	1 646
Charges financières		(81)	(66)
Gain (perte) net de change et autres		175	220
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		(36)	(214)
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>	<b>16</b>	<b>607</b>	<b>4 179</b>
Produit (charge) d'impôts	<b>16</b>	(479)	1 702
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>128</b>	<b>5 881</b>
<b>Résultat net par action :</b>			
- base	<b>17</b>	0,01	0,32
- dilué	<b>17</b>	0,01	0,32
<b>Nombre moyen d'actions en circulation :</b>			
- base		18 489	18 231
- dilué		18 255	18 523
<b>Informations supplémentaires :</b>			
Amortissements et dépréciations des immobilisations		3 259	2 588

## Bilans consolidés

(montants en milliers d'euros, sauf nombre d'actions en milliers d'actions,  
et données par action)

Actif	Note	Exercice clos au 30 juin	
		2008	2007
Goodwills nets	3	6 969	8 008
Immobilisations incorporelles nettes	4	4 724	6 312
Immobilisations corporelles nettes	5	5 466	5 891
Titres mis en équivalence	6	4 965	5 004
Impôts différés actifs	16	1 246	1 183
Autres actifs non courants	8	4 885	2 152
<b>TOTAL DE L'ACTIF NON COURANT</b>		<b>28 255</b>	<b>28 550</b>
Clients et comptes rattachés (nets des provisions de € 389 au 30 juin 2008 et de € 836 au 30 juin 2007)	10	26 237	33 239
Autres actifs courants	8	3 411	4 454
Charges constatées d'avance		1 996	2 083
Instruments financiers dérivés	9	536	99
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	47 114	40 781
<b>TOTAL DE L'ACTIF COURANT</b>		<b>79 294</b>	<b>80 656</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>107 549</b>	<b>109 206</b>

Passif	Note	Exercice clos au 30 juin	
		2008	2007
<b>Capitaux propres :</b>			
Capital souscrit, 19 209 actions en circulation au 30 juin 2008 contre 19 062 actions au 30 juin 2007 de valeur nominale € 1		19 209	19 062
Primes liées au capital		34 035	31 572
Réserve de réévaluation	12	487	9
Actions propres	12	(8 414)	(6 912)
Réserves et résultat de la période		18 846	18 916
Écarts de conversion		(3 001)	(915)
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	12	<b>61 162</b>	<b>61 732</b>
Provisions pour risques et charges non courantes	14	2 137	1 690
Dettes financières non courantes	13	0	12
<b>TOTAL DU PASSIF NON COURANT</b>		<b>2 137</b>	<b>1 702</b>
Provisions pour risques et charges courantes	14	378	411
Fournisseurs et comptes rattachés		7 003	7 199
Dettes sociales et fiscales		11 639	11 839
TVA à payer		1 462	1 810
Dettes financières courantes	13	12	153
Instruments financiers dérivés	9	27	7
Produits constatés d'avance		23 729	24 353
<b>TOTAL DU PASSIF COURANT</b>		<b>44 250</b>	<b>45 772</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>107 549</b>	<b>109 206</b>

## Tableaux des flux de trésorerie consolidés

(montants en milliers d'euros)	Note	Exercice clos le 30 juin	
		2008	2007
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation :</b>			
Résultat net		128	5 881
Élimination des éléments non monétaires :			
Amortissements, dépréciations et provisions		3 259	2 674
Pertes (gains) latents sur instruments financiers		44	(31)
Actifs d'impôts différés		(37)	(2 019)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	6	36	214
Charges liées aux options et bons de souscription d'action	12	1 775	1 458
Pertes nettes (gains nets) sur cessions et dépréciations d'actifs immobilisés		(455)	235
Variation de trésorerie sur :			
Clients et comptes rattachés		5 612	(10 677)
Autres actifs courants		399	(1 482)
Charges constatées d'avance		(35)	150
Fournisseurs et comptes rattachés		34	292
Dettes sociales		148	909
TVA à payer		(252)	721
Produits constatés d'avance		1 226	5 974
Autres		1	2 492
<b>FLUX NETS DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION</b>		<b>11 883</b>	<b>6 791</b>
<b>Flux de trésorerie utilisés pour les opérations d'investissement :</b>			
Regroupement d'entreprises, net de la trésorerie acquise <sup>(a)</sup>	2	0	(11 105)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	4	(915)	(437)
Acquisition de titres mis en équivalence	6	0	(4 865)
Acquisition d'immobilisations corporelles	5	(1 934)	(4 875)
Prêt	8	(700)	0
<b>FLUX NETS DE TRÉSORERIE UTILISÉS POUR LES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>(3 549)</b>	<b>(21 282)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des opérations de financement :</b>			
Achat d'actions propres	12	(1 502)	(1 245)
Remboursement en capital sur les contrats de crédit-bail		(153)	(279)
Exercice d'options et de bons de souscription d'actions		835	2 983
<b>FLUX NETS DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (UTILISÉS POUR LES) OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>		<b>(820)</b>	<b>1 459</b>
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		(1 182)	(657)
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		<b>6 333</b>	<b>(13 688)</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, À L'OUVERTURE</b>		<b>40 781</b>	<b>54 469</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, À LA CLÔTURE</b>	11	<b>47 114</b>	<b>40 781</b>
<b>Informations supplémentaires :</b>			
Impôts payés		382	448
Intérêts payés		81	66
Intérêts reçus		18 000	1 646

(a) La trésorerie acquise auprès de LogicTools s'élève à 456 milliers d'euros.

**Tableaux de variation des capitaux propres consolidés**

(montants en milliers d'euros)	Actions ordinaires		Primes liées au capital	Actions propres	Réserve de réévaluation	Réserves et résultat de la période	Écart de conversion	Capitaux propres
	Nombre d'actions	Capital social						
<b>Au 30 juin 2006</b>	<b>18 542 133</b>	<b>18 542</b>	<b>27 651</b>	<b>(5 667)</b>	<b>176</b>	<b>13 183</b>	<b>(342)</b>	<b>53 543</b>
Levée d'options de souscription d'actions	516 331	516	2 418					2 934
Levée de BSA	4 000	4	45					49
Rémunération différée basée en actions			1 458					1 458
Actions propres				(1 245)				(1 245)
Pertes actuarielles liées aux provisions pour retraite						(148)		(148)
Écart de conversion							(573)	(573)
Couverture de flux de trésorerie					(167)			(167)
Résultat net						5 881		5 881
Total des produits et charges de la période								4 993
<b>Au 30 juin 2007</b>	<b>19 062 464</b>	<b>19 062</b>	<b>31 572</b>	<b>(6 912)</b>	<b>9</b>	<b>18 916</b>	<b>(915)</b>	<b>61 732</b>
Levée d'options de souscription d'actions	146 384	147	688					835
Levée de BSA		0	0					0
Rémunération différée basée en actions			1 775					1 775
Actions propres				(1 502)				(1 502)
Pertes actuarielles liées aux provisions pour retraite						(198)		(198)
Écart de conversion							(2 086)	(2 086)
Couverture de flux de trésorerie					478			478
Résultat net						128		128
Total des produits et charges de la période								(1 678)
<b>Au 30 juin 2008</b>	<b>19 208 848</b>	<b>19 209</b>	<b>34 035</b>	<b>(8 414)</b>	<b>487</b>	<b>18 846</b>	<b>(3 001)</b>	<b>61 162</b>

## État consolidé des produits et charges comptabilisés

(montants en milliers d'euros)	Exercice clos le 30 juin	
	2008	2007
<b>Résultat net</b>	128	5 881
Pertes actuarielles liées aux provisions pour retraite	(198)	(148)
Gains et pertes latentes sur couvertures de change	478	(167)
Écarts de conversion	(2 086)	(573)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(1 806)	(888)
<b>TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS</b>	<b>(1 678)</b>	<b>4 993</b>

## Notes annexes aux États financiers consolidés

<b>Note 1</b>	<b>Nature de l'activité et principes comptables</b>	102
<b>Note 2</b>	<b>Regroupements d'entreprises</b>	111
<b>Note 3</b>	<b>Goodwill</b>	111
<b>Note 4</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	113
<b>Note 5</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	115
<b>Note 6</b>	<b>Titres mis en équivalence</b>	116
<b>Note 7</b>	<b>Contrats de location financement</b>	117
<b>Note 8</b>	<b>Autres actifs courants et non courants</b>	118
<b>Note 9</b>	<b>Instruments financiers et gestion des risques de marché</b>	119
<b>Note 10</b>	<b>Comptes clients et comptes rattachés</b>	123
<b>Note 11</b>	<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	124
<b>Note 12</b>	<b>Capitaux propres</b>	124
<b>Note 13</b>	<b>Dettes financières</b>	130
<b>Note 14</b>	<b>Provisions pour risques et charges</b>	130
<b>Note 15</b>	<b>Avantages au personnel</b>	131
<b>Note 16</b>	<b>Impôts</b>	133
<b>Note 17</b>	<b>Résultat net par action</b>	135
<b>Note 18</b>	<b>Engagements hors bilan</b>	135
<b>Note 19</b>	<b>Information sectorielle</b>	136
<b>Note 20</b>	<b>Effectif et rémunération</b>	138
<b>Note 21</b>	<b>Transactions avec les parties liées</b>	138
<b>Note 22</b>	<b>Litiges</b>	139
<b>Note 23</b>	<b>Événements post-clôture</b>	139

**Note 1****Nature de l'activité et principes comptables****1.1 Nature de l'activité**

ILOG S.A. est une société anonyme régie par les dispositions de la loi française. La Société a été créée en 1987. Le siège social est situé au 9, rue de Verdun, 94253 Gentilly.

La Société développe, commercialise et assure le support technique de composants logiciels permettant de mettre en œuvre des fonctions de gestion de règles métier, d'optimisation de ressources et d'interface graphique. Les produits de la Société ne sont pas spécifiques à un secteur d'activité et peuvent être configurés pour une grande variété de secteurs. De nouveaux produits d'optimisation sont destinés à la fabrication de microprocesseurs, au transport et aux processus de fabrication industrielle. Les clients d'ILOG, directement ou par l'intermédiaire du département de conseil de la Société, utilisent les composants ILOG afin de développer des applications stratégiques pour l'entreprise ou pour résoudre des problèmes complexes. Ceux-ci concernent par exemple l'écriture et la gestion des réclamations dans le secteur de l'assurance, la planification des équipements et des personnels d'équipage des compagnies aériennes, les opérations de sécurité nationale, les réseaux de télécommunications, les échanges financiers, la gestion d'emprunts, et tout développement nécessaire pour un client dans un secteur particulier.

Les produits de la Société sont distribués directement par sa force de vente et indirectement par des distributeurs, des éditeurs indépendants de logiciels et des sociétés de services informatiques.

**1.2 Principes généraux**

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2008 et disponibles sur le site [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission) (à la date d'émission des états financiers, tels qu'autorisés par le Conseil d'administration).

Les IFRS incluent les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), nommées

IFRS, l'International Accounting Standards (« IAS ») et les interprétations comptables émises par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC ») ou son précédent comité, le Standing Interpretations Committee (« SIC »).

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 30 juin 2007, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes, amendements et interprétations suivants :

- IFRS 7 « Instruments financiers – Information à fournir » ;
- Amendement à IAS 1 « Présentation des états financiers – informations à fournir sur le capital » ;
- IFRIC 10 « Information financière intermédiaire et pertes de valeur (dépréciation) » ;
- IFRIC 11 : « IFRS 2 – Actions propres et transactions intra-groupes ».

Ces principes ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où l'application des normes et interprétations suivantes, obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 et non encore endossées par l'Union européenne sont sans incidence sur les comptes d'ILOG :

- IFRIC 12 « Accords de concession de services » ;
- IFRIC 14 « IAS 19 – Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction ».

En revanche, la Société n'a pas opté pour une application anticipée des normes, amendements de normes et interprétations suivants. Les impacts de ces textes sur les comptes consolidés sont en cours de chiffrage :

- IFRS 8 « Secteurs opérationnels », applicable pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et adoptée par l'Union européenne ;
- IAS 23 Révisée « Coûts d'emprunt », applicable pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 mais non encore adoptée par l'Union européenne ;



- IAS 1 Révisée « Présentation des états financiers », applicable pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et adoptée par l'Union européenne ;
- IAS 27 Révisée « États financiers consolidés et individuels », applicable pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 mais non encore adoptée par l'Union européenne ;
- IFRS 3 Révisée « Regroupements d'entreprise », applicable pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 mais non encore adoptée par l'Union européenne ;
- amendement à IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions – Conditions d'acquisition des droits et annulations » applicable pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 mais non encore adoptée par l'Union européenne ;
- améliorations des normes IFRS, applicables pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 mais non encore adoptées par l'Union européenne ;
- IFRIC 13 « Programmes de fidélisation des clients » applicable pour les exercices ouverts après le 1<sup>er</sup> juillet 2008 mais non encore adoptée par l'Union européenne ;
- IFRIC 14 « IAS 19 – Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction » applicable pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, mais non encore adoptée par l'Union européenne ;
- IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger », applicable pour les exercices ouverts après le 1<sup>er</sup> octobre 2008 mais non encore adoptée par l'Union européenne.

Le processus de détermination par la Société des impacts potentiels sur les comptes consolidés du groupe est en cours. La Société n'anticipe pas, à ce stade de l'analyse, d'impact significatif sur ses comptes consolidés.

Les premiers états financiers présentés en IFRS sont ceux de l'exercice clos au 30 juin 2005. Les règles spécifiques à une première adoption, telles que définies dans IFRS 1 ont été appliquées. Les options retenues, à la date de transition (1<sup>er</sup> juillet 2004), ont été les suivantes :

- les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition aux IFRS n'ont pas été retraités ;
- le montant cumulé des différences de conversion à la date de transition aux IFRS a été remis à zéro ;
- le montant cumulé des écarts actuariels non reconnu, sur les avantages du personnel à la date de transition aux IFRS, a été imputé sur les capitaux propres ;

- les immobilisations corporelles n'ont pas fait l'objet de réévaluation ;
- seuls les octrois d'option de souscription d'actions et de bons de souscription d'actions après le 7 novembre 2002 et dont les droits permettant l'exercice des options et bons restaient à acquérir au 1<sup>er</sup> janvier 2005, sont comptabilisés selon la norme IFRS 2 ;
- application de toutes les dispositions d'IAS 32 « Instruments financiers : Informations à fournir et présentation », d'IAS 39 « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation » y compris l'amendement IAS 39 relatif au traitement des couvertures de flux de trésorerie au titre de transactions intra-groupes futures.

Les comptes consolidés du Groupe ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 26 septembre 2008. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale le 16 décembre 2008.

### Estimations et jugements

Les principes comptables conduisent les dirigeants de la Société à faire des estimations, jugements et évaluations qui affectent la reconnaissance et la valorisation des éléments d'actif et de passif du bilan de clôture ainsi que le chiffre d'affaires et les dépenses engagées sur la période. Les estimations et jugements des dirigeants sont notamment utilisés pour la reconnaissance du chiffre d'affaires, la détermination des créances douteuses, les durées de vie probables des immobilisations corporelles et incorporelles, l'allocation du prix des regroupements d'entreprises, les tests de dépréciation du goodwill et des immobilisations corporelles et incorporelles, le calcul des engagements de retraite, le calcul de la charge relative aux paiements sur la base d'actions et les calculs d'impôts courants et différés. Les résultats réels peuvent s'avérer différents de ces prévisions. Les estimations, jugements et évaluations retenus par les dirigeants de la Société sont décrits dans les notes qui suivent.

### Principes de présentation

Conformément à la norme IAS 1, les postes d'actifs et de passifs relatifs au cycle d'exploitation et ceux dont l'échéance est inférieure à douze mois sont présentés dans les éléments courants. Les autres postes sont qualifiés d'éléments non courants et incluent notamment les impôts différés, la part non courante des crédits d'impôts recherche et les dépôts et cautionnements.

Au passif, les éléments courants comprennent notamment la part à court terme des provisions pour risques et charges et des

*Comptes consolidés*

dettes financières, ainsi que les produits constatés d'avance. Symétriquement, la part à plus d'un an est présentée dans les éléments non courants.

La Société présente son compte de résultat par fonction.

**Principes de consolidation**

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs conformément aux normes et interprétations IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Les sociétés dans lesquelles la Société exerce un contrôle, tel que défini dans IAS 27 « états financiers consolidés et individuels » directement ou indirectement, sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles la Société détient plus de 20% des droits de vote, ou moins si l'influence notable est démontrée, sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence. L'existence de l'influence notable peut être mise en évidence par la représentation au Conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue ; la participation au processus d'élaboration des politiques, et notamment participation aux décisions relatives aux dividendes et autres distributions ; des transactions significatives entre l'investisseur et l'entreprise détenue.

Les soldes et opérations réciproques entre les sociétés du Groupe ont été éliminés.

La Société n'a aucun investissement dans des entités *ad hoc*.

**1.3 Périmètre de consolidation**

Les états financiers consolidés comprennent en intégration globale les comptes d'ILOG S.A., de ses filiales situées en Allemagne (ILOG GmbH), en Espagne (ILOG S.A.), aux États-Unis (ILOG, Inc.), au Japon (ILOG Ltd.), au Royaume-Uni (ILOG Limited), à Singapour (ILOG PTE Ltd.), en Chine (ILOG Software Technology Co. Ltd.) et en Australie (ILOG Pty Ltd.). L'ensemble de ces filiales est détenu directement à 100% par ILOG S.A.. Ils comprennent également les sociétés suivantes consolidées par mise en équivalence : 12,5% de la société sud-coréenne RTO Technologies Incorporation, 35% de la société chinoise Shanghai FirstTech Co., Ltd. (FirstTech), et 33,07% de Prima Solutions (Prima).

Le 11 avril 2007, ILOG a finalisé l'acquisition pour 15,5 millions de dollars U.S. (11,5 millions d'euros) de

LogicTools, fournisseur de solutions pour la planification stratégique de la chaîne logistique. Cette société a fusionné avec ILOG Inc. à cette date. Les activités de LogicTools ont été fusionnées avec celles d'ILOG, et sont consolidées dans les comptes d'ILOG depuis le 11 avril 2007.

**1.4 Changement de méthode comptable**

La Société n'a pas procédé à des changements de méthodes comptables sur l'exercice fiscal 2007/2008.

**1.5 Opérations en devises et Conversion des comptes des filiales étrangères**

La devise de présentation des comptes consolidés de la Société et de ses filiales est l'euro.

Les actifs et passifs des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la devise de présentation, ont été convertis en utilisant les taux de change à la clôture de l'exercice, à l'exception des composants des capitaux propres, qui ont été convertis au cours historique.

Les comptes de résultat sont convertis en utilisant les taux de change moyens mensuels.

Les opérations en devises étrangères réalisées par les sociétés consolidées sont converties dans leur monnaie fonctionnelle au cours des devises à la date des opérations. Les créances et dettes exprimées en devises étrangères sont converties au cours de ces devises à la date de clôture. Les pertes et gains de change sur opérations en devises sont comptabilisés en gain/perte (net) de change au compte de résultat.

Une partie significative du chiffre d'affaires et des dépenses de la Société est réalisée en devises autres que l'euro, principalement en dollars U.S., Singapouriens et Australiens, en livres sterling Britanniques, en yuans Chinois et en yens Japonais. En conséquence, le résultat d'exploitation d'ILOG est affecté par les variations de taux de change entre l'euro et les autres devises dans lesquelles le chiffre d'affaires et les charges sont libellés.

**1.6 Reconnaissance du revenu**

La complexité des transactions rend essentiels les principes comptables de reconnaissance du chiffre d'affaires. La reconnaissance du chiffre d'affaires conditionne également les dates de prise en compte de certaines charges, telles que

les rémunérations sur performance. ILOG suit des principes spécifiques et détaillés quant à la détermination du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires de la Société provient de trois sources principales : les redevances sur les licences d'utilisation de ses logiciels, les services associés de maintenance et de prestations de conseil et de formation.

La Société a retenu, dans la mise en œuvre des principes comptables de reconnaissance du revenu selon la norme IAS 18, des options qui les rendent compatibles avec les principes comptables américains définis par le *Statement of Position* (« SOP ») 97-2, « Software Revenue Recognition », émis par l'*American Institute of Certified Public Accountants* (« AICPA »), et à ses amendements, notamment le SOP 98-9. Ces principes sont appliqués par ILOG dans la mesure où il s'agit de principes spécifiques à l'industrie du logiciel (*Software*).

ILOG reconnaît le chiffre d'affaires provenant des ventes de licences, qu'elles soient vendues directement, par le biais de distributeurs ou d'autres éditeurs de logiciel, lorsqu'il existe la preuve matérielle d'un accord, que le produit a été expédié, que les risques et avantages importants inhérents à l'utilisation des licences ont été transférés à l'acheteur, que le prix est déterminé ou déterminable, que les coûts encourus ou à encourir en contrepartie de la transaction peuvent être évalués de façon fiable, que toutes les obligations contractuelles ont été satisfaites et que le recouvrement de la créance est probable. Si l'un de ces critères n'est pas respecté, la reconnaissance du chiffre d'affaires est différée jusqu'à ce que tous les critères soient respectés.

Les accords sur les ventes de licences comprennent souvent des prestations de conseil et de formation. Ces prestations sont comptabilisées séparément du chiffre d'affaires licences, si elles 1) ne sont pas essentielles au fonctionnement des licences, 2) sont disponibles auprès d'autres prestataires, et 3) n'incluent pas de modification significative du logiciel. S'il persiste une incertitude importante eu égard à l'achèvement du projet ou à la réception du paiement pour les prestations de conseil, le chiffre d'affaires est différé jusqu'à la levée de cette incertitude.

Le chiffre d'affaires sur les prestations de conseil et de formation est enregistré en produit lors de la réalisation du service correspondant. Le chiffre d'affaires sur les contrats de prestations de services au forfait est reconnu selon la méthode de l'avancement.

Dans tous les cas de prestations de conseil ou de formation, la Société vérifie systématiquement si ces prestations sont déterminantes au regard de la fonctionnalité des autres obligations contenues dans l'accord. Lorsque ces prestations de services sont considérées comme déterminantes, ou lorsque la transaction implique une modification significative du logiciel, le chiffre d'affaires issu des ventes de licences et des prestations de conseil est reconnu selon la méthode de l'avancement.

Les prestations de formation sont reconnues à la date où les prestations sont fournies.

Le chiffre d'affaires sur la maintenance est étalé au prorata de la durée du contrat, 12 mois en général. La partie de ce chiffre d'affaires facturée mais non encore reconnue est comptabilisée au bilan en Produits constatés d'avance.

Dans le cas d'accords comprenant à la fois des licences logicielles, des prestations de maintenance et/ou d'autres services, ILOG applique la méthode dite « résiduelle » (telle que définie par SOP 97-2) pour comptabiliser le chiffre d'affaires relatif à chaque élément de l'arrangement. Cette méthode consiste à différer la juste valeur de chaque élément non livré et à allouer le montant résiduel de l'accord aux éléments qui ont été livrés. Ainsi, la juste valeur de la prestation de maintenance est déterminée à partir du taux de renouvellement appliqué lorsque celle-ci est vendue de façon séparée à des clients et la juste valeur des prestations de service est déterminée à partir des taux de facturation utilisés lorsque ces prestations sont vendues séparément.

Le chiffre d'affaires est reconnu net du montant des retenues à la source imputées dans certaines juridictions fiscales sur les ventes de logiciels.

### 1.7 Retours clients

Les clients de la Société n'ont pas en général la possibilité de retourner le produit afin de bénéficier d'un avoir ou d'un remboursement. Aucun retour significatif n'a été constaté à ce jour par la Société.

### 1.8 Garanties

Dans le cadre de ses opérations courantes, la Société s'engage dans des relations contractuelles qui prévoient l'indemnisation des parties consécutive à des plaintes de tiers. Ces contrats concernent essentiellement : (i) l'indemnisation de tierces parties par la Société suite aux agissements de ses cadres

dirigeants, administrateurs ou employés dans l'exercice de leurs fonctions, et (ii) des contrats en vertu desquels, la Société devrait indemniser des clients et des partenaires pour des plaintes consécutives à une utilisation frauduleuse de propriété intellectuelle.

Les termes de ces obligations sont variables. En règle générale, les obligations ne sont pas soumises à des plafonds. De ce fait, le risque global maximum résultant de ces obligations est difficile à évaluer de façon pertinente.

À ce jour, la Société n'a pas été contrainte de procéder à des indemnisations significatives liées à ses obligations contractuelles ni à comptabiliser de provisions à ce titre, dans ses comptes au 30 juin 2008 et au 30 juin 2007.

La Société garantit que ses logiciels fonctionnent conformément à la documentation utilisateur des produits et que le support physique de ses logiciels ne comporte pas de défaut. Les conditions spécifiques attachées à chaque garantie dépendent du pays dans lequel le produit est vendu et de la taille de la transaction, et cette garantie s'étend entre 180 et 360 jours. Une provision pour frais de garantie est constituée lorsque des problèmes spécifiques sont identifiés. À ce jour, la Société n'a pas fait l'objet de litige significatif lié aux garanties.

### 1.9 Envoi et manutention

Les charges de frais d'envoi et de manutention relatives aux ventes de licences sont comprises dans le coût des ventes de licences. Ces mêmes charges relatives aux mises à jour des versions de logiciels prévues dans les contrats de maintenance sont incluses dans le coût de la maintenance.

### 1.10 Paiement sur la base d'actions

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », la Société comptabilise une charge pour les avantages consentis aux salariés et administrateurs de la Société dans le cadre de plans d'options de souscription d'actions, de bons de souscription d'actions et d'actions gratuites, en contrepartie des capitaux propres pour les transactions dénouées par remise d'actions.

En respect de la norme IFRS 1, seuls les instruments octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis au 1<sup>er</sup> janvier 2005 sont pris en compte.

La Société utilise le modèle binomial pour estimer la juste valeur des options.

La juste valeur des instruments octroyés est calculée à la date d'attribution (date du Conseil d'administration) et la charge correspondante est étalée sur la durée d'acquisition des droits. Cette juste valeur est déterminée en tenant compte de paramètres tels que le prix d'exercice de l'option, la volatilité attendue de l'action (sur la base de la volatilité historique), le taux de dividende attendu, le taux d'intérêt sans risque et la durée de vie estimée de l'option.

En fonction des hypothèses de rotation du personnel, la Société estime le nombre d'options qui deviendront exerçables, afin de ne comptabiliser une charge que pour les options dont l'exercice est attendu. À chaque arrêté comptable, ce nombre est ajusté en fonction des révisions d'estimation et du nombre d'options finalement acquis. La charge est ensuite ajustée en conséquence.

La charge est comptabilisée en coût des ventes ou en charges opérationnelles sur le département d'affectation du bénéficiaire par la contrepartie du compte Primes liées au capital.

### 1.11 Charges et produits financiers, gains et pertes nets de change

Les charges financières sont principalement composées des intérêts bancaires et de la charge financière relative aux engagements de retraite envers le personnel. Les produits financiers sont principalement composés des gains sur trésorerie et équivalents de trésorerie et à la reconnaissance des intérêts financiers relatifs à l'actualisation de la part à long terme du crédit d'impôt recherche.

Les gains et pertes nets de change comprennent également la variation de valeur des instruments dérivés (voir Note 1.20) et de la partie inefficace des instruments dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie. Lors du dénouement de ces opérations faisant l'objet de couvertures, l'effet de la réévaluation de l'instrument est enregistré en compte de résultat dans le compte « Gain (perte) net de change et autres » à concurrence de la part efficace.

### 1.12 Impôts

La charge d'impôt incluse dans la détermination du résultat net de l'exercice est égale au montant total des impôts courants et des impôts différés. La charge d'impôt est normalement

comptabilisée dans le compte de résultat à l'exception de la fraction d'impôt relative aux éléments comptabilisés directement en capitaux propres.

La Société est soumise à l'impôt sur les sociétés en France, aux États-Unis et dans certaines autres juridictions étrangères. La Société utilise des estimations importantes pour le calcul des provisions pour impôts sur les sociétés. Les taux effectifs d'impôt futurs pourraient être affectés par des changements dans les législations fiscales locales, par la capacité de la Société à dégager du résultat taxable dans des juridictions étrangères pour utiliser les pertes fiscales reportables, et par l'évaluation du caractère recouvrable de ses actifs d'impôts différés.

Les impôts différés sont déterminés sur la base des différences temporaires existant entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan des sociétés consolidées selon la méthode du report variable. Ils sont calculés en fonction des dispositions fiscales et des taux d'impôt escomptés au moment où ces différences se renverseront. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que ces économies d'impôts futurs se réaliseront. Ils sont annulés dès lors que leur réalisation ne devient plus probable. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au niveau d'une même entité fiscale lorsqu'elle a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants ainsi comptabilisés.

Dans certains pays où ILOG réalise du chiffre d'affaires mais n'a pas de présence fiscale, la Société peut être amenée à encaisser un montant de chiffre d'affaires net de retenues à la source reversées aux autorités fiscales dudit pays. Conformément aux normes IAS 1 (Présentation des états financiers) et IAS 18 (Produits des activités ordinaires), le résultat des transactions découlant des principales activités génératrices de produits est présenté, lorsque cette présentation traduit la nature de la transaction ou autre événement, en compensant tout produit avec les charges liées générées par la même transaction. Par conséquent, ces retenues à la source sont présentées en déduction du chiffre d'affaires.

Enfin, la Société a opté pour la présentation du crédit d'impôt recherche en déduction des frais de recherche et de développement.

### 1.13 Résultat net par action

La Société calcule un résultat par action de base et dilué, soit respectivement sans prise en compte et avec prise en compte

de l'effet dilutif des options et des bons de souscription d'actions.

Le résultat net par action de base est calculé en divisant le résultat net de l'exercice par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période. Le résultat net par action dilué est calculé en divisant le résultat net de l'exercice par la moyenne pondérée du nombre de titres en circulation. Les titres en circulation sont composés des actions et des titres potentiels.

Les titres potentiels correspondent aux options et aux bons de souscription d'actions potentiellement exerçables dont le prix d'exercice est inférieur à la moyenne du cours de bourse sur l'exercice et sont pris en compte comme s'ils avaient été exercés. Les titres potentiels sont valorisés selon la méthode du « rachat d'actions » au prix de marché moyen de l'exercice. Conformément à IAS 33 (Résultat par action), le prix d'émission total de ces titres potentiels inclut la juste valeur des services à fournir à la Société dans le futur dans le cadre des plans d'options et de bons de souscription d'actions.

### 1.14 Frais de recherche et de développement, subventions et crédits d'impôt recherche

Les frais de recherche et développement sont principalement composés des frais de personnel, des coûts des locaux occupés, de l'amortissement des équipements utilisés et des frais de déplacement, déduction faite des subventions de l'Union européenne et des aides publiques françaises qui réduisent les coûts engagés par la Société sur certains projets spécifiques de recherche et développement. Viennent également en déduction des frais de recherche et développement, les crédits d'impôts recherche enregistrés sur la base des dépenses de recherche engendrées.

Les subventions non conditionnées sont enregistrées en déduction des frais de recherche et développement sur les périodes pendant lesquelles ces projets sont réalisés et les charges correspondantes sont engagées quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues.

Compte tenu des nouvelles dispositions fiscales de détermination du crédit d'impôt recherche, la société est désormais en mesure d'estimer de manière fiable, pour les besoins de l'arrêté annuel, le montant de crédit d'impôt recherche à reconnaître dans ses comptes au 30 juin 2008. Dans ce contexte, la société a enregistré pour la première fois au 30 juin 2008 un produit d'impôt de 1,3 million d'euros au



titre des six premiers mois de l'année 2008, en complément du Crédit d'Impôt Recherche de 1,2 million d'euros réclamé aux autorités fiscales au titre de l'année civile 2007. Ces produits d'impôt sont nets de l'actualisation décrite ci-dessous.

Les frais de développement susceptibles d'être immobilisés conformément à IAS 38 (Immobilisations incorporelles) n'étant pas significatifs, ils sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. En effet, le délai qui s'écoule entre la faisabilité technique des logiciels développés et leur commercialisation est court.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2008, les dépenses nettes du crédit d'impôt recherche et des subventions engagées sur les activités de recherche et de développement se sont élevées à 26 317 milliers d'euros contre 26 633 milliers d'euros au 30 juin 2007.

Lors des exercices clos au 30 juin 2008 et 2007, les subventions non conditionnées se sont élevées à 418 milliers d'euros et 239 milliers d'euros respectivement. Les crédits d'impôt recherche (avant impact de l'actualisation) se sont élevés à 3 001 milliers d'euros et 1 213 milliers d'euros lors des exercices clos au 30 juin 2008 et 2007, respectivement. L'effet de l'actualisation pour l'exercice clos au 30 juin 2008 était de 489 milliers d'euros réduisant le montant des crédits d'impôt recherche comptabilisé en charge de recherche et développement à 2 512 milliers d'euros pour l'exercice. L'impact net de l'actualisation sur la part à long terme des crédits d'impôt recherche, incluant le changement de taux de 4% (exercice 2006/2007) à 4,8% (exercice 2007/2008), était de 35 milliers d'euros.

### 1.15 Frais de publicité

Les frais de publicité sont passés en charge au moment où ces dépenses sont encourues. Ces frais se sont élevés à 3 840 et 3 982 milliers d'euros respectivement pour les exercices clos aux 30 juin 2008 et 30 juin 2007.

### 1.16 Goodwill

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Les actifs et passifs de l'entité acquise répondant aux critères d'identification sont comptabilisés dans le bilan consolidé à la date d'acquisition, séparément du goodwill. Le goodwill représente l'excès de prix payé, frais de transaction inclus,

sur la juste valeur des actifs nets identifiables des activités acquises et il est affecté dans un délai maximum de 12 mois après la date d'acquisition.

Le goodwill est enregistré dans la devise de l'entité acquise. Les goodwills ne sont pas amortis, mais soumis à des tests annuels de dépréciation et dès qu'un indice de perte de valeur apparaît.

Un test de dépréciation est réalisé pour l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle le goodwill a été affecté, conformément à IAS 36, en comparant la valeur recouvrable et la valeur comptable de l'UGT. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génèrent des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

La Société opère à un niveau international et de manière centralisée sur son seul segment de marché : l'activité de ventes de composants logiciels et de services associés. Les tests de dépréciation des goodwill ont donc été réalisés au niveau de la Société dans son ensemble.

La détermination de la valeur recouvrable de l'UGT se base sur la valeur de marché de la Société (valeur boursière). Si la valeur ainsi évaluée se révèle inférieure à la valeur comptable des actifs et passifs associés à l'UGT, la Société comptabilise alors une dépréciation.

Conformément à IAS 28 « Participation dans des entreprises associées », les goodwills associés aux prises de participation dans RTO, FirstTech et Prima Solutions sont inclus dans la valeur comptable de la participation soit au poste Titres mis en équivalence au bilan.

Pour les entités mises en équivalence, le test de dépréciation est réalisé sur l'ensemble de la participation, y compris goodwill, en comparant sa valeur recouvrable, quote-part de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'entreprise, à sa valeur comptable.

### 1.17 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des dépréciations éventuelles pour pertes de valeur. Elles sont majoritairement composées de logiciels, de brevets et de listes clients, parfois acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises et identifiées séparément du goodwill.

Toutes les immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité finie. Leur amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité du bien, en général 3 à 6 ans.

Les immobilisations incorporelles font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît et d'un réexamen de leur durée de vie à chaque clôture d'exercice. La dotation aux amortissements est enregistrée en Frais généraux et administratifs au compte de résultat.

Les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet de nantissements, d'engagements contractuels ou de restriction.

### 1.18 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des dépréciations éventuelles pour pertes de valeur constatées. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée probable d'utilisation du bien, selon les modalités suivantes :

Matériel informatique	1-3 ans
Mobilier de bureau et autres équipements	4-8 ans
Agencements et installations	10 ans, ou durée du contrat si inférieure

Les contrats de location qui transfèrent à la Société la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés en immobilisations corporelles au commencement du contrat de location à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, en contrepartie d'une dette financière. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Il s'agit uniquement de petits matériels informatiques et de véhicules.

Les charges financières sont enregistrées directement au compte de résultat. Les actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement sont amortis sur la durée la plus courte entre leur durée d'utilité et la durée du contrat si la Société n'a pas une certitude raisonnable de devenir propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location.

Les contrats de location qui ne transfèrent pas à la société la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont qualifiés de locations simples. Les paiements sont comptabilisés de manière linéaire sur la durée du contrat.

Les immobilisations corporelles ne font pas l'objet de nantissements, d'engagements contractuels, de restriction, d'indemnisations.

### 1.19 Perte de valeur des autres actifs à long terme

La Société revoit la valeur comptable de ses actifs à long terme, incluant les immobilisations corporelles, incorporelles et les titres mis en équivalence pour détecter une éventuelle perte de valeur lorsqu'un événement ou changement dans les circonstances indique que la valeur nette comptable de ces actifs puisse ne pas être recouvrable. La détermination de la valeur recouvrable se base sur une comparaison entre la valeur nette comptable de l'actif (ou du groupe d'actifs, représentant le plus petit niveau de flux de trésorerie identifiables) et la juste valeur. La juste valeur est déterminée en actualisant les flux de trésorerie générés par l'actif, quand un prix de marché n'est pas disponible pour cet actif. Si la juste valeur de l'actif ou du groupe d'actifs est inférieure à sa valeur nette comptable, l'actif ou le groupe d'actifs est considéré avoir subi une perte de valeur, et une charge doit être enregistrée égale à la différence entre la valeur nette comptable et la juste valeur. Les flux de trésorerie futurs estimés sont basés sur des hypothèses, et sont sujets à des risques et incertitudes.

### 1.20 Instruments financiers

La Société dispose d'un programme de couverture des risques de change sur ses opérations libellées en devises par le biais d'instruments financiers. Ces instruments financiers sont principalement destinés à couvrir les transactions prévues par la Société avec ses filiales dans des devises autres que l'euro comme le yen, le dollar U.S., la livre sterling et le dollar singapourien.

La Société détient des instruments financiers dérivés uniquement dans un but de couverture, afin de réduire son exposition au risque de taux de change sur ses engagements fermes ou hautement probables. Les principaux instruments dérivés utilisés par la Société concernent la couverture des flux



de trésorerie intra-groupe, essentiellement des redevances qui seront versées par les filiales en devise locale à leur maison-mère ILOG S.A. au titre de transactions réalisées par ces filiales avec des tiers. Des contrats d'achat ou de vente de devises à terme et des options sont utilisés pour couvrir l'exposition aux risques de change.

La mise en œuvre d'une comptabilité de couverture requiert, selon IAS 39, de démontrer et documenter l'efficacité de la relation de couverture lors de sa mise en place et tout au long de sa vie. L'efficacité de la couverture sur le plan comptable est vérifiée par le rapport des variations de valeur de l'instrument financier et du sous-jacent couvert, ce rapport devant rester dans une fourchette comprise entre 80 et 125%. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché à la date de clôture sur une ligne distincte Instruments financiers dérivés.

La valeur de marché est établie par référence à des données de marché et selon des modèles de valorisation communément utilisés ; cette valeur est confirmée dans le cas d'instruments complexes par des cotations d'établissements financiers tiers.

Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées :

- en « Gain (perte) net de change et autres » au compte de résultat pour la part efficace de la couverture des créances de dettes inscrites au bilan à la date de clôture ;
- en réserve de réévaluation dans les capitaux propres pour la part efficace de la couverture de flux de trésorerie futurs, ce montant étant transféré en gain/perte net de change lors du dénouement des opérations faisant l'objet de couvertures à concurrence de la part efficace ; en charges financières au compte de résultat pour la part inefficace de la couverture. La valeur temps dans le cadre des contrats d'options est systématiquement considérée comme part inefficace.

### 1.21 Créances clients, autres actifs courants et non courants

Les créances clients sont évaluées pour leur montant net de provisions pour créances douteuses et d'avoirs à établir. Ces estimations sont basées sur l'historique des enregistrements en perte de créances clients, l'analyse des avoirs émis, les créances que l'activité de recouvrement qualifie spécifiquement de douteuses, la maturité des créances clients ainsi que d'autres facteurs portés à la connaissance d'ILOG.

### 1.22 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La Société considère comme équivalents de trésorerie les placements très liquides ayant une échéance de 3 mois au plus à la date d'acquisition, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui présentent un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture.

Les parts de Sicav et Fonds Commun de Placement monétaires ayant une faible sensibilité au risque de taux correspondant à une maturité de 3 mois au plus, une volatilité historique à douze mois proche de zéro et qui ne présentent aucun risque en capital sont enregistrées en équivalents de trésorerie. Les variations de valeur et les intérêts sur les équivalents de trésorerie sont enregistrés en charges et produits financiers.

### 1.23 Actions propres

Les rachats d'actions propres sont comptabilisés au coût d'achat, en déduction des capitaux propres. En cas de cession, le prix de revient des actions cédées est établi selon la méthode du « Premier Entré – Premier Sorti » (FIFO).

Les résultats de cession sont inscrits directement en capitaux propres pour leur montant net d'impôt.

### 1.24 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique, réglementaire ou contractuelle, ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour mettre fin à l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée en charges financières.

### 1.25 Avantages au personnel

Les employés bénéficient de plans de retraite et de couverture sociale au travers des cotisations versées par la Société et/ou

ses employés aux différents organismes sociaux des pays dans lesquels la Société emploie du personnel (régimes à cotisations définies) ou d'indemnités de départ à la retraite qui sont versées aux salariés français en une fois au moment du départ à la retraite (régimes à prestations définies).

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, la Société et/ou ses employés versent des contributions à des compagnies d'assurance privées ou publiques sur une base contractuelle. Lorsque les contributions ont été payées, la Société n'a plus d'autre engagement à payer. Ces contributions sont enregistrées directement en charges.

Les engagements à prestations définies envers les salariés de la Société concernent le régime français d'indemnités de départ en retraite. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

En application d'IAS 19, l'engagement de la Société est déterminé selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés, qui stipule que chaque période de service donne

lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Sont pris en compte dans le calcul de l'engagement le taux d'actualisation, le taux d'évolution des salaires, l'âge de départ en retraite, le taux de rotation du personnel, le mode de départ et des statistiques de mortalité.

Le coût des services passés est comptabilisé en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis aux salariés. Si les droits à prestations sont déjà acquis lors de la modification du plan de retraite, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en charge.

Les écarts actuariels qui proviennent d'une part des changements d'hypothèses actuarielles et d'autre part des écarts d'expérience, sont reconnus en contrepartie des capitaux propres, nets d'impôts différés, conformément à l'option offerte par l'amendement à IAS 19 adopté à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2006.

## Note 2

### ■ Regroupements d'entreprises

Aucun regroupement d'entreprises n'est intervenu sur la période 2007/2008.

## Note 3

### ■ Goodwill

Les mouvements concernant le goodwill ont été les suivants :

Exercice 2007/2008 (en milliers d'euros)	Soldes au 30 juin 2007	Acquisitions	Sorties	Écart de conversion	Soldes au 30 juin 2008
Activité JLoox	758			(3)	755
LogicTools	7 250	0		(1 036)	6 214
<b>TOTAL GOODWILL - NET</b>	<b>8 008</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(1 039)</b>	<b>6 969</b>

Exercice 2006/2007 (en milliers d'euros)	Soldes au 30 juin 2006	Acquisitions	Sorties	Écart de conversion	Soldes au 30 juin 2007
Activité JLoox	755			3	758
LogicTools	0	7 230		20	7 250
<b>TOTAL GOODWILL - NET</b>	<b>755</b>	<b>7 230</b>	<b>0</b>	<b>23</b>	<b>8 008</b>

## Comptes consolidés

Le 2 juillet 2004, ILOG a acquis les droits, la propriété intellectuelle et d'autres actifs de la ligne de produits JLOox pour 1,5 million d'euros à eNGENUITY Technologies Inc., éditeur de logiciels canadien basé à Montréal (transaction réalisée en euros). JLOox est utilisé pour le développement d'applications graphiques avancées. Les fonctionnalités de ce logiciel ont été intégrées dans la gamme de produits ILOG de visualisation. Par ailleurs, la promotion de l'ensemble des produits ILOG a été possible vis-à-vis de la base installée JLOox.

L'acquisition a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises, et l'excès de prix payé sur la juste valeur des actifs identifiables a été comptabilisé lors de l'allocation du prix d'acquisition en goodwill pour 755 milliers d'euros au 30 juin 2005. Ce goodwill reflète les synergies attendues entre JLOox et ILOG. Les actifs identifiables étaient représentés par des immobilisations incorporelles pour un montant de 874 milliers d'euros, essentiellement composés

de logiciels et de listes clients, moins des dettes reconnues pour un montant de 155 milliers d'euros.

Le 11 avril 2007, ILOG a finalisé l'acquisition pour 15,5 millions de dollars U.S. en numéraire (11,5 millions d'euros) de la totalité des titres de LogicTools, fournisseur de solutions pour la planification stratégique de la chaîne logistique. Les activités de LogicTools sont consolidées dans les comptes d'ILOG depuis cette même date.

Le goodwill enregistré correspond aux synergies attendues de l'acquisition, liées à l'expansion de la présence de la Société sur le marché de la chaîne logistique grâce à l'inscription de nouvelles applications logicielles au catalogue de la Société, qui peuvent dorénavant être commercialisées partout dans le monde grâce au réseau de distribution global d'ILOG. Le goodwill a été calculé sur la base d'une allocation du prix d'acquisition qui n'a pas été modifiée depuis l'établissement des comptes consolidés au 30 juin 2007 et se détaille de manière définitive comme suit :

(en milliers d'euros)

Acquisition	Prix payé		Juste valeur des incorporels	Impôt différé passif	Autres actifs acquis (nets)	Goodwill
	Prix d'achat	Frais d'acquisition				
LogicTools	11 160	369	4 698	(1 733)	1 333	7 230

La juste valeur et la durée de vie estimée des actifs incorporels identifiées lors du processus d'allocation du prix d'acquisition sont les suivants :

(en milliers d'euros)

	Juste valeur	Durée de vie
Marques	696	6 ans
Logiciels	2 281	5 ans
Relations clients	1 657	6 ans
Accord de non-concurrence	64	3 ans
<b>TOTAL DES INCORPORELS IDENTIFIÉS AMORTISSABLES</b>	<b>4 698</b>	

Au 31 mars 2008, ILOG a réalisé un test de perte de valeur des goodwill. Ce test n'a pas révélé de perte de valeur. Aucun

événement postérieur à la clôture ne justifie la mise en place de nouveaux tests de dépréciation depuis le 30 juin 2008.

## Note 4

### ■ Immobilisations incorporelles

Les mouvements concernant les immobilisations incorporelles ont été les suivants :

<b>Exercice 2007/2008</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Soldes au 30 juin 2007</b>	<b>Entrées</b>	<b>Regroupement d'entreprises</b>	<b>Sorties</b>	<b>Écart de conversion</b>	<b>Soldes au 30 juin 2008</b>
<b>Immobilisations incorporelles – nettes</b>						
Brevets et autres actifs incorporels identifiés	5 347	679	0	(610)	(1 165)	4 251
Logiciels acquis (hors regroupement d'entreprises)	8 605	236	0	(282)	(540)	8 019
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES – BRUTES</b>	<b>13 952</b>	<b>915</b>	<b>0</b>	<b>(892)</b>	<b>(1 705)</b>	<b>12 270</b>
Amortissement des brevets et autres actifs incorporels identifiés	(2 500)	(1 005)	0	610	176	(2 719)
Amortissement des logiciels	(5 140)	(453)	0	275	491	(4 827)
<b>TOTAL DES AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATION</b>	<b>(7 640)</b>	<b>(1 458)</b>	<b>0</b>	<b>885</b>	<b>667</b>	<b>(7 546)</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES – NETTES</b>	<b>6 312</b>	<b>(543)</b>	<b>0</b>	<b>(7)</b>	<b>(1 038)</b>	<b>4 724</b>
<b>Exercice 2006/2007</b>						
	<b>Soldes au 30 juin 2006</b>	<b>Entrées</b>	<b>Regroupement d'entreprises</b>	<b>Sorties</b>	<b>Écart de conversion</b>	<b>Soldes au 30 juin 2007</b>
<b>Immobilisations incorporelles – nettes</b>						
Brevets et autres actifs incorporels identifiés	3 008	0	2 417	0	(78)	5 347
Logiciels acquis (hors regroupement d'entreprises)	6 133	437	2 281	(11)	(235)	8 605
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES – BRUTES</b>	<b>9 141</b>	<b>437</b>	<b>4 698</b>	<b>(11)</b>	<b>(313)</b>	<b>13 952</b>
Amortissement des brevets et autres actifs incorporels identifiés	(1 938)	(409)	0	(196)	43	(2 500)
Amortissement des logiciels	(4 950)	(388)	0	0	198	(5 140)
<b>TOTAL DES AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATION</b>	<b>(6 888)</b>	<b>(797)</b>	<b>0</b>	<b>(196)</b>	<b>241</b>	<b>(7 640)</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES – NETTES</b>	<b>2 253</b>	<b>(360)</b>	<b>4 698</b>	<b>(207)</b>	<b>(72)</b>	<b>6 312</b>

En septembre 2005, ILOG a versé un montant de 0,5 million d'euros à la société Soft Computing dans le cadre d'un partenariat destiné à promouvoir et à commercialiser exclusivement les produits ILOG BRMS.

Le tableau ci-dessous décrit les immobilisations incorporelles nettes par nature :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 30 juin	
	2008	2007
<b>Immobilisations incorporelles :</b>		
Brevet Soft Computing	225	325
Brevet et listes clients JLoox	94	175
Brevet RTO	66	154
Logiciels	901	1 184
Marques LogicTools	551	664
Logiciels LogicTools	1 732	2 159
Relations clients LogicTools	1 122	1 593
Accord de non-concurrence LogicTools	33	59
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES – NETTES</b>	<b>4 724</b>	<b>6 312</b>

**Note 5**
**■ Immobilisations corporelles**

Les mouvements concernant les immobilisations corporelles ont été les suivants :

<b>Exercice 2007/2008</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Soldes au</b> <b>30 juin 2007</b>	<b>Entrées</b>	<b>Sorties</b>	<b>Écart de</b> <b>conversion</b>	<b>Soldes au</b> <b>30 juin 2008</b>
<b>Immobilisations corporelles – brutes</b>					
Matériel informatique <sup>(a)</sup>	6 916	1 367	(1 494)	(255)	6 534
Mobilier de bureau et autres équipements	2 379	310	(211)	(131)	2 347
Agencements et installations	3 775	257	(29)	(334)	3 669
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS</b> <b>CORPORELLES – BRUTES</b>	<b>13 070</b>	<b>1 934</b>	<b>(1 734)</b>	<b>(720)</b>	<b>12 550</b>
<b>Amortissements</b>					
Matériel informatique <sup>(a)</sup>	(4 821)	(1 262)	1 455	140	(4 488)
Mobilier de bureau et autres équipements	(1 512)	(187)	185	65	(1 449)
Agencements et installations	(846)	(352)	22	29	(1 147)
<b>TOTAL DES AMORTISSEMENTS</b>	<b>(7 179)</b>	<b>(1 801)</b>	<b>1 662</b>	<b>234</b>	<b>(7 084)</b>
<b>IMMOBILISATIONS</b> <b>CORPORELLES – NETTES</b>	<b>5 891</b>	<b>133</b>	<b>(72)</b>	<b>(486)</b>	<b>5 466</b>

<b>Exercice 2006/2007</b>	<b>Soldes au</b> <b>30 juin 2006</b>	<b>Entrées</b>	<b>Sorties</b>	<b>Écart de</b> <b>conversion</b>	<b>Soldes au</b> <b>30 juin 2007</b>
<b>Immobilisations corporelles – brutes</b>					
Matériel informatique	7 044	1 631	(1 596)	(163)	6 916
Mobilier de bureau et autres équipements	2 386	588	(537)	(58)	2 379
Agencements et installations	1 583	2 656	(392)	(72)	3 775
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS</b> <b>CORPORELLES – BRUTES</b>	<b>11 013</b>	<b>4 875</b>	<b>(2 525)</b>	<b>(293)</b>	<b>13 070</b>
<b>Amortissements</b>					
Matériel informatique	(5 524)	(1 011)	1 580	134	(4 821)
Mobilier de bureau et autres équipements	(1 961)	(130)	527	52	(1 512)
Agencements et installations	(1 107)	(184)	413	32	(846)
<b>TOTAL DES AMORTISSEMENTS</b>	<b>(8 592)</b>	<b>(1 325)</b>	<b>2 520</b>	<b>218</b>	<b>(7 179)</b>
<b>IMMOBILISATIONS</b> <b>CORPORELLES – NETTES</b>	<b>2 421</b>	<b>3 550</b>	<b>(5)</b>	<b>(75)</b>	<b>5 891</b>

(a) Le matériel informatique inclut le matériel sous contrat de location financement présenté en Note 7.

## Note 6

## ■ Titres mis en équivalence

Le 25 octobre 2004, la Société a acquis 12,5% des titres de RTO Technologies Incorporation, une société sud coréenne spécialisée dans le développement et la commercialisation de solutions logicielles, pour 386 milliers d'euros (dont un goodwill de 342 milliers d'euros). Cette participation est consolidée par mise en équivalence, ILOG a signé un contrat de distribution pour le logiciel que cette société a développé. ILOG a un siège au Conseil d'administration de RTO.

Le 26 octobre 2006, ILOG a acquis 35% du capital et des droits de vote de la société chinoise Shanghai FirstTech Co., Ltd. (FirstTech), avec un investissement de 1,5 million d'euros. FirstTech, spécialisée dans le développement et la commercialisation de solutions logicielles pour l'industrie et l'assurance, est le partenaire d'ILOG sur le marché chinois depuis 2004. Cette entreprise est consolidée par mise en équivalence.

Le 20 novembre 2006, ILOG a également acquis 33% du capital et des droits de vote de Prima Solutions (Prima), un

fournisseur de plateformes logicielles dans le domaine de l'assurance, basé à Paris. Cet investissement, qui s'élève à 3,4 millions d'euros, a pour objectif de renforcer le partenariat entre les deux entreprises et de soutenir une pénétration plus forte des systèmes de gestion de règles métier (BRMS) d'ILOG sur le marché de l'assurance, grâce à une relation commerciale et technique plus étroite. Cette participation est consolidée par mise en équivalence.

La valeur des titres mis en équivalence, inscrite au bilan, s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Exercice clos au 30 juin 2008</b>
Total des prix d'achat	5 112
Total des frais d'acquisition	139
Quotes-parts cumulées des capitaux propres	(286)
<b>Titres mis en équivalence</b>	<b>4 965</b>

Le détail de ces titres est présenté ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Prix payé</b>		<b>Actif net à la date d'acqui- sition</b>	<b>Goodwill</b>	<b>Actif net au 30 juin 2008</b>	<b>Quote-part de résultat des mises en équi- valence au 30 juin 2008</b>	<b>Quote- part des capitaux propres cumulée au 30 juin 2008</b>	<b>Chiffre d'affaires 2007/ 2008</b>	<b>Résultat net 2007/ 2008</b>	<b>Dividendes encaissés par ILOG S.A.</b>
	<b>Prix d'achat</b>	<b>Frais d'acqui- sition</b>								
Prima Solutions	3 251	119	(515)	3 885	(607)	115	(92)	4 120	349	-
FirstTech	1 475	20	208	1 287	21	(126)	(150)	1 182	(369)	-
RTO	386	0	44	342	23	(25)	(44)	210	(152)	-
<b>TOTAL TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE</b>	<b>5 112</b>	<b>139</b>	<b>(263)</b>	<b>5 514</b>	<b>(563)</b>	<b>(36)</b>	<b>(286)</b>			

Au 31 mars 2008, la Société a réalisé un test de dépréciation sur toutes ses participations en comparant leur valeur recouvrable, quote-part de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'entreprise, à leur

valeur comptable. Les valeurs recouvrables ainsi obtenues sont supérieures aux valeurs nettes comptables au 31 mars 2008.



La valeur recouvrable des participations a été calculée sur la base des prévisions de flux de trésorerie estimés sur une période de cinq ans, préparés par la Direction de la Société à partir de données financières obtenues de ses participations et de données économiques relatives à leurs activités. Les estimations et jugements clés retenus dans les tests de dépréciation effectués en date du 31 mars 2008 sont similaires à ceux utilisés en 2006/2007 et tiennent compte de :

- un taux d'actualisation avant impôts : 16% ;

- un taux de croissance moyen à long terme utilisé pour extrapoler les flux au-delà des ans : 3%.

Les estimations et jugements utilisés lors des tests sont en ligne avec les perspectives économiques et les risques et opportunités des marchés de l'assurance, des semi-conducteurs et d'autres marchés que partage ILOG avec ses participations. ILOG estime que ces estimations et jugements ne sont pas susceptibles de connaître de changement raisonnable et donc de modifier la valeur recouvrable de ses participations.

## Note 7

### ■ Contrats de location financement

Les mouvements concernant les contrats de location financement sont les suivants :

<b>Exercice 2007/2008</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Soldes au 30 juin 2007</b>	<b>Entrées</b>	<b>Sorties</b>	<b>Soldes au 30 juin 2008</b>
<b>Immobilisations en crédit-bail – brutes</b>				
Matériel informatique	2 181	0	0	2 181
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS EN CRÉDIT-BAIL – BRUTES</b>	<b>2 181</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 181</b>
<b>Amortissements</b>				
Matériel informatique	(1 997)	(164)	0	(2 161)
<b>TOTAL DES AMORTISSEMENTS</b>	<b>(1 997)</b>	<b>(164)</b>	<b>0</b>	<b>(2 161)</b>
<b>IMMOBILISATIONS EN CRÉDIT-BAIL – NETTES</b>	<b>184</b>	<b>(164)</b>	<b>0</b>	<b>20</b>

<b>Exercice 2006/2007</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Soldes au 30 juin 2006</b>	<b>Entrées</b>	<b>Sorties</b>	<b>Soldes au 30 juin 2007</b>
<b>Immobilisations en crédit-bail – brutes</b>				
Matériel informatique	2 181	0	0	2 181
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS EN CRÉDIT-BAIL – BRUTES</b>	<b>2 181</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 181</b>
<b>Amortissements</b>				
Matériel informatique	(1 714)	(283)	0	(1 997)
<b>TOTAL DES AMORTISSEMENTS</b>	<b>(1 714)</b>	<b>(283)</b>	<b>0</b>	<b>(1 997)</b>
<b>IMMOBILISATIONS EN CRÉDIT-BAIL – NETTES</b>	<b>467</b>	<b>(283)</b>	<b>0</b>	<b>184</b>

La valeur actualisée des paiements minimaux futurs relatifs aux contrats de location financement est présentée ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 30 juin	
	2008	2007
2008	0	155
2009	12	12
2010	0	0
2011	0	0
<b>TOTAL DES REDEVANCES MINIMALES</b>	<b>12</b>	<b>167</b>
À déduire : effet de l'actualisation	0	2
<b>Valeur actuelle des paiements futurs</b>	<b>12</b>	<b>165</b>

## Note 8

### Autres actifs courants et non courants

Ce poste se compose des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 30 juin	
	2008	2007
Crédit d'impôts recherche	3 604	1 600
Prêts	717	0
Dépôts et cautionnements	554	552
Autres actifs non courants	10	0
<b>Autres actifs non courants</b>	<b>4 885</b>	<b>2 152</b>
Crédit d'impôts recherche	1 910	1 429
Subventions à recevoir	409	1 292
Avances fournisseurs	55	295
Créances fiscales et sociales	426	496
Autres actifs courants	611	942
<b>Autres actifs courants</b>	<b>3 411</b>	<b>4 454</b>

Dans le cadre de l'accord d'achat des actions de Prima Solutions en novembre 2006, ILOG a accepté d'accorder un prêt d'un montant maximal de 1,1 million d'euros, à un taux d'intérêt de 4,5%, qui sera remboursable sur deux ans. Au 30 juin 2008, un montant de 700 milliers d'euros a été prêté, à Prima Solutions en deux versements, l'un de 400 milliers d'euros le 30 novembre 2007, l'autre de 300 milliers d'euros le 3 janvier 2008.

Le crédit d'impôt recherche s'élève globalement à 5,5 millions d'euros au 30 juin 2008 et à 3 millions d'euros

au 30 juin 2007. Ces crédits peuvent être appliqués sur les impôts courants dus en France, ou sont remboursés après un délai de trois ans si la Société se trouve dans une situation de perte fiscale. Cette hausse s'explique par les nouvelles dispositions fiscales de détermination du Crédit d'Impôt Recherche, qui permettent désormais à la société d'estimer de manière fiable, pour les besoins de l'arrêté annuel, le montant de Crédit d'Impôt Recherche à reconnaître dans ses comptes au 30 juin 2008. Dans ce contexte, la société a enregistré pour la première fois au 30 juin 2008 un produit d'impôt de 1,3 million d'euros au titre des six premiers

mois de l'année 2008, en complément du Crédit d'Impôt Recherche de 1,2 million d'euros réclamé aux autorités fiscales au titre de l'année civile 2007.

Aucun crédit d'impôt recherche n'a été utilisé lors des exercices 2008/2007 et 2006/2007 étant donnée la situation

de pertes reportables d'ILOG S.A. La part à long terme du crédit d'impôt recherche a été actualisée.

Le poste subventions à recevoir concerne des subventions d'exploitation qui vont être versées par le gouvernement français et l'Europe pour financer notamment les activités de recherche du groupe.

## Note 9

### ■ Instruments financiers et gestion des risques de marché

#### 9.1 Présentation des instruments financiers au bilan

Les tableaux ci-dessous présentent une ventilation des actifs et passifs financiers comptabilisés au bilan selon les catégories d'évaluation définies par la norme IAS 39 Instruments financiers, comptabilisation et évaluation. En

complément des principes comptables appliqués par ILOG décrits en Note 1, il convient de préciser que la juste valeur peut être considérée comme proche de la valeur de marché, celle-ci étant définie comme le prix qu'un tiers informé agissant librement serait prêt à verser ou recevoir pour l'actif ou le passif concerné ;

(en milliers d'euros)	Exercice clos au 30 juin 2008								
	Note	Valeur au bilan	Juste valeur	Prêts et créances	Actifs disponibles à la vente	Instruments dérivés	Variation de valeur par résultat	Dettes au coût amorti	Autres et non financiers
<b>Actifs :</b>									
Autres actifs non courants	8	4 885	4 885	4 885	-				
Clients et comptes rattachés	10	26 237	26 237	26 237	-				
Autres actifs courants	8	3 411	3 411	3 356	-				55
Instruments financiers dérivés	9	536	536		-	536			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	47 114	47 114		-		47 114		
<b>TOTAL</b>		<b>82 183</b>	<b>82 183</b>	<b>34 478</b>	<b>-</b>	<b>536</b>	<b>47 114</b>	<b>0</b>	<b>55</b>
<b>Passifs :</b>									
Dettes financières non courantes	13	0	0		-			0	
Fournisseurs et comptes rattachés		7 003	7 003		-			7 003	
Dettes sociales et fiscales		11 639	11 639		-			11 639	
TVA à payer		1 462	1 462		-			1 462	
Dettes financières courantes	13	12	12		-			12	
Instruments financiers dérivés	9	27	27		-	27			
<b>TOTAL</b>		<b>20 143</b>	<b>20 143</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>27</b>	<b>0</b>	<b>20 116</b>	<b>0</b>

Comptes consolidés

## Exercice clos au 30 juin 2007

(en milliers d'euros)	Note	Valeur au bilan	Juste valeur	Prêts et créances	Actifs disponibles à la vente	Instruments dérivés	Variation de valeur par résultat	Dettes au coût amorti	Autres et non financiers
<b>Actifs :</b>									
Autres actifs non courants	8	2 152	2 152	2 152	-				
Clients et comptes rattachés	10	33 239	33 239	33 239	-				
Autres actifs courants	8	4 454	4 454	4 159	-				295
Instruments financiers dérivés	9	99	99		-	99			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	40 781	40 781		-		40 781		
<b>TOTAL</b>		<b>80 725</b>	<b>80 725</b>	<b>39 550</b>	<b>-</b>	<b>99</b>	<b>40 781</b>	<b>0</b>	<b>295</b>
<b>Passifs :</b>									
Dettes financières non courantes	13	12	12		-			12	
Fournisseurs et comptes rattachés		7 199	7 199		-			7 199	
Dettes sociales et fiscales		11 839	11 839		-			11 839	
TVA à payer		1 810	1 810		-			1 810	
Dettes financières courantes	13	153	153		-			153	
Instruments financiers dérivés	9	7	7		-	7			
<b>TOTAL</b>		<b>21 020</b>	<b>21 020</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>21 013</b>	<b>0</b>

## 9.2 Risque de taux

La Société a des dettes financières négligeables composées exclusivement d'engagements de crédit-bail en fin de vie (voir les Notes 7 et 13).

Les actifs financiers de la Société sont composés d'équivalents de trésorerie, essentiellement des certificats de dépôts et des billets de trésorerie, qui ne présentent pas de risque significatif de variation de valeur en cas de variation des taux d'intérêt et qui peuvent être convertis en trésorerie à tout moment (voir la Note 11 ci-après).

## 9.3 Risque de change

La Société opère à l'international et une partie significative de son activité est réalisée en devises autres que l'euro, monnaie

d'établissement des états financiers pour sa communication sur Eurolist d'Euronext Paris. Afin de limiter l'impact des fluctuations des taux de change, la Société souscrit des instruments financiers dérivés de couverture pour se protéger de l'évolution défavorable de ces devises sur ses transactions futures entre la maison-mère et ses filiales. Toutes les activités de couverture de la Société sont effectuées et gérées par la maison-mère.

La Société détient des instruments financiers dérivés uniquement dans un but de couverture, afin de réduire son exposition au risque de taux de change sur ses transactions prévues avec ses filiales dans des devises autres que l'euro. Ces instruments financiers sont composés de ventes à terme de devises et d'options de change.

Le tableau suivant présente une synthèse des instruments financiers pour les exercices clos les 30 juin 2008 et 2007 :

(en milliers d'euros)	Exercice clos au 30 juin 2008				
	Position couverte	Instruments financiers (Actifs)	Instruments financiers (Passif)	Impact résultat	Réserve de réévaluation
<b>Couvertures des comptes intra-groupes :</b>					
Contrat de vente à terme de dollars U.S. en euros	0	0	0	0	
Contrat d'options d'achat ou de vente de dollars U.S. en euros	0	0	0	0	
Contrat de vente à terme d'autres devises en euros	345	3	0	3	
<b>TOTAL</b>	<b>345</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	
<b>Couvertures des transactions intra-groupes futures :</b>					
Contrat de vente à terme de dollars U.S. en euros	5 120	402	0	10	391
Contrat d'options d'achat ou de vente de dollars U.S. en euros	3 711	121	27	5	90
Contrat de vente à terme d'autres devises en euros	210	10	0	4	6
<b>TOTAL</b>	<b>9 041</b>	<b>533</b>	<b>27</b>	<b>19</b>	<b>487</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9 386</b>	<b>536</b>	<b>27</b>	<b>22</b>	<b>487</b>
Contrat vente d'options de vente de dollars U.S. en euros	3 711				
Contrat achat d'options d'achat de dollars U.S. en euros	2 093				

(en milliers d'euros)	Exercice clos au 30 juin 2007				
	Position couverte	Instruments financiers (Actifs)	Instruments financiers (Passif)	Impact résultat	Réserve de réévaluation
<b>Couvertures des comptes intra-groupes :</b>					
Contrat de vente à terme de dollars U.S. en euros	2 143	74	0	74	
Contrat d'options d'achat ou de vente de dollars U.S. en euros	0	0	0	0	
Contrat de vente à terme d'autres devises en euros	267	10	0	10	
<b>TOTAL</b>	<b>2 410</b>	<b>84</b>	<b>0</b>	<b>84</b>	
<b>Couvertures des transactions intra-groupes futures :</b>					
Contrat de vente à terme de dollars U.S. en euros	1 740	2	0	(2)	4
Contrat d'options d'achat ou de vente de dollars U.S. en euros	1 666	7	(7)	(1)	0
Contrat de vente à terme d'autres devises en euros	64	6	0	1	5
<b>TOTAL</b>	<b>3 470</b>	<b>15</b>	<b>(7)</b>	<b>(2)</b>	<b>9</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 880</b>	<b>99</b>	<b>(7)</b>	<b>82</b>	<b>9</b>

Ces instruments financiers ont une date de maturité inférieure à un an. La Société estime que le risque sur ces instruments financiers est minime car elle travaille avec des banques ou institutions financières françaises de premier rang. Ces instruments financiers ont une efficacité de 100%.

La juste valeur des instruments apparaît sur des lignes distinctes au bilan en « Instruments financiers dérivés » comme actifs et passifs courants compte tenu de leur maturité.

La Société n'utilise pas d'instruments financiers à des fins spéculatives.

Au 30 juin 2008, les comptes intra-groupes s'élevaient à 412 milliers d'euros exprimés en dollars U.S. et à un montant net de 1 378 milliers d'euros exprimés dans les autres devises (dollars Singapouriens et australiens, en livres sterling britanniques, en yuans chinois et en yens japonais). Compte tenu des couvertures mentionnées ci-dessous et concernant les devises autres que le dollar U.S., la position nette non couverte au 30 juin 2008 s'élève à 1 033 milliers d'euro.

Au 30 juin 2008, les couvertures des transactions intra-groupes futures portent principalement sur le dollar. L'engagement couvert par des ventes à terme est de 8 071 milliers de dollars, l'engagement couvert par des options d'achat de 5 850 milliers de dollars dont 3 300 milliers de dollars dans le cadre d'options de ventes assorties d'options d'achats symétriques. Ces couvertures concernent donc des transactions dont le montant maximal est de 14 millions de dollars. À titre indicatif, la Société estime à ce jour que le montant total des transactions intra-groupes à couvrir sur l'exercice 2008/2009 est de 17 millions de dollars U.S.

La part enregistrée en réserves de réévaluation au 30 juin 2007 pour un montant de 9 milliers d'euros a été enregistrée en compte de résultat lors de l'exercice au 30 juin 2008 lors du dénouement des opérations faisant l'objet de couvertures, car ces instruments avaient une maturité de moins de 12 mois. Les instruments financiers figurant au bilan au 30 juin 2008 ont une maturité de moins de 12 mois.

#### 9.4 Risque de liquidité

La Société dispose au 30 juin 2008 de trésorerie et d'équivalents de trésorerie mobilisables à court terme dont les montants dépassent très significativement ses dettes

financières constituées essentiellement d'engagements de crédit-bail. La Société ne présente donc pas de risque de liquidité significatif.

#### 9.5 Risque de crédit

Les actifs financiers sur lesquels la Société encourt un risque de crédit sont principalement la trésorerie et équivalents de trésorerie, ainsi que les créances clients.

La Société a mis en place une politique de gestion de la trésorerie avec pour objectif de limiter ses placements à des instruments financiers à court terme et à faible risque. La trésorerie de la Société est principalement libellée en euros et concentrée essentiellement dans deux grandes banques françaises : Calyon et Société Générale.

La Société commercialise ses produits auprès d'une clientèle variée en Europe, aux États-Unis et en Asie. La Société évalue périodiquement le risque crédit et la situation financière de ses clients, et provisionne les pertes potentielles sur créances non recouvrables. Le montant de ces pertes et l'exposition nette sont restés dans les limites anticipées par la Direction pour l'exercice 2007/2008. La Société considère qu'il n'y a pas de concentration significative du risque de crédit dans le Groupe. La Société ne demande généralement pas de garantie, mais peut en exiger dans certaines circonstances. Durant l'exercice 2007/2008, IBM et SAP A.G. ont représenté les deux clients les plus importants de la Société avec, respectivement, 2,6% et 2,3% du chiffre d'affaires consolidé. Lors des exercices 2006/2007 et 2005/2006, le client le plus important était SAP A.G., qui représentait 3% et 3,3%, respectivement, du chiffre d'affaires consolidé. Durant ces mêmes trois exercices, les quatre plus gros clients suivants ont représenté globalement 7,3%, 6,4% et 6,5% du chiffre d'affaires consolidé, et les cinq suivants approximativement 4,1%, 4,6% et 4,8%.

## Note 10

### Comptes clients et comptes rattachés

Les comptes clients comportent des créances relatives à des parties liées pour un montant total de 147 milliers d'euros au 30 juin 2008 (voir Note 21). Elles ne portent pas intérêt et sont en général payables à échéance de 30 à 90 jours.

Au 30 juin 2008, des créances clients d'une valeur nominale de 389 milliers d'euros ont été totalement dépréciées.

La société effectue une revue de son portefeuille de créances clients de manière à identifier les soldes présentant des risques de non-recouvrement soit du fait de litiges avec les clients, de la dégradation de leur santé financière ou de retards de paiements importants.

Les mouvements de provisions pour dépréciation des créances se détaillent comme suit :

(en milliers d'euros)

	<b>Dépréciations des créances clients</b>
<b>Au 30 juin 2006</b>	<b>377</b>
Dotations de l'exercice	498
Reprises utilisées (pertes sur créances irrécouvrables)	(31)
Écart de conversion	(8)
<b>Au 30 juin 2007</b>	<b>836</b>
Dotations de l'exercice	141
Reprises utilisées (pertes sur créances irrécouvrables)	(414)
Reprises non utilisées	(126)
Écart de conversion	(48)
<b>Au 30 juin 2008</b>	<b>389</b>

Au 30 juin, l'échéancier des créances est résumé ci-après :

(en milliers d'euros)

	Total	Non échues et non dépréciées	Échues et non dépréciées				
			< 30 jours	30-60 jours	60-90 jours	90-120 jours	> 120 jours
<b>Au 30 juin 2008</b>	<b>26 626</b>	<b>18 258</b>	<b>4 862</b>	<b>2 539</b>	<b>391</b>	<b>178</b>	<b>398</b>
<b>Au 30 juin 2007</b>	<b>34 075</b>	<b>16 350</b>	<b>14 020</b>	<b>1 599</b>	<b>1 413</b>	<b>113</b>	<b>579</b>



**Note 11****Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués des éléments suivants :

(en milliers d'euros)

	Exercice clos le 30 juin	
	2008	2007
Trésorerie	17 376	10 308
SICAVs et Fonds commun de placement	155	6 480
Certificats de dépôts	12 202	3 225
Bons du trésor	3 535	13 237
Billet de trésorerie	13 846	7 531
<b>Équivalents de trésorerie</b>	<b>29 738</b>	<b>30 473</b>
<b>TOTAL TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>47 114</b>	<b>40 781</b>

La trésorerie inclut 281 milliers d'euros en compte bloqué en garantie d'une location.

Les produits financiers constatés dans le compte de résultat proviennent essentiellement des intérêts financiers sur la trésorerie et équivalents de trésorerie.

**Note 12****Capitaux propres**

Au 30 juin 2008, le nombre d'actions de la société ILOG S.A. en circulation s'élève à 19 208 848 actions. Il s'agit d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro par action.

La Société gère son capital dans le cadre d'une politique financière équilibrée destinée à assurer un accès aux marchés de capitaux pour investir dans des projets créateurs de valeur et à accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action. Aucun changement de politique de gestion du capital n'est intervenu au cours des exercices fiscaux 2007/2008 et 2006/2007.

**12.1 Réserve de réévaluation**

La Société dispose d'instruments financiers dérivés destinés à couvrir son exposition au risque de taux de change sur les transactions futures. Tous ces instruments dérivés sont alors enregistrés au bilan à leur juste valeur. Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie,

la variation de valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée en réserve de réévaluation. En revanche, la variation de la valeur de la partie inefficace du dérivé est enregistrée directement en produit ou charge financière. Lors du dénouement des opérations faisant l'objet de couvertures, l'effet de la réévaluation de l'instrument est enregistré en compte de résultat dans le compte Gain (perte) net de change à concurrence de la part efficace.

**12.2 Droits préférentiels de souscription**

Les actionnaires disposent d'un droit préférentiel de souscription lors de chaque augmentation de capital, au prorata de leur participation. Les actionnaires peuvent renoncer à ce droit sous certaines conditions lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire. En l'absence de renonciation préalable, les droits préférentiels sont négociables pendant la période de souscription.

### 12.3 Dividendes

Des dividendes peuvent être distribués par prélèvement sur les réserves en conformité avec les dispositions de la loi française et les Statuts de la Société. La Société n'a distribué aucun dividende depuis sa création. Le report à nouveau et les autres réserves distribuables dans les comptes sociaux se montent à 14 893 milliers d'euros au 30 juin 2008, avant affectation du résultat de l'exercice 2007/2008 s'élevant à 294 milliers d'euros. Toute distribution de dividende serait effectuée en euros.

### 12.4 Actions propres

L'Assemblée Générale du 29 novembre 2007 a autorisé un nouveau programme de rachat d'actions, qui a été publié sur le site de l'AMF et sur celui de la Société. La Société procède à des rachats d'actions dans le cadre des objectifs de ce programme : échange lors de croissance externe, attribution aux salariés, annulation et liquidité du marché d'action. Dans le cadre de ce dernier objectif, ILOG a signé le 10 avril 2006 un contrat de liquidité avec Oddo Corporate Finance limité à ses actions engagées sur l'Eurolist d'Euronext Paris. Ce contrat court jusqu'au 31 décembre 2008, puis est renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de 12 mois. Il est conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 22 mars 2005. Ce contrat a été résilié le 5 septembre 2008.

ILOG avait alloué un million d'euros à ce contrat. Au 30 juin 2008, la Société avait racheté un total net de 822 798 actions propres conformément à son programme de rachat d'actions à un prix moyen depuis 2005 de 10,22 euros, soit un montant total de 8,4 millions d'euros, dont 739 909 actions propres directement rachetées et un total net de 82 889 actions propres rachetées au titre du contrat de liquidité. Ces actions propres sont comptabilisées à leur coût d'achat en diminution des capitaux propres.

### 12.5 Options, bons de souscription d'actions, actions gratuites et plans d'actionnariat salariés

#### Plans d'options de souscription d'actions

Des options de souscription d'actions ont été attribuées aux salariés dans le cadre des plans d'options 1996, 1998, 2001 et 2004 de la Société. D'une manière générale et sauf disposition contraire, les Plans 1996, 1998, 2001 et 2004 prévoient que les options expirent au plus tard 10 ans après

leur attribution (ou 7 ans moins un jour pour les bénéficiaires salariés au Royaume-Uni).

Ces plans prévoient que les droits relatifs à un quart des actions attribuées soient acquis après une période de 12 mois, et qu'un quarante huitième s'acquiert ensuite chaque mois pendant les trois années suivantes tant que le bénéficiaire reste employé par la Société. Ils prévoient également, sauf disposition contraire, qu'un bénéficiaire mettant fin à son contrat de travail avec la Société pourra uniquement exercer les options exerçables à la date à laquelle son contrat de travail prend fin et aura le droit d'exercer ces options durant un délai de trois mois uniquement.

Par exception, les bénéficiaires, résidents fiscaux français à la date d'attribution des options, pourront exercer leur droit de souscrire ou d'acquérir des actions jusqu'à l'expiration de leurs options, en contrepartie de l'indisponibilité de vente des actions pendant cinq ans. D'une manière générale, en cas de décès d'un bénéficiaire titulaire d'un contrat de travail en vigueur de la Société, ou dans les trois mois qui suivent la fin de son activité de salarié, les options de souscription d'actions qu'il détenait pourront être exercées durant un délai de six mois après son décès ou la fin de son contrat de travail, dans la mesure où le droit d'exercer l'option était effectivement acquis au moment du décès ou de la fin du contrat de travail. Une option ne peut être transférée que par dévolution successorale.

Le prix de souscription des actions nouvelles ou d'achat des actions existantes est égal au cours de clôture de l'action ILOG sur Eurolist d'Euronext Paris le jour de Bourse précédant le jour où les options sont attribuées, sans pouvoir être inférieur ni à 80% de la moyenne des cours cotés de l'action sur Eurolist d'Euronext Paris aux 20 séances de Bourse précédant ce jour, ni à 80% du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L. 225-208 et/ou L. 225-209 du Code de commerce.

Conformément à la loi du 27 décembre 1996, telle que modifiée par la loi du 2 juillet 1998, la Société serait tenue de payer les charges sociales françaises et certaines taxes assises sur les salaires sur la différence entre le prix d'exercice d'une option et la valeur de marché des actions sous-jacentes à la date d'exercice des options en cas de cession ou de conversion au porteur des actions, souscrites par exercice d'options de souscription d'actions attribuées après le 1<sup>er</sup> janvier 1997, avant l'expiration d'un délai de 5 ans après la date d'attribution des dites options à un bénéficiaire assujetti aux charges sociales en France au moment de l'attribution des options.

## Comptes consolidés

Afin d'éviter ces charges sociales, les dispositions des plans prévoient que toutes les actions à provenir de l'exercice des options attribuées par la Société à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1997 à des bénéficiaires résidents français assujettis aux charges sociales en France à la date d'attribution ne peuvent être cédées ou mises au porteur avant le cinquième anniversaire de la date d'allocation des options sans autorisation expressément écrite de la Société (la période d'indisponibilité applicable aux actions obtenues par l'exercice des options étant limitée à 3 ans à compter de la levée des options). De plus, conformément à la loi du 2 juillet 1998, le bénéficiaire et la Société sont exemptés des charges sociales, si les options ont été attribuées avant le 1<sup>er</sup> janvier 1997, exercées après le 1<sup>er</sup> avril 1998 et pourvu que la Société n'ait pas plus de 15 années d'existence au moment de l'attribution des dites options. Pour les options attribuées

à partir du 27 avril 2000 et en application de la loi du 15 mai 2001, la période d'indisponibilité est réduite à 4 ans.

La Société n'a pas constitué de provision pour charges sociales dont elle pourrait être redevable à raison d'options attribuées au 30 juin 2008 car il est impossible d'estimer le montant de ces charges puisqu'il dépend de la valeur future des actions de la Société et du moment auquel le salarié exerce des options et cède ou convertit au porteur les actions en résultant. En outre, la Société considère que cette charge est peu probable en raison de son contrôle sur l'attribution d'exceptions aux dispositions du plan et du traitement fiscal défavorable pour les salariés résultant de l'exercice d'options et de la cession ou mise au porteur des actions avant l'expiration de la période d'indisponibilité.

Une synthèse de l'activité des plans d'options est présentée ci-dessous :

	<b>Actions disponibles pour attributions futures</b>	<b>Options attribuées et en circulation</b>	<b>Prix d'exercice moyen pondéré</b>
	(en milliers)	(en milliers)	(en euros)
<b>Solde au 30 juin 2005</b>	<b>951</b>	<b>5 083</b>	<b>15,25</b>
Options attribuées	(35)	35	13,07
Options exercées	-	(495)	6,55
Options annulées	54	(54)	25,21
Plan clôturé	(180)	-	-
<b>Solde au 30 juin 2006</b>	<b>790</b>	<b>4 569</b>	<b>16,05</b>
Options attribuées	(58)	58	9,59
Options exercées	-	(516)	5,68
Options annulées	-	(94)	19,86
<b>Solde au 30 juin 2007</b>	<b>732</b>	<b>4 017</b>	<b>17,20</b>
Options autorisées	1 000	-	-
Options attribuées	(206)	206	-
Options exercées	-	(138)	5,62
Options annulées	39	(438)	14,46
Plan clôturé	(29)	-	15,03
<b>Solde au 30 juin 2008</b>	<b>1 536</b>	<b>3 647</b>	<b>17,46</b>

Au 30 juin 2008 et au 30 juin 2007 respectivement 3 423 252 et 3 874 696 des options en circulation pouvaient être exercées aux prix moyens pondérés respectifs de 18,04 euros et 17,45 euros. Les prix d'exercice des options en circulation au 30 juin 2008 allaient de :

	Options attribuées et en circulation			Options exerçables	
	Nombre d'actions au 30 juin 2008	Durée de vie contractuelle restante	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'actions au 30 juin 2008	Prix d'exercice moyen pondéré
	(en milliers)	(ans)	(en euros)	(en milliers)	(en euros)
0 à 5,15	7	4,1	2,95	7	2,95
5,16 à 10,30	2 159	2,7	7,79	1 947	7,73
10,31 à 15,45	471	5,3	11,22	459	11,17
15,46 à 36,05	41	2,6	25,02	41	25,02
36,06 à 41,20	757	2,3	39,21	757	39,21
46,35 à 51,50	212	2,0	51,18	212	51,18
	<b>3 647</b>	<b>2,9</b>	<b>17,46</b>	<b>3 423</b>	<b>18,04</b>

Au 30 juin 2008, 223 753 options de souscription d'actions demeurent non acquises. La charge de personnel non encore reconnue, liée aux actions non acquises s'élevait à 583 milliers d'euros, et sera comptabilisée sur une durée moyenne pondérée respective de 1,5 an.

#### Bons de souscription d'actions

Des bons de souscription ont été attribués en faveur d'administrateurs non dirigeants et de membres du Comité scientifique. Ces bons de souscription peuvent être exercés à n'importe quelle date, et ce durant les 5 années suivant la date d'attribution.

Une synthèse des bons de souscription est présentée ci-dessous :

	Bons de souscription émis et en circulation	Prix moyen d'exercice
	(en milliers)	(en euros)
<b>Solde au 30 juin 2005</b>	<b>356</b>	<b>19,16</b>
Bons de souscription émis	56	12,37
Bons de souscription exercés	(42)	8,78
Bons de souscription annulés	(120)	37,27
<b>Solde au 30 juin 2006</b>	<b>250</b>	<b>10,69</b>
Bons de souscription émis	64	9,17
Bons de souscription exercés	(4)	4,47
Bons de souscription annulés	(64)	12,95
<b>Solde au 30 juin 2007</b>	<b>246</b>	<b>9,81</b>
Bons de souscription émis	64	8,07
Bons de souscription exercés	(8)	4,47
Bons de souscription annulés	(48)	8,02
<b>Solde au 30 juin 2008</b>	<b>254</b>	<b>9,88</b>

## Comptes consolidés

Au 30 juin 2008, 2007 et 2006, tous les bons de souscription émis et en circulation étaient exerçable à un prix moyen pondéré de 9,88 euros, 9,81 euros et 10,69 euros respectivement. Les prix d'exercice pour les bons de souscription émis se détaillent comme suit au 30 juin 2008 :

Bons de souscription émis et en circulation			
	Nombre d'actions au 30 juin 2008	Durée de vie contractuelle restante	Prix d'exercice moyen pondéré
	(en milliers)	(ans)	(euros)
5,16 à 10,30	158	3,1	8,89
10,31 à 15,45	96	1,4	11,50
	<b>254</b>	<b>2,5</b>	<b>9,88</b>

**Actions gratuites**

L'Assemblée Générale du 29 novembre 2005 a donné l'autorisation au Conseil d'administration d'attribuer aux salariés et à certains dirigeants et mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce des actions gratuites, nouvelles et/ou existantes à hauteur de 4% du capital social de la Société. Les salariés concernés sont des salariés de la Société ou de ses filiales, peuvent être des membres du Comité de direction, et ne doivent pas détenir plus de 10% du capital de la Société. L'attribution d'actions gratuites devient définitive le 24e mois suivant la

date d'attribution à hauteur de 24/60e du nombre d'actions attribuées à chaque bénéficiaire et chaque mois entre le 25e et le 60e mois suivant la date d'attribution, à hauteur d'1/60e du nombre d'actions attribuées à chaque bénéficiaire. À l'issue de son attribution définitive, chaque action fera l'objet d'une période de conservation obligatoire de deux ans. Le Conseil d'administration du 30 novembre 2006, conformément à ces dispositions, et suivant l'autorisation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 29 novembre 2005, a attribué un total de 351 000 actions gratuites ILOG. Au cours de l'exercice 2007/2008, 53 000 actions gratuites supplémentaires ont été attribuées par le Conseil d'administration.

Une synthèse de l'activité du plan d'actions gratuites est présentée ci-dessous :

	Actions gratuites émises et en circulation	Prix moyen d'exercice
	(en milliers)	(en euros)
<b>Solde au 30 juin 2006</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>
Actions gratuites émises	351	0,00
Actions gratuites annulées	(4)	0,00
<b>Solde au 30 juin 2007</b>	<b>347</b>	<b>0,00</b>
Actions gratuites émises	53	0,00
Actions gratuites annulées	(42)	0,00
<b>Solde au 30 juin 2008</b>	<b>358</b>	<b>0,00</b>

Au 30 juin 2008 et 2007, aucune attribution d'actions gratuites n'est encore définitive.

Au 30 juin 2008, la charge de personnel non encore reconnue liée aux actions non acquises s'élève à 1 482 milliers d'euros et sera comptabilisée sur une durée moyenne pondérée de 1,58 an.

**Plans d'actionnariat salariés**

Selon les termes du plan d'actionnariat des salariés de la Société, les employés peuvent acheter les actions de la Société à un prix déterminé directement retenu sur leur paie, ou via des contributions lors d'une période d'ouverture. En décembre 2003, les actionnaires de la Société ont autorisé l'émission d'un maximum de 1 000 000 actions au titre de ces plans. Aucune action n'a été émise aux 30 juin 2008, 2007 et 2006.

Lors de l'Assemblée Générale du 29 novembre 2007, les actionnaires ont clos leur précédente autorisation en contrepartie d'une nouvelle autorisation d'émettre un maximum de 100 000 actions, uniquement dans le cadre du Plan français d'Épargne Entreprise. Au 30 juin 2008, cette autorisation n'a pas été utilisée.

**Valeur des options et des bons de souscription d'actions attribués**

Conformément à l'exemption prévue par la norme IFRS 1 Première adoption des normes financières internationales, seules les attributions d'options de souscription d'actions et de bons de souscription d'actions effectuées après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis

au 1<sup>er</sup> janvier 2005 sont évaluées et comptabilisées. Les attributions antérieures au 7 novembre 2002 ne sont ni évaluées ni comptabilisées.

La période d'acquisition des droits s'étale pour les options de souscriptions sur 4 ans à compter de la date d'attribution, avec une tranche de 25% exerçable après un an, puis 1/48 par mois pendant les 3 années suivantes. Les options de souscription d'actions émises par la Société expirent en général au terme de 10 ans à compter de la date d'attribution (7 ans pour les salariés au Royaume Uni). Pour les bons de souscription d'actions accordés aux administrateurs, l'acquisition des droits est immédiate. Les bons de souscriptions d'actions expirent en général au terme de 5 ans à compter de la date d'attribution.

La juste valeur des options et bons de souscription d'actions est déterminée selon la méthode binomiale avec les hypothèses suivantes :

	Exercice clos le 30 juin	
	2008	2007
Volatilité prévisionnelle du prix du marché	51%	57%
Dividendes attendus	-	-
Taux d'intérêt sans risque	4% et 4,3%	3,7%
Taux de rotation du personnel (avant et après acquisition des droits)	1% à 5%	1% à 5%
Valeur moyenne des options et bons de souscription d'actions (en euros)	4,2	4,9 et 5,4
Valeur moyenne des actions gratuites (en euros)	8,0	9,6
Durée de vie moyenne pondérée estimée (années)	6,7	5,4

La volatilité prévisionnelle du prix du marché est calculée sur une base pondérée de statistiques historiques allant d'un à dix ans.

La charge de personnel comptabilisée au titre des attributions d'options et des actions gratuites s'élève à 1 545 milliers d'euros pour l'exercice clos au 30 juin 2008 contre 1 154 milliers d'euros au 30 juin 2007. Cette charge a été

allouée aux différents postes du compte de résultat suivant le département d'affectation du bénéficiaire selon les mêmes principes que pour l'allocation des autres charges de personnel. Au titre des bons de souscription d'actions, la charge comptabilisée comprend 231 milliers d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2008 contre 304 milliers d'euros au 30 juin 2007, et figure en frais généraux et administratifs dans le compte de résultat.

**Note 13****■ Dettes financières**

Les dettes financières de crédit-bail, décomposées en part courante et non courante :

(en milliers d'euros)

	Exercice clos le 30 juin	
	2008	2007
<b>Dettes financières non courantes</b>		
Part à long terme des contrats de location financement	0	12
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES</b>	<b>0</b>	<b>12</b>
<b>Dettes financières courantes</b>		
Part à court terme des contrats de location financement	12	153
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES COURANTES</b>	<b>12</b>	<b>153</b>

**Note 14****■ Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges se composent des éléments suivants, répartis en courants et non courants :

(en milliers d'euros)

	Soldes au 30 juin 2007	Dotations	Reprises (provision utilisée)	Effets actuariels des régimes à prestations définies	Effet de l'actualisation	Soldes au 30 juin 2008
Provision pour engagement de retraite (Note 15)	1 690	178	(8)	198	79	2 137
<b>TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES NON COURANTES</b>	<b>1 690</b>	<b>178</b>	<b>(8)</b>	<b>198</b>	<b>79</b>	<b>2 137</b>
Indemnités de départ et risques sociaux	200	308	(200)			308
Provisions pour retenues à la source	188		(126)			62
Autres	23	8	(23)			8
<b>TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES COURANTES</b>	<b>411</b>	<b>316</b>	<b>(349)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>378</b>

Ces dotations et reprises de provisions sont enregistrées en résultat opérationnel et financier pour la part des intérêts des engagements sociaux. Les reprises de l'exercice relatives à des provisions utilisées compensent les charges encourues.



## Note 15

### ■ Avantages au personnel

Les employés bénéficient de plans de retraite et de couverture sociale financés par l'État des pays de chaque entité juridique du Groupe, par l'intermédiaire de la Société, au travers de cotisations versées durant l'activité de ses employés au sein de la Société, calculées sur la base des rémunérations des employés et de leur ancienneté.

Dans le cas de plans à contributions définies, la Société verse des contributions à des compagnies d'assurance privées ou publiques sur une base contractuelle. Lorsque les contributions ont été versées, la Société n'a plus d'autre engagement à payer. Dans certains cas, les employés peuvent eux-mêmes contribuer à ce financement.

La filiale américaine de la Société a mis en place un plan à cotisations définies de type 401 (k) couvrant les employés éligibles. Les participants peuvent verser un pourcentage de leur rémunération annuelle dans la limite d'un montant annuel maximal fixé par l'*Internal Revenue Service*. La Société

abonde 0,25 dollar pour chaque dollar versé par le salarié sur son 401 (k) dans une limite maximale de 625 dollars par trimestre et par personne. L'abondement net versé au plan par la filiale américaine s'élève à 433 milliers de dollars (294 milliers d'euros) en 2007/2008, et à 412 milliers de dollars (305 milliers d'euros) en 2006/2007.

Les engagements envers les salariés de la Société concernent essentiellement le régime français d'indemnités de départ en retraite, ainsi que les médailles du travail, régimes à prestations définies. Les indemnités de départ en retraite sont déterminées en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération des salariés au moment du départ à la retraite. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite. Ils sont provisionnés sur la base d'hypothèses et de calculs actuariels (méthode des unités de crédit projetées). La dette correspondante n'est pas couverte pas des fonds et est incluse dans les provisions pour risques et charges non courantes.

Les différentes hypothèses retenues pour le calcul de la provision au 30 juin 2008 et 2007 sont les suivantes :

	Exercice clos le 30 juin	
	2008	2007
Taux d'actualisation	5,50%	4,75%
Taux d'augmentation des salaires	3,00%	3,50%
Âge de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Durée moyenne de travail restant	23,9 ans	24,8 ans

Sont pris également en compte les éléments suivants :

- mode de départ en retraite :
  - mise à la retraite pour les salariés qui partent en retraite après 65 ans,
  - départ volontaire pour les salariés qui partent en retraite avant 65 ans ;
- tables de mortalité : TH/TF 2000-2002.

## Comptes consolidés

Les différentes composantes de la charge d'indemnité de départ à la retraite sont les suivantes :

(en milliers d'euros)

	Exercice clos le 30 juin	
	2008	2007
Coût des services rendus au cours de l'exercice	178	151
Charge d'intérêts	79	58
<b>Charge d'indemnité de départ à la retraite</b>	<b>257</b>	<b>209</b>

L'évolution de l'engagement pour indemnité de départ à la retraite au bilan est la suivante :

(en milliers d'euros)

	Exercice clos le 30 juin	
	2008	2007
Engagement total comptabilisé à l'ouverture de l'exercice	1 690	1 333
Coût des services rendus au cours de l'exercice	178	151
Charge d'intérêts	79	58
Pertes actuarielles reconnues dans l'état des produits et charges comptabilisés	198	148
Indemnités de départ en retraite versées	(8)	-
<b>ENGAGEMENT TOTAL COMPTABILISÉ À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>2 137</b>	<b>1 690</b>

La charge prévisionnelle pour l'exercice 2008/2009 s'élève à :

(en milliers d'euros)

	Exercice clos le 30 juin 2009
Coût des services rendus au cours de l'exercice	213
Charge d'intérêts	115
Charge d'indemnité de départ à la retraite	328

Les indemnités de départ en retraite versées pour un montant de 8 milliers d'euros durant l'exercice clos au 30 juin 2008 correspondent au montant qui avait été

provisionné au 30 juin 2007. Aucun départ à la retraite n'est prévu et aucune indemnité ne devrait être versée pour l'exercice 2008/2009.

## Note 16

### ■ Impôts

Le résultat avant impôts se répartit ainsi sur les sociétés du Groupe :

(en milliers d'euros)

	Exercice clos le 30 juin	
	2008	2007
France	(4 298)	1 764
États-Unis	3 398	1 518
Reste du monde	1 507	897
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>607</b>	<b>4 179</b>

La charge/produit d'impôts se répartit ainsi sur les sociétés du Groupe :

(en milliers d'euros)

	Exercice clos le 30 juin	
	2008	2007
<b>Impôt courant :</b>		
France	(39)	(19)
États-Unis	(259)	(17)
Reste du monde	(258)	(213)
<b>(Charge) d'impôt courant</b>	<b>(556)</b>	<b>(249)</b>
<b>Impôt différé :</b>		
France	(463)	630
États-Unis	556	1 287
Reste du monde	(16)	34
<b>(Charge) produit d'impôt différé</b>	<b>77</b>	<b>1 951</b>
<b>Produit d'impôts</b>	<b>(479)</b>	<b>1 702</b>

Au 30 juin 2007, l'impôt différé reconnu aux États-Unis était lié à l'acquisition de LogicTools. Au bilan, il a été compensé par un impôt différé passif du même montant reconnu en contrepartie du goodwill LogicTools. Au 30 juin 2008, l'impôt différé reconnu aux États-Unis était lié à la constatation d'impôts différés relatifs aux pertes

reportables, parallèlement à la dépréciation d'une partie des impôts différés actifs sur reports déficitaires de même nature en France. Cette répartition est conforme à la nouvelle détermination par la Société concernant l'utilisation estimée de ces pertes reportables pour les prochains exercices.

## Comptes consolidés

L'écart entre l'impôt sur les sociétés calculé selon le taux en vigueur en France (33,33% en 2008 et 2007) et le montant d'impôt au compte de résultat s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)

	Exercice clos le 30 juin	
	2008	2007
(Charge) d'impôt, calculé au taux en vigueur en France	(202)	(1 393)
Incidence des différentiels de taux	(119)	(10)
Utilisation nette de reports déficitaires non antérieurement activés	(225)	1 775
Activation de reports déficitaires non antérieurement activés	463	1 928
Dépréciation de reports déficitaires	(484)	0
Différences permanentes sur crédit d'impôts recherche	1 000	448
Différences permanentes sur les paiements en actions	(591)	(486)
Incidence des autres différences permanentes	(321)	(560)
<b>Produit (charge) d'impôts</b>	<b>(479)</b>	<b>1 702</b>

L'activation de reports déficitaires non antérieurement activés comprend pour l'exercice clos au 30 juin 2007 un montant de 1,7 million d'euros relatifs à l'acquisition LogicTools. Pour l'exercice clos au 30 juin 2008, l'activation de reports déficitaires non antérieurement activés comprend

la reconnaissance d'impôts différés actifs aux États-Unis relatifs aux pertes reportables, parallèlement à la dépréciation d'une partie des impôts différés actifs de même nature en France.

Le solde d'impôts différés au bilan de la Société est principalement composé des éléments suivants :

(en milliers d'euros)

	Exercice clos le 30 juin	
	2008	2007
Reports déficitaires	16 154	17 454
Amortissement et dépréciation	317	161
Paiements en actions non déductibles	147	530
Provisions non déductibles	1 929	2 134
Autres	149	0
<b>Impôts différés actifs avant provision</b>	<b>18 696</b>	<b>20 279</b>
Provision pour irrécouvrabilité	(16 207)	(17 363)
<b>Impôts différés actifs nets</b>	<b>2 489</b>	<b>2 916</b>
Impôts différés passifs sur les incorporels acquis	(1 243)	(1 733)
<b>Impôts différés nets</b>	<b>1 246</b>	<b>1 183</b>

Au 30 juin 2008, la Société dispose de reports déficitaires reportables indéfiniment en France pour un montant de 24,4 millions d'euros. La Société dispose au travers de sa filiale américaine de pertes reportables au titre de l'impôt fédéral et de l'impôt local pour des montants respectifs de 20,7 millions d'euros et 3,1 millions d'euros, lesquelles expirent par tranche à partir de 2013 jusqu'en 2027. Par ailleurs, la Société dispose de reports déficitaires reportables indéfiniment en Grande Bretagne pour environ 2,6 millions euros. L'utilisation de ces reports déficitaires est limitée

aux opérations futures des entités juridiques à l'origine des déficits correspondants.

La constatation d'actifs d'impôts différés est relative à ces pertes fiscales reportables. Elle se base sur l'historique de bénéficiaires fiscaux des entités juridiques française et américaine, et ceux estimés pour les prochains exercices. La contribution de ces sociétés représente une fraction significative dans le solde des impôts différés activés au 30 juin 2008. En effet, la Société estime probable l'utilisation d'une partie de ses pertes reportables en France et aux États-Unis.

## Note 17

### Résultat net par action

Le tableau suivant présente le calcul du résultat net de base et dilué par action :

(en milliers d'euros, excepté les montants par action et les nombres d'actions exprimés en milliers)

	Exercice clos le 30 juin	
	2008	2007
<b>Numérateur :</b>		
Résultat net	128	5 881
<b>Dénominateur :</b>		
<b>Dénominateur retenu pour le calcul du résultat de base par action (nombre moyen pondéré d'actions en circulation)</b>	<b>18 489</b>	<b>18 231</b>
Nombre complémentaire d'actions à émettre du fait des plans d'actionnariat salariés, d'options pour les salariés et de bons de souscription	(234)	292
<b>Dénominateur retenu pour le calcul du résultat dilué par action</b>	<b>18 255</b>	<b>18 523</b>
Résultat net par action – base	0,01	0,32
Résultat net par action – dilué	0,01	0,32

## Note 18

### Engagements hors bilan

Les obligations contractuelles et les autres engagements commerciaux au 30 juin 2008 sont les suivants :

(en milliers d'euros)

	Note	Total	Paiements dus par période		
			À moins d'un an	De deux à cinq ans	À plus de cinq ans
<b>Obligations contractuelles :</b>					
Contrats de location simple		18 639	4 248	8 131	6 260
Contrats de location financement	7/13	12	12	-	-
<b>Autres engagements :</b>					
Couvertures des comptes intra-groupes	9	345	345	-	-
Couvertures des transactions intra-groupes futures	9	9 041	9 041	-	-

Sur l'exercice, la Société n'a ni conclu, ni résilié de baux significatifs, essentiellement liés à la location d'immeubles. Les paiements minimaux futurs relatifs aux contrats de location simple comprennent le bail relatif aux locaux de 2 300 m<sup>2</sup> loués à Shanghai (l'engagement futur est toutefois négligeable car le bail peut être résilié unilatéralement à tout moment et en respectant un préavis de trois mois).

Le montant des loyers relatifs aux contrats de location simple s'élève à 4,5 millions d'euros au 30 juin 2008 contre 4,2 millions d'euros au 30 juin 2007.

À la connaissance de la Société, et suivant confirmation de chaque filiale, il n'y a pas d'autre engagement hors bilan significatif au 30 juin 2008.

**Note 19****Information sectorielle**

La Société opère sur un seul segment de marché : les composants logiciels. L'information présentée ci-dessous est celle utilisée par le management de la Société pour ses besoins de reporting interne, permettant une évaluation fiable des risques. Le but est de fournir aux utilisateurs des

états financiers une information sur la profitabilité et les perspectives futures des différentes activités de la Société.

Les méthodes comptables utilisées pour déterminer l'information sectorielle sont les mêmes que celles décrites dans les méthodes comptables de la Note 1.

**Activités**

La Société opère sur un seul segment de marché – les composants logiciels. Dans ce segment, trois natures de chiffre d'affaires peuvent être identifiées :

- les ventes de licences ;
- la maintenance ; et
- les prestations de services.

Les typologies de produits, la stratégie marketing et les types de clients sont les mêmes dans le monde.

Ces natures de chiffre d'affaires sont tellement interdépendantes qu'une allocation des dépenses opérationnelles serait arbitraire, et ne présenterait pas de résultats pertinents.

Données par nature de chiffre d'affaires :

(en milliers d'euros)

	Exercice clos le 30 juin	
	2008	2007
<b>Chiffre d'affaires :</b>		
Licence	53 845	57 101
Maintenance	36 070	33 995
Prestations de services	32 736	32 108
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL</b>	<b>122 651</b>	<b>123 204</b>
<b>Coût des ventes :</b>		
Licence	971	1 128
Maintenance	3 698	3 840
Prestations de services	27 417	25 052
<b>COÛT DES VENTES TOTAL</b>	<b>32 086</b>	<b>30 020</b>

## Zones géographiques

Les opérations hors de France consistent principalement dans la vente, le marketing, la finance et le support client, et dans une moindre mesure dans des activités de recherche et développement. Les ventes inter-sociétés entre des zones

géographiques différentes sont réalisées aux prix du marché diminués d'une remise, en conformité avec les règles fiscales en vigueur. Ces transactions inter-sociétés sont éliminées dans les états financiers consolidés. La répartition des données financières de la Société a été établie en fonction du lieu d'implantation géographique des sociétés consolidées.

Les actifs sont ceux directement associables à une zone géographique particulière :

(en milliers d'euros)

	30 juin 2008			
	Europe	Amérique du Nord	Asie-Pacifique	Total
Chiffre d'affaires total	54 830	55 962	11 859	122 651
Résultat opérationnel	(4 134)	2 869	231	(1 034)
Charges liées aux options et bons de souscription d'action	1 282	404	88	1 774
Résultat des sociétés mises en équivalence	(36)	0	0	(36)
Total de l'actif	67 523	32 191	7 835	107 549
Acquisitions	1 508	754	587	2 849
Titres mis en équivalence	4 965	0	0	4 965
Amortissement de l'actif à long terme	2 479	578	202	3 259

(en milliers d'euros)

	30 juin 2007			
	Europe	Amérique du Nord	Asie-Pacifique	Total
Chiffre d'affaires total	52 358	58 359	12 487	123 204
Résultat opérationnel	1 575	761	257	2 593
Charges liées aux options et bons de souscription d'action	973	410	75	1 458
Résultat des sociétés mises en équivalence	(214)	0	0	(214)
Total de l'actif	70 415	31 311	7 480	109 206
Acquisitions	6 594	15 278	256	22 128
Titres mis en équivalence	5 004	0	0	5 004
Amortissement de l'actif à long terme	1 413	640	157	2 210

Les acquisitions sont constituées des investissements d'immobilisations corporelles et incorporelles, titres mis en équivalence et goodwill, tels que détaillés dans les Notes 3, 4 et 5.



**Note 20****■ Effectif et rémunération**

Les charges de personnel (en milliers d'euros) et l'effectif moyen se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 30 juin	
	2008	2007
Charges de personnel (en milliers d'euros)	80 905	77 962
Effectif moyen	858	784

**Note 21****■ Transactions avec les parties liées**

Dans le cadre de l'accord d'achat des actions de Prima Solutions, ILOG a accepté d'accorder un prêt d'un montant maximal de 1,1 million d'euros, à un taux d'intérêt de 4,5% et remboursable sur deux ans. Au 30 juin 2008, un montant total de 700 milliers d'euros a été prêté à ces conditions. Ce prêt a été mis à la disposition de Prima Solutions en deux versements, l'un de 400 milliers d'euros le 30 novembre 2007, l'autre de 300 milliers d'euros le 3 janvier 2008.

Par ailleurs, ILOG a vendu des produits logiciels pour un montant total de 288 milliers d'euros à First Tech et

l'un de ses actionnaires First Tech Cayman, et acheté des prestations de services à FirstTech pour un montant total de 17 milliers d'euros. 100 milliers d'euros et 47 milliers d'euros des montants facturés à, respectivement, FirstTech Cayman et FirstTech étaient inscrit en compte clients au 30 juin 2008.

Les transactions entre parties liées ont été réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale.

**Rémunérations des principaux dirigeants**

La rémunération globale des membres du Comité de direction et du Conseil d'administration, au titre de leurs fonctions dans la société, s'analyse de la façon suivante :

	Exercice clos le 30 juin	
	2008	2007
Avantages à court terme	1 813	2 022
Avantages postérieurs à l'emploi : retraite et couverture santé	110	110
Indemnités de fin de contrat	-	-
Paiements fondés sur des actions	1 085	943
<b>Rémunération totale des dirigeants du Groupe</b>	<b>3 008</b>	<b>3 075</b>

Il n'y a pas d'engagements provisionnés aux 30 juin 2008 et 2007 au titre d'avantage postérieur à l'emploi et d'indemnité de fin de contrat.

Les contributions versées au cours de l'exercice 2007/2008 au titre des régimes à cotisations définies aux principaux dirigeants s'élèvent 100 millions d'euros (103 millions d'euros en 2006/2007).

## Note 22

### ■ Litiges

ILOG est partie à un procès qui l'oppose à Jensen Denmark et Naicom Technologies. Il se déroule en France. Jensen Denmark et Naicom Technologies poursuivent ILOG pour rupture de contrat, mauvaise foi et manquement aux obligations standards d'un consultant professionnel. ILOG a déposé des demandes reconventionnelles, demandant le remboursement des sommes dépensées et non reçues ainsi que des dommages et intérêts. L'affaire a été jugée et le Tribunal de Commerce de Créteil, par son jugement du 8 décembre 2005, a débouté Jensen Denmark et Naicom de leurs demandes contre ILOG. Le Tribunal a rejeté les demandes reconventionnelles d'ILOG. Jensen Denmark et Naicom ont interjeté appel de ce jugement. Par son arrêt

du novembre 2007, la Cour d'Appel de Paris a confirmé le jugement précédent et a débouté Naicom Technologies et Jensen Denmark de toutes leurs demandes. ILOG n'a pas de provision au 30 juin 2008 et 2007 concernant ce litige car le risque associé est considéré comme négligeable. Par ailleurs, les dommages réclamés étaient en dessous des plafonds de couverture de la police d'assurance d'ILOG et la compagnie d'assurance avait accepté de prendre sa défense dans cette affaire.

La Société n'a connaissance d'aucun autre litige significatif au 30 juin 2008.

## Note 23

### ■ Événements post-clôture

Le 28 juillet 2008, la Société et IBM ont annoncé la conclusion d'un accord (*Memorandum of Understanding*) relatif au projet d'acquisition de la Société par IBM destiné à permettre l'acquisition des actions et les bons de souscription d'actions de la Société par l'intermédiaire d'offres publiques aux États-Unis et en France pour un montant d'environ 230 millions d'euros (soit approximativement 330 millions de dollars américains selon le taux de change au 30 septembre 2008). Cette annonce a été suivie le 26 août 2008 d'un dépôt à l'AMF, d'un projet d'offre par IBM et d'une note en réponse par ILOG. L'offre a été visée par l'AMF le 12 septembre 2008, débutée le 14 octobre 2008, et est toujours en cours.

Toute information complémentaire notamment sur les conditions de l'offre et sur les autres éléments inclus dans l'offre publique d'achat est disponible sur le site internet d'ILOG ([www.ilog.fr](http://www.ilog.fr)) et de l'AMF (sous la référence n.208C1583 et 208C1670 « Offre publique d'achat »).

À la date d'arrêté des comptes, aucun autre événement significatif n'est intervenu.

## 20.3 Comptes annuels

## Comptes de résultat

	Exercice clos au 30 juin	
(montants en euros)	2008	2007
Ventes de produits finis	31 601 589	36 059 158
Prestations de service	27 404 755	28 906 014
<b>Chiffre d'affaires - net</b>	<b>59 006 344</b>	<b>64 965 172</b>
Travaux en cours	(79 884)	(126 700)
Subventions d'exploitation	418 373	238 924
Reprises sur amortissements & provisions, transferts de charges	971 956	1 173 039
Autres produits	1 659	285
<b>Autres produits</b>	<b>1 312 103</b>	<b>1 285 547</b>
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>60 318 447</b>	<b>66 250 719</b>
Autres achats et charges externes	26 731 105	26 760 196
Impôts taxes et versements assimilés	1 961 715	2 016 870
Salaires et appointements	24 645 596	23 609 876
Charges sociales	11 362 927	11 081 187
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 849 594	1 170 251
Dotations aux provisions pour exploitation	543 427	449 929
Dotations aux provisions sur actif circulant	0	0
Autres charges	328 705	500 391
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>67 423 070</b>	<b>65 588 699</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(7 104 623)</b>	<b>662 020</b>
Produits financiers	9 069 730	9 531 432
Charges financières	4 709 428	6 993 531
<b>Résultat financier</b>	<b>4 360 302</b>	<b>2 537 901</b>
<b>Résultat courant</b>	<b>(2 744 321)</b>	<b>3 199 921</b>
Produits exceptionnels	417 079	479 426
Charges exceptionnelles	378 691	427 148
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>38 388</b>	<b>52 278</b>
Participation des salariés	0	0
Impôt sur les bénéfices	0	0
Impôt forfaitaire annuel	0	18 750
Crédit d'impôt recherche	(3 000 332)	(1 213 330)
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>294 399</b>	<b>4 446 779</b>

Bilans

(en euros)

Actif	Exercice clos au 30 juin			2007
	2008			
	Brut	Amor. & Prov.	Net	Net
Brevets & licences	34 414 745	(31 742 652)	2 672 094	479 222
Fonds commercial	718 366	(574 692)	143 674	287 347
Logiciels acquis	2 289 144	(1 948 478)	340 666	418 086
Autres immobilisations incorporelles	4 180		4 180	87 495
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>37 426 435</b>	<b>(34 265 822)</b>	<b>3 160 613</b>	<b>1 272 150</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>3 801 634</b>	<b>(2 128 083)</b>	<b>1 673 552</b>	<b>1 760 474</b>
Participations (mise en équivalence)	27 583 708	(1 586 835)	25 996 874	22 187 530
Autres participations	5 259 544	0	5 259 544	5 259 544
Actions propres	7 945 777	(2 711 733)	5 234 043	5 600 940
Autres immobilisations financières	256 020		256 020	195 693
<b>Immobilisations financières</b>	<b>41 045 049</b>	<b>(4 298 568)</b>	<b>36 746 481</b>	<b>33 243 707</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>82 273 118</b>	<b>(40 692 473)</b>	<b>41 580 646</b>	<b>36 276 331</b>
En cours de production de services	90 041		90 041	169 925
Avances et acomptes	54 604		54 604	282 991
Clients	9 900 161	(1 112)	9 899 048	11 586 586
Autres créances	7 707 650		7 707 650	4 607 202
Valeurs mobilières de placement	27 421 192		27 421 192	30 540 136
Disponibilités	341 750		341 750	527 212
Charges constatées d'avance	1 101 681		1 101 681	1 126 620
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>46 617 079</b>	<b>(1 112)</b>	<b>46 615 967</b>	<b>48 840 672</b>
Écarts de conversion actif	3 102		3 102	5 647
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	<b>3 102</b>	<b>0</b>	<b>3 102</b>	<b>5 647</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>128 893 299</b>	<b>(40 693 585)</b>	<b>88 199 714</b>	<b>85 122 650</b>

(en euros)

Passif	Exercice clos le 30 juin	
	2008	2007
Capital social	19 208 848	19 062 464
Prime d'émission	30 688 359	30 000 939
Réserve légale	768 064	545 725
Autres réserves	14 892 736	10 668 295
Report à nouveau	0	0
<b>Capital et réserves</b>	<b>65 558 007</b>	<b>60 277 424</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>294 399</b>	<b>4 446 779</b>
Amortissements dérogatoires	0	94 433
<b>Provisions réglementées</b>	<b>0</b>	<b>94 433</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>65 852 406</b>	<b>64 818 636</b>
Provisions pour risques	311 102	259 647
Provisions pour charges	1 309 599	1 178 988
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>1 620 701</b>	<b>1 438 635</b>
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit	126	36
Dettes fournisseurs et cptes rattachés	5 566 800	4 389 755
Dettes fiscales et sociales	7 991 991	8 249 748
Dettes immos et comptes rattachés	148 333	264 148
Autres dettes	84 770	3 067
Produits constatés d'avance	6 885 636	5 956 338
<b>DETTES</b>	<b>20 677 654</b>	<b>18 863 091</b>
Écarts de conversion passif	48 954	2 288
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	<b>48 954</b>	<b>2 288</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>88 199 714</b>	<b>85 122 650</b>

### 20.3.1 Faits caractéristiques, principes comptables, méthodes d'évaluation, comparabilité des comptes

#### Faits caractéristiques

Dans un souci de simplicité et de cohérence de l'organisation juridique et des prix de transfert au sein du Groupe, ILOG U.S. a transféré à ILOG S.A. les droits de propriété intellectuelle de LogicTools acquis le 11 avril 2007. Montant du transfert en date du 1<sup>er</sup> juillet 2007 :

- 3 056 000 U.S. dollars correspondant à la valeur « technologie Software » ;
- 933 000 U.S. dollars correspondant à la marque commerciale LogicTools.

#### Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes au 30 juin 2008 ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de commerce (articles L. 123-12 à L. 123-28) et les règlements du Comité de la réglementation comptable (CRC).

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices ;

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des changements de méthodes d'évaluation ou de présentation indiqués ci-après.

Ces conventions ont été appliquées conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la Société lors de sa séance du 26/09/2008.

### Notes relatives aux postes du compte de résultat et du bilan

- **Le chiffre d'affaires** de la Société est composé des redevances sur les licences d'utilisation de ses logiciels et des revenus au titre des services associés de maintenance, de conseil et de formation. La Société reconnaît le chiffre d'affaires sur les ventes de licence lorsque les critères suivants sont respectés : la Société peut démontrer l'existence d'un accord, le produit a été expédié, le prix de vente est déterminé ou déterminable, et le recouvrement de la créance est probable. Si l'un de ces critères n'est pas respecté, la reconnaissance du chiffre d'affaires est différée jusqu'à ce que tous les critères soient respectés.
- **Le chiffre d'affaires sur la maintenance** est étalé au prorata de la durée du contrat. La partie de ce chiffre d'affaires facturée mais non encore reconnue est comptabilisée au bilan en « Produits constatés d'avance ».
- **Le chiffre d'affaires sur les prestations** de conseil et de formation est enregistré en produit lors de la réalisation du service correspondant. Dans tous les cas de prestations de conseil ou de formation, la Société vérifie systématiquement que ces prestations sont déterminantes au regard de la fonctionnalité des autres obligations contenues dans l'accord. Lorsque ces prestations de services sont considérées comme déterminantes, ou lorsque la transaction implique une personnalisation ou une modification significative du logiciel, le chiffre d'affaires résultant de l'accord est reconnu selon la méthode de l'avancement.

Dans le cas de contrats comprenant des licences sur plusieurs logiciels, des prestations de maintenance et/ou d'autres services, le prix total du contrat est alloué à chacune de ces composantes sur la base de leur valeur propre, déterminée à partir de critères objectifs internes. Ainsi, la valeur de la maintenance est déterminée à partir de taux de renouvellement appliqué lorsque celle-ci est

vendue de façon séparée à des clients. Par ailleurs, la valeur des prestations de service est déterminée à partir des taux de facturation utilisés lorsque ces prestations sont vendues séparément.

- Les **subventions** sont comptabilisées en produits de manière linéaire sur la durée du projet qu'elles concernent et éventuellement ajustées en fonction de leur avancement réel.
- Les **immobilisations incorporelles** sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties en mode linéaire selon les durées suivantes :
  - les logiciels d'une valeur supérieure à 500 euros : 3 ans ;
  - brevet & licence : 5 ans ;
  - fond de commerce : 5 ans.
- Les **immobilisations corporelles** sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties en mode linéaire selon les durées suivantes :
  - installations générales et agencements : 10 ans ;
  - matériel de bureau : 4 ans ;
  - matériel informatique : 3 ans ;
  - mobilier de bureau : 8 ans ;
  - matériel informatique d'occasion : 12 mois ;
  - matériel non informatique : 4 ans.
- **Immobilisations financières :**

**Titres de participation :** la Société a opté pour la méthode d'évaluation par équivalence.

Par conséquent, les titres des sociétés contrôlées de manière exclusive sont inscrits à l'actif du bilan en fonction de la quote-part des capitaux propres déterminés d'après les règles de consolidation que ces titres représentent.

Les créances en devises rattachées aux participations sont évaluées au cours de clôture des devises concernées.

Au 30 juin 2008, la Société possède 822 798 actions propres :

- 739 909 actions conformément à son programme de rachat d'actions ;
- 82 889 actions par l'intermédiaire du contrat de liquidité ODDO.
- Les **Valeurs Mobilières de Placement** figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure. Les plus values de cession sont calculées selon la méthode de « premier entré, premier sorti ».

- Les **Créances et dettes** sont comptabilisées à leur valeur historique. Une provision pour dépréciation est estimée sur les créances pour lesquelles la valeur probable de réalisation devient inférieure à la valeur historique. L'estimation de cette provision est faite au cas par cas à la date d'arrêté des comptes.

Les créances et dettes en devises étrangères sont converties au cours de clôture. Les écarts de conversion « actif » font l'objet d'une provision pour perte latente de change.

- **Provisions :**

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe, à la clôture de l'exercice, une obligation juridique ou implicite dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de tiers. Les provisions comprennent notamment les engagements de retraite et les indemnités de départ et risques sociaux.

Les engagements de la Société envers les salariés concernent essentiellement les indemnités de départ à la retraite. Elles sont déterminées selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés, qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Sont pris en compte dans le calcul de l'engagement le taux d'actualisation, le taux d'évolution des salaires, l'âge de départ en retraite, le taux de rotation du personnel, le mode de départ et des statistiques de mortalité. La Société applique également la méthode dite du « corridor ». Selon cette méthode, seuls les écarts actuariels représentant plus de 10% du montant des engagements ou de la valeur des actifs de couverture sont comptabilisés et amortis, à compter de l'exercice suivant leur constatation, sur la durée de service moyenne résiduelle attendue des salariés du régime.

- **Transferts de charges :**

Sont comptabilisés dans ce compte :

- les remboursements de la Caisse Primaire d'Allocation Maladie et des formations FAFIEC ;
  - les frais engagés par ILOG S.A. pour le compte de ses clients et de ses filiales.
- **Méthodes de fixation des prix de transfert :**

Selon les principes directeurs émis par l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques), il est recommandé d'utiliser la méthode dite « CUP » (*Comparable Uncontrolled Price*) pour la détermination des prix de transfert entre des sociétés d'un même groupe. Cette méthode consiste à déterminer les

prix de transfert interne par analogie à des comparables externes. Utilisée pour la détermination du taux interne de redevance facturé par ILOG S.A. à ses filiales considérées comme de simples filiales de distribution pour leur permettre la commercialisation des logiciels développés par la Société, la méthode « CUP » consiste à facturer les redevances avec un taux similaire à celui utilisé dans ses relations avec des distributeurs externes. En l'espèce, ILOG n'a pas la possibilité d'utiliser cette méthode de détermination des prix de transfert du fait de l'absence de distributeurs externes, donc de comparables.

Toujours en conformité avec ces principes directeurs, l'OCDE permet l'utilisation d'une méthode alternative dite « RPM » (*Resale Price Method*) en cas d'inapplicabilité de la méthode « CUP ». Cette méthode « RPM » consistant à déterminer les prix de transfert en fonction du taux de marge obtenu par des sociétés comparables dans chacune des régions où opèrent les filiales d'ILOG S.A., nous a conduits à établir un échantillon de sociétés du secteur des logiciels et à en retirer un taux de marge moyen. En fonction de ce taux de marge moyen, ILOG S.A. a pu déterminer le niveau des redevances devant être facturé à chacune de ses filiales.

- Les **frais de recherche et développement** sont principalement composés de frais de personnel. Ils sont comptabilisés en charges.
- Le **résultat par action** est de 0,02 euros au 30 juin 2008 contre 0,23 euros au 30 juin 2007.
- **Droit individuel à la formation (DIF) :**
- Au 31 décembre 2007, le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF ainsi que le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande s'élève à 13 930 heures.
- Au cours de l'exercice fiscal 2007/2008, les 8 administrateurs non dirigeants ont reçu 64 000 bons de souscription à 8,50 euros date d'expiration 29 novembre 2012. Deux des administrateurs non dirigeants n'ont pas souscrit ces bons, représentant 16 000 bons.
- Compte tenu des nouvelles dispositions fiscales de détermination du **Crédit d'Impôt Recherche**, la Société est désormais en mesure d'estimer de manière fiable, pour les besoins de l'arrêté annuel, le montant de Crédit d'Impôt Recherche à reconnaître dans ses comptes au 30 juin 2008. Dans ce contexte, la Société a enregistré pour la première fois au 30 juin 2008 un produit d'impôt de 1,643 millions d'euros au titre des six premiers mois de l'année 2008, et 1,357 millions d'euros au titre de l'année civile 2007.



## 20.3.2 Notes relatives aux postes de bilan

### Immobilisations

Tableaux de variations des immobilisations brutes

(en euros)	Brut au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Brevets CPLEX	27 968 449			27 968 449
Brevet Satisfier Oasis	1 529 986			1 529 986
Brevet Axioma CPLEX Accelerator	294 599			294 599
Brevet R T S	440 634			440 634
Brevet J Loox	412 000			412 000
Brevet Soft Computing	500 000			500 000
Brevet LogicTools	0	2 953 721		2 953 721
<b>Concessions, brevets, licences</b>	<b>31 461 025</b>	<b>2 953 721</b>	<b>0</b>	<b>34 414 746</b>
<b>Fonds commercial J Loox</b>	<b>718 366</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>718 366</b>
Logiciels acquis	1 453 452	200 591		1 654 043
Logiciels acquis Hypérion	244 339			244 339
Logiciels acquis SR sur Oracle	64 665			64 665
Logiciels acquis Arcplan	84 640			84 640
Logiciels acquis Adonix	80 102			80 102
Logiciels acquis HFM	111 150			111 150
Logiciels acquis Adonix Paie	50 205			50 205
<b>Logiciels acquis</b>	<b>2 088 553</b>	<b>200 591</b>	<b>0</b>	<b>2 289 144</b>
<b>Immobilisations incorporelles en cours</b>	<b>87 495</b>	<b>0</b>	<b>83 316</b>	<b>4 180</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>34 355 439</b>	<b>3 154 312</b>	<b>83 316</b>	<b>37 426 435</b>
Installations & agencements divers	1 220 566	48 528		1 269 094
Matériel de bureau informatique	2 008 362	517 143	789 831	1 735 674
Matériel de bureau informatique d'occasion	28 774	4 832	16 686	16 920
Matériel de bureau	138 475		89 379	49 096
Mobilier de bureau	702 004	19 700		721 704
Œuvre d'art	9 147	0		9 147
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>4 107 327</b>	<b>590 204</b>	<b>895 896</b>	<b>3 801 634</b>
Participation ILOG Espagne	708 862			708 862
Participation ILOG USA	17 885 728			17 885 728
Participation ILOG UK	4 382 845			4 382 845
Participation ILOG Singapour	1 141 484			1 141 484
Participation ILOG Allemagne	361 536			361 536
Participation ILOG Japon	2 158 678			2 158 678
Participation ILOG Australie	626			626
Participation ILOG Chine	943 949			943 949
<b>Filiales</b>	<b>27 583 708</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>27 583 708</b>
Participation TWS SA	8 766			8 766
Participation RTO	385 751			385 751
Participation First Tech Ltd	1 494 853			1 494 853
Participation Prima Solutions	3 370 175			3 370 175
<b>Autres participations</b>	<b>5 259 544</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 259 544</b>
<b>Dépôts &amp; cautionnements</b>	<b>185 242</b>	<b>25 740</b>		<b>210 982</b>
<b>Comptes espèces ODDO Midcap</b>	<b>10 451</b>	<b>2 823 017</b>	<b>2 788 430</b>	<b>45 038</b>
<b>Actions propres</b>	<b>6 724 508</b>	<b>1 221 269</b>		<b>7 945 777</b>
<b>Immobilisations financières</b>	<b>39 763 453</b>	<b>4 070 025</b>	<b>2 788 430</b>	<b>41 045 049</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>78 226 219</b>	<b>7 814 541</b>	<b>3 767 641</b>	<b>82 273 119</b>

## Tableaux de variations des amortissements et provisions sur immobilisations

(en euros)	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
<b>Amortissements &amp; Provisions</b>				
Brevets CPLEX	27 968 449			27 968 449
Brevet Satisfier Oasis	1 529 986			1 529 986
Brevet JSolver	315 358			315 358
Brevet Axioma CPLEX Accelerator	294 599			294 599
Brevet R T S	286 412	88 127		374 539
Brevet J Loox	412 000	0		412 000
Brevet Soft Computing	175 000	100 000		275 000
Brevet LogicTools	0	572 722		572 722
<b>Concessions, brevets, licences</b>	<b>30 981 803</b>	<b>760 849</b>	<b>0</b>	<b>31 742 652</b>
Liste de clients J Loox	128 640	42 880		171 520
Fonds de commerce J Loox	302 379	100 793		403 173
<b>Fonds commercial J Loox</b>	<b>431 019</b>	<b>143 673</b>	<b>0</b>	<b>574 692</b>
Logiciels acquis	1 214 788	197 526		1 412 314
Logiciels acquis Hypérion	244 339	0		244 339
Logiciels acquis SR sur Oracle	64 665	0		64 665
Logiciels acquis Arcplan	84 640	0		84 640
Logiciels acquis Adonix	35 601	26 701		62 301
Logiciels acquis HFM	21 613	37 050		58 663
Logiciels acquis Adonix Paie	4 821	16 735		21 556
<b>Logiciels acquis</b>	<b>1 670 467</b>	<b>278 011</b>	<b>0</b>	<b>1 948 478</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>33 083 290</b>	<b>1 182 533</b>	<b>0</b>	<b>34 265 823</b>
Installations & agencements divers	553 964	114 887		668 850
Matériel de bureau informatique	1 132 953	485 585	779 766	838 772
Matériel de bureau informatique d'occasion	19 837	12 283	16 686	15 435
Matériel de bureau	128 929	7 796	89 379	47 346
Mobilier de bureau	511 169	46 511		557 680
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2 346 852</b>	<b>667 061</b>	<b>885 831</b>	<b>2 128 083</b>
Filiales	5 396 179	1 586 835	5 396 179	1 586 835
Actions propres	1 123 568	2 711 733	1 123 568	2 711 733
<b>Immobilisations financières</b>	<b>6 519 747</b>	<b>4 298 568</b>	<b>6 519 747</b>	<b>4 298 568</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>41 949 889</b>	<b>6 148 162</b>	<b>7 405 577</b>	<b>40 692 473</b>

Les dotations et reprises se ventilent dans le compte de résultat de l'exercice 2008 de la manière suivante :

(en euros)	Exploitation	Financier		Exceptionnel	
		Dotations	Reprises	Dotations	Reprises
Concession, brevets, licences	760 849				
Fonds commercial J Loox	143 673				
Logiciels acquis	278 011				94 433
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 182 533</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>94 433</b>
Installations & agencements divers	114 887				
Matériel de bureau	505 664				
Mobilier de bureau	46 511				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>667 061</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Filiales		1 586 835	5 396 179		
Actions propres		2 711 733	1 123 568		
<b>Immobilisations financières</b>	<b>0</b>	<b>4 298 568</b>	<b>6 519 747</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 849 594</b>	<b>4 298 568</b>	<b>6 519 747</b>	<b>0</b>	<b>94 433</b>

### Provisions de passifs et d'actifs

(en euros)	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions en fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	94 433		94 433	0
<b>Provisions réglementées</b>	<b>94 433</b>	<b>0</b>	<b>94 433</b>	<b>0</b>
Risques prud'hommes	254 000	263 000	209 000	308 000
Perte de change	5 647	3 102	5 647	3 102
<b>Provisions pour risques</b>	<b>259 647</b>	<b>266 102</b>	<b>214 647</b>	<b>311 102</b>
Indemnités de fin de carrière	967 084	280 427		1 247 511
IFA - 2007	18 750	0	18 750	0
Retenue à la source filiales	193 154	62 088	193 154	62 088
<b>Provisions pour charges</b>	<b>1 178 988</b>	<b>342 515</b>	<b>211 904</b>	<b>1 309 599</b>
<b>Provisions pour risques &amp; charges</b>	<b>1 438 635</b>	<b>608 617</b>	<b>426 551</b>	<b>1 620 701</b>
Sur participations filiales	5 396 179	1 586 835	5 396 179	1 586 835
Sur actions propres	1 123 568	2 711 733	1 123 568	2 711 733
Sur Sicav ODDO Cash		1 984		1 984
Sur comptes clients douteux	1 112	0	0	1 112
<b>Provisions pour dépréciation d'actifs</b>	<b>6 520 859</b>	<b>4 300 552</b>	<b>6 519 747</b>	<b>4 301 664</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>8 053 927</b>	<b>4 909 168</b>	<b>7 040 730</b>	<b>5 922 365</b>

Les reprises sur provisions et dépréciations comptabilisées sur l'exercice ont été utilisées au cours de l'exercice.

Les dotations et reprises se ventilent de la manière suivante dans le compte de résultat de l'exercice 2008 :

<i>(en euros)</i>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>
Exploitation	543 427	209 000
Financier	4 303 654	6 525 393
Exceptionnel	62 088	306 337
	<b>4 909 168</b>	<b>7 040 730</b>

Les différentes hypothèses retenues pour le calcul de la provision pour indemnité de fin de carrière au 30 juin 2008 et 2007 sont les suivantes :

	<b>Exercice clos le 30 juin</b>	
	<b>2008</b>	<b>2007</b>
Taux d'actualisation	5,5%	4,75%
Taux d'augmentation des salaires	3,00%	3,50%
Âge de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Durée moyenne de travail restant	23,9 ans	24,8 ans

Sont pris également en compte les éléments suivants :

- mode de départ en retraite :
  - mise à la retraite pour les salariés qui partent en retraite après 65 ans,
  - départ volontaire pour les salariés qui partent en retraite avant 65 ans ;
- tables de mortalité : TH/TF 2000-2002.

## Échéance des créances et des dettes

(en euros)

	Au 30 juin 2008		
	Montant brut	À moins d'un an	À plus d'un an
<b>Actif immobilisé</b>			
Dépôts & cautionnements	210 982		210 982
Compte espèces ODDO	45 038		45 038
Actions propres	7 945 777		7 945 777
<b>Actif circulant</b>			
Acomptes versés	54 604	54 604	
Clients douteux	1 330		1 330
Autres créances clients	9 898 830	9 898 830	
Personnel et comptes rattachés	71 181	62 652	8 529
Subventions à recevoir	408 808	408 808	
État - Crédit d'impôts	6 186 299	1 010 489	5 175 810
État - TVA	308 644	308 644	
Prêt Prima Solutions	717 250		717 250
Divers filiales	12 518	12 518	
Avoir à recevoir	2 950	2 950	
Intérêts courus sur bons de caisse à court terme	162 989	162 989	
Banques - Produits à recevoir	1 065	1 065	
Charges constatées d'avances	1 101 681	1 101 681	
<b>Créances</b>	<b>27 129 947</b>	<b>13 025 231</b>	<b>14 104 716</b>
Dettes auprès des États de crédit (intérêts courus)	126	126	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 566 800	5 566 800	
Personnel et comptes rattachés	3 620 794	3 620 794	
Sécurité Sociale et autres organismes	3 958 508	3 958 508	
État - Retenue à la source	3 600	3 600	
État - TVA	338 648	338 648	
État - Autres impôts - Taxes & assimilés	70 441	70 441	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	148 333	148 333	
Avances sur subventions	80 989	80 989	
Charges à payer	3 781	3 781	
Produits constatés d'avance	6 885 636	5 880 610	1 005 026
<b>Dettes</b>	<b>20 677 654</b>	<b>19 672 628</b>	<b>1 005 026</b>

## Créances et des dettes représentées par des effets de commerce

(en euros)

	Au 30 juin 2008
Effets à recevoir - clients	62 059
<b>Créances</b>	<b>62 059</b>
Effets à payer - Fournisseurs	2 267
Effets à payer- Fournisseurs d'immobilisations	0
<b>Dettes</b>	<b>2 267</b>

**Tableau de variation des capitaux propres** (en euros)

Capitaux propres	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission	Réserves légales	Autres réserves	Amorts dérogatoires	Résultat	Capitaux propres
Au 30/06/2007	19 062 464	19 062 464	30 000 939	545 725	10 668 295	94 433	4 446 779	64 818 635
Affectation du résultat au 30/06/07				222 339	4 224 440		(4 446 779)	0
BSA à 4,48€ - 0,01€	8 000	8 000	27 760					35 760
Options sur BSA à 0,43€			20 640					20 640
Exercices d'options à 5,34€	56 894	56 894	246 920					303 814
Exercices d'options à 5,62€	70 650	70 650	326 403					397 053
Exercices d'options à 6,70€	4 550	4 550	25 935					30 485
Exercices d'options à 6,72€	4 340	4 340	24 825					29 165
Exercices d'options à 8,66€	1 950	1 950	14 937					16 887
Reprise des amortissements dérogatoires						(94 433)		(94 433)
Résultat de l'exercice 2008							294 399	294 399
Au 30/06/2008	19 208 848	19 208 848	30 688 359	768 064	14 892 735	0	294 399	65 852 405

Le capital social se compose de 19 208 848 actions au nominal de 1 euro.

**Charges et produits constatés d'avance**

(en euros)

Au 30 juin 2008

	Charges constatées d'avance	Produits constatés d'avance
Loyers et charges locatives	613 343	
Entretien - maintenance	134 389	
Primes d'assurance	78 181	
Cotisations	42 715	
Ticket restaurant	43 816	
Autres charges constatées d'avance	189 237	
Licence		933 481
Maintenance		5 595 090
Conseil		357 065
<b>TOTAL</b>	<b>1 101 681</b>	<b>6 885 636</b>

## Charges à payer et produits à recevoir

(en euros)

	Au 30 juin 2008	
	Charges à payer	Produits à recevoir
Emprunts & dettes auprès des États de crédit - Intérêts courus	126	
Dettes Fournisseurs - Factures non parvenues	1 514 793	
Dettes sociales - Congés payés & prime	3 620 794	
Dettes sociales - Caisses à payer	1 888 823	
Autres dettes - Commissions bancaires	3 781	
Clients - Factures à établir		55 336
Autres créances - Produits à recevoir remboursement CPAM		55 506
Autres créances - Organismes sociaux à payer		1 144
Autres créances - Avoirs à recevoir		2 950
VMP - Intérêts courus sur placements		162 989
Disponibilités - Banques produits à recevoir		1 065
<b>TOTAL</b>	<b>7 028 316</b>	<b>278 990</b>

## Écarts de conversion actifs et passifs

(en euros)

	Au 30 juin 2008	
	Écart de conversion actif	Écart de conversion passif
Comptes clients & fournisseurs - Filiales	1 966	47 685
Comptes clients	1 012	
Comptes fournisseurs	125	1 269
<b>TOTAL</b>	<b>3 102</b>	<b>48 954</b>

## Valeurs mobilières de placement

(en euros)

	Exercice clos le 30 juin	
	2007	2008
Certificat de dépôt LCL	3 225 000	11 267 000
Bons Société Générale	13 237 014	3 534 846
Billet de trésorerie Calyon	7 530 929	12 346 343
Intérêts / bons de caisse à court terme	67 460	162 989
Sicav ODDO CASH 3 & SGAM SG	6 479 733	110 013
<b>TOTAL</b>	<b>30 540 136</b>	<b>27 421 192</b>



### 20.3.3 Notes relatives aux postes du compte de résultat

#### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires par nature de produits se présente comme suit :

Exercice 2008 (en euros)	France	Autres pays	Filiales	Total
Ventes de produits finis	4 288 087	7 290 919	20 022 583	31 601 589
Prestations de service	7 921 241	5 937 181	13 546 333	27 404 755
<b>MONTANT NET DU CA</b>	<b>12 209 328</b>	<b>13 228 100</b>	<b>33 568 916</b>	<b>59 006 344</b>

Exercice 2007 (en euros)	France	Autres pays	Filiales	Total
Ventes de produits finis	3 775 519	5 956 363	26 327 276	36 059 158
Prestations de service	8 839 334	5 901 090	14 165 590	28 906 014
<b>MONTANT NET DU CA</b>	<b>12 614 853</b>	<b>11 857 453</b>	<b>40 492 866</b>	<b>64 965 172</b>

La ventilation géographique du chiffre d'affaires est la suivante :

(en euros)	Exercice clos le 30 juin	
	2008	2007
<b>Ventilation du Chiffre d'affaires</b>		
Montant net du CA France	12 209 328	12 614 853
Montant net du CA Export Europe & Afrique	24 974 772	23 697 915
Montant net du CA Export Asie & Australie	4 088 329	5 236 994
Montant net du CA Export USA	17 733 915	23 415 410
<b>MONTANT NET DU CA</b>	<b>59 006 344</b>	<b>64 965 172</b>

#### Résultat financier

(en euros)	Exercice clos le 30 juin	
	2008	2007
Autres intérêts et produits assimilés	1 348 863	1 082 060
Reprise sur provisions	6 525 393	7 767 062
Gains de change	1 161 215	459 384
Produits nets sur cessions de VMP	34 259	222 926
<b>Produits financiers</b>	<b>9 069 730</b>	<b>9 531 432</b>
Dotations aux provisions	4 303 654	6 525 393
Intérêts et charges assimilés	3 921	304 570
Pertes de change	401 853	163 568
<b>Charges financières</b>	<b>4 709 428</b>	<b>6 993 531</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>4 360 302</b>	<b>2 537 901</b>

<b>Résultat financier 2008 avec les filiales</b> (en euros)	<b>Charges</b>	<b>Produits</b>
Filiales	1 845 721	6 044 125
Hors filiales	2 863 707	3 025 605
<b>TOTAL</b>	<b>4 709 428</b>	<b>9 069 730</b>

### Analyse du résultat exceptionnel au 30 juin 2008

(en euros)	<b>Charges</b>	<b>Produits</b>
Pénalités et amendes diverses	0	
Charges sur exercices antérieurs	0	
<b>Charges exceptionnelles sur opérations de gestion</b>	<b>0</b>	
Produits sur exercices antérieurs (cotisations sociales)		56 084
<b>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</b>		<b>56 084</b>
Malis sur rachat d'actions	306 538	
Charges sur cessions immobilisations corporelles (vol matériel)	10 065	
<b>Charges exceptionnelles sur opérations en capital</b>	<b>316 604</b>	
Bonis/rachat actions		28 357
Produits de cession éléments actifs (remboursement assurance)		26 301
<b>Produits exceptionnels sur opérations en capital</b>		<b>54 658</b>
Dotations aux amortissements dérogatoires	0	
Retenue à la source	62 088	
<b>Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions</b>	<b>62 088</b>	
Reprise sur amortissements dérogatoires		94 433
Reprise sur retenue à la source		193 154
Reprise IFA		18 750
<b>Reprises sur provisions &amp; transferts de charges</b>		<b>306 337</b>
<b>TOTAL RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>378 691</b>	<b>417 079</b>

### Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(en euros)	<b>Résultat brut</b>	<b>Impôt</b>	<b>Résultat net</b>
Résultat courant	(2 744 321)		(2 744 321)
Résultat exceptionnel	38 388		38 388
Impôt IFA		-	-
CIR 2007/2008		3 000 332	3 000 332
Économie d'impôts relative aux déficits fiscaux reportables		-	-
<b>TOTAL</b>	<b>(2 705 933)</b>	<b>3 000 332</b>	<b>294 399</b>

Au 30 juin 2008, la Société dispose de reports déficitaires reportables indéfiniment pour un montant de 24,4 millions d'euros.

## 20.3.4 Autres informations

### Ventilation du personnel par catégories

#### Nombre de personnes par catégorie au 30 juin 2008

Cadres de la publicité et relations publiques	35
Ingénieurs et cadres spécialistes de l'informatique R&D	135
Hot Line Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en informatique	13
Interprètes et traducteurs	25
Ingénieurs et cadres spécialistes de l'informatique systèmes et réseaux	28
Cadres commerciaux des PME	13
Consultants ingénieurs et cadres spécialistes de l'informatique	30
Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en informatique	10
Autres	68
<b>TOTAL</b>	<b>357</b>

### Information relative aux dirigeants

(en euros)

Montant global des rémunérations allouées aux 8 administrateurs non dirigeants	212 500
Montant global des rémunérations allouées à 5 dirigeants dont le PDG	925 155

### Engagements hors-bilan

#### Engagements de crédit-bail

Le tableau ci-dessous indique l'état des redevances sur les contrats de crédit-bail en cours, ainsi que les amortissements qui auraient été pratiqués si la Société avait acquis les biens en propriété et les avait inscrits à l'actif du bilan. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, le matériel de bureau informatique est réglé par directement par ILOG.

(en euros)

	Valeur d'origine	Redevances payées		Dotations aux amortissements	
		de l'exercice	cumulées	de l'exercice	cumulées
Matériel de bureau informatique	613 019	134 473	627 984	143 563	613 019
		Prix d'achat résiduel	Redevances restant à payer		Total
		Jusqu'à 1 an	de 1 à 5 ans		
Matériel de bureau informatique		6 130	10 400	0	10 400

#### Engagements financiers reçus

##### Société Générale

Caution de garantie de loyer révisée le 14/09/2004	385 045
Caution en faveur de Sofinabail	10 400
Effets de commerce escomptés non échus	0

Instruments financiers de couverture

La Société dispose d'un programme de couverture des risques de change sur ses opérations libellées en devises par le biais d'instruments financiers. Ces instruments financiers sont destinés à couvrir les transactions prévues par la Société avec ses filiales dans des devises autres que l'euro comme le yen, le dollar U.S., la livre sterling et le dollar singapourien.

<b>Ventes de devises à terme : Calyon</b>			
<b>Nominal</b>	<b>Devises</b>	<b>Taux</b>	<b>Échéance</b>
500 000 USD	EUR/USD	1,3588	25 juil. 08
1 000 000 USD	EUR/USD	1,4134	25 juil. 08
500 000 USD	EUR/USD	1,5106	25 juil. 08
171 092 USD	EUR/USD	1,4225	25 sept. 08
500 000 USD	EUR/USD	1,5283	25 sept. 08
300 000 USD	EUR/USD	1,4529	27 oct. 08
750 000 USD	EUR/USD	1,4377	29 oct. 08
400 000 USD	EUR/USD	1,5015	24 déc. 08
500 000 USD	EUR/USD	1,4443	28 janv. 09
500 000 USD	EUR/USD	1,4393	28 janv. 09
400 000 USD	EUR/USD	1,4891	28 janv. 09
750 000 USD	EUR/USD	1,5089	27 mars 09
400 000 USD	EUR/USD	1,4397	27 avr. 08
400 000 USD	EUR/USD	1,4608	27 avr. 08
1 000 000 USD	EUR/USD	1,3923	26 juin 08
<b>8 071 092 USD</b>			
200 000 SGD	EUR/SGD	2,1190000	26 juil. 07
<b>200 000 SGD</b>			
20 000 000 JPY	EUR/JPY	155,3307000	27 oct. 08
15 000 000 JPY	EUR/JPY	159,4700000	27 oct. 08
<b>35 000 000 JPY</b>			
200 000 GBP	EUR/GBP	0,7873000	25 juil. 08
<b>200 000 GBP</b>			

<b>Options de change - prime nulle : Calyon</b>			
<b>Instruments</b>	<b>Taux</b>	<b>Échéance</b>	<b>Nominal</b>
Achat de put USD call EUR	1,4250000	27 août 08	400 000,00 USD
Vente de call USD put EUR	1,4010000	27 août 08	800 000,00 USD
Achat de put USD call EUR	1,4600000	25 nov. 08	500 000,00 USD
Vente de call USD put EUR	1,3775000	25 nov. 08	750 000,00 USD
Achat de put USD call EUR	1,5050000	25 nov. 08	400 000,00 USD
Vente de call USD put EUR	1,4366000	25 nov. 08	800 000,00 USD
Achat de put USD call EUR	1,4950000	22 déc. 08	500 000,00 USD
Vente de call USD put EUR	1,4352000	22 déc. 08	1 000 000,00 USD
Achat de put USD call EUR	1,5000000	26 janv. 09	500 000,00 USD
Vente de call USD put EUR	1,4480000	26 janv. 09	1 000 000,00 USD
Achat de put USD call EUR	1,5700000	24 fév. 09	500 000,00 USD
Vente de call USD put EUR	1,4609000	24 fév. 09	750 000,00 USD
Achat de put USD call EUR	1,5400000	27 avr. 09	500 000,00 USD
Vente de call USD put EUR	1,4265000	27 avr. 09	750 000,00 USD

## Entreprises liées

Liste des filiales et participations

En devises locales	Devise	Capital social	Autres capitaux propres	% de détention	Chiffre d'affaires HT dernier exercice	Résultat net du dernier exercice
ILOG S.A. Espagne	EUR	661 113	1 126 092	100%	6 494 683	120 586
ILOG Inc. USA	USD	21 165 092	6 933 833	100%	82 422 483	5 366 475
ILOG Ltd UK	GBP	3 077 393	(1 783 750)	100%	9 853 031	490 993
ILOG Pte Singapour	SGD	2 054 565	1 941 854	100%	10 023 047	181 101
ILOG GmbH Allemagne	EUR	357 904	258 978	100%	9 637 937	411 719
ILOG Japon	JPY	255 472 780	(63 842 772)	100%	532 639 063	7 182 812
ILOG Australia	AUD	1 000	552 682	100%	2 941 261	88 482
ILOG China	RMB	9 584 970	(1 313 068)	100%	21 834 415	(593 136)
TWS SA	EUR	38 113	833 487	23%	693 299	350 188
RTO	KRW	70 000 000	232 723 896	12,50%	283 015 170	20 226 483
First Tech Ltd	RMB	12 415 704	(4 238 218)	35%	12 771 628	(3 987 082)
Prima Solutions	EUR	5 173 465	(4 947 345)	33,07%	4 120 000	137 221

Créances et dettes avec les parties liées

Clients	Exercice clos le 30 juin	
	2007	2008
ILOG S.A. Espagne	611 408	4 649
ILOG Inc. USA	2 687 190	2 834 830
ILOG Ltd UK	621 238	643 921
ILOG Pte Ltd Singapour	192 319	184 436
ILOG GmbH Allemagne	852 479	482 500
ILOG KK Japon	158 447	(138 199)
ILOG Australia	181 218	(61 292)
ILOG China	823 162	804 681
Écart de conversion	73 246	50 182
<b>TOTAL</b>	<b>6 200 707</b>	<b>4 805 709</b>

Fournisseurs	Exercice clos le 30 juin	
	2007	2008
ILOG S.A. Espagne	22 801	19 863
ILOG Inc. USA	1 298 344	2 435 117
ILOG Ltd UK	64 898	8 673
ILOG Pte Ltd Singapour	86 855	9 370
ILOG GmbH Allemagne	137 557	61 594
ILOG KK Japon	0	889
ILOG Australia	0	0
ILOG China	230 854	35 665
<b>TOTAL</b>	<b>1 841 309</b>	<b>2 571 171</b>

### Événements postérieurs à la clôture

Le 28 juillet 2008, la Société et IBM ont annoncé la conclusion d'un accord (*Memorandum of Understanding*) relatif au projet d'acquisition de la Société par IBM destiné à permettre l'acquisition des actions et les bons de souscription d'actions de la Société par l'intermédiaire d'offres publiques aux États-Unis et en France pour un montant d'environ 230 millions d'euros (soit approximativement 330 millions de dollars américains selon le taux de change au 30 septembre 2008).

Cette annonce a été suivie le 26 août 2008 par un dépôt à l'AMF d'un projet d'offre par IBM et d'une note en

réponse par ILOG, laquelle offre a été visée par l'AMF le 12 septembre 2008, débutée le 14 octobre 2008, et est toujours en cours.

Toute information complémentaire notamment sur les conditions de l'offre et sur les autres éléments inclus dans l'offre publique d'achat est disponible sur le site internet d'ILOG ([www.ilog.fr](http://www.ilog.fr)) et de l'AMF (sous la référence n.208C1583 et 208C1670 « Offre publique d'achat »).

À la date d'arrêté des comptes, aucun autre événement significatif n'est intervenu.

## 20.3.5 Tableau de financement

	Exercice clos le 30 juin	
	2008	2007
<b>Résultat net</b>	<b>294 399</b>	<b>4 446 779</b>
Dotations aux amortissements	1 849 594	1 170 251
Dotations aux provisions	4 909 168	7 168 477
Reprises (hors transferts de charges)	(7 040 730)	(8 139 846)
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>12 431</b>	<b>4 645 661</b>
Cession d'immobilisations corporelles	15 675	
Augmentation des capitaux propres	833 804	2 982 573
Réduction des immobilisations financières		304 898
<b>Total des ressources (1)</b>	<b>861 910</b>	<b>7 933 132</b>
Acquisition d'immobilisations incorporelles	3 070 996	271 658
Acquisition d'immobilisations corporelles	597 797	1 182 854
Acquisition d'immobilisations financières	1 281 596	14 198 558
<b>Total des emplois (2)</b>	<b>4 950 389</b>	<b>15 653 070</b>
<b>RESSOURCES / EMPLOIS NETS (1)-(2)</b>	<b>(4 088 479)</b>	<b>(7 719 938)</b>
Stocks et en cours	79 884	126 700
Avances et acomptes versés sur commandes	228 387	(49 951)
Créances clients et comptes rattachés	1 687 538	(1 988 571)
Écart de conversion	49 211	17 615
Autres créances	(3 100 448)	(667 888)
Charges constatées d'avance	24 939	25 944
<b>Variation des actifs (1)</b>	<b>(1 030 489)</b>	<b>(2 536 151)</b>
Dettes fournisseurs et immobilisations	(115 815)	63 101
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 177 043	175 548
Dettes fiscales et sociales	(257 757)	233 579
Autres dettes	81 703	(8 931)
Produits constatés d'avance	929 298	652 734
<b>Variation des passifs (2)</b>	<b>1 814 472</b>	<b>1 116 031</b>
<b>DÉGAGEMENT / BESOIN DE FONDS DE ROULEMENT (3)=(1)+(2)</b>	<b>783 983</b>	<b>(1 420 120)</b>
Variation des V.M.P	3 118 945	9 251 840
Variation des disponibilités	185 462	(111 168)
Variation des soldes créditeurs de banques	89	(614)
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>	<b>3 304 496</b>	<b>9 140 058</b>
<b>UTILISATION DE LA VARIATION DE FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL</b>	<b>4 088 479</b>	<b>7 719 938</b>



## 20.4 Rapports des Commissaires aux comptes

### Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 juin 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société ILOG relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2008, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la Note 1.14 de l'annexe qui expose les modalités d'enregistrement du crédit d'impôt recherche de la Société et leur incidence sur les comptes de l'exercice.

#### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la Note 1.6 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires notamment dans le cas d'arrangements comprenant des licences sur plusieurs logiciels, des prestations de maintenance et/ou d'autres services, pour lesquels le prix total du contrat est alloué à chacune de ces composantes sur la base de leur juste valeur propre, déterminée à partir de critères objectifs internes. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et nous nous sommes assurés de leur correcte application ;
- la Note 1.12 précise les modalités d'évaluation des impôts différés. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la Note 16 aux états financiers fournit une information appropriée ;
- la Société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des titres de sociétés mises en équivalence, selon les modalités décrites dans la Note 1.16 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la Note 6 donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 27 octobre 2008

Les Commissaires aux comptes

**Audit & Diagnostic**  
Olivier Maurin

**Ernst & Young Audit**  
Gilles Cohen

## Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ILOG, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note de l'annexe concernant les modalités d'enregistrement du crédit impôt recherche de la Société et leur incidence sur les comptes de l'exercice.

### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes de l'annexe relatives au chiffre d'affaires exposent les règles et les méthodes comptables concernant la reconnaissance du chiffre d'affaires notamment dans le cas d'arrangements comprenant des licences sur plusieurs logiciels, des prestations de maintenance et/ou d'autres services, pour lesquels le prix total du contrat est alloué à chacune de ces composantes sur la base de leur juste valeur propre, déterminée à partir de critères objectifs internes. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- La note de l'annexe relative aux titres de participation précise que votre Société valorise ces titres selon la méthode d'évaluation par équivalence. Par conséquent, les titres des sociétés contrôlées de manière exclusive sont inscrits à l'actif du bilan en fonction de la quote-part des capitaux propres déterminée d'après les règles de consolidation que ces titres représentent. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus ainsi que des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 27 octobre 2008

Les Commissaires aux comptes

**Audit & Diagnostic**  
Olivier Maurin

**Ernst & Young Audit**  
Gilles Cohen

## Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

### Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

I. En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Par ailleurs, nous rappelons que les conventions suivantes ont été approuvées par l'assemblée générale mixte du 29 novembre 2007.

#### 1. Indemnité de départ de l'équipe dirigeante

##### Nature et objet

Votre Conseil d'administration a autorisé, lors de sa séance du 30 novembre 2006, un engagement d'attribution d'une indemnité de départ pour les membres de l'équipe de direction, incluant M. Bounthara Ing, Directeur Général Délégué de votre société.

##### Modalités

Cet engagement prévoit l'attribution au Directeur Général Délégué d'une indemnité de départ de neuf mois calculée sur son salaire à objectif atteint (« *On Target Earnings* »), en sus des indemnités légalement dues, dans le cas où votre société serait acquise et qu'il ne pourrait lui être fourni dans le nouvel ensemble un poste à un salaire et une fonction équivalent à celui exercé actuellement dans votre société.

Votre Conseil d'administration a précisé, lors de sa séance du 28 septembre 2007, que cette indemnité serait versée dans le cadre d'une acquisition d'au moins 50% des actions de votre société, et pour un prix égal ou supérieur à 20% de la moyenne du cours de clôture de l'action de votre société sur le marché d'EURONEXT Paris calculée sur une période de référence de douze mois débutant dix huit mois et se terminant six mois avant la date publique d'annonce de l'acquisition.

Cette convention a été approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 novembre 2007.

## 2. Prime d'assurance chômage du Président du Conseil d'administration

### Nature et objet

Votre Conseil d'administration a autorisé, lors de sa séance du 23 janvier 2007, l'extension de douze à dix-huit mois du versement d'une prime d'assurance chômage à M. Pierre Haren, Président du Conseil d'administration et Directeur Général en cas de départ de la Société.

### Modalités

Au titre de l'exécution de cette convention d'assurance chômage au cours de l'exercice, votre société a reconnu dans ses comptes une charge de 11 160 euros.

## 3. Prêt en compte courant accordé à la société Prima Solutions

### Nature, objet et modalités

Votre Conseil d'administration a autorisé, lors de sa séance du 28 septembre 2007, la conclusion d'une convention portant sur un prêt en compte courant à la société Prima Solutions d'un montant de 1,1 million d'euros courant sur deux ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2007 avec un taux d'intérêt de 4,5% par an.

Au cours de l'exercice, un prêt de 700 milliers d'euros a été accordé en deux tranches d'un montant de 400 milliers d'euros puis de 300 milliers d'euros respectivement les 30 novembre 2007 et 3 janvier 2008. La rémunération de ce prêt a entraîné un produit financier de 17 250 euros.

### Conventions et engagements non autorisés au cours de l'exercice

II. Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L. 225-42 du Code de commerce.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

La convention suivante n'a pu être autorisée par votre Conseil d'administration du fait que tous les administrateurs sont concernés et de l'interdiction faite dans ce cas par la loi de participer au vote sur l'autorisation sollicitée.

Assurance responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants de votre société

#### Nature et objet

Lors de la séance du Conseil d'administration du 29 janvier 2008, les administrateurs de votre société ont renouvelé leur accord sur les termes de la police d'assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants de votre société contractée au cours d'un exercice antérieur.

#### Modalités

Au titre de l'exécution de cette convention au cours de l'exercice, votre société a reconnu dans ses comptes une charge de 136 783 euros.

Paris et Paris-La Défense, le 27 octobre 2008

Les Commissaires aux comptes

**Audit & Diagnostic**  
Olivier Maurin

**Ernst & Young Audit**  
Gilles Cohen

## Dépôt d'un Rapport annuel américain (« Form 20-F ») auprès de la Securities and Exchange Commission (la « SEC »)

La Société précise que, dans le cadre du Form 20-F qui a été déposé à la SEC et conformément aux nouvelles dispositions introduites par *Sarbanes-Oxley Act* de 2002 dans la législation américaine, le Président Directeur Général et le Directeur financier de la Société ont participé avec le management d'ILOG à l'évaluation de l'efficacité des procédures internes et contrôles relatifs aux informations publiées ou devant être publiées (*disclosure controls and procedures*) telles que définies par la réglementation américaine, à la fin de la période couverte par ce rapport annuel américain. Ces procédures internes et contrôles relatifs aux informations publiées ou devant être publiées ont permis de s'assurer que les informations devant être publiées par ILOG dans les rapports qu'elle dépose ou enregistre conformément à

l'*Exchange Act* ont bien été enregistrées, traitées, résumées et publiées dans les périodes telles que prévues par la réglementation et les formulaires de la SEC (*SEC's rules and forms*).

Parallèlement, et conformément à la réglementation américaine, la Société a également indiqué dans ce rapport annuel américain, qu'au cours de l'exercice clos le 30 juin 2008, il ne s'était produit aucun changement identifié dans le contrôle interne (*internal controls*) concernant le reporting financier (tel que défini par la réglementation américaine) qui a significativement affecté ou est susceptible d'affecter de manière significative le contrôle interne de la Société sur le reporting financier.



## 20.5 Date des dernières informations financières

Les dernières informations financières publiées sont le communiqué de presse relatif aux résultats trimestriels et annuels au 30 juin 2008 publié le 28 juillet 2008 et celui du 26 août 2008 relatif au dépôt d'un projet de note d'information

ILOG en réponse à l'offre publique d'achat visant les actions et les bons de souscription d'ILOG S.A. initiée par CITLOI, filiale indirectement détenue à 100% par IBM.

## 20.6 Informations financières intermédiaires et autres

Les prochaines informations financières publiées seront celles relatives aux résultats du premier trimestre de l'exercice 2008/2009, clos le 30 septembre 2008, qui seront publiés

le 30 octobre 2008. Les informations obligatoires qui seront publiées sont détaillées dans l'annexe 2.

## 20.7 Politique de distribution des dividendes

La Société n'a pas versé de dividendes au cours des cinq derniers exercices.

en conséquence, pas l'intention de distribuer de dividendes dans les années à venir.

La Société a l'intention d'affecter tous les fonds disponibles au financement de ses activités et de sa croissance et n'a,

Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'État à l'issue d'un délai de cinq ans.

## 20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Les procédures en cours sont décrites dans la Note 22 des États financiers.

Pour la période couvrant les douze derniers mois, la Société n'a fait l'objet d'aucune autre procédure gouvernementale,

judiciaire ou d'arbitrage, (et n'a connaissance d'aucune procédure en suspens ou dont la Société est menacée) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

## 20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Le Groupe n'a connu aucun changement significatif de sa situation financière ou commerciale depuis le 30 juin 2008.

## 21.1 Renseignements de caractère général concernant le capital

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

### Objet social (Article 3 des Statuts de la Société)

ILOG a pour objet en France, dans les DOM-TOM et à l'étranger :

- le conseil et la réalisation d'études ou généralement de toutes prestations de services en intelligence logicielle ;
- le développement, l'exploitation, la diffusion et la maintenance de matériels et logiciels ;
- la formation dans ces domaines d'activités, incluant les techniques audiovisuelles et, de façon générale, tous supports utiles à cette activité ;
- le tout directement ou indirectement pour son compte ou pour le compte de tiers, par voie de création de société nouvelle, d'apports, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise en location ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement ;
- l'émission de toutes garanties, cautionnements et autres sûretés conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, en particulier au bénéfice de toute société ou entreprise du Groupe, dans le cadre de leurs activités, ainsi que du financement de leurs activités ; la souscription de tout emprunt et plus généralement le recours à tout mode de financement en vue de permettre le financement de l'activité de la Société ;
- ainsi que plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières, mobilières ou de services, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés, ou à tout autre objet similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

### Consultation des documents juridiques

Les statuts, procès-verbaux des Assemblées Générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société.

### Exercice social (Article 22 des Statuts de la Société)

Du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin de chaque année.

## Répartition des bénéfices (Articles 23 et 24 des Statuts de la Société)

Sur le bénéfice de l'exercice social, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est obligatoirement fait un prélèvement d'au moins 5% affecté à la formation d'un fonds de réserve dit « réserve légale ». Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures et du prélèvement prévu à l'alinéa précédent, et augmenté du report bénéficiaire.

S'il résulte des comptes de l'exercice, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale, l'existence d'un bénéfice distribuable, l'Assemblée Générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserves dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer sous forme de dividendes.

Après avoir constaté l'existence de réserves dont elle a la disposition, l'Assemblée Générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur ces réserves. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels ces prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes seront prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Conseil d'administration, la mise en paiement devant toutefois obligatoirement avoir lieu dans le délai légalement fixé.

L'Assemblée Générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende, en numéraire ou en actions.

## Assemblées Générales (Article 21 des Statuts de la Société)

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblée Générale dans les conditions définies par la loi. Les Assemblées sont réunies dans le lieu indiqué par l'avis de convocation, même en dehors du département où se trouve le siège social.

Le droit de participer aux Assemblées Générales, est justifié par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce, au troisième jour ouvré précédent l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. Cet enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, dans les délais et conditions prévus par la réglementation en vigueur.

Les procurations et les formulaires de vote par correspondance devront parvenir à la Société trois jours ouvrés au moins avant la date de réunion de l'Assemblée. À défaut, il n'en est pas tenu compte. Il est également possible de participer aux Assemblées Générales par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant l'identification des actionnaires dans les conditions fixées par la réglementation applicable au moment de son utilisation si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée.

Les Assemblées Générales se composent de tous les actionnaires titulaires d'au moins une action, lesquels exercent leur droit de vote dans les conditions fixées par les statuts.

Il n'existe pas de clause statutaire prévoyant un droit de vote double en faveur des actionnaires de la Société ou une limitation de leurs droits de vote. Chaque action donne droit à une voix.

## Titres au porteur identifiable (Article 7 des Statuts de la Société)

La Société peut, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, demander communication à tout organisme habilité de tout renseignement relatif

aux actionnaires et aux détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote, leur identité et le nombre de titres qu'ils détiennent.

## Restrictions statutaires et conventionnelles à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions et clauses préférentielles d'acquisition ou de cession d'actions

Aucune restriction statutaire n'est applicable à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions de la Société.

Aucune clause d'une convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions de la Société portant sur au moins 0,5% du capital ou des droits de vote n'a été portée à la connaissance de la Société.

## Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci

Aucun titre émis par la Société ne comporte de droit de contrôle spécial.

## Accords entre actionnaires dont ILOG a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

La Société n'a connaissance d'aucun accord d'actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

## Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration et règles applicables à la modification des statuts de la Société

En vertu des articles 14, 16 et 17 des statuts de la Société, les Président, Directeur général et Directeurs généraux délégués sont réputés démissionnaires d'office lorsqu'ils atteignent l'âge de 70 ans en cours de mandat. Cependant, leurs mandats se prolongent jusqu'à la réunion du Conseil d'administration au cours de laquelle leurs successeurs seront nommés.

L'Assemblée générale extraordinaire de la Société est compétente pour décider ou autoriser des modifications directes ou indirectes des statuts, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

## Franchissements de seuils

Les statuts ne prévoient pas d'obligations de déclaration de franchissement de seuils de participations autres que les obligations légales prévues par les articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce.

## Acquisition par la Société de ses propres actions

L'Assemblée Générale du 29 novembre 2007 a renouvelé l'autorisation du 30 novembre 2006 en autorisant le Conseil d'administration, pour une période expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2008, à racheter des actions de la Société dans une limite de 10% de son capital social et à réduire ce capital social par annulation d'actions précédemment rachetées dans la limite de 10% du capital par période de 24 mois.

Dans le cadre de cette autorisation, ILOG a signé le 10 avril 2006 un contrat de liquidité avec Oddo Corporate Finance. Ce contrat est limité aux actions échangées sur Euronext Paris. Ce contrat courrait jusqu'au 31 décembre 2006, puis a été renouvelé par tacite reconduction par périodes successives de 12 mois. Il est conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 22 mars 2005. ILOG a résilié ce contrat le 5 septembre 2008. Conformément à la réglementation applicable, les actions détenues dans le cadre de ce contrat de liquidité ont été cédées sur le marché.

## Renseignements de caractère général concernant le capital

À ce jour, ILOG a effectué les rachats et ventes au titre du contrat de liquidité et des rachats directs sur le marché aux quantités et conditions suivantes :

	Nombre total d'actions achetées	Prix moyen payé par action	Nombre total d'actions vendues	Prix moyen encaissé par action	Nombre total d'actions achetées dans le cadre du programme de rachat	Nombre maximal d'actions pouvant être achetées conformément au programme de rachat <sup>(a)</sup>
	(en euros)		(en euros)			
<b>Total au 31 août 2007</b>	<b>1 550 852</b>		<b>(935 331)</b>		<b>615 521</b>	
Septembre 2007	47 367	8,33	(20 353)	8,35	27 014	1 276 875
Octobre 2007	33 425	8,91	(45 920)	9,04	(12 495)	1 289 720
Novembre 2007	52 494	8,17	(42 633)	8,17	9 861	1 280 089
Décembre 2007	34 394	7,55	(21 308)	7,54	13 086	1 267 098
Janvier 2008	171 810	6,53	(38 952)	6,86	132 858	1 134 240
Février 2008	18 010	6,46	(15 448)	6,46	2 562	1 132 478
Mars 2008	59 868	6,60	(17 482)	6,41	42 386	1 090 092
Avril 2008	28 298	5,42	(27 281)	5,43	1 017	1 089 075
Mai 2008	19 703	5,34	(28 310)	5,36	(8 607)	1 097 682
Juin 2008	15 504	6,33	(15 309)	6,32	(405)	1 098 087
Juillet 2008	11 486	6,41	(14 898)	6,48	(3 412)	1 104 704
Août 2008	1	9,75	(1)	9,75	0	1 174 331
<b>TOTAL AU 31 AOÛT 2008</b>	<b>2 043 212</b>		<b>(1 223 826)</b>		<b>819 386</b>	

(a) Le nombre maximal d'actions pouvant être achetées conformément au programme de rachat correspond à 10% du montant des actions émises à la date du rachat.

Suite à la résiliation du contrat de liquidité le 5 septembre, les actions propres afférentes à ce contrat ont été vendues sur le marché au cours du mois de septembre. Au 5 septembre 2008, la Société détenait 819 386 actions propres, soit 739 909 actions rachetées directement par la Société et un total net de 79 477 actions propres rachetées au titre du contrat de liquidité.

L'Assemblée Générale Mixte du 29 novembre 2007 a autorisé le Conseil d'administration à acheter un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du capital de la Société, à un prix maximum d'achat de 20 euros par action et un prix minimum de vente de 5 euros par action. Le montant maximum de ces rachats ne peut dépasser 15 millions d'euros. Cette autorisation expire à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos le 30 juin 2008 qui doit se réunir le 16 décembre 2008.

## Capital social au 31 août 2008

Nombre d'actions :	19 937 170, toutes de même catégorie
Valeur nominale :	1,00 euro
Montant du capital :	19 937 170 euros, entièrement libéré

À la connaissance de la Société, à l'exception de l'exercice de 366 657 options de souscriptions ou d'achat d'actions intervenues entre le 1er septembre et le 15 septembre 2008,

aucun changement significatif concernant son capital social n'est intervenu depuis le 31 août 2008.

## Renseignements de caractère général concernant le capital

## Tableau d'évolution du capital

Le tableau d'évolution du capital est le suivant depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2003 :

Date	Opération	Nombre de titres émis	Augmentation de capital (en euros)	Prime d'émission (en euros)	Montants successifs du capital (en euros)	Nombre cumulé d'actions	Valeur Nominale (en euros)
28 juillet 2003	Levée d'options (01/04/2003 au 30/06/2003)	12 198	7 440,78	62 945,54	10 309 957,70	16 901 570	0,61
31 juillet 2003	Augmentation de capital (PEE <sup>(a)</sup> )	534 051	325 771,11	1 548 446,82	10 635 728,81	17 435 621	0,61
6 octobre 2003	Levée d'options et de bons (01/07/2003 au 30/09/2003)	23 958	14 614,38	124 560,00	10 650 343,19	17 459 579	0,61
	Souscription de BSA			560,00			
1 <sup>er</sup> décembre 2003	Augmentation de capital (PEE <sup>(a)</sup> )	38 356	23 397,16	227 451,08	10 673 740,35	17 497 935	0,61
20 janvier 2004	Levée d'options (01/10/2003 au 31/12/2003)	33 217	20 262,37	186 283,00	10 694 002,72	17 531 152	0,61
	Souscription de BSA			4 480,00			
2 février 2004	Augmentation de capital (PEE <sup>(a)</sup> )	64 048	39 069,28	393 735,08	10 733 072	17 595 200	0,61
20 avril 2004	Levée d'options (01/01/2004 au 31/03/2004)	5 663	3 454,43	32 346,15	10 736 526,43	17 600 863	0,61
	Souscription de BSA			17 760,00			
	Augmentation de capital (PEE <sup>(a)</sup> )	1 563	953,43	13 051,05	10 737 479,86	17 602 426	0,61
23 juillet 2004	Levée d'options (01/04/2004 au 30/06/2004)	23 273	14 196,53	157 173,96	10 751 676,39	17 625 699	0,61
2 août 2004	Augmentation de capital (PEE <sup>(a)</sup> )	55 230	33 690,30	379 430,10	10 785 366,69	17 680 929	0,61



## Renseignements de caractère général concernant le capital

Date	Opération	Nombre de titres émis	Augmentation de capital (en euros)	Prime d'émission (en euros)	Montants successifs du capital (en euros)	Nombre cumulé d'actions	Valeur Nominale (en euros)
31 août 2004	Levée d'options (01/07/2004 au 31/08/2004)	3 218	1 962,98	17 551,14	10 787 329,67	17 684 147	0,61
1 <sup>er</sup> octobre 2004	Augmentation de capital (PEE <sup>(a)</sup> )	26 971	16 452,31	182 863,38	10 803 781,98	17 711 118	0,61
24 octobre 2004	Levée d'options (01/09/2004 au 30/09/2004)	4 650	2 836,50	31 777,00	10 806 618,48	17 715 768	0,61
30 novembre 2004	Levée d'options (01/10/2004 au 30/11/2004)	41 704	25 439,44	215 099,76	10 832 057,92	17 757 472	0,61
	Imputation du report à nouveau dans primes d'émission			(26 372 166,58)			
	Passage de €0,61 à €1,00 par action		6 925 414,08	(6 925 414,08)	17 757 472	17 757 472	1,00
22 janvier 2005	Levée d'options (01/12/2004 au 31/12/2004)	54 453	54 453,00	254 763,98	17 811 925	17 811 925	1,00
1 <sup>er</sup> février 2005	Augmentation de capital (PEE <sup>(a)</sup> )	58 442	58 442,00	378 704,16	17 870 367	17 870 367	1,00
22 avril 2005	Levée d'options (01/01/2005 au 31/03/2005)	89 890	89 890,00	527 084,76	17 960 257	17 960 257	1,00
	Souscription de BSA			27 440,00	17 960 257	17 960 257	1,00
22 juillet 2005	Levée d'options (01/04/2005 au 30/06/2005)	45 150	45 150,00	215 937,05	18 005 407	18 005 407	1,00
27 septembre 2005	Levée d'options (01/07/2005 au 31/08/2005)	123 134	123 134,00	689 101,09	18 128 541	18 128 541	1,00
25 octobre 2005	Levée d'options (01/09/2005 au 30/09/2005)	57 695	57 695,00	333 792,78	18 186 236	18 186 236	1,00
	Levée de BSA	8 000	8 000,00	55 920,00	18 194 236	18 194 236	

## Renseignements de caractère général concernant le capital

Date	Opération	Nombre de titres émis	Augmentation de capital (en euros)	Prime d'émission (en euros)	Montants successifs du capital (en euros)	Nombre cumulé d'actions	Valeur Nominale (en euros)
24 janvier 2006	Levée d'options (01/10/2005 au 31/12/2005)	144 073	144 073,00	802 408,63	18 364 309	18 364 309	1,00
	Levée de BSA	26 000	26 000,00	204 140,00			
	Souscription de BSA			5 200,00			
25 avril 2006	Levée d'options (01/01/2006 au 31/03/2006)	88 987	88 987,00	512 593,02	18 456 296	18 453 296	1,00
	Souscription de BSA			26 000,00	18 453 296	18 453 296	1,00
25 juillet 2006	Levée d'options	80 837	80 837,00	407 575,10	18 534 133	18 534 133	1,00
	Levée de BSA (01/04/2006 au 30/06/2006)	8 000	8 000,00	66 800,00	18 542 133	18 542 133	1,00
30 août 2006	Levée d'options (01/07/2006 au 31/08/2006)	6 676	6 676,00	29 281,88	18 548 809	18 548 809	1,00
24 octobre 2006	Levée d'options (01/09/2006 au 30/09/2006)	80 900	80 900,00	426 718,00	18 629 709	18 629 709	1,00
23 janvier 2007	Levée d'options (01/10/2006 au 31/12/2006)	176 672	176 672,00	783 084,34	18 806 381	18 806 381	1,00
24 avril 2007	Levée d'options	158 826	158 826,00	739 113,53	18 965 207	18 965 207	1,00
	Souscription de BSA (01/01/2007 au 31/03/2007)			30 720,00	18 965 207	18 965 207	1,00
24 juillet 2007	Levée d'options (01/01/2007 au 31/03/2007)	93 257	93 257,00	439 434,74	19 058 464	19 058 464	1,00
	Levée de BSA	4 000	4 000,00	13 880,00	19 062 464	19 062 464	1,00
28 septembre 2007	Levée d'options (01/07/2007 au 31/08/2007)	131 634	131 634,00	600 494,76	19 194 098	19 194 098	1,00
29 janvier 2008	Levée d'options (01/09/2007 au 31/12/2007)	6 750	6 750,00	38 525,00	19 200 848	19 200 848	1,00
29 avril 2008	Levée de BSA	8 000	8 000,00	48 400,00	19 208 848	19 208 848	1,00
26 septembre 2008	Levée d'options (01/07/2008 au 31/08/2008)	728 322	728 322,00	4 962 635,72	19 937 170,00	19 937 170	1,00

(a) PEE : Actions émises selon les termes du plan international d'achat d'actions et du Plan d'Épargne Entreprise tels que décrits au paragraphe 17.3.

## Capital autorisé mais non émis, engagement d'augmentation de capital

Les délégations globales au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale Mixte du 30 novembre 2006 toujours valables à la date du présent document de référence sont les suivantes :

- délégation pour une durée de 26 mois donnant les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de la Société, dans la limite d'un montant nominal de 5 millions d'euros, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- délégation pour une durée de 26 mois donnant les pouvoirs nécessaires pour procéder aux augmentations de capital social, par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, dans la limite d'un montant nominal maximum de 5 millions d'euros, à imputer sur le montant maximum susvisé ;
- délégation pour une durée de 26 mois donnant les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de la Société, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires dans la limite d'un montant maximal de 2,5 millions d'euros, étant précisé que toute augmentation de capital réalisée en vertu de cette résolution s'imputera

sur le plafond de 5 millions d'euros visé dans la résolution ci-dessus ;

- délégation pour une durée de 26 mois donnant les pouvoirs nécessaires pour procéder aux imputations des frais occasionnés par les augmentations de capital réalisées sur les primes afférentes à ces opérations, dans la limite globale du montant des émissions effectuées en vertu des délégations susvisées.

L'Assemblée Générale Mixte du 29 novembre 2007 a autorisé le Conseil d'administration à utiliser les délégations précédemment citées, à l'exception de la délégation d'augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription, aux fins d'augmenter le capital social en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la Société, et ce jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2008.

Cette Assemblée Générale Mixte du 29 novembre 2007 a également donné délégation au Conseil d'administration pendant une période de 26 mois pour procéder à une augmentation de capital limitée à 10% du capital visant à rémunérer des apports en nature.

Aucune de ces délégations n'a pas été utilisée à la date du présent document.

## Titres non représentatifs du capital

Néant.

## Titres participatifs

Néant.

## Titres nantis

À la date du 31 août 2008, il n'y a aucun nantissement portant sur des actions ILOG détenues par la Société. Les actions et le fonds de commerce de ses filiales ne font l'objet d'aucune sûreté.

## Autres titres donnant accès au capital

Si toutes les options de souscription ou d'achat et tous les bons de souscription attribués et non exercés au 31 août 2008 étaient intégralement exercés, il en résulterait l'émission de 3 162 399 actions nouvelles représentant 15,9% du capital (sur la base d'un capital composé de 19 937 170 actions au 31 août 2008).

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2008, la Société a attribué des options de souscription ou d'achat d'actions

portant globalement sur 206 000 actions. Au cours du même exercice, un total de 138 384 actions a été émis sur exercice d'options précédemment attribuées par la Société.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2008, la Société a émis des bons de souscription d'actions portant globalement sur 64 000 actions. Au cours du même exercice, 8 000 actions ont été émises par exercice de bons de souscription ou d'achat d'actions attribués par la Société.

## Options de souscription ou d'achat d'actions

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2008, 100 000 options de souscription ou d'achat d'actions ont été attribuées par la Société ou ses filiales à un de ses mandataires sociaux, Monsieur Pierre Haren, Président Directeur Général de la Société, à un prix d'exercice de 8,00 euros (Plan 2004). 5 834 options de souscription ou d'achat d'actions ont été exercées par un de ses mandataires sociaux, Monsieur Bounthara Ing, Directeur Général de la Société, au cours

de l'exercice, options attribuées en 1997 au prix d'exercice de 5,34 euros.

Est présenté ci-après le tableau relatif aux dix principaux attributaires salariés non-mandataires ayant reçu ou levé des options de souscription ou d'achat d'actions durant l'exercice 2007/2008. Aucune attribution n'est effectuée par les filiales de la Société à leurs salariés.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix principaux attributaires salariés non-mandataires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan concerné
		(en euros)	
Options consenties, durant l'exercice 2007/2008, par la Société et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options aux dix principaux attributaires salariés non-mandataires de la Société et de ses filiales.	100 000	8,20	Plan 2004
Options détenues sur la Société et celles visées précédemment, levées durant l'exercice 2007/2008, par les dix principaux attributaires salariés de la Société et de ces filiales, ayant levé des options durant la période.	122 984	5,54	Plans 1996, 1998 et 2001

Est présenté, ci-après, un tableau récapitulatif des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions en cours au 31 août 2008. Les plans en vigueur permettent d'attribuer

des options de souscription ou d'achat d'actions. Au 31 août 2008, la Société avait attribué exclusivement des options de souscription d'actions.

## Renseignements de caractère général concernant le capital

	« Plan 1996 »	« Plan 1998 »	« Plan 2001 »	« Plan 2004 »
Dates d'Assemblées <sup>(a)</sup>	24 novembre 1994	4 novembre 1998	25 septembre 2001	30 novembre 2004
Dates du premier Conseil d'administration <sup>(b)</sup>	5 mai 1995	1 <sup>er</sup> février 1999	12 novembre 2001	22 mars 2006
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	3 400 000	3 150 000	1 100 000	800 000
Prix de souscription par action <sup>(c)</sup>	5,19 à 8,60 euros	2,92 à 51,50 euros	8,66 à 10,78 euros	8,00 à 12,45 euros
Point de départ d'exercice des options <sup>(d)</sup>	5 mai 1996	1 <sup>er</sup> février 2000	12 novembre 2002	22 mars 2007
Date d'expiration <sup>(e)</sup>	21 septembre 2009	26 septembre 2015	15 décembre 2013	19 novembre 2016
Nombre d'actions souscrites au 31/08/2008	2 662 596	1 002 456	340 416	-
Nombre d'actions restant à souscrire au 31/08/2008	189 663	1 880 220	594 516	244 000
Dont nombre d'options sur actions pouvant être souscrites ou achetées par des membres du Comité de direction (dans sa composition actuelle) <sup>(f)</sup>	28 000	304 762	156 322	10 416
Nombre des membres du Comité de direction concernés <sup>(f)</sup>	1	5	6	2
Nombre d'options disponibles pour attribution au 31 août 2008	-	-	-	556 000

(a) La date indiquée est celle de la première Assemblée ayant autorisé l'émission dans le cadre du plan considéré. Les dates des différentes Assemblées concernées et les montants respectifs autorisés sont indiqués au paragraphe ci-après.

(b) La date indiquée est celle du premier Conseil d'administration ayant attribué des options au titre de ce plan. Généralement, des options sont attribuées à chaque nouveau salarié par le Conseil d'administration lors de la réunion qui suit son embauche ou sa nomination comme mandataire social. L'annexe 3 du présent document donne l'ensemble des dates d'attribution.

(c) Le prix est fixé par le Conseil d'administration lors de chaque attribution et est égal au cours de clôture de l'action sur Euronext Paris de NYSE Euronext la veille du Conseil décidant l'attribution.

(d) Dans chaque cas, la date indiquée est celle de la première date d'exercice des options émises dans le cadre du plan considéré. Le calendrier d'exercice est en général de : 1/4 des options exerçables au bout de 12 mois puis 1/4<sup>e</sup> chaque mois à condition que le détenteur reste salarié ou mandataire social de la Société.

(e) Les options ont des dates d'expiration variables. Dans chaque cas, la date indiquée est la date d'expiration ultime des options émises dans le cadre du plan considéré.

En général, les options expirent au plus tard dix ans après leur attribution (sept ans pour les bénéficiaires au Royaume-Uni).

(f) Les membres du Comité de direction sont ceux définis au paragraphe 16.2 du présent document de référence.

Un nouveau plan d'option de souscription ou d'achat d'actions a été voté par l'assemblée du 29 novembre 2007 autorisant l'émission de 1 million d'actions. Aucune option de souscription n'a encore été attribuée au titre de ce plan.

Si toutes les options de souscription attribuées et non encore exercées au 31 août 2008 étaient intégralement exercées, il en résulterait l'émission de 2 908 399 actions nouvelles représentant 14,6% du capital (sur la base d'un capital composé de 19 937 170 actions au 31 août 2008).

## Bons de souscription d'actions

Dates d'Assemblée	17 déc. 2002	17 déc. 2002	16 déc. 2003	30 nov. 2004	29 nov. 2005	30 nov. 2006	29 nov. 2007
Dates du Conseil d'administration	26 fév. 2003	18 juin 2003	16 déc. 2003	30 nov. 2004	29 nov. 2005	30 nov. 2006	29 nov. 2007
Nombre total de bons de souscription pouvant être exercés	20 000	56 000	76 000 <sup>(a)</sup>	56 000	56 000 <sup>(a)</sup>	64 000	64 000 <sup>(a)</sup>
Nombre total de bons de souscription émis au profit d'administrateurs non dirigeants ou des membres de Comités ILOG	20 000	56 000	76 000	56 000	56 000	64 000	64 000
Nombre d'administrateurs non dirigeants concernés	-	7	7	7	7	8	8
Nombre de membres de Comités ILOG	5	-	5	-	-	-	-
Prix de souscription de l'action	€4,48	€7,99	€10,99 et €10,45	€9,35	€12,37	€9,17	€8,07
Point de départ d'exercice des bons	26 fév. 2003 <sup>(b)</sup>	18 juin 2003 <sup>(b)</sup>	16 déc. 2003 <sup>(c)</sup>	30 nov. 2004 <sup>(c)</sup>	29 nov. 2005 <sup>(c)</sup>	30 nov. 2006 <sup>(c)</sup>	29 nov. 2007 <sup>(c)</sup>
Date d'expiration	25 fév. 2008	17 juin 2008	15 déc. 2008	30 nov. 2009	29 nov. 2010	30 nov. 2011	28 nov. 2012
Nombre de bons de souscription exercés au 31 août 2008	20 000	24 000	8 000	10 000	-	-	-
Nombre de bons de souscription restant à exercer au 31 août 2008	-	-	48 000	46 000	48 000	64 000	48 000
Nombre de bons de souscription disponibles pour attribution au 31 août 2008	-	-	-	-	-	-	-

(a) Des bons de souscription n'ont pas été souscrits par trois administrateurs.

(b) Bons de souscription d'actions émis au prix de 0,01 euro par bon.

(c) Les modalités d'émission de ces bons de souscription sont décrites au chapitre 17 du présent document de référence.

Si tous les bons de souscription émis et non encore exercés au 31 août 2008 étaient intégralement exercés, il en résulterait l'émission de 254 000 actions nouvelles représentant 1,3% du capital (sur la base d'un capital composé de 19 937 170 actions au 31 août 2008).

Une assemblée générale extraordinaire tenue le 23 octobre 2008 a autorisé l'apport des 254 000 bons de souscriptions d'actions émis et non exercés à toute offre publique.

## 21.2 Marché des titres de la Société

La Société est cotée :

- sur le « Nasdaq Stock Market LLC » (« Nasdaq ») depuis le 20 février 1997 ;
- sur le « Nouveau Marché », devenu Eurolist d'Euronext Paris, depuis le 3 décembre 1998, puis Euronext Paris de NYSE Euronext depuis 2007 (code SICOVAM : 6673). Le premier cours coté lors de l'introduction était de 12,5 euros.

Les actions ILOG sont cotées sous la forme d'*American Depositary Shares* (ADS) sur le Nasdaq aux États-Unis. Chaque ADS correspond à une action de la Société. On comptait 2 014 288 ADS en circulation au 31 août 2008. Le symbole de l'ADS de ILOG sur le Nasdaq est « ILOG ». Cette cotation au Nasdaq implique la publication d'un rapport annuel (Form 20-F) auprès de la Securities and Exchange Commission américaine. N'étant pas une société américaine, ILOG n'est pas tenue de publier des rapports trimestriels

aux États-Unis. Hors de toute obligation réglementaire, ILOG diffuse toutefois des communiqués de presse en français et en anglais de façon trimestrielle afin de rendre compte de son activité. La Société s'assure de l'équivalence d'information aux États-Unis et en France en conformité avec l'Article 223-8 du Règlement Général de l'AMF.

Le nombre total d'actions admis aux négociations sur Euronext Paris de NYSE Euronext au 31 août 2008 est de 19 937 170.

Un contrat de liquidité a été signé et mis en place le 10 avril 2006 avec Oddo Corporate Finance. Ce contrat est limité aux actions échangées sur Euronext Paris. ILOG a alloué 1 million d'euros au contrat de liquidité. ILOG a résilié le 5 septembre 2008 le contrat de liquidité conclu avec Oddo Corporate Finance le 10 avril 2006. Conformément à la réglementation applicable, les actions détenues dans le cadre de ce contrat de liquidité ont été cédées sur le marché.

Les tableaux suivants retracent les évolutions des cours de clôture et le volume des transactions jusqu'au 31 août 2008 d'une action sur Euronext Paris de NYSE Euronext et d'un ADS sur le Nasdaq :

### Volumes des transactions et évolution des cours (fin de journée) de l'action sur Euronext Paris de NYSE Euronext

Mois	Nombre de séances	Cours du mois en euros		Titres échangés
		Plus haut	Plus bas	
Septembre 2005	22	14,02	12	1 906 607
Octobre 2005	21	15,59	12,75	1 165 255
Novembre 2005	22	13,48	12,31	607 308
Décembre 2005	21	14,92	13,3	680 289
Janvier 2006	22	15	11,99	2 247 302
Février 2006	20	12,68	11,7	942 456
Mars 2006	23	13,45	12,17	946 903
Avril 2006	18	13,99	13	1 031 644
Mai 2006	22	13,8	11,37	797 057
Juin 2006	22	11,63	9,76	523 799
Juillet 2006	21	10,5	8,37	757 772
Août 2006	23	9,28	8,21	605 401
Septembre 2006	21	9,78	8,48	474 473
Octobre 2006	22	10,12	9	759 879
Novembre 2006	22	9,9	8,85	824 145
Décembre 2006	19	10,18	9,3	820 312
Janvier 2007	22	11,18	9,8	1 294 955
Février 2007	20	10,92	9,61	795 938
Mars 2007	22	10,35	9,4	582 123
Avril 2007	19	10,6	9,32	536 004
Mai 2007	22	9,75	9,3	524 718
Juin 2007	21	9,65	9,01	468 236
Juillet 2007	22	10	8,9	536 915
Août 2007	23	9,27	7,6	573 029
Septembre 2007	20	8,6	8,11	470 556
Octobre 2007	23	9,68	8,01	1 270 001
Novembre 2007	22	8,92	7,33	716 179
Décembre 2007	19	8,12	7,1	522 621
Janvier 2008	22	7,72	5,61	648 089
Février 2008	21	6,94	6,19	500 133
Mars 2008	19	7,09	5,83	287 849
Avril 2008	22	6	4,9	411 862
Mai 2008	21	6	5,03	697 923
Juin 2008	21	6,8	5,9	523 038
Juillet 2008	22	9,81	5,9	2 435 229
Août 2008	20	9,85	9,71	2 699 244
<b>TOTAL DES ÉCHANGES</b>				<b>31 585 244</b>

Source : NYSE Euronext.



## Volumes des transactions et évolution des cours (fin de journée) de l'action sur Nasdaq

Mois	Nombre de séances	Cours du mois en dollars		Titres échangés
		Plus haut	Plus bas	
Septembre 2005	21	17,44	14,55	586 246
Octobre 2005	21	18,64	15,48	211 454
Novembre 2005	21	15,84	14,83	139 339
Décembre 2005	21	17,64	15,84	237 174
Janvier 2006	20	18,27	13,51	364 257
Février 2006	19	15,01	13,91	47 356
Mars 2006	23	16	14,31	64 625
Avril 2006	19	17,69	15,83	53 538
Mai 2006	22	17,28	14,6	62 611
Juin 2006	22	14,83	12,13	42 964
Juillet 2006	20	13,24	10,8	83 462
Août 2006	23	11,78	10,28	68 540
Septembre 2006	20	12,33	10,71	55 498
Octobre 2006	22	12,91	11,07	82 985
Novembre 2006	21	12,95	11,23	85 062
Décembre 2006	20	13,27	12,05	71 364
Janvier 2007	20	14,1	12,76	37 397
Février 2007	19	14,44	12,5	49 390
Mars 2007	22	13,93	12,44	45 371
Avril 2007	20	14,13	12,71	33 441
Mai 2007	22	12,98	12,57	61 442
Juin 2007	21	13	11,75	79 949
Juillet 2007	21	13,6	12,03	105 938
Août 2007	23	12,74	10,46	89 089
Septembre 2007	19	11,72	11,3	13 017
Octobre 2007	23	13,7	11,74	55 612
Novembre 2007	21	13,4	11,13	48 559
Décembre 2007	20	11,83	10,12	46094
Janvier 2008	21	11,17	8,69	33 924
Février 2008	20	10,24	9	48 154
Mars 2008	20	10,7	9,45	83 870
Avril 2008	22	9,68	7,7	51 226
Mai 2008	21	9,27	7,7	35 828
Juin 2008	21	10,6	9,21	36 606
Juillet 2008	22	15,32	9,43	141 366
Août 2008	21	15,3	13,35	376 023

**TOTAL DES ÉCHANGES**

**3 728 771**

Source : Nasdaq.

## 21.3 Appartenance à des indices

Les actions ILOG ont été intégrées dans les indices suivants gérés par NYSE Euronext : Indice SBF 250, IT CAC, Next 150 et NextEconomy (ce dernier indice a été supprimé par NYSE Euronext le 31 décembre 2007).

## 22.1 Contrats importants

A l'exception du contrat conclu à l'occasion de l'acquisition de LogicTools intervenue en avril 2007 pour 11,5 millions d'euros (voir notamment le paragraphe 6.1 «Développements récents» du présent document) et du *Memorandum of Understanding* conclu avec IBM (voir ci-après), la Société estime ne pas avoir conclu de contrat hors du cadre normal des affaires.

Le 28 juillet 2008, la Société et IBM ont annoncé la conclusion d'un accord (*Memorandum of Understanding*) relatif au projet d'acquisition de la Société par IBM destiné à permettre l'acquisition des actions, American Depositary Shares («ADS») et des bons de souscription d'actions de la Société par l'intermédiaire d'offres publiques aux États-Unis et en France. Cette offre publique en France (l'«Offre») porte sur (i) la totalité des actions de la Société, émises ou à émettre en raison de l'exercice des BSA ou des options de souscription d'actions (et ce en excluant les actions attribuées gratuitement et dont la période de conservation n'aura pas expiré à la date de clôture de l'Offre) au prix unitaire de 10 euros (avec tous les droits attachés, y compris les droits aux dividendes pour l'exercice 2007-2008), et (ii) la totalité des BSA existants au prix unitaire de 0,50 euros pour les BSA n°1 émis en 2003, 0,50 euros pour les BSA n°2 émis en 2003, 0,65 euros pour les BSA émis en 2004, 0,50 euros pour les

BSA émis en 2005, 0,83 euros pour les BSA émis en 2006 et 1,93 euros pour les BSA émis en 2007. Une offre distincte est faite aux États-Unis, à des conditions substantiellement identiques à celles de l'Offre, à tous les porteurs d'ADS, cotés sur le NASDAQ, ainsi qu'à tous les porteurs d'autres titres d'ILOG domiciliés aux États-Unis (l'«Offre Américaine» et avec l'Offre, les «Offres»).

L'Offre est soumise aux conditions suivantes : (i) l'initiateur ne donnera une suite positive à l'Offre que dans l'hypothèse où il serait en droit de détenir des actions représentant à la date de la clôture de l'offre, au moins 66,67% du capital social et des droits de vote de la Société sur une base entièrement diluée, et (ii) l'Offre reste soumise à la condition de l'obtention de l'autorisation de l'opération par la Commission Européenne en application de l'article 6(1)(b) du Règlement CEE No.139/2004.

L'annonce de l'Offre a été suivie le 26 août 2008 d'un dépôt auprès de l'AMF d'un projet d'offre par CITLOI S.A.S, filiale indirectement détenue à 100% par IBM, et d'un projet de note en réponse par ILOG. L'Offre a été déclarée conforme par l'AMF le 12 septembre 2008. Les Offres ont débuté le 14 octobre 2008, et sont toujours en cours à la date de dépôt du présent document.

*Accords conclus par la Société qui sont modifiés  
ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société*

## 22.2 Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société

La Société détient environ 33% du capital de la société Prima Solutions, fournisseur de plateformes logicielles pour le secteur de l'assurance, implantée à Paris. En application d'un pacte d'actionnaires conclu le 27 novembre 2006, le changement de contrôle de la Société (susceptible d'être rendu effectif lors du règlement-livraison de l'Offre initiée par CITLOI, filiale d'IBM, sur la Société) donne la possibilité aux autres actionnaires de Prima Solutions qui sont parties au pacte d'actionnaires de racheter les actions de Prima Solutions détenues par la Société.

L'investissement dans la société Prima Solutions avait plusieurs objectifs basés sur la synergie entre les produits de gestion de règles métiers ILOG et la plateforme logicielle IBCS de Prima Solutions dans le secteur de l'assurance. Les retombées commerciales, directes ou indirectes, des synergies mises en œuvre depuis la prise de participation sont négligeables dans la formation du chiffre d'affaires d'ILOG, même si elles demeurent importantes pour illustrer

la pertinence de l'offre commerciale ILOG dans le secteur de l'assurance. Si les actionnaires de Prima Solutions parties au pacte d'actionnaires venaient à racheter les actions détenues par ILOG, il est probable que les efforts entrepris afin de profiter des synergies seraient moins intenses ou pourraient disparaître.

ILOG a acquis les actions Prima Solutions pour un montant d'environ 3 251 milliers d'euros et a identifié un goodwill d'environ 3 885 milliers d'euros restant à l'actif du bilan et non déprécié au 30 juin 2008. Le pacte d'actionnaires prévoit que le rachat des actions Prima Solutions détenues par ILOG intervienne à un prix supérieur au coût d'acquisition.

A l'exception du pacte d'actionnaires ci-dessus mentionné, la Société estime qu'aucun accord significatif conclu par la Société n'est susceptible d'être modifié ou de prendre fin du fait du changement de contrôle d'ILOG.

→ 23

## INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

Non applicable.

→ 24

## DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à disposition du public est consultable physiquement au siège social de la Société pendant la durée de validité du présent document de référence et sur le site Internet de la Société : [www.ilog.fr](http://www.ilog.fr).

→ 25

## INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Voir le chapitre 7.2 sur les principales filiales et sociétés affiliées.

**Table de concordance**

Le Rapport Financier Annuel de l'exercice 2007/2008, établi en application des articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, est constitué des sections du document de référence identifiées dans le tableau ci-dessous :

<b>Sections du document de référence</b>	<b>Pages du document de référence</b>
Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société (Comptes consolidés et Comptes annuels)	95 à 166
Informations concernant la Société	27 à 29
Aperçu des activités, présentation de la Société et du Groupe	30 à 43
Organigramme	44 à 45
Facteurs de risque	13 à 26
Examen de la situation financière et du résultat	48 à 59
Trésorerie et capitaux	60 à 61
Capital autorisé mais non émis, engagement d'augmentation de capital	175
Politique de recherche et développement, brevets et licences	62 à 63
Information sur les tendances	64
Acquisition par la Société de ses propres actions	170 à 171
Principaux actionnaires	92 à 93
Rémunération et avantages	70 à 72
Organes d'administration et de direction	66 à 69
Gouvernement d'entreprise	73 à 83
Informations complémentaires	167 à 182
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	159 à 160
Attestation du responsable du rapport financier annuel	5

## Annexe 1 - Glossaire

### algorithme

Suite logique d'opérations pour obtenir la solution d'un problème au moyen d'un nombre fini d'opérations élémentaires.

### API

*Application Programming Interface*, interface de programmation normalisée qui permet d'accéder facilement aux fonctions du système d'exploitation, c'est-à-dire de l'interface utilisateur, ce qui facilite grandement la programmation d'applications.

### BPM

*Business process management*, gestion des processus métier.

### bibliothèque

Ensemble de commandes, de classes de commandes, de macros et de parties de programmes opérationnelles, associé à un environnement de développement afin de faciliter la création de séquences de programmes répétitives et de routines.

### BRMS

*Business rules management system*, Système de gestion de règles métier.

### classes orientées objet

Une classe dans un langage orienté objet définit les structures de données qui vont être utilisées dans un logiciel, ainsi que les fonctions, ou méthodes, qui peuvent être appliquées aux objets définis à l'aide de ces classes.

Pour rester concret, examinons brièvement la création d'un programme simple qui permet de gérer des fenêtres sur un écran d'ordinateur.

On pourra ainsi définir la classe « Fenêtre » qui contiendra les informations `positionCoinSupérieur GaucheX`, `positionCoinSupérieurGaucheY`, `largeur`, `hauteur`, `visible`, et qui saura répondre aux méthodes `Déplacement`, `Visibilité`, `Retaillage`.

La création d'une fenêtre à partir de sa classe demande que soient fournies les X et Y de la fenêtre, ainsi que trois autres arguments : la largeur initiale de la fenêtre, sa hauteur initiale et si elle est visible. On peut ainsi créer autant de fenêtres qu'on le souhaite à l'écran. Celui-ci devient bientôt très encombré, et il faut déplacer et retailler les fenêtres.

La méthode `Déplacement` prendra trois arguments : l'objet fenêtre concerné, et les deux nouvelles coordonnées X et Y. Appliquée à une fenêtre, elle déplace la fenêtre de ses anciennes coordonnées à X et Y. La méthode `Retaillage` quant à elle prend aussi trois arguments : la fenêtre, la nouvelle largeur W, et la nouvelle hauteur H. Appliquée à une fenêtre, elle change sa largeur-hauteur pour W et H.

On peut ensuite vouloir définir les fenêtres à bandeau, qui contiendront un bandeau, et un titre. Pour cela, il suffit de définir une classe fille de « Fenêtre », « FenetreABandeau », qui contiendra juste un champ de plus, titre, dans lequel sera stockée la chaîne de caractères qui représente le titre. On pourra aussi définir la méthode « `ChangeTitre` » qui permet de remplacer un titre par un autre. Les méthodes `Déplacement` et `Retaillage` ne sont pas redéfinies, elles sont héritées de la classe Fenêtre.

L'ensemble des classes et méthodes de cet exemple (deux classes et quatre méthodes) constitue la partie présentée à l'utilisateur informaticien sous le nom de Classes Orientées Objet\*. Il va réutiliser ces composants sans avoir à inventer comment déplacer une fenêtre, la retailler, changer le titre de son bandeau.

### Client/Serveur distribué

Les applications exécutables peuvent être « mono-processus », et fonctionner seules sur un ordinateur, ne faisant que lire et écrire des données sur des fichiers. Ainsi, Microsoft Word est une application mono-processus.

D'autres applications plus complexes peuvent exiger que plusieurs logiciels différents s'exécutent simultanément sur plusieurs machines. Un logiciel mémorisera les données sous forme relationnelle sur disque, ce sera la « base de données relationnelles », qui contiendra par exemple la liste de toutes les rues de Paris et les intersections. Un autre logiciel fera de l'acquisition de données à partir de capteurs, par exemple en allant lire toutes les 20 secondes des données de circulation. Un troisième affichera sur un écran les rues et leur niveau d'embouteillage. Dans ce cas, on parlera d'une application Client/Serveur Distribuée, le poste d'affichage étant le Client, et la base de données étant le « Serveur » de données.

### composant logiciel

Un composant logiciel est un ensemble de fonctions logicielles pré-écrites qui peuvent être intégrées par un concepteur-développeur dans une application complète. Ainsi, au lieu d'écrire tout un logiciel, le développeur n'aura qu'à écrire le code d'intégration, ainsi que les fonctions de l'application qui ne sont pas déjà écrites sous forme de composants.

### développement logiciel

Activité qui consiste à concevoir et écrire du logiciel en code source, et à utiliser des environnements de développement (compilateurs, débogueurs) pour traduire ce code source en une application exécutable qui pourra être mise entre les mains d'utilisateurs finaux. Ainsi par exemple Microsoft Word est une application exécutable, que les développeurs logiciels de Microsoft ont développée dans l'environnement Microsoft C++.

### EAI

*Enterprise Application Integration* : il s'agit d'une infrastructure d'intégration d'applications au sein d'une entreprise, qui permet d'automatiser, de coordonner et de consolider des applications IT d'une entreprise.

### interface

L'interface est le moyen par lequel un utilisateur final interagit avec un système.

Il s'agit de bien séparer la présentation des données et la gestion du dialogue avec l'opérateur et le traitement des données applicatives.

On parle d'interface homme-machine pour décrire les fenêtres qui présentent de l'information à un opérateur humain sur un écran d'ordinateur. Ces fenêtres peuvent présenter de l'information alphanumérique, comme Microsoft Word, ou de l'information plus graphique, sous forme de dessins comme un plan de ville avec les niveaux d'embouteillage, de pollution, etc. Il s'agira alors d'une interface visuelle.

### ISV

*Independent Software Vendor*, vendeur indépendant de logiciels.

### langage de programmation

Langage formel qui permet de programmer des ordinateurs. Il existe deux types de langage de programmation : les langages assembleurs et les langages de haut niveau. Les langages assembleurs sont très proches du niveau matériel. Ils utilisent directement le jeu d'instructions du processus. Les langages de programmation de haut niveau ont en revanche une syntaxe plus proche du langage naturel.

**C** : langage de programmation particulièrement flexible aujourd'hui utilisé pour la plupart des projets de programmation. Le C est très proche de la couche matérielle de l'assembleur. Le système d'exploitation UNIX fonctionne en symbiose étroite avec ce langage. De fait des parties importantes de ce système sont écrites en C.

**C++** : version plus évoluée du langage de programmation C qui permet d'utiliser des techniques de programmation orientées objet.

**Java** : langage de programmation créé à l'origine par Sun Microsystems. Il est indépendant de toute plate-forme. Sa syntaxe ressemble beaucoup à celle du C++ et est orientée objet. En revanche, il ne permet pas d'utiliser de pointeurs. Java permet de réaliser deux types de programmes : des applets et des applications.



## Annexe 2 - Calendrier indicatif des dates de publications des informations financières

### MS.NET

Ensemble de technologies et de produits Microsoft qui comprend des langages de programmation (C#, J#, VB .NET), un environnement d'exécution et des outils permettant de développer des applications s'exécutant sur les plates-formes Microsoft.

### langages orientés objet

Certains développements logiciels utilisent des langages orientés objet pour faciliter la lisibilité et la vitesse de développement du code source. Les langages orientés objet se distinguent des langages procéduraux classiques par trois spécificités : les données ne sont pas manipulées dans des structures telles que des listes ou des vecteurs, mais dans des objets qui sont issus de classes définissant leur structure (les classes sont les moules, les objets les choses moulées) ; les fonctions qui définissent le comportement du logiciel ne s'enchaînent pas entre elles par des appels précis, mais sont définies au niveau des classes et s'appellent des méthodes ; l'héritage permet à un objet qui ne dispose pas d'une méthode définie au niveau de sa classe de rechercher dynamiquement la définition de la méthode sur la classe parente. Classes, méthodes et héritage définissent un style de programmation déclaratif et lisible qui s'appelle la programmation orientée objets.

### OEM

*Original Equipment Manufacturer*, fabricant de matériels informatiques.

### programmation linéaire

Cas particulier de la programmation mathématique. Permet de maximiser une combinaison linéaire de variables (utilisée surtout pour résoudre des problèmes de planification).

### programmation mathématique

Permet de représenter et de résoudre un problème par des algorithmes mathématiques.

Les outils d'ILOG sont la référence dans ce domaine.

### règle métier

Une règle métier est une phrase qui décrit et définit une logique élémentaire du métier.

Les outils d'ILOG permettent de définir, de créer, de gérer et d'appliquer automatiquement des règles métier.

### serveur

Système informatique destiné à fournir des services à des utilisateurs connectés et, par extension, organisme qui exploite un tel système.

Note : un serveur peut par exemple permettre la consultation et l'exploitation directe de banques de données.

### VAR

« *Value Added Reseller* », distributeur de logiciels.

## Annexe 2 - Calendrier indicatif des dates de publications des informations financières

Le calendrier des dates de publications des informations financières présenté ci-dessous est donné à titre indicatif. Il pourrait faire l'objet de certaines modifications.

---

Chiffre d'affaires du premier trimestre 2008/2009 et situation intermédiaire au 30 septembre 2008 : 30 octobre 2008

## Annexe 3 - Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

## Annexe 3 - Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Au 31 août 2008						
Dates du Conseil d'administration	Nombre d'actions	Prix de souscription par action	Nombre d'actions souscrites	Options annulées	Nombre d'actions pouvant être souscrites	Nombre d'actions restant à souscrire
<b>Plan 1996</b>						
5 mai 1995	87 500	€1,95	65 625	21 875	-	-
21 juillet 1995	77 750	€1,95	77 500	250	-	-
16 octobre 1995	32 500	€1,95	24 768	7 732	-	-
9 février 1996	8 250	€1,95	2 640	5 610	-	-
15 mai 1996	148 831	€3,35	96 123	52 708	-	-
21 juin 1996	15 500	€4,12	8 500	7 000	-	-
29 juillet 1996	65 625	€1,95	49 218	16 407	-	-
29 juillet 1996	224 813	€4,88	172 348	52 465	-	-
17 octobre 1996	11 400	€5,34	2 124	9 276	-	-
16 décembre 1996	21 500	€5,34	18 190	3 310	-	-
7 janvier 1997	33 600	€7,62	22 432	11 168	-	-
30 avril 1997	109 997	€3,81	91 231	18 766	-	-
19 juin 1997	14 650	€5,03	9 514	5 136	-	-
10 juillet 1997	1 500	€4,88	-	1 500	-	-
23 juillet 1997	377 439	€5,34	322 808	54 631	-	-
20 août 1997	1 100 000	€5,62	1 100 000	-	-	-
10 septembre 1997	100 000	€8,01	100 000	-	-	-
22 octobre 1997	186 900	€10,01	7 648	179 252	-	-
8 décembre 1997	280 500	€9,44	183 361	97 139	-	-
21 janvier 1998	40 200	€9,87	5 057	35 143	-	-
09 mars 1998	30 000	€11,25	10 084	19 916	-	-
20 mars 1998	40 000	€11,92	8 413	31 587	-	-
18 juin 1998	37 900	€13,54	8 352	29 548	-	-
31 août 1998	3 077	€3,97	3 077	-	-	-
31 août 1998	323 150	€8,60	119 378	73 799	129 973	129 973
21 octobre 1998	197 600	€6,72	111 936	35 993	49 671	49 671
31 décembre 1998	1 000	€8,60	-	1 000	-	-
20 avril 1999	42 150	€5,19	27 683	11 917	2 550	2 550
27 juillet 1999	23 550	€6,79	13 186	8 436	1 928	1 928
22 septembre 1999	15 250	€7,55	1 400	8 309	5 541	5 541
<b>TOTAL PLAN 1996</b>	<b>3 652 132 <sup>(a)</sup></b>		<b>2 662 596</b>	<b>799 873</b>	<b>189 663</b>	<b>189 663</b>

(a) Ces options attribuées sont supérieures à celles autorisées car une partie des options annulées a été réattribuée avant l'expiration des plans concernés, en conformité avec les dispositions desdits plans.

## Annexe 3 - Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

<b>Au 31 août 2008</b>						
<b>Dates du Conseil d'administration</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Prix de souscription par action</b>	<b>Nombre d'actions souscrites</b>	<b>Options annulées</b>	<b>Nombre d'actions pouvant être souscrites</b>	<b>Nombre d'actions restant à souscrire</b>
<b>Plan 1998</b>						
1 <sup>er</sup> février 1999	637 500	€6,88	371 760	128 334	137 406	137 406
20 octobre 1999	983 550	€6,70	486 614	208 989	287 947	287 947
14 décembre 1999	21 500	€25,59	-	6 016	15 484	15 484
19 janvier 2000	12 250	€39,30	-	2 500	9 750	9 750
26 janvier 2000	3 000	€44,90	-	3 000	-	-
25 avril 2000	65 750	€48,00	-	46 548	19 202	19 202
25 juillet 2000	286 150	€51,50	-	93 730	192 420	192 420
22 novembre 2000	1 013 240	€39,21	-	278 152	735 088	735 088
18 décembre 2000	19 400	€39,00	-	9 159	10 241	10 241
23 janvier 2001	37 400	€35,85	-	26 500	10 900	10 900
24 avril 2001	49 300	€14,35	-	19 107	30 193	30 193
21 août 2001	54 400	€9,75	15 479	22 171	16 750	16 750
21 septembre 2001	84 700	€5,42	74 308	3 893	6 499	6 499
12 novembre 2001	18 000	€8,66	958	4 334	12 708	12 708
18 décembre 2001	13 500	€13,10	-	6 500	7 000	7 000
7 mars 2002	18 650	€16,60	-	3 594	15 056	15 056
28 mai 2002	139 200	€8,23	37 123	27 257	74 820	74 820
24 juin 2002	3 700	€5,50	1 093	407	2 200	2 200
23 septembre 2002	21 300	€2,92	8 308	5 971	7 021	7 021
16 décembre 2003	285 000	€10,78	2 751	25 130	257 119	257 119
17 juin 2004	23 000	€9,93	-	20 000	3 000	3 000
30 novembre 2004	30 000	€9,68	4 062	20 938	4 687	5 000
27 septembre 2005	25 000	€13,32	-	584	18 184	24 416
<b>TOTAL PLAN 1998</b>	<b>3 845 490 <sup>(a)</sup></b>		<b>1 002 456</b>	<b>962 814</b>	<b>1 873 675</b>	<b>1 880 220</b>
<b>Plan 2001</b>						
12 novembre 2001	921 150	€8,66	333 398	129 529	458 223	458 223
16 décembre 2003	215 000	€10,78	7 018	71 689	136 293	136 293
<b>TOTAL PLAN 2001</b>	<b>1 136 150 <sup>(a)</sup></b>		<b>340 416</b>	<b>201 218</b>	<b>594 516</b>	<b>594 516</b>
<b>Plan 2004</b>						
22 mars 2006	10 000	€12,45	-	-	6 041	10 000
29 novembre 2006	58 000	€9,59	-	-	25 373	58 000
28 septembre 2007	86 000	€8,25	-	30 000	0	56 000
29 novembre 2007	120 000	€8,00	-	-	-	120 000
<b>TOTAL PLAN 2004</b>	<b>274 000</b>			<b>30 000</b>	<b>31 414</b>	<b>244 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 907 772</b>		<b>4 005 468</b>	<b>1 993 905</b>	<b>2 689 268</b>	<b>2 908 399</b>

(a) Ces options attribuées sont supérieures à celles autorisées car une partie des options annulées a été réattribuée avant l'expiration des plans concernés, en conformité avec les dispositions desdits plans.

# ILOG Worldwide Information Center

Tel: 1-800-FOR-ILOG  
(Etats-Unis uniquement) ou  
1-775-881-2800  
(appel international)

[www.ilog.fr](http://www.ilog.fr)

## Allemagne

ILOG Deutschland GmbH - Bad Homburg v.d.H. - Tél. : +49 6172 40 60 - 0  
E-mail : [info@ilog.de](mailto:info@ilog.de)

## Australie

ILOG - Sydney - Tél. : +61 (0) 2 8248 2800  
E-mail : [info@ilog.com](mailto:info@ilog.com)

## Chine

ILOG (S) Pte. Ltd - Shanghai P.R.China - Tél.: +86 21 5109 7996  
E-mail : [info@ilog.com.sg](mailto:info@ilog.com.sg)

## Espagne

ILOG S.A. - Madrid - Tél. : +34 91 710 2480  
E-mail : [info@ilog.es](mailto:info@ilog.es)

## Etats-Unis

ILOG, Inc. - Sunnyvale, CA - Tél +1 408 991-7000  
E-mail : [info@ilog.com](mailto:info@ilog.com)

## France

ILOG S.A. - Gentilly - Tél. : +33 (0)1 49 08 35 00  
E-mail : [info@ilog.fr](mailto:info@ilog.fr)

## Grande-Bretagne

ILOG Ltd. - Bracknell - Tél. : +44 (0) 1344 66 16 00  
E-mail : [info@ilog.co.uk](mailto:info@ilog.co.uk)

## Japon

ILOG Co., Ltd - Tokyo - Tél. : +81 3 5211 5770  
E-mail : [info@ilog.co.jp](mailto:info@ilog.co.jp)

## Singapour

ILOG (S) Pte. Ltd. - Singapore - Tél. : +65 67 73 06 26  
E-mail : [info@ilog.com.sg](mailto:info@ilog.com.sg)

Bureau et distributeurs dans le monde entier.

ILOG, CPLEX, le logo ILOG, LogicTools, LogicNet Plus, LogicNet, LogicChain et Optimize your World sont des marques déposées, et tous les noms de produits ILOG et LogicTools sont des marques d'ILOG. Tous les autres noms de sociétés, marques, ou noms de produits appartiennent à leurs propriétaires respectifs. Les informations présentées dans cette brochure sont résumées, n'ont aucune valeur contractuelle et peuvent faire l'objet de modifications. Elles sont présentées uniquement dans un but d'information générale.



Changing the rules of business™